This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

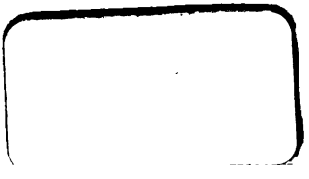

Fr(M)

MÉMOIRES

SECRETS

DE BACHAUMONT.

TOME IV.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N° 14.

MÉMOIRES

SECRETS

DE BACHAUMONT,

4068

DE 1762 A 1787.

NOUVELLE ÉDITION,

REVUE, MISE EN ORDRE,

ET AUGMENTÉE DE NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS

PAR M. J. RAVENEL.

TOME QUATRIÈME.

1772 — 1774.

THE PROPERTY OF THE NEW YORK SOCIETY LIBRARY

PARIS,

BRISSOT-THIVARS, ÉDITEUR, RUE DE L'ABBAYE, N° 14;

A. SAUTELET ET COMPie, RUE RICHELIEU, N° 14;

MAME ET DELAUNAY, RUE GUÉNÉGAUD.

M DCCC XXX.

88445B

MÉMOIRES SECRETS.

THE PROPERTY OF THE NEW YORK SOCIETY LIBRARY

1772.

1er JUILLET. — M. Luneau de Boisjermain a fait un dernier effort, et vient de faire imprimer un Précis sur délibéré, prononcé le 22 juin 1772, dans lequel il remet de nouveau sous les yeux des juges les élémens du procès, et cherche à exciter leur commisération par les détails effrayans de toutes les persécutions que les libraires lui ont fait essuyer.

Ce dernier coup n'a pas produit l'effet qu'il attendait, et il paraît que l'argent de ses adversaires a eu plus de succès. Les voix se sont trouvées partagées douze contre douze, en sorte qu'il a été ordonné un appointé, ce qui renvoie l'affaire à une nouvelle instruction par écrit et la rend ordinairement interminable, et c'est ce qui pouvait arriver de mieux aux libraires, qui triomphent.

2. — Les délibérations de l'Aréopage comique n'ont pas beaucoup de consistance; dès aujourd'hui ils commencent à déroger à celle qu'ils avaient prise concernant les ouvrages de Molière qu'ils ne devaient jouer que les jeudis, de quinzaine en quinzaine. Cela devait avoir lieu, pour la première fois, le 2 juillet, par la représentation de *l'Étourdi* et de *la Comtesse d'Escarbagnas*. Ils ont donné *la Métromanie*.

3. — M. Lourdet de Santerre, ce bel esprit maître des comptes, qui vivait dans la plus grande intimité avec

40X1159

madame Favart et l'abbé de Voisenon, a profité de l'accès de celui-ci auprès de l'abbé Terray, pour faire présenter par son entremise, au contrôleur-général, une petite requête en vers, où il se plaint des échancrures qu'il veut faire à sa fortune; mais l'oreille racornie de ce ministre, chez qui les Muses n'ont jamais eu beaucoup de crédit, a été insensible aux gémissemens du poète, et il lui a fait dire pour toute réponse de vendre sa charge et de la mettre en rentes viagères, ce qui doublerait son revenu et le mettrait au pair.

4. — * *C'est tout comme chez nous.* Tel est le titre d'une brochure nouvelle, dont ce mot seul fait déjà anecdote. Il faut savoir que lors de l'écrit *A Jacques Vergès*, madame la Dauphine, qui l'avait lu, avait été frappée de l'endroit où l'auteur dit qu'ayant été voir à la Comédie Italienne *Arlequin, voleur, prévôt et juge*, il s'était écrié, à la fin de la pièce : « C'est tout comme chez nous; » qu'ayant été voir à la Comédie Française la tragédie des *Druides*, où un roi bonasse se trouve la dupe de sa crédulité envers les prêtres, permet que sa fille se consacre follement au culte du dieu des Gaulois, et laisse sous son nom propager la superstition, le fanatisme et tous les maux qui sont à leur suite, il s'était écrié encore : « C'est tout comme chez nous. » Cette princesse, jouant au vingt-un avec le roi, toutes les fois qu'elle avait le même point, disait à Sa Majesté : « C'est tout comme chez nous. » Le roi s'entendant toujours corner aux oreilles ce quolibet, en demanda l'explication à madame la Dauphine, qui la lui fournit en lui faisant lire le pamphlet dont il était tiré.

5. — * Une nouvelle brochure, intitulée *le Palais moderne*, cause une grande rumeur parmi les avocats, sur

lesquels elle roule principalement. Elle s'étend sur la turpitude de la rentrée, et couvre de ridicule et d'infamie les auteurs, les suppôts et adhérens de cette démarche ; elle est encore fort rare.

— Les directeurs du Colysée avaient enfin manifesté hier leur projet par des affiches, où ils avaient annoncé une *Fête chinoise*, sans en donner les détails, et avaient augmenté les places en conséquence. Le public a été fort attrapé aujourd'hui de voir que dans les nouvelles affiches il ne fût fait mention que de choses ordinaires, sans qu'on rendît compte des raisons du retard ou de la suppression totale du divertissement préparé avec tant d'emphase.

6. — Le roi a fait assurer l'Académie, par l'entremise de M. le duc de Nivernois, dans une lettre écrite au nom de Sa Majesté, qu'elle ne s'opposait plus à l'élection des sieurs Suard et Delille, et qu'elle ne trouverait point mauvais qu'ils lui fussent proposés.

7. — * On a dit, dans le temps, que la nouvelle édition de l'*Encyclopédie*, préparée à Paris par le sieur Panckoucke, avait été enlevée et mise à la Bastille, c'est-à-dire renfermée dans de vastes emplacemens de cette citadelle. On prétend que ce libraire ayant eu l'indiscrétion de se vanter qu'au moyen des présens faits à madame la marquise de Langeac, il comptait bientôt obtenir de M. le duc de La Vrillière la liberté de son ouvrage, le chancelier, instruit de ce projet, et qui a dans la plus belle haine l'*Encyclopédie*, les encyclopédistes et tout ce qui tend à éclairer le royaume, sur lequel il voudrait ramener l'heureuse nuit de l'ignorance, a obtenu de faire murer les portes des dépôts en question, et même de faire élever un second rempart à leur enclos, pour qu'aucune

surprise ne puisse favoriser les desseins de ceux qui voudraient répandre ce livre.

— La fameuse fête que le Colysée devait donner dimanche dernier est *l'Entrée de l'Ambassadeur de la Chine ;* comme il n'y a pas encore eu de cérémonie de cette espèce en France, les entrepreneurs avaient imaginé de faire faire ce cérémonial dans la plus grande étendue. L'ambassadeur fictif aurait traversé les Tuileries, et, comme par attraction, aurait ramené tout le monde au Colysée, où se serait consommée cette farce. La police n'a pas voulu tolérer une semblable dérision, et c'est ce qui a empêché la fête d'avoir lieu la dernière fois ; elle doit décidément s'exécuter demain, mais simplement dans l'intérieur du Colysée. On a loué une quantité de monde pour grossir le cortège, et surtout beaucoup de filles.

8. — Une circonstance remarquable dans l'élection de M. de Bréquigny, reçu avant-hier à l'Académie Française, et qui semble généralement attestée, c'est que ce candidat a été proposé par M. d'Alembert, comme n'étant d'aucun parti, et, conséquemment, comme ne pouvant déplaire à la cour; qu'on a dérogé pour lui à un article des statuts auquel on n'avait pas dérogé même pour le comte de Clermont, et qu'il a été nommé sans s'être présenté et sans avoir fait les visites.

10. — *Les Oreilles des bandits de Corinthe, avec une Lettre de M. de Voltaire sur les Comètes* (1). Tel est un nouveau pamphlet, attribué à M. de Voltaire, qui paraît principalement dirigé contre un abbé Sabatier, auteur du *Tableau philosophique de l'esprit de M. de Voltaire,*

(1) La Haye et Paris, Valade, 1772 in-12. Cet opuscule est de l'abbé Rémy ; la *Lettre sur les comètes* est de Voltaire. — R.

et qui, dès-lors, s'est attiré la fureur implacable de ce philosophe, qui, dans cet écrit, se compare modestement à Thésée. La *Lettre sur les Comètes* fut écrite, en 1759, à M. Clairault : il s'y donne très-modestement encore comme le premier qui ait fait connaître Newton en France.

11. — Quoiqu'on s'attendît bien que les *Fêtes Chinoises*, annoncées avec une grande prétention sur l'affiche du Colysée, ne répondraient pas à l'idée sublime qu'en donnaient les directeurs de ce spectacle, la curiosité, toujours active dans ce pays-ci, a entraîné vers ce lieu une quantité prodigieuse de monde, et l'affluence s'est trouvée encore plus grande que l'année dernière, lorsque mademoiselle Lemaure y chanta pour la première fois. Ce coup d'œil d'environ six mille personnes était sans doute la plus belle chose que l'on pût voir. Quant au reste, c'est une farce de carnaval, digne tout au plus d'un spectacle de marionnettes; et le public a été indigné d'être rançonné, car on payait le double, pour se voir jouer aussi indécemment. Qu'on s'imagine des Savoyards habillés de papier, des gourgandines vêtues en reines et en princesses, un cortège mesquin, et tout ce que peut offrir la mascarade la plus dégoûtante.

— On parle d'une estampe politique, allégorique et satirique. On voit dans cette caricature une vache très en embonpoint dont l'Empereur tient une corne et le roi de Prusse l'autre. Dessous est l'Impératrice de Russie, occupée à traire la vache, tandis que le roi de France est par derrière qui n'a que les excrémens. On sent aisément que cette génisse désigne la Pologne (1).

(1) Trois puissances, la Russie, l'Autriche et la Prusse, venaient de s'emparer d'une partie du territoire de la Pologne. — R.

12. — Les partisans de la Comédie Française, et surtout ceux de la nouvelle actrice, qui sont en grand nombre, sont revenus des craintes qu'ils ont eues sur le sort de la jeune Sainval : elle est hors d'affaire. Sa maladie est une fluxion de poitrine, mais qui s'était annoncée par des caractères si extraordinaires, que le sieur Garnier, son médecin, avait cru un instant voir des symptômes de poison. Du reste, on ne saurait rendre tout l'intérêt qu'on prenait à cette actrice : on distribuait les bulletins du jour et de la nuit avec le plus grand soin, et sa porte ne désemplissait pas de laquais qui allaient les chercher. Malgré son état de convalescence, elle ne peut jouer de long-temps.

14. — * *Épigramme.*

De deux coquins qu'on allait pendre,
L'un était blond et l'autre brun.
Le bourreau n'avait pris de corde que pour un :
« Laissons le blond, dit-il, il peut attendre :
Amusons le public, qui vient ici se rendre
Pour avoir le plaisir de voir pendre *le brun.* »

Cette mauvaise épigramme paraît dirigée contre un nommé Le Brun, ex-jésuite, secrétaire intime de M. le chancelier et son ame damnée, auquel on attribue la plupart des préambules des Édits.

15. — * On répand une petite feuille intitulée : *Avis aux magistrats liquidables, et aux créanciers de leurs compagnies.* On y démontre que l'Arrêt du Conseil, du 13 avril dernier, est extravagant, ridicule, absurde, injuste et tyrannique, contradictoire, illusoire. Ce développement est précis et rapide; il est encore plus frappant que

l'Esprit de l'Arrêt du Conseil, dont on a parlé (1), parce qu'il est dégagé de tout ce qui pourrait en affaiblir le raisonnement. Il est à présumer que celui-ci a été réduit exprès à cette brièveté, pour être plus transmissible et pouvoir plus aisément prémunir les magistrats susceptibles de quelques craintes, ou de quelque séduction.

16. — Depuis long-temps on parlait d'une nouvelle comédie intitulée *le Dépositaire* (2), en cinq actes et en vers, envoyée par M. de Voltaire aux Comédiens. Il paraît que ceux-ci n'en ont pas eu la même bonne opinion que des *Lois de Minos* (3). On assure qu'ils l'ont rejetée : elle paraît imprimée sous le vrai nom de son auteur, et le public est en état d'en juger.

17. — * Après avoir flétri le valet dans une épigramme sanglante, on attaque aujourd'hui le maître; en voici une autre, en acrostiche, répandue contre le chancelier :

Mauvais ami, plus mauvais citoyen,
Ardent au mal, de glace pour le bien,
Cil excrément, rebut de la nature,
Hétri de fiel, d'orgueil et d'imposture,
Ennemi né des soutiens de la loi,
On reconnaît à semblable peinture,
Un traître infame à la France, à son roi.

Par des petits citoyens de l'antre.

18. — Depuis l'hiver dernier, les filles appelées raccrocheuses, et qui venaient en plein jour au Palais-Royal exercer leur métier, avaient été expulsées de ce jardin ; mais elles y étaient insensiblement rentrées: elles recom-

(1) V. 23 mai 1772. — R.
(2) V. 5 février 1770. — R.
(3) V. 12 juin 1772. — R.

mençaient leurs agaceries avec plus de liberté et d'impudence que jamais, lorsqu'un nouvel événement vient de les faire proscrire sans retour. M. le duc de Chartres se promenait dans son jardin : en passant auprès d'une de ces filles, il s'écria, en se retournant vers sa suite : « Ah ! f....., que celle-là est laide ! » L'amour-propre de l'offensée ne lui permit pas de rester court à ce propos, qu'elle entendit très-bien : « Ah ! f....., répliqua-t-elle, vous en avez de plus laides dans votre sérail. » Ce manque de respect aussi impudent n'est pas resté impuni, et le châtiment a rejailli sur l'espèce entière : en sorte qu'il n'y a plus que les filles d'Opéra, les filles entretenues, celles qu'on appelle du haut style, qui puissent se montrer dans ce lieu. Ce qui ne laisse pas de l'attrister beaucoup, car dans le nombre de ces raccrocheuses il y en avait de très-jolies, de très-bien vêtues, qui ornaient la promenade, réjouissaient les yeux et attiraient les hommes. Aujourd'hui le Palais-Royal, excepté les jours d'Opéra, n'est plus qu'une vaste solitude.

20. — L'Opéra est si délabré en voix de haute-contre, qu'on est allé enlever à la Rochelle, par lettre de cachet, un chantre de cette ville, dont on avait annoncé le bel organe. Il est arrivé : on le dit grand, bien bâti, d'une figure assez noble, mais très-gauche et ayant besoin d'être débourré avant de se produire sur la scène.

— Les curieux vont en foule à Lucienne voir le pavillon de madame la comtesse Du Barry ; mais n'y entre pas qui veut, et ce n'est que par une faveur spéciale qu'on pénètre dans ce sanctuaire de volupté. On sait que le bâtiment est du sieur Ledoux, jeune architecte qui a beaucoup de talent pour la décoration, de belles idées, mais quelquefois disparates, et dans lesquelles il ne con-

serve pas assez l'unité, qualité essentielle dans toute production.

Le pavillon est un carré sur cinq croisées de face en tout sens, il est situé sur une hauteur considérable d'où l'on jouit d'une des vues les plus étendues et les plus riches qu'on puisse avoir; la rivière qui, par un double contour, serpente en fer à cheval au pied de la montagne, ne contribue pas peu à l'agrément du spectacle. Le bâtiment est précédé par une avant-cour trop vaste peut-être pour l'édifice : il s'annonce par un péristyle de quatre colonnes simples, dans le goût antique. Le fond en est orné par un bas-relief du sieur Lecomte, représentant une bacchanale d'enfans. L'intérieur est composé d'un vestibule servant de salle à manger, avec un réchauffoir à gauche et des garde-robes à droite; d'un salon, de deux salons de côté : il n'y a point de chambre à coucher; dans le vestibule sont quatre petites tribunes pour placer les musiciens de madame la comtesse, car elle a depuis quelque temps une musique à elle. Le total de cette distribution est monotone, incommode, et ne fait point d'honneur à l'invention du sieur Ledoux. Les artistes les plus renommés se sont efforcés d'enrichir de leurs productions un séjour aussi délicieux. Le plafond d'un des salons de côté est du sieur Briard; la devise en est : RURIS AMOR; il représente les plaisirs de la campagne. De l'autre côté, c'est un ciel vague, et quatre grands tableaux du sieur Fragonard, qui représentent des amours de bergers et semblent allégoriques aux aventures de la maîtresse du lieu; ils ne sont pas encore finis. Il y a de très-beaux morceaux de sculpture, mais qui doivent s'exécuter en marbre et ne sont que modelés. C'est moins dans ces chefs-d'œuvre du grand genre que

l'art semble s'être surpassé, que dans les ornemens de détail et les plus minutieux ; tels que les chambranles des cheminées, les feux, les bras, les chandeliers, les corniches, les bas-reliefs des pilastres, les morceaux de dorure et d'orfévrerie, les serrures, les espagnolettes, etc. : pas une de ces productions qui ne soit achevée, finie, qui ne soit à montrer comme un modèle de ce que l'industrie peut enfanter de plus précieux et de plus exquis. Il résulte de l'admiration de tant de beautés légères, fragiles et vaines, que le local est trop mesquin pour la favorite d'un grand roi, que les détails en sont trop recherchés, trop fastueux, trop immensément chers pour une particulière, et qu'on ne peut concevoir d'autre idée à la vue d'un pareil contraste que s'imaginer être dans une petite maison où tout se ressent et du mot et de la chose. Le roi n'a encore mangé que trois fois dans cet élégant pavillon, et la troisième les plaisirs furent si courts, que Sa Majesté était de retour à Versailles à onze heures et demie.

On ne peut calculer ce qu'a coûté ce colifichet, où tout est de fantaisie et n'a d'autre prix que la cupidité de l'artiste et la folie du propriétaire.

21. — Les entrepreneurs du Colysée, ne pouvant plus se soutenir que par des annonces de fêtes extraordinaires, ont publié qu'ils donneraient, jeudi 23 de ce mois, un grand feu d'artifice avec spectacle pantomine en deux actes. Le premier représentera Pandore animée par Prométhée; le second, la punition de Prométhée, suivie des Titans escaladant le ciel, et foudroyés par Jupiter. Le tout doit être accompagné d'une musique analogue aux différentes actions de la pantomime. On distribue des programmes où l'on annonce plus en dé-

tail les diverses opérations de ce magnifique spectacle.

23. — Les spectacles de mademoiselle Guimard continuent à sa maison de Pantin. Elle y a fait jouer hier une parade toute nouvelle, qui a paru délicieuse à la société, c'est-à-dire extrêmement grivoise, polissonne, ordurière. Vadé, le coryphée de ce genre, n'a jamais rien fait de plus épicé. On sait que les spectateurs de cette assemblée ne sont pas en général fort délicats: ce sont les filles de Paris, et les hommes attachés à cette espèce de compagnie, qui la forment. Ainsi tout est analogue. Cependant des femmes qui ne veulent point renoncer à la qualité d'honnêtes, et cependant rire, vont *incognito* à ces fêtes et s'y placent dans des loges grillées; mais tout cela n'est que pour la forme, car on les déchiffre bientôt. A la fin mademoiselle Guimard et Dauberval ont dansé la fricassée, pantomime qui couronnait à merveille le spectacle.

24. — La Faculté de Théologie est très-divisée à l'occasion de l'abbé Xaupi, sous-doyen, qui, conjointement avec un autre docteur, a décidé un cas de conscience à lui proposé par des curés du Diocèse de Cahors, en différend avec leur évêque, dont il résulterait qu'ils sont, ainsi que les premiers pasteurs, d'institution divine, et ne dépendraient en rien de l'ordinaire. On a dénoncé cette décision à la Faculté comme erronée. Elle s'est assemblée à ce sujet, le 15 de ce mois. On voulait en exclure l'abbé Xaupi, comme devenu partie; mais il a parlé avec une véhémence prodigieuse, quoique plus qu'octogénaire, et il a défendu sa cause si éloquemment qu'on n'a pu refuser de l'entendre, et qu'on a nommé des commissaires pour écouter tout ce qu'il aurait à dire en sa faveur.

— * *Au Roi*, avec cette épigraphe : « La justice l'emporte tôt ou tard : elle est le seul principe du véritable intérêt des hommes. » Telle est la première enveloppe d'un nouvel écrit, dont le second titre est : *Essai historique sur les droits de la province de Normandie, suivi de réflexions sur son état* (1).

Ce titre forme la division de l'ouvrage en deux parties. Dans la première, qui est purement hisorique, on traite de l'*Établissement du duc Raoul dans la Neustrie.*

Dans la seconde partie, qui contient des réflexions sur l'état de la province, on fait voir qu'elle n'a pas mérité de perdre son tribunal, ni ses lois, ni ses privilèges.

25. —* La *Requête des États-Généraux de France au roi,* dont on avait annoncé le titre il y a long-temps, est un écrit resté très-secret jusqu'à présent. C'est en effet le langage que la nation pourrait tenir. Elle y rappelle les vrais principes de sa législation, et elle y joint un exposé de ses malheurs.

Cette *Requête*, écrite avec beaucoup de noblesse, est en même temps très-modérée, peut-être trop, en ce qu'elle atténue certains principes dont il est essentiel de bien fixer la vérité pour prévenir les conséquences louches qu'on en pourrait tirer; il en est d'autres dont la nation ne conviendrait peut-être pas. En général, cet écrit est fort parlementaire, et tend plus au rétablissement de la magistrature, qu'à l'extirpation réelle des maux de l'État.

25. — On écrit de Marseille que M. le comte de Sade, qui fit tant de bruit, en 1768, pour les folles horreurs

(1) Recueilli dans l'ouvrage intitulé : *Les efforts de la liberté et du patriotisme contre le despotisme du sieur de Maupeou, chancelier de France, etc.* Londres, 1772-1775, in-8°. tome VI, page 21-84. — R.

auxquelles il s'était porté contre une fille (1), sous prétexte d'éprouver des topiques, vient de fournir dans cette ville un spectacle d'abord très-plaisant, mais effroyable par les suites. Il a donné un bal, où il a invité beaucoup de monde, et dans le dessert il avait glissé des pastilles au chocolat, si excellentes que quantité de gens en ont dévoré. Elles étaient en abondance, et personne n'en a manqué; mais il y avait amalgamé des mouches cantharides. On connaît la vertu de ce médicament : elle s'est trouvée telle, que tous ceux qui en avaient mangé, brûlant d'une ardeur impudique, se sont livrés à tous les excès auxquels porte la fureur la plus amoureuse. Le bal a dégénéré en une de ces assemblées licencieuses si renommées parmi les Romains : les femmes les plus sages n'ont pu résister à la rage utérine qui les travaillait. C'est ainsi que M. de Sade a joui de sa belle-sœur, avec laquelle il s'est enfui, pour se soustraire au supplice qu'il mérite. Plusieurs personnes sont mortes des excès auxquels elles se sont livrées dans leur priapisme effroyable, et d'autres sont encore très-incommodées.

26. — Mademoiselle Granville, une des courtisanes du jour les plus célèbres, entretenue par M. de Jouville, maître des requêtes, a en sous-ordre M. le chevalier de Guer. Ces jours derniers il s'est élevé une rixe entre eux, au point que l'amant a défiguré cette beauté de la manière la plus outrageante. Cela a fait un esclandre du diable dans le monde galant. La demoiselle est actuellement entre les mains des Esculapes, et cela a donné lieu à un plaisant de répandre au Colysée, aux spectacles, aux promenades et autres lieux publics, le bulletin sui-

(1) On en peut voir le récit dans les *Lettres de la marquise Du Deffand à Horace Walpole*, lettre XLVI. — R.

vant. Il faut, pour mieux l'entendre, savoir que les deux médecins, Saint-Léger et Souillier, sont très-renommés parmi les filles, et absolument consacrés à leur service, ainsi que le sieur Recolin, très-expert dans les maladies du sexe, chirurgien de madame la comtesse Du Barry, avant son élévation, et qui a conservé cette qualité. Le sieur Bordeu est un docteur plus relevé que les premiers, mais médecin en titre de madame la comtesse.

« Aujourd'hui, 21 juillet 1772, nous soussignés, médecins ordinaires consultans de la Faculté d'Amathonte, Paphos, Cythère et autres lieux, nous étant transportés chez la demoiselle Granville, une des prêtresses en titre de ces îles, pour constater l'état où l'a réduite un amant furieux et jaloux, de ce requis par ladite demoiselle, avons constaté ce qui suit :

« Ayant fait lever l'appareil mis sur sa face et sur sa gorge par Me Recolin, chirurgien juré expert pour toutes les blessures d'amour, premier chirurgien de Vénus, notre reine et souveraine, nous avons trouvé : 1° Que ce visage céleste était dans un état méconnaissable et horriblement défiguré par des griffes infernales;

2° Que le feu de ses yeux qui lançaient des traits si sûrs, était noyé dans une humeur abondante et visqueuse;

3° Que les fossettes du menton et des joues, où les Ris et les Graces se plaisaient à folâtrer, étaient absolument détruites et couvertes d'un sang caillé;

4° Que sa bouche, siège de la volupté, que ses lèvres vermeilles, ci-devant mesure heureuse de ses charmes secrets, n'offraient en ce moment qu'une ouverture effroyable et délabrée;

5° Que ses tétons si blancs, si bien arrondis, si fermes,

étaient meurtris, flétris, ramollis, et n'excitaient plus par leur attouchement qu'une sensation triste et désagréable.

« Mais, après ce spectacle douloureux, ayant visité les autres parties du corps, nous avons observé, avec une grande consolation, qu'au moyen des saignées légères et répétées le calme était rétabli dans les régions inférieures, que les fesses sphériques, rebondies, appétissantes avaient aussi chacune leur petite cavité ou fossette, niches de l'amour, qu'elles pourraient parfaitement suppléer aux fonctions des tétons, sauf le danger pour le prophane d'être provoqué à une adoration erronée, mais dont la nymphe nous a déclaré avoir horreur : qu'au surplus, les cuisses douillettes et potelées étaient bien propres à ramener au vrai culte; que le ventre un peu élevé, blanc, élastique, offrirait aux regards un coup d'œil séduisant, aux mains un tact doux et suave, à la bouche des baisers ravissans; que le taillis chevelu, noir, épais, qui en ombrage la partie inférieure, contenait mille Jeux en embuscade; que de nouvelles lèvres, une nouvelle sorte de langue suppléeraient aux baisers à la florentine, à ces titillations délicieuses, à ce prurit voluptueux, qui font l'amusement des paillards impuissans; qu'enfin rien n'empêchait les mortels favorisés d'une foi vive et robuste, marchant droit et ferme dans les sentiers de la vertu, soutenus d'une grace constante et efficace, de pénétrer jusqu'aux profondeurs du sanctuaire, et d'y faire tous les sacrifices, toutes les libations, que leurs forces leur permettront.

« En foi de quoi nous avons délivré le présent procès verbal, pour être répandu parmi les amateurs, pour annoncer que la nymphe reprendra incessamment ses fonctions sur sa chaise longue, et souffrira les assauts mul-

tipliés qu'on voudra lui livrer. *Signé* : *Geilles de Saint-Léger, Souillier de Choisi, Recolin.*

« Vu par nous, premier médecin de la grande prêtresse, et scellé de notre sceau de cire jaune et verte.

Signé : BORDEU.

— La fête qui a eu lieu, jeudi dernier, au Colysée n'a pas mieux valu que la *Fête chinoise;* nul goût, nulle entente dans les décorations, une exécution mesquine et misérable dans la pantomime, un feu d'artifice qui n'avait aucune liaison avec l'action. Ce spectacle ne fait nullement honneur à l'auteur, qu'on assure être M. le chevalier d'Arcq. On sait la liaison intime qui règne entre lui et madame la marquise de Langeac; l'intérêt vif que cette dame prend au Colysée, l'aura engagé à s'évertuer pour attirer du monde en ce lieu. D'ailleurs, M. le chevalier d'Arcq se pique de génie et de bel esprit.

27. — La fameuse parade exécutée sur le théâtre de mademoiselle Guimard a pour titre *Madame Engueule*(1), et cause beaucoup de rumeur; on craint que la police ne prenne inspection de ce spectacle licencieux, et ne le fasse fermer.

30. — On a vu paraître, avec tout le luxe typographique, des livres attribués à Zoroastre, en trois volumes in-4°, sous le titre de *Zend Avesta.* M. Anquetil, associé de l'Académie des Belles-Lettres, a prétendu avoir rapporté ce trésor d'après ses découvertes dans ses voyages entrepris sur les lieux : il a déposé les manuscrits à la Bibliothèque du Roi et en a donné la traduction. Un anonyme l'attaque aujourd'hui; il assure que cette traduction est infidèle; que l'ouvrage n'est pas de

(1) De Boudin. — R.

l'auteur persan, et qu'il ne présente que l'érudition fastueuse d'une imagination déréglée.

— La tragédie de *Roméo et Juliette*, de M. Ducis, dont la première représentation a eu lieu, sans succès, le 27 de ce mois, avec quelques changemens et un cinquième acte non moins absurde que le premier, a monté aux nues hier, parce qu'à ces secondes représentations les amis de l'auteur, restant maîtres du champ de bataille, lui prodiguent en paix tous les applaudissemens qu'il leur plaît.

Il est à remarquer que dans cette pièce il y a de très-fortes tirades en faveur du suicide dont les raisonnemens ne sont point réfutés. On n'est pas peu surpris qu'on ait toléré une telle apologie dans un temps où cet attentat politique devient de jour en jour plus commun. Il n'est pas jusqu'aux Suisses que cette manie ne gagne. Celui de madame la duchesse de La Vallière s'est jeté l'autre jour à l'eau, du Pont-Royal; mais il était si plein de vin, qu'il n'a pu se noyer; on l'a repêché, et il est revenu à la vie.

1^er^ Aout. — L'affaire de M. le vicomte de Bombelles est une hydre à qui il repousse sans cesse de nouvelles têtes. Il paraît actuellement un Mémoire pour M. Linars, curé de la paroisse de Saint-Simon de la ville de Bordeaux, qui se plaint d'être obligé de s'arracher de sa retraite et de s'inscrire en faux contre un prétendu extrait de mariage entre la demoiselle Camp et le vicomte de Bombelles, qu'il assure n'avoir point signé, et dont il n'a eu connaissance que depuis l'étrange bruit qu'occasione le le procès en question.

Le vrai but de ce Mémoire, signé par M^e^ Belot, avocat, est de faire connaître aux protestans qu'ils mettent in-

utilement beaucoup de chaleur dans cette affaire, qu'ils regardent comme commune à leur parti ; que non-seulement elle ne doit les intéresser en rien, mais que, même gagnée, elle n'opérerait aucun changement en leur faveur ; que perdue, au contraire, elle peut leur nuire beaucoup et avoir des suites très-funestes, en excitant un œil plus attentif de la part du Gouvernement sur leurs mariages irréguliers.

2. — Le mausolée du maréchal de Saxe est absolument fini, et doit partir incessamment pour Strasbourg, où il est ultérieurement décidé qu'il sera transporté, suivant le vœu de l'église protestante.

On voit chez le sieur Pigalle, sculpteur, auteur de ce beau monument, le modèle en plâtre de la statue de M. de Voltaire.

3. — Le sieur Drouais, peintre, auteur du portrait de madame la comtesse Du Barry qui n'a fait que paraître au salon de l'année dernière, les connaisseurs l'ayant beaucoup critiqué, est occupé aujourd'hui à faire celui d'un enfant passant pour fille de cette dame, qui est à Sainte-Élisabeth, et connue sous le nom de Pierrot, à cause de ses gentillesses et de ses drôleries ; elle peut avoir dix à onze ans. Ce portrait doit servir de dessus de porte au pavillon de Lucienne.

4. — La statue de M. de Voltaire est de grandeur naturelle ; il est assis, ce qui n'offre qu'un vrai squelette. Heureusement les regards se portent d'abord sur la tête, la partie la plus essentielle d'un tel ouvrage. Elle est couronnée de lauriers. Ceux qui ont vu depuis peu le philosophe de Ferney le trouvent très-ressemblant. Il semble porter ses regards au loin, envisager toutes les folies des hommes, s'en moquer, avec ce sourire perfide

qui annonce moins une gaieté franche qu'une satisfaction méchante de voir partout ses semblables.

M. de Voltaire tient de la main gauche un rouleau déployé, qui, en tombant, couvre les tristes vestiges de sa virilité. De la droite il a un poinçon. A ses pieds sont le poignard de Melpomène, le masque de Thalie, de gros livres, et tous les attributs qui peuvent caractériser ses divers genres de composition.

On n'a point encore décidé où serait placée cette statue, qui doit être exécutée en marbre, dont la singularité sera précieuse, sans doute, pour la postérité la plus reculée, mais dont le spectacle répugnera toujours, surtout aux femmes, par le coup d'œil hideux d'un cadavre décharné plutôt que d'un être vivant.

— On vient de graver le portrait de l'homme merveilleux qui a fait tant de bruit à Paris, en si peu de temps, par les prétendus miracles qu'il faisait. Il a la physionomie très-honnête, point de fanatisme ni d'enthousiasme dans la figure, de grands traits, un nez aquilin, l'air calme et serein; il est vêtu en paysan; ses cheveux sont plats; les ailes de son chapeau pendent rabattues, mais aplaties. On a écrit au bas : « Antoine Jacob, appellé le Médecin Allemand : le 15 juin 1772. »

5. — On a parlé d'un chantre de la Rochelle, enlevé par lettre de cachet au Chapitre de cette ville, pour le présenter sur la scène lyrique. Le public était impatient de voir paraître ce sujet, annoncé avec beaucoup d'emphase, comme une haute-contre de grande distinction. On a appris enfin qu'on l'avait fait débuter sur le théâtre de mademoiselle Guimard, à Pantin, le jour où l'on donna *Madame Engueule*, et qu'il avait été décidé par les amateurs qu'il ne pouvait convenir; que sa voix était ma-

gnifique dans le haut, mais n'avait point de bas. On a renvoyé ce chantre, qui, après avoir goûté des filles d'Opéra, répugnait beaucoup à retourner avec les cuistres, ses confrères.

6. — Il vient d'arriver de Ferney une petite pièce ayant pour titre : *le Chinois catéchisé* (1). On peut dire que M. de Voltaire finit comme il a commencé ; c'est son *Épître à Uranie*, plus vive, plus resserrée, plus gaie, et contenant dans un court espace tous les mystères de notre sainte religion : c'est un vrai catéchisme très-orthodoxe, auquel nos théologiens ne peuvent trouver à redire que la manière plaisante et leste dont il est traité en poésie.

7. — L'affaire de M. de Bombelles a enfin été jugée hier. L'affluence était immense, et l'on avait établi une garde nombreuse pour contenir cette foule. M. l'avocat-général Vaucresson, dont on ne connaissait pas encore beaucoup l'éloquence, a parlé et a été fort applaudi. Il a conclu contre la demoiselle Camp; il a mulcté Me Linguet, il a exhorté les jeunes orateurs à ne le point prendre pour modèle, soit dans son peu de délicatesse à présenter comme vrais des faits faux, soit dans son art dangereux de couvrir tout de ses sarcasmes, et de travestir en satires des plaidoyers faits pour défendre l'innocence, ou atténuer le crime, soit enfin dans son audace effrénée à faire des apostrophes indécentes au public, comme pour s'en faire un rempart, et forcer les suffrages des juges.

Il a été ordonné un délibéré sur-le-champ qui a duré trois heures, et a souffert de grands débats. Le public n'a point désemparé, il est resté dans la Grand'Chambre, dans la Grand'Salle et dans toutes les avenues du Palais.

(1) V. 30 septembre et 18 octobre 1772. — R.

Enfin il a été rendu un Arrêt qui déboute la demoiselle Camp de sa demande, qui la condamne aux frais et dépens envers la demoiselle Carvoisin, dame de Bombelles, et le curé de Bordeaux ; qui ordonne que son enfant sera mis en couvent pour être élevé dans la religion catholique, apostolique et romaine, aux frais de M. de Bombelles, à raison de six cents livres par an, pour lesquelles il sera tenu de faire un fonds de douze mille livres ; qui condamne ledit Bombelles à douze mille livres de dommages et intérêts envers la demoiselle Camp, par forme de réparation civile, ce qui entraîne la contrainte par corps : sur le surplus met les parties hors de cour.

Les Mémoires de Linguet sont supprimés, en ce qu'ils peuvent contenir d'injurieux aux différentes parties.

8. — Les Comédiens Italiens avaient affiché, il y a huit jours, une comédie nouvelle à ariettes, intitulée : *Les Deux Compères*. On ne dit point de qui étaient les paroles. C'est lundi dernier qu'elle devait être jouée ; on a annoncé, le lendemain, qu'elle était retardée par l'indisposition d'un acteur ; on a ensuite mis simplement : « En attendant la première représentation des *Deux Compères*. » Enfin cette pièce a disparu tout-à-fait sans qu'on puisse savoir absolument ce qu'elle était devenue. La rumeur la plus générale est que, au moment de la jouer, les Comédiens se sont aperçus que c'était une très-mauvaise drogue, et ont eu honte de la présenter au public. On ajoute que la musique est du sieur La Ruette, mais on ne nomme point l'auteur des paroles (1).

9. — Des plaisans, en parlant de la détestable tragédie de *Roméo et Juliette*, avaient dit épigrammatiquement, que jamais *Juillet* ne verrait *Août*. Cependant

(1) V. 4 septembre 1772. — R.

l'auteur, merveilleusement encouragé par l'exemple des *Druides*, après avoir fait de grands retranchemens à sa pièce, et beaucoup de changemens, a eu la satisfaction de se voir très-applaudi à la seconde représentation, et de s'entendre appeler par la multitude. Depuis ce temps sa tragédie va tant bien que mal; mais elle n'a pas, comme l'autre, l'avantage d'avoir le véhicule de la persécution du fanatisme et des dévots; on a même fait retrancher les tirades sur le suicide, qu'on avait été fort surpris de trouver, en sorte que M. Ducis verra mourir sa pièce lentement et de sa belle mort.

10. — Messieurs de l'Académie Française n'ayant pas trouvé de pièce de poésie digne d'être couronnée cette année, le jour de la Saint-Louis, ont remis le prix.

11. — MADAME (on appelle ainsi la fille aînée de M. le Dauphin), restée à Versailles pendant le voyage de Fontainebleau, a reçu avec sa sœur une fête magnifique, donnée à Saint-Ouen, par M. le prince de Soubise, où l'on a joué de petits jeux d'enfans, entre autres le gage touché. M. l'abbé de Voisenon, très-attaché à ce prince, a voulu y servir un plat de sa façon; il a fait les vers suivans :

Un jour, ne sachant que faire,
Le jeune époux de Psyché,
Les Ris, les Jeux et leur mère
Jouaient au gage touché.
L'amour faillit; pour son gage
On lui fit chercher long-temps
Objet qui fût l'assemblage
Des graces et des talens.
Toute la troupe céleste
Crut faire peine à l'enfant.
« Il est, dit-elle, un peu leste

Pour choisir bien sensément. »
Mais le dieu, content dans l'ame,
Parcourant tous les humains,
Jeta les yeux sur MADAME,
Et chacun battit des mains.

12. — Tout l'Opéra, tout le monde galant ont été émerveillés de l'acte d'héroïsme amoureux que vient de déployer mademoiselle Peslin. Cette célèbre danseuse, fort attachée à M. le marquis de Fleury, ayant appris par M. le duc de Chartres son combat singulier et sa blessure dangereuse, a voulu partir sur-le-champ, et se rendre auprès de cet amant chéri. Les directeurs s'y sont opposés, et lui ont refusé un congé; elle a paru disposée à passer outre; on l'a menacée de la faire arrêter; rien n'a pu contenir son zèle, et elle était en route lorsqu'elle a été surprise et ramenée. Cette nouvelle est la matière de l'entretien du foyer et des coulisses, et l'on porte aux nues mademoiselle Peslin.

C'est avec un officier du régiment de Touraine que s'est battu M. le marquis de Fleury.

13. — Depuis quelques mois il a été question de faire un canal, en Bourgogne, qui, communiquant à la Loire, faciliterait l'exploitation des marchandises de cette province. Diverses compagnies ont paru se former pour tendre à ce but, et toutes ont échoué, quand il a fallu réaliser les fonds nécessaires pour la confection de ce canal. Comme les avantages en sont démontrés, et que la province a le plus grand intérêt à son exécution, on vient de faire imprimer un Mémoire pour engager les États à emprunter les fonds nécessaires pour cet objet.

— On rit beaucoup de voir mademoiselle Guimard, cette danseuse de l'Opéra, ancienne maîtresse du

prince de Soubise, et pour qui ce seigneur continue à avoir une grande considération, donner des permissions de chasse, comme une dame d'importance. M. de Soubise, comme capitaine des chasses, lui accorde, dans les plaisirs du roi, un canton où elle fait chasser pour sa table et permet à ses amis d'y aller. Les danseurs, les chanteurs, les acteurs de nos spectacles briguent la faveur de cette nouvelle Diane : c'est à qui d'entre eux jouira d'un exercice si attrayant, et dont la noblesse depuis long-temps réclame le privilège exclusif.

— On imprime actuellement un manuscrit trouvé dans un vieux château, qui a jadis appartenu au célèbre Montaigne : c'est un Voyage d'Italie écrit de la propre main de ce philosophe (1). Toute la littérature est dans l'attente d'un ouvrage aussi précieux.

15. — Les entrepreneurs du Colysée ne se rebutent point du mauvais succès de leurs premières inventions : ils préparent un troisième spectacle qui aura pour titre : *les Fêtes villageoises*. Il y a apparence qu'elles auront lieu pour la Saint-Louis, fête du roi; on n'a pas meilleure idée de celles-ci.

17. — La Foire Saint-Ovide vient de s'ouvrir hier à la place de Louis XV. Pour attirer davantage les curieux, sans doute, on a enfin découvert le piédestal du monument que la Ville y a fait élever au roi, qui est absolument terminé. On sait que cette composition est du célèbre Bouchardon, mort avant qu'il eût pu finir son exécution, qui a été confiée au sieur Pigalle.

Ce piédestal, revêtu de marbre blanc veiné, est élevé sur deux marches. Tous les ornemens sont en bronze. On

(1) Il a été publié en 1774, sous ce titre : *Journal du Voyage de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne, etc.* 2 vol. in-12. — R.

voit à ses angles quatre figures debout, de dix pieds de proportion, représentant les quatre vertus, la Force, la Justice, la Prudence et l'amour de la Paix : les deux petits côtés de ce piédestal sont ornés d'inscriptions entourées de branches de laurier dorées : sur la face qui regarde le jardin des Tuileries, on lit :

LUDOVICO XV,
OPTIMO PRINCIPI,
QUOD
AD SCALDAM, MOSAM, RHENUM,
VICTOR
PACEM ARMIS
PACE
ET SUORUM ET EUROPÆ
FELICITATEM
QUÆSIVIT.

Sur la face qui est à l'opposite, vers les Champs-Élysées, on lit :

HOC
PIETATIS PUBLICÆ
MONUMENTUM
PRÆFECTUS
ET
ÆDILES
DECREVERUNT ANNO
M. D. CC. XLVIII.
POSUERUNT ANNO
M. D. CC. LXIII.

Les grands côtés du piédestal sont décorés de trophées et de bas-reliefs; l'un représente le roi donnant la paix à l'Europe : l'autre le représente sur un char de triomphe, couronné par la Victoire et conduit par la Renommée à des peuples qui se soumettent.

Cette composition a essuyé beaucoup de critiques.

Représenter le roi à cheval, n'est pas d'une invention neuve ni sublime; celle de le faire supporter par quatre vertus en forme de cariatides, est bizarre. Il paraît que le cheval est, en général, la partie du monument qui plaît le plus aux connaisseurs. Le grand défaut c'est qu'il est peu proportionné au local, et que la statue ne paraît que comme une mouche dans cette vaste plaine.

— On prétend que depuis qu'on a découvert la statue de Louis XV, on y a trouvé la criminelle épigramme ci-jointe, qui avait déjà paru(1), et que des séditieux ont renouvelée.

Grotesque monument, infame piédestal!
Les vertus sont à pied, le vice est à cheval!

18. — Depuis quelque temps les écrits sur le procès actuel entre le roi et la nation avaient tari, et les bons patriotes gémissaient de ce silence, craignant qu'il ne fût la suite d'une terreur pusillanime, inspirée par les procédures intentées au nouveau tribunal concernant la *Correspondance*, etc. Un livre énorme en deux volumes, dont le premier a cinq cent quarante et une pages, et le second six cent cinquante-trois, est une preuve que des mortels laborieux continuent à instruire la défense des peuples, et que, malgré toute la vigilance de la police, et de la magistrature nouvelle éparse sur la surface de la France, il est des asiles où l'on peut faire gémir les presses en silence et dans le loisir le plus long. L'ouvrage en question a pour titre *Maximes du Droit public français* (2).

On peut regarder ce livre comme une encyclopédie politique renfermant tout ce qui a été dit sur cette ma-

(1) V. 6 juin 1763. — R.

(2) Rédigées par l'abbé Mey. — R.

tière et l'épuisant absolument ; c'est un véritable ouvrage de Bénédictin, qui fait également honneur à la tête, à la mémoire, à l'érudition et à la patience de l'infatigable écrivain.

19. — * Le septième numéro des *Supplémens à la* GAZETTE DE FRANCE (1) paraît, daté du dimanche 9 août. Celui-ci contiendrait des anecdotes très-intéressantes, si elles étaient vraies ; mais il faut être bien en garde contre ce qui y est rapporté, dont une partie est fausse, l'autre altérée, et le tout écrit d'un très-mauvais ton, et dans un genre d'ironie dure et plate. Cependant on y court comme au feu, tant l'homme a d'ardeur pour le mensonge.

20. — Ces fêtes dernières, on a exécuté au Colysée une pantomime nouvelle, intitulée *le Ménage à la mode.* Elle n'a pas eu plus de succès que le reste, et le public paraît avoir absolument pris en grippe ce spectacle. Ce sont presque à chaque fois des huées, des sifflets. On doute que les *Fêtes villageoises* annoncées pour la Saint-Louis, réparent le discrédit où le Colysée est tombé.

21. — Il est parvenu ici un troisième volume de *Lettres de madame la marquise de Pompadour* (2), depuis 1746 jusqu'à 1762. Leur défaut d'ensemble, leurs négligences naïves, continuent à les faire regarder comme des larcins faits à différens porte-feuilles. Il est certain qu'elles ont un caractère d'originalité et qu'elles ne sentent nullement l'auteur. Il y a pourtant quelques faits d'une fausseté trop manifeste pour que la feue marquise les eût pu adopter. Il faut mettre ces inepties sur le compte de l'éditeur, qui aura peut-être été dans le cas

(1) Réimprimé dans le *Maupeouana*, tome V, pages 133-145. — R.

(2) Ces *Lettres* ont été composées par M. le marquis de Barbé-Marbois, aujourd'hui président de la Cour des Comptes. — R.

de restituer quelques passages, ou tronqués, ou déchirés, ou illisibles. Au surplus, c'est un problème à résoudre aux littérateurs, et plus encore aux gens de cour qui ont connu l'héroïne.

22. — * La police, toujours attentive, surtout dans ces temps désastreux, à fournir au peuple de l'aliment à sa curiosité et une distraction à sa misère, a imaginé un nouveau spectacle pour l'amuser, d'autant plus agréable pour lui, qu'il ne coûte rien. Depuis quelque temps on voyait chez les marchands d'estampes des caricatures très-originales sur nos coiffures élevées appelées à la monte-au-ciel, tant en femmes qu'en hommes. On a réalisé ces personnages, et dans un café de la Foire Saint-Ovide ces figures bizarres, de l'un et de l'autre sexe, restent toute la soirée en proie aux regards de la multitude, qui ne peut se lasser de les considérer et d'en rire. Le tout est accompagné d'une musique analogue, et de chansons très-ordurières qui ne devraient pas être tolérées aux oreilles d'une nation tant soit peu pudibonde, mais qui passent à la faveur de la licence prétendue des Foires. Cette farce attire un peuple immense.

23. — Les Italiens se trouvent dans un grand délabrement par la dispersion des différens sujets qui composent cette troupe, et la trop grande facilité des gentilshommes de la chambre à les laisser oisifs. Pour suppléer au vide qui en résulte, ils ont imaginé de donner une comédie nouvelle en un acte, mêlée d'ariettes, précédée d'un prologue, ayant pour titre : *la Ressource comique, ou la Pièce à deux acteurs.* Cette pièce, soi-disant nouvelle, n'est autre chose qu'une ancienne comédie du sieur Pannard, que le sieur Anseaume a adaptée à la scène de l'Opéra-Comique, et dont le sieur Méreaux, jeune or-

ganiste de Saint-Sauveur, a fait les ariettes. L'ouvrage était ci-devant en vaudevilles; on en a laissé quelques-uns, et il en résulte un mélange bizarre qui n'a pas plu.

Quant à la pièce, elle n'est composée que de deux acteurs faisant chacun trois rôles. L'homme fait ceux de valet, d'amoureux aimé, et de robin disgracié; la femme, ceux de suivante, de jeune amoureuse, et de vieille tante acariâtre. Le sieur Julien a déployé dans ces personnages une grande variété de jeu, ainsi qu'une nouvelle actrice débutante dans les rôles de femme. L'indulgence due à de tels efforts a soutenu l'attention du public, qui, sans cela, n'aurait pu tolérer la pièce, dont la musique est des plus médiocres et l'intrigue des plus communes. Le grand art aurait été de ménager la sortie et rentrée du même acteur dans plusieurs personnages, d'une manière assez vraisemblable pour faire illusion au spectateur : ce qui serait une grande adresse, bien au-dessus de la froide intelligence du rédacteur.

24. — Le livre des *Maximes du Droit public français* a fort offensé le Gouvernement, qui en a fait faire des recherches très-sévères. L'article des Lettres de cachet est celui qui lui déplaît davantage. L'auteur prouve qu'elles sont contraires à la liberté des actions et des personnes, second attribut de la liberté française; que les lois des empereurs romains, les décisions des ordonnances en proscrivent, soit formellement, soit implicitement l'usage; il en développe les inconvéniens et l'injustice; il fait voir qu'elles sont contraires à la fin de toute société; il examine et réfute les raisons sur lesquelles on prétend les justifier; il décide enfin qu'on n'est pas obligé d'y obéir, que le Parlement aurait encore moins dû obtempérer aux Lettres de Cachet qui le dispersent.

Cette assertion, qui révolte les partisans du despotisme, est l'endroit du livre le mieux traité. En général, il est écrit avec un grand flegme: nulle chaleur, nulle éloquence même, tout y est principe, raison et bon sens. On attribue l'ouvrage à M. de Montblin, conseiller au Parlement, exilé aux confins du Poitou et de la Bretagne, dans un endroit malsain, et dont la santé délicate, très-altérée par sa translation, n'a pu ralentir encore le courage et la fermeté, ni adoucir la dureté de son persécuteur. Ce magistrat, quoique jeune encore, était une des lumières de sa compagnie, et l'orateur le plus en vogue. Un défaut de son ouvrage, s'il est de lui, mais qui décèle au moins l'auteur pour un membre du Parlement, est d'en avoir trop concentré l'intérêt dans cette Compagnie, sans insister, comme il le faudrait dans les circonstances, sur la nécessité de l'assemblée des États-Généraux, le remède pour raffermir la Constitution du royaume ébranlée.

25. — Bernis est un séjour délicieux, affecté, comme maison de campagne, aux abbés de Saint-Germain-des-Prés. M. le comte de Clermont avait encore embelli ce lieu, et l'avait rendu propre aux fêtes les plus magnifiques et les plus galantes. Il y a surtout un théâtre charmant, peu analogue aux divertissemens d'un supérieur de moines, mais très-convenable à ceux d'un prince. C'est aujourd'hui M. le prince de Marsan qui loue cette maison des économats. Une fête qu'on y a donnée pour le jour de la Saint-Louis, son patron, a ramené le public de ce côté-là, et lui a rappelé celles de feu M. le comte de Clermont.

Il y a d'abord eu comédie, ou plutôt opéra comique : on a joué *le Tonnelier* et *le Maréchal*. C'est le spectacle

ordinaire, qui s'exécute par des femmes de qualité et des seigneurs de la compagnie du prince. Les femmes sont madame la comtesse de Turpin, madame la marquise de Senneville : les hommes sont M. le marquis de Villars, M. le marquis de Toubeuf, MM. de Bertillac frères, M. le marquis de Rohan, etc. Tous ces acteurs et actrices jouent à merveille, avec une aisance, un naturel, bien supérieurs à tous les efforts de l'art.

Après ce préambule, le prince et sa suite se sont embarqués sur la Bièvre, petite rivière qui fait canal dans le parc. A son arrivée un député du Fleuve, à la tête de ses Nymphes, est venu complimenter Son Altesse. Elle est entrée dans des gondoles galamment décorées; les boîtes, les canons ont ronflé. Sa marche lente et majestueuse était précédée de feux sur l'eau. Des Tritons parcouraient la terrasse, et lançaient un artifice agréable et neuf. Enfin le héros de la fête est entré dans un pavillon construit à la tête du canal, où il a soupé, après avoir reçu une nouvelle harangue des bergers et bergères de ces cantons. Le tout a été accompagné d'une musique délicieuse.

Après le souper, il y a eu café : c'est un genre de divertissement inventé depuis quelques années, où, sous l'image naïve de ce qui se passe dans ces lieux publics, on ménage des scènes agréables et piquantes. A côté du café se sont formées des parades ingénieuses, relatives aux circonstances de la fête, et assaisonnées de ces bons mots grivois qui sont l'ame de ce genre de pièces.

Le public des environs et de Paris couvrait la terrasse et remplissait les bosquets artistement illuminés. Au moyen de contre-marques convenues on était admis dans l'assemblée, et l'on pouvait assister à l'exécution de ces

divers impromptus, où le goût des acteurs, toujours pris dans la compagnie du prince, a développé leurs talens divers. La fête a été terminée, suivant l'usage, par un bal très-brillant, et composé de très-jolies femmes.

26. — * *Les vues réelles et le système politique de la Régence de Danemark développés.* Tel est le titre d'une brochure, imprimée à Londres, dans laquelle on prétend déduire les causes de la dernière révolution arrivée à Copenhague, fondées sur des papiers authentiques, par Christiern-Adolphe Rotes, ci-devant conseiller de conférence, secrétaire du cabinet de Sa Majesté Christiern VII, et grand Assesseur du Conseil Suprême d'Altena. On veut que cet écrit ait été publié originairement en français à Hambourg.

L'auteur ne craint point d'avancer qu'une intrigue abominable a ourdi la trame du complot qui a conduit sur l'échafaud Struensée (1) et Brandt et a fait rendre un jugement inique contre l'infortunée reine, sœur du roi d'Angleterre; mais l'on ne peut que regarder cette princesse comme coupable, tant qu'elle n'aura pas publié un manifeste pour dévoiler à toute la terre l'iniquité de sa condamnation. Du reste, la brochure est fort mal écrite, sans chaleur, sans noblesse, contient très-peu d'anecdotes, et ne semble pas même exiger une grande confiance.

27. — Un procès d'une espèce très-singulière doit se juger incessamment à l'Opéra. Une demoiselle La Guerre, fille des chœurs, a été trouvée en flagrant délit

(1) M. J. K. Höst, auteur d'une *Histoire du comte de Struensée*, publiée à Copenhague, en 1824, reconnaît l'innocence de ce ministre et ajoute que la plupart des institutions qu'on lui devait et qui servirent de prétexte à sa condamnation, furent conservées ou promptement rétablies. — R.

dans une loge, pendant une répétition. Ces répétitions sont délicieuses pour les amateurs, en ce que tout est confondu, tout est ouvert, et qu'il y règne une liberté charmante. Le président de Meslay, de la Chambre des Comptes, est l'heureux mortel qu'on a surpris dans l'extase amoureuse. Il est question de décider quel genre de punition on infligera à l'actrice. Le sieur Rebel, directeur général, consommé depuis long-temps dans la jurisprudence du code lyrique, doit présider à l'Arrêt, avec les directeurs particuliers. On croit qu'on appellera les matrones les plus expertes de la troupe, mais qui n'auront que voix consultative. Cette affaire rappelle celle de mademoiselle Petit, du même genre, qui fit tant de bruit, il y a nombre d'années, et dans laquelle il parut des Factums très-plaisans.

— M. de Voltaire a pris tellement à cœur l'affaire de M. le comte de Morangiès, qu'on vient de répandre une *seconde édition très-augmentée* de l'*Essai sur les probabilités en fait de justice* [illegible], où il défend plus que jamais ce maréchal de camp.

— *La Fête villageoise*, qu'on avait annoncée au Colysée pour la Saint-Louis, a été donnée sous le nom de *la Noce rustique*, et cette pantomime n'a pas eu plus de succès que le reste. Il y a eu la veille un bal masqué très-peu garni. En un mot, rien ne réussit plus à ces malheureux entrepreneurs, et M. le chevalier d'Arcq a beau épuiser son génie pour inventer quelque chose qui plaise au public, tout rate, et l'argent ne vient pas.

28. — M. de Voltaire a fait [illegible] sur la mort [illegible] si honteuse pour la France, de la jeunesse de la Sa[illegible]

[illegible] V. au jour [illegible] —

Barthélemi (1), sous le règne exécrable de Charles IX. Il a fait à cette occasion cinq strophes dignes de son meilleur temps. On y retrouve cette philosophie douce, riante, pleine d'humanité, qui caractérise le chantre d'Henri IV.

29.—*Mémoires authentiques de la comtesse de Barré, maîtresse de Louis XV, roi de France, extraits d'un manuscrit que possède madame la duchesse de Villeroi, par le chevalier Fr. N.* 1772. *Traduits de l'anglais.*

Tel est le titre d'un nouveau pamphlet, arrivé de Hollande et d'Angleterre en cette capitale, après lequel on court avec avidité, et qui ne contente pas les curieux, à beaucoup près. Rien de si plat, de si dégoûtant que cette brochure, qui n'est que du verbiage, pleine de lieux communs, et d'ailleurs indignement écrite. Le peu de faits qu'on y trouve ne conviennent pas plus à l'héroïne qu'à toute autre femme publique, et il n'y a pas une seule anecdote qu'on puisse regarder comme approchant de la vérité. Il faut compter bien étrangement sur la sotte crédulité du public pour avoir l'audace d'imprimer une pareille rapsodie.

31. — Un nommé Caufman, vulgairement appelé Marchand, traduction en français de ce mot allemand, et servant d'interprète de langues près des Parlemens, et surtout près du Châtelet, a été arrêté il y a quelque temps. Ce particulier, qui, sous l'inspection de la police, débitait des Nouvelles manuscrites, avait déjà été mis à la Bastille pour s'être trop émancipé dans ses feuilles. Depuis son élargissement, il avait colporté di-

(1) Une chose bien singulière, c'est que toutes les années, le jour de la Saint-Barthélemi, M. de Voltaire avait une espèce de fièvre, et éprouvait un malaise si marqué, que tout le monde s'en apercevait. — W.

verses brochures clandestines, et surtout celle intitulée : *Inauguration de Pharamond.* Il s'est trouvé inscrit sur les mémoires du sieur De Laroche, commis des fermes, arrêté dernièrement, et les soupçons s'étant augmentés sur son compte, il a été repris de nouveau par les informations et autres indices : on a su qu'il connaissait l'auteur du livre en question, et l'on est à le tourmenter violemment pour en apprendre davantage.

Il paraît constant aujourd'hui que cet inconnu, auteur de l'*Inauguration de Pharamond*, du *Maire du Palais*, et du dernier livre qui vient de paraître, *Maximes du Droit public français*, était retiré dans le Temple depuis long-temps, qu'il y vivait dans la plus grande solitude, et sans aucune communication extérieure, même pour les besoins ordinaires de la vie ; qu'informé du sort du sieur Caufman, il est parti le même jour pour l'Angleterre, ce qui fait présumer plus fortement des liaisons de ce dernier avec lui. En conséquence, le Temple est inondé d'espions, mais dont l'emploi devient désormais inutile. On ajoute que le prince de Conti, qui, en sa qualité de Grand-Prieur, a la juridiction de cet enclos, sur les plaintes qui lui ont été portées, a fait faire des recherches sévères, pour voir si l'on ne trouverait pas quelque imprimerie secrète, ce qui n'a rien produit. On savait bien d'avance ce qui en résulterait.

1^er^ SEPTEMBRE. — Les vers de M. de Voltaire *Pour le 24 auguste ou août* 1772, et qu'il a d'abord envoyés à Paris manuscrits, sont imprimés aujourd'hui. Il les a fait précéder de deux petits pamphlets, à la suite desquels ils viennent plus naturellement. Dans le premier, qui contient des *Réflexions sur le procès de mademoiselle Camp*, M. de Voltaire, très-louangeur contre son

ordinaire, approuve l'Arrêt du nouveau tribunal, qu'il assure avoir été consacré par le suffrage du public, ce juge suprême, qui, quoique sans pouvoir, décide au fond en dernier ressort. Il prétend que tout Paris « a senti qu'une loi dure ne permettant pas, en France, à un catholique de se marier à une protestante par le ministère d'un prétendu réformé, le mariage devait être déclaré nul ; » mais M. de Voltaire prend le change comme beaucoup d'autres ; l'Arrêt ne déclare point le mariage nul, il reconnaît simplement qu'il n'y a point de mariage, faute d'acte de célébration. C'est le seul point auquel les magistrats se sont tenus, et qui leur a fait éviter adroitement de prononcer entre Genève et Rome. Du reste, l'auteur gémit ensuite sur « cette séparation funeste, qui a privé la patrie d'environ sept à huit cent mille citoyens utiles, et qui plonge encore cent mille familles dans l'incertitude continuelle de leur sort. » Il semble applaudir à la nécessité de la loi dans les temps de trouble et de discorde ; il la regarde désormais comme dangereuse et funeste ; il indique les raisons de le croire et la possibilité de la révoquer. Il finit cependant par s'interdire modestement de toucher à une matière si délicate ; il dit que « cent volumes ne valent pas un Arrêt du Conseil, » et il attend de la prudence et de la bonté du Gouvernement ce qu'on n'obtiendra jamais par des argumens de théologie.

On conçoit aisément quelles sont les raisons de la modération du critique dans ces *Réflexions ;* mais on est étrangement surpris de voir le même sang-froid, la même douceur dans le second pamphlet, qui est une *Réponse à l'abbé de Caveirac.* On sait que ce dernier est auteur d'une ancienne *Apologie de la révocation de*

l'Édit de Nantes et de la Saint-Barthélemi (1). Cet écrivain, retiré à Rome, y aura fait apparemment un second traité (2) sur la matière, où il reproche à M. de Voltaire de n'être pas de son avis, et où il lui attribue les *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Maison de Brandebourg*, parce que, dit-il, celui-ci les a donnés à beaucoup de personnes, comme son ouvrage, et les a vendus à plus d'un libraire comme son bien.

Quand le zèle du philosophe de Ferney se serait échauffé contre l'exécrable apologiste de la Saint-Barthélemi, on l'aurait certainement pardonné à un apôtre de l'humanité : on ne peut cependant que le louer de disserter, au lieu d'injurier. Ce qui est plus admirable encore, c'est qu'il se contienne également dans sa propre querelle, et que, sans repousser l'outrage par l'outrage, la calomnie par la calomnie, il se contente d'assurer avec une tranquillité stricte que la vérité et l'honneur l'obligent de dire qu'il n'y a personne en Europe à qui il ait jamais ni prêté, ni donné, encore moins vendu les *Mémoires de Brandebourg*. Il les restitue à son auteur, au roi de Prusse; il ajoute qu'il est avéré que ce monarque est le seul historien de sa patrie, comme il en est le législateur et le héros. Il finit par demander humblement à M. l'abbé de Caveirac non-seulement son indulgence pour les protestans, mais encore pour le critique obligé de réfuter ses opinions. Puisse ainsi M. de Voltaire en avoir désormais pour les siens!

(1) V. 23 février 1764. — R.

(2) *Lettre du docteur Chlévalés à M. de Voltaire, en lui envoyant la copie manuscrite d'une autre lettre à laquelle il ne paraît pas qu'il ait répondu.* Paris, 1772, in-8° de 67 pages. Il en parut, la même année, une seconde édition sous ce titre : *Qu'on y réponde, ou Lettre, etc.* Genève, chez les frères Cramer, in-8° de 71 pages. — R.

2. — Le sieur Razetti, violon ordinaire de la musique et de la chambre du roi, est fort attaché à madame la comtesse de Langeac, et c'est lui à qui elle a donné le soin de présider au choix et à l'exécution des divers morceaux de musique qu'on donne au Colysée. On a voulu le récompenser de ce zèle, et l'on a obtenu des entrepreneurs un jour en sa faveur. Il doit avoir lieu aujourd'hui. On doit donner *les Jeux Olympiques*, qu'on annonce avec beaucoup d'emphase.

3. —* On a fait en Normandie, à l'occasion du voyage de madame la duchesse de Chartres aux eaux de Forges, et de celui de M. le duc de Chartres, un ouvrage appelé *la Gazette Normande*. C'est un journal modelé sur les *Supplémens à la* GAZETTE DE FRANCE, c'est-à-dire bien méchant, bien mensonger, bien calomnieux, avec quelques vérités cependant, comme cela doit être.

4. — Hier le sieur Carlin, avant qu'on jouât *les Deux Compères*, était venu capter la bienveillance du public par un compliment à sa manière, qui avait été bien accueilli, et semblait d'un bon augure pour la pièce; mais la machine en a paru si plate, et la musique si mince, si triviale, que le parterre, tout bonasse qu'il soit, n'a pu y tenir. L'usage où l'on est aujourd'hui d'aller en déshabillé, sans armes, mais avec une canne, a fourni une nouvelle manière de siffler et de persifler. Les spectateurs ont battu la mesure sur le plancher avec leurs bâtons, et il en est résulté un bruit sourd et soutenu qui a étourdi l'orchestre et les acteurs, au point qu'on a pris le parti de céder sur-le-champ à cette nouvelle musique, et de quitter le théâtre.

5. — Mademoiselle Duthé est une des courtisanes les plus renommées aujourd'hui dans cette capitale. L'hon-

neur qu'elle a eu de donner les premières leçons du plaisir à M. le duc de Chartres, l'a mise dans une grande vogue. C'est une blonde fadasse, d'une figure moutonnière, qui n'annonce aucune pétulance, aucun esprit, mais à la mode: c'est tout dire. Elle appartenait, en dernier lieu, au marquis de Genlis, qui, marié à une des plus jolies (1) femmes de la cour, trouva plus doux de se ruiner avec cette fille. Celle-ci, sentant que les facultés de son amant baissaient, a pris le parti de le congédier. Milord d'Aigremond est l'heureux mortel qu'elle veut bien admettre aujourd'hui à sa couche, moyennant mille louis pour la première nuit et mille écus par mois. Ces sermens réciproques seront, sans doute, bien exécutés, car tout Paris en est témoin, et c'est la nouvelle du moment.

— * Un parent de feu madame Doublet, cette virtuose si renommée parmi les politiques, pour les *Mémoires* manuscrits, qui se rédigeaient chez elle, des événemens publics et particuliers, continue ce journal intéressant. Dans un de ses articles (2) il est tombé vertement sur le sieur Marin, et a fait sentir l'imbécillité qu'a montrée ce rédacteur de la *Gazette de France* en adoptant les contes qu'on lui a envoyés sur le prétendu hydroscope, et les insérant avec la plus grande prétention, se vantant même d'être le premier auteur de nouvelles publiques qui en ait fait mention. On a renvoyé de Marseille au sieur Marin le jugement qu'on portait de lui sur cet objet : il en a été outré; il s'est plaint au ministre des Affaires Étrangères; il lui a fait accroire qu'on dégradait la *Gazette de France*, en vilipendant

(1) Historique. Voyez les *Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis sur le dix-huitième siècle et la révolution française*. — R.

(2) V. 24 juin 1772. — R.

son auteur, et comme il n'était guère possible d'attaquer le critique sur un travail aussi innocent, on a fait arrêter son laquais, dont il se servait pour envoyer les *Nouvelles* à ses amis, et on l'a fait mettre au Fort-l'Évêque, au secret. On a pris pour prétexte qu'il trafiquait de ces *Nouvelles*. Ce procédé indigne du sieur Marin donne encore plus mauvaise idée de son cœur et de son petit esprit.

6. — * Il n'y a plus de doute sur la nouvelle de la révolution de Suède. On vient d'imprimer, à l'imprimerie du Département des Affaires Étrangères, à Versailles, la *Relation de ce qui est arrivé à Stockholm depuis le* 19 *jusqu'au* 21 *du mois dernier*. On y voit comment, en cinquante-quatre heures, le roi de Suède, rompant les liens qui l'asservissaient au sénat, a repris les rênes de l'empire telles que Gustave-Adolphe les dirigeait et qu'elles ont été conduites jusqu'en 1680. Si l'on en croyait cette relation, l'événement aurait été subit; mais par la combinaison des faits qui y sont rapportés, on ne peut le regarder que comme le résultat d'une politique profonde et combinée de loin. Sa Majesté Suédoise n'a point négligé la forme du serment, lien très-fort sans doute, et très-durable, tant qu'Elle aura les troupes et les forces de son côté. Cet événement, exalté beaucoup ici par les partisans du despotisme, attriste les patriotes.

6. — * Dans la nuit du 23 au 24 du mois dernier, une garde nombreuse s'est emparée des avenues du couvent des Barnabites, et l'on a arrêté le Père Mirasson, fameux Janséniste, interdit depuis long-temps et très-mal noté auprès de M. l'archevêque de Paris. Ce religieux, âgé, frappé de terreur à la vue de tous ces alguasils, avait eu pourtant la présence d'esprit de dire au frère qui les conduisait : « Souffle ta lumière. » A la faveur de

l'obscurité et de l'embarras de ces gens qui ne connaissaient pas les détours de la maison, il s'était soustrait à leur garde et s'était réfugié dans le clocher, où on l'a trouvé après beaucoup de recherches. Ces recherches se sont étendues dans tout le couvent et jusqu'aux lieux les plus secrets. Il paraît qu'on soupçonnait un entrepôt chez ces religieux. On n'a rien trouvé, pas même dans la chambre du Père Mirasson, sauf un exemplaire de la *Gazette Ecclésiastique* de la semaine. Il a déjà subi trois interrogatoires, dont il n'est rien résulté. Il est traité avec beaucoup d'égards et de politesses, et, comme c'est un homme de lettres qui travaille à l'*Histoire des troubles du Béarn*, on lui a fait remettre ses livres et papiers, pour qu'il pût continuer cet ouvrage. Il se promenait souvent aux Tuileries avec beaucoup de nouvellistes, qui ont été fort alarmés au premier bruit de sa détention, mais sont rassurés aujourd'hui.

7. — L'Enfant Jésus est une communauté instituée par l'ancien curé de Saint-Sulpice, et établie sur sa paroisse, mais à l'extrémité de Paris. Les places n'en sont données qu'à des filles de condition, et jolies : c'est l'obligation qu'y mettait le feu sieur Languet ; ce qui avait même fait dire que c'était le b..... des évêques, parce que ce curé très-patelin, très-courtisan, faisait manger souvent ces prélats avec quelques-unes de ces dames, qu'il admettait à tour de rôle à sa table. Il y avait en outre dans cette maison des filles du commun, pauvres et orphelines, qu'on élevait à toutes sortes de travaux champêtres et domestiques.

Madame de Marsan avait imaginé, pendant le séjour du roi à Compiègne, de procurer à MADAME (1) et à sa sœur

(1) V. 11 août 1772. — R.

un petit spectacle en les conduisant à cette communauté. Elles y ont été reçues avec tous les honneurs dus à leur rang : on est allé au-devant d'elles avec le dais, on les a régalées de musique, saluts et bénédictions. MADAME a été enchantée de ces dames, et a voulu leur donner une marque de sa satisfaction, en les baisant toutes à la joue. Madame Élisabeth ne leur a présenté que sa main à baiser.

8. — Il paraît un poëme sur *le Jugement de Pâris*, par M. Imbert, jeune homme qui promet beaucoup et dont les vers sont pleins de grace et d'harmonie, et où l'on trouve, d'ailleurs, de l'invention et du génie dans la composition. M. Piron, ce vieillard presque nonagénaire, qui conserve encore dans le froid de l'âge tout le feu de la plus verte jeunesse, toute la gaieté la plus aimable, s'est amusé à faire, en parodie du même sujet, une chanson qui fait fortune et, malgré les gravelures dont elle est pleine, plaît beaucoup aux dames. La voici :

Chanson ou *parodie*,

Sur l'air du *Mirliton don daine, Mirliton don don.*

Moi, qui jadis eus la gloire
De chansonner pour Iris,
J'ose entreprendre l'histoire
Du jugement de Pâris,
Sur le mirliton, don daine,
Sur le mirliton, don don.

Un jour la belle Cythère,
Avec Junon et Pallas
Se lavait dans la rivière
Le corps, la tête et les bras,
Et le mirliton, etc;

Quand la Discorde crottée
Vint pour se laver aussi :
Junon, toute transportée,
Dit : « Retire-toi d'ici.
L'affreux mirliton ! etc. »

La Discorde en prit vengeance ;
Savez-vous comme elle fit ?
Au milieu d'elles leur lance
Une pomme d'or, et dit :
« Au beau mirliton, etc. »

Junon, qui toujours criaille,
Veut s'en saisir tout de bon ;
Vénus lui dit : « La grisaille
N'est point du tout de saison,
Pour le mirliton, etc. »

Pallas dit d'un ton sévère :
« Tous vos plaisans mirlitons
Ont toujours maille à refaire ;
On ne voit nulles façons
A mon mirliton, etc. »

Dans la dispute elles virent
Pâris, le jeune pasteur :
Aussitôt toutes se dirent :
« Le drôle est bon connaisseur
En beaux mirlitons, etc. »

Le Berger aux trois Déesses
Fit ôter trois cotillons,
Il vit trois paires de fesses,
Et trois paires de tétons,
Et trois mirlitons, etc.

D'une pareille corvée
Pâris ne s'épouvanta,

Il alla tête levée,
Et tour à tour feuilleta
Chaque mirliton, etc.

Junon promit la richesse
Au jeune berger Pâris;
Pallas vanta la sagesse :
Mais qu'offrit dame Cypris?
Rien qu'un mirliton, etc.

A cette douce parole,
On vit le combat cesser.
Ce Pâris était un drôle
Qui se serait fait fesser
Pour un mirliton, etc.

— * M. le duc d'Aiguillon avait fait imprimer en diligence, par ordre du roi, une quantité considérable d'exemplaires de la *Relation de ce qui est arrivé à Stockholm le* 19 *août*, et en avait envoyé à tous les gens en place; ensuite on en a distribué gratis et sans distinction aux personnes qui en ont voulu. La police, à Paris, a reçu injonction d'en délivrer gratuitement aux curieux.

9. — Il y a eu hier chez mademoiselle Guimard, à Pantin, un spectacle délicieux, que M. le duc de Chartres a honoré de sa présence, mais *incognito*. C'était vacance des théâtres publics, à cause de la fête de la Vierge, ce qui a permis à cette Aspasie de jouir de plusieurs Comédiens Français. On y a exécuté un opéra comique nouveau, intitulé *Jeannot*, qui a fait peu de sensation. Il n'en est pas de même de *la Vérité dans le vin*, du sieur Collé, ouvrage connu et imprimé, plein de peintures fortes, d'un dialogue chaud, et de la composition la plus vraie. On ne peut rien voir de mieux joué que cette dernière pièce.

Trois excellens acteurs, tirés de la Comédie Française, savoir les sieurs Feuillie, Dugazon, Auger, y ont déployé des talens supérieurs à tout ce qu'ils ont montré jusqu'à présent. Mademoiselle Lafond, danseuse de l'Opéra, et mademoiselle Guimard, la maîtresse du lieu, ont secondé à merveille ces personnages, surtout la dernière, dont la voix, naturellement rauque et désagréable quand elle parle, perd sa mauvaise qualité dans le chant et devient ravissante. Les plus jolies filles de la capitale, qui formaient, en femmes, le fonds de l'assemblée, la rendaient charmante. Il n'est que Paris pour trouver ainsi une courtisane donnant à ses frais un divertissement de prince, et qui ruine ordinairement les millionnaires les plus riches : d'ailleurs, chez les grands seigneurs il règne par essence un respect, un sérieux, une contrainte, absolument bannis de chez mademoiselle Guimard, tant à raison de l'héroïne, que du genre de la compagnie et de celui des ouvrages, dont quelqu'un en place ne pourrait tolérer la licence chez lui, sans s'exposer à l'animadversion de la police, du ministère et du public.

10. — * On parlait depuis quelque temps d'un ouvrage sur la Tactique, très-recherché, très-défendu, par l'adresse de l'auteur (1) à y insérer des choses extrêmement fortes et hardies. Il en a percé enfin des exemplaires dans ce pays-ci : c'est un livre en deux volumes in-4°, ayant pour titre : *Essai général de Tactique, précédé d'un discours sur l'état actuel de la politique et de la science militaire en Europe, avec le plan d'un ouvrage intitulé :* La France politique et militaire; dédié *A ma patrie.*

(1) Le comte de Guibert. — R.

La préface de l'ouvrage, qui est le morceau proscrit, et précieux conséquemment, est divisée en deux parties. La première a pour titre : *Tableau de la politique actuelle. Son parallèle avec celle des anciens. Ses vices. Obstacles qu'elle apporte à la prospérité et à la grandeur des peuples.* La seconde est intitulée : *Tableau de l'art de la guerre depuis le commencement du monde. Situation actuelle de cette science en Europe. Son parallèle avec ce qu'elle fut autrefois. Nécessité du rapport des Constitutions militaires avec les Constitutions politiques. Vices de tous nos gouvernemens modernes sur cet objet.* On voit combien ces grands objets peuvent prêter à la plume d'un philosophe éloquent et plein de génie; ils sont traités avec beaucoup de chaleur et d'énergie.

L'ouvrage est prodigieusement cher, et paraît imprimé à Londres, le seul endroit où la liberté et la vérité puissent encore se faire entendre.

12. — * Le Père de Livoy, autre Barnabite du couvent de Paris, a ressenti aussi, quoique d'une façon moins cruelle que le Père Mirasson, les suites des soupçons répandus sur son compte. Il est auteur d'une traduction de Muratori, auteur italien qui a écrit un *Traité du bonheur public.* Il est question, en certains endroits du livre, du Paraguay et des Jésuites. Ceux-ci sont assez maltraités, et le traducteur n'a point affaibli les traits de l'original. Les partisans de l'Ordre se sont remués, ont fait entendre que ce Barnabite était un Janséniste qui pourrait bien avoir eu part aux divers écrits contre le despotisme actuel. Le ministre n'ayant cependant acquis aucune preuve qui pût donner lieu à attenter à la liberté du religieux, le soin a laissé in à M. l'archevêque de le

molester. Comme celui-ci n'a pas une autorité immédiate sur les individus d'un couvent qui n'est point soumis à l'ordinaire, et que les supérieurs ne se rendaient pas à ses insinuations contre le religieux, il a pris la tournure d'interdire tout le couvent, et de déclarer qu'il ne lèverait cet interdit qu'après l'expulsion du Père de Livoy, en sorte qu'on a été obligé de donner une obédience à ce religieux pour changer de couvent et se rendre à Étampes.

13. — * M. le premier avocat-général projette de faire rayer Me Linguet du tableau, à l'occasion de divers sarcasmes que cet avocat lui a lancés directement en plein parquet. D'abord, sur les reproches qu'il faisait à ce dernier de ses personnalités contre lui et M. de Vaucresson, son confrère, Me Linguet s'en est défendu, et M. de Vergès insistant sur ce que personne ne s'y était trompé : « Tant mieux, a-t-il repris, c'est une marque de la vérité de mes portraits. » M. l'avocat-général, piqué au vif, lui a demandé s'il savait à qui il parlait. « Oui, Monsieur, a-t-il répondu; je parle à Me Jacques de Vergès, avocat-général du Parlement à mon refus. » Ce qui n'a qu'irrité davantage ce magistrat, dont le ressentiment doit éclater à la rentrée.

— Le théâtre de la Comédie Italienne est dans le plus grand délabrement. La retraite décidée du sieur Caillot, long-temps en suspens, y occasione une perte difficile à réparer. Cet acteur, qui menaçait de quitter depuis long-temps, pour se livrer à un commerce lucratif qu'exerçait son frère mort, était retenu par le goût décidé qu'il a pour son métier et la sorte de considération qu'il lui donnait. D'une autre part, la cupidité le domine beaucoup : on proposait, pour le dédommager du sacrifice

qu'il faisait du côté de la fortune, de lui donner un intérêt dans les poudres; la chose n'ayant pas réussi, il a quitté absolument, en promettant cependant de jouer quelquefois dans l'hiver, gratuitement, et pour mériter de plus en plus les bontés du public; mais il est à craindre qu'il ne se rouille faute d'usage, ou que les représentations brillantes qu'il procurera à ses camarades les jours où il paraîtra ne fassent tort aux autres et ne les rendent très-médiocres.

Quoi qu'il en soit, malgré cette pénurie de sujets, le tripot a été fort intrigué à l'occasion du début d'une demoiselle Colombe, qui jusqu'à présent attachée à ce spectacle comme actrice de remplissage et comme danseuse, état très-subalterne dans la troupe, a débuté avec un succès prodigieux dans *le Huron* et dans *Tom Jones*. Toutes les femmes chantantes sont enragées de sa réussite, et, craignant avec raison d'en être bientôt éclipsées, cabalent auprès des gentilshommes de la chambre pour empêcher qu'elle ne soit reçue.

15. — Mademoiselle Duperey, cette charmante danseuse de l'Opéra, pleine de graces et de talens, qui s'était mise en couvent par dépit de n'avoir pu fixer le sieur Dauberval, qu'elle voulait épouser, montre plus de fermeté qu'on ne croyait dans son sacrifice : elle a déjà le voile blanc.

16. — On parle beaucoup d'un poëme sur *le Bonheur*, auquel M. Helvétius a travaillé presque toute sa vie, et qu'il avait ébauché même avant son livre *de l'Esprit*. Il y a des choses fortes, qui ont fait prendre à l'éditeur(1) le parti de faire imprimer l'ouvrage posthume de ce philosophe en pays étranger. Il a profité de cette liberté

(1) Saint-Lambert, auteur de la préface. — R.

pour y mettre une préface qu'on assure n'être pas moins hardie; ce qui fait rechercher le livre. Ce poëme est d'ailleurs peu poétique, sans fiction, sans chaleur, sans enthousiasme : il est en six chants.

17. — Les amateurs ont assisté dernièrement à une répétition de danse faite à l'Opéra. Il est question du petit Mont-Gaultier, dont la mère, femme d'une quinte de l'Opéra, est maîtresse du sieur Vestris, et qui passe pour être le fils de ce grand coryphée : c'est lui qui préside à son éducation avec toute la tendresse paternelle, et qui met la plus grande prétention à ce début. La mère y a aussi attiré beaucoup de monde, par l'honneur qu'elle a d'approcher de madame la comtesse Du Barry, qu'elle a connue autrefois en société, et qui ne l'a point oubliée dans sa gloire. On espère infiniment des talens du jeune élève.

18. — L'Académie Française a nommé une députation vers M. le cardinal de la Roche-Aymon pour lui demander une abbaye en faveur de l'abbé Maury. Cet orateur avait, dimanche dernier, présenté son discours à Son Éminence, qui l'a très-bien accueilli, lui a déclaré être prévenue de la démarche de l'Académie en sa faveur, être très-bien disposée, et l'a retenu à dîner avec les députés pour mercredi, jour auquel ils ont dû voir ce prélat.

21. — * *Procès verbal qu'aurait dû faire M. Bastard, à la place des sottises qu'il a rédigées* (1). C'est le titre d'un nouveau pamphlet imprimé seulement au rouleau et qui vient vraisemblablement de Bretagne. Il contient un Journal de ce qui s'est passé l'année dernière en

(1) M. de Bacquancourt, intendant de Rennes, s'étant refusé à assister le duc de Fitz-James dans son expédition contre le Parlement de Bretagne, cette mission fut confiée au sieur Bastard, dévoué au chancelier. — R.

cette province, lors de la suppression et recréation du Parlement de Rennes, enrichi d'anecdotes relatives à l'événement, ainsi que des singuliers, et brefs, et mémorables discours du duc de Fitz-James et du sieur Bastard à cette Compagnie.

— On a parlé de l'édition de l'*Encyclopédie* imaginée et annoncée par le sieur Panckoucke, dont M. le chancelier a fait enfermer à la Bastille les deux premiers volumes (1). Ce libraire et sa compagnie, n'ayant pu trouver grace auprès du chef de la justice, ont cru pouvoir continuer l'édition proposée à Genève, à commencer du troisième volume seulement; ils espèrent que M. de Maupeou mourra ou sera hors de place avant la fin de l'ouvrage : mais il est à craindre que ces masses de papiers enfermées dans des lieux humides et à la merci des rats ne souffrent un déchet considérable et ne deviennent hors d'état de servir.

24. — Le bâtard du sieur Vestris, qui a débuté dans la danse le 18 de ce mois, n'est pas le fils de la dame Mont-Gaultier; celui-ci est encore hors d'état de suivre les traces de son illustre père : c'est un enfant naturel qu'il a fabriqué avec la demoiselle Allard. On doit juger quelles heureuses dispositions doit avoir cet enfant, qui n'a pas treize ans; il annonce la majesté de l'un, réunie aux graces et à l'enjouement de l'autre.

26. — Les Comédiens Italiens ont donné hier une pièce italienne du sieur Goldoni, intitulée *La spoza Persiana*. Il y avait long-temps qu'on n'avait rien vu de cet auteur en pareil genre; cette comédie a eu peu de succès. *L'Épouse Bergamesque*, parodie de la pièce précédente, a plus amusé.

(1) V. 7 juillet 1772. — R.

— Mardi dernier, il y a eu beaucoup de monde au Colysée; la foule a été tellement grande, que, dans le tumulte, la police n'a pu s'exécuter convenablement. Dans la fête, il y a un moment où l'on couronne le buste du roi, on l'orne de fleurs et de guirlandes. C'est une espèce d'apothéose de Louis XV. Alors il est parti beaucoup de sifflets qui tombaient sans doute sur la mesquinerie du spectacle, et non sur les honneurs rendus au monarque *bien-aimé;* mais les directeurs de la fête, voulant confondre leur injure avec celle prétendue faite à S. M., excitaient le sieur Le Laboureur, commandant du guet, à faire arrêter quelques-uns de ces audacieux critiques; il n'a point voulu s'y prêter, et il a pris le prétexte que l'on ne pouvait dans les ténèbres, et dans le chaos de monde, distinguer les coupables, en sorte que les sifflets ont redoublé et continué jusqu'à la fin.

Le sieur Le Laboureur a rendu compte de cet événement au duc de La Vrillière, et lui a insinué qu'il serait bon d'arrêter le zèle indiscret des entrepreneurs du Colysée, de ces fades adulateurs, qui, par des honneurs platement adressés au roi, faisaient retomber sur Sa Majesté une improbation qui ne regardait que les artistes maladroits.

27. — Les Comédiens Français ont donné, hier, la première représentation des *Chérusques*, tragédie nouvelle du sieur Bauvin. L'auteur est un pauvre diable du pays d'Artois, qui a été réformé de l'École Militaire, où il était professeur, âgé de près de soixante ans, et qui débute au théâtre. L'exemple de M. de Belloy l'a encouragé, et les États d'Artois ayant promis une pension au poète qui célébrerait un héros de cette province, le premier s'est évertué, et a chanté *Arminius*, l'un des

chefs de ce peuple, connu autrefois sous le nom de Chérusques.

Les Comédiens n'ayant paru jouer cette pièce que par une pitié humiliante pour l'auteur, et le lui ayant fait sentir durement, il en a résulté un intérêt général de la part du public en sa faveur; il était on ne peut mieux disposé, et les deux premiers actes ont été applaudis avec une prédilection particulière. Le troisième acte n'a pas reçu les mêmes acclamations. Le quatrième a été faiblement soutenu. Dans le cinquième, mademoiselle Vestris ayant paru le casque en tête et la pique à la main, cela a formé un coup de théâtre qu'on a trouvé admirable, et les battemens de mains n'ont pas discontinué jusqu'à la fin. On a demandé l'auteur avec une fureur sans exemple. Mais celui-ci, effrayé des huées du troisième acte, avait disparu, et a eu la prudence de ne pas se montrer. On a continué à crier *l'auteur!* au point qu'on n'a pu annoncer, et qu'on a eu beaucoup de peine à commencer la seconde pièce.

28. — Le public plaisant a baptisé le nouveau débutant dans la danse à l'Opéra, du nom de Vestr'Allard, qui caractérise sa double origine (1). On l'applaudit de plus en plus. Il est certain que c'est un prodige, dont il n'y a peut-être point d'exemple. Le père se complaît merveilleusement dans les acclamations qu'on accorde à son bâtard, et dans l'excès de sa joie il en a témoigné sa reconnaissance aux spectateurs par de très-profondes révérences, qu'il est venu faire sur le bord du théâtre.

29. — Les Comédiens Italiens ont donné, hier, la première représentation de *Julie*, comédie nouvelle, en trois actes et en prose, mêlée d'ariettes : les paroles sont

(1) V. 24 septembre 1772. — R.

du sieur Monvel, jeune acteur de la Comédie Française. La musique est du sieur Dezède, compositeur qui n'est encore connu par aucun grand ouvrage.

— M. de Voltaire, qui ne laisse passer aucune occasion de faire sa cour successivement à tous les potentats, et qui saisit à merveille l'à-propos du jour pour participer en quelque sorte à la célébrité des événemens et faire avec eux l'entretien public, vient d'adresser des vers au roi de Suède à l'occasion de la dernière révolution de ce royaume (1). Si l'on n'y trouve rien de bien philosophique, de bien hardi, on y lit au moins quelques beaux vers, dignes encore du chantre d'Henri IV (2).

3o. — On a donné *les Chérusques* lundi et mardi, suivant les vœux du parterre, qui a paru protéger de plus en plus l'auteur, et maltraiter les Comédiens. Ce dernier jour, on a apostrophé publiquement les acteurs : on a dit au sieur Monvel qui est venu annoncer : « On est assez content de vous, mais dites à Molé qu'il apprenne mieux son rôle; dites à la Vestris que nous sommes fort mécontens d'elle, qu'elle a très-mal joué; » et sur ce que l'orateur comique représentait qu'il ne pouvait se charger de faire des réprimandes de cette espèce à ses camarades, on lui a répliqué de les faire venir. Ce dialogue, qui se sentait un peu de l'ancienne liberté de notre théâtre et de celle dont jouissent encore les Anglais, était très-plaisant, mais a été bientôt interrompu par les alguasils, qui sont venus imposer silence. On assure qu'on a même arrêté quelqu'un.

Les Comédiens, cependant, ainsi mulctés par le pu-

(1) V. 26 août 1772. — R.

(2) Voyez, dans les *Œuvres* de Voltaire, l'*Épître* qui commence ainsi :

Jeune et digne héritier du grand nom de Gustave... — R.

blic, jettent les hauts cris contre l'auteur; ils lui reprochent d'avoir abusé indignement de la commisération qui seule leur avait fait recevoir sa pièce, d'avoir violé la convention suivant laquelle elle n'avait été reçue qu'à condition qu'elle ne serait jamais jouée, d'avoir même refusé quinze cents livres qu'ils lui offraient, s'il voulait les dispenser de le faire, lorsqu'il a exigé rigoureusement son droit de passer à son tour.

Quoi qu'il en soit, cette pièce, misérable en elle-même, excite une grande sensation par la guerre qu'elle occasione entre le parterre et les acteurs; et l'auteur profite de cette dissension pour acquérir une célébrité qu'il n'aurait jamais eue par son mérite personnel. On en a parlé à M. le comte d'Artois, qui s'intéresse pour lui, et il paraît sûr qu'il aura la pension promise par les États: elle est de six cents livres. On n'exigeait que trois représentations, et elles ont déjà eu lieu.

— M. de Voltaire vient de se répondre à lui-même: après avoir fait *le Chinois catéchisé*, il fait parler celui-ci (1); il se sert de ce cadre pour étaler divers points d'antiquité connus de la nation chinoise, pour faire encore des plaisanteries sur notre sainte religion, et rire également et du peuple camard et du peuple chrétien.

1^er^ Octobre. — On annonce un nouveau livre très-rare, intitulé *le Bon sens, ou Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles* (2). On assure que cet ouvrage est encore mieux fait que tout ce qui a été composé sur la

(1) V. 18 octobre 1772. — R.

(2) Par le baron d'Holbach. Londres (Amsterdam, M.-M. Rey), 1772, in-8°. Cet ouvrage a été souvent réimprimé. L'édition la plus récente, publiée en 1822, dans le format in-12, est intitulée : *Le Bon Sens du curé J. Meslier, suivi de son* Testament. Paris, aux Thermes de Julien, 1802. Une couver-

matière en question : on le dit supérieur au *Système de la nature*, en ce qu'il est plus resserré et plus dégagé des déclamations trop fréquentes dans celui-ci.

4. — Le sieur Destouches, ci-devant architecte de la Ville, vient de mourir. Il n'est recommandable par aucun monument d'importance, mais par beaucoup de plans et surtout par celui d'une église de Sainte-Geneviève qu'il avait montré aux religieux, et dont M. de Marigny avait exigé la communication. On prétend que ce directeur général des bâtimens, qui favorisait le sieur Souflot, eut l'infidélité d'en donner verbalement une idée à celui-ci, qui, d'après ces notions préliminaires, a travaillé son plan actuel. Les amis du défunt assurent que le sien est bien supérieur, que le sieur Destouches les avait dans son porte-feuille, comparés l'un et l'autre, et que, vraisemblablement, aujourd'hui que par sa mort il ne craint plus la disgrace de M. de Marigny, on les fera paraître.

On prétend que le sieur Destouches, justement indigné du larcin du sieur Souflot, son concurrent, avait excité sous main le sieur Patte à l'attaquer, et à mettre en avant toutes les difficultés qu'il a élevées sur la construction de la coupole de cette église (1), en sorte qu'il n'était que le prête-nom du premier. Cela donnerait une solution satisfaisante de la conduite du critique, qui

ture imprimée porte ce titre : *Le Bon Sens, Étrennes dédiées aux Missionnaires, pour l'an de grace* 1822. De l'autre côté de la couverture on lit : ÉPITAPHE DE J. MESLIER, *par d'Alembert* (*). CI-GÎT *un fort honnête prêtre, curé de village en Champagne, qui, en mourant, a demandé pardon à Dieu d'avoir été chrétien, et qui a prouvé par là que quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois ne font pas cent bêtes.* REQUIESCAT IN PACE. M CC XXXIII. — R.

(1) V. 6 mai 1770 — R.

(*) Voyez la lettre de d'Alembert à Voltaire, du 31 mars 1762. — R.

jusque-là n'avait paru agir que par une basse jalousie, puisqu'il n'avait aucune mission qui l'autorisât à molester le sieur Souflot, et à faire naître des doutes sur la solidité de son édifice. Tout cela va s'éclaircir par la mort du sieur Destouches. Il n'était point de l'Académie d'Architecture, et M. de Marigny, qui l'avait pris en haine parce qu'il avait réclamé contre l'injustice de son procédé, avait juré qu'il n'en serait point, tant que cela dépendrait de son choix. Cette persécution ne fait point d'honneur à un homme fait pour encourager les arts, loin de les écraser.

—Par le recensement fait et connu du bien de M. Helvétius, à l'occasion du mariage de ses deux filles, qui doit avoir lieu incessamment et se faire le même jour, il est tiré au clair qu'il laisse environ quatre millions de bien : ce qui prouve que ce philosophe connaissait la maxime de Rousseau :

> Et qu'un philosophe étayé
> D'un peu de richesse et d'aisance,
> Dans le chemin de sapience
> Marche plus ferme de moitié (1).

Sa femme, mademoiselle de Ligniville, d'une des plus illustres maisons de Lorraine et non moins philosophe que son mari, a dit, à la mort de celui-ci, aux divers prétendans qui étaient sur les rangs, qu'ils fissent, chacun pour son compte, leur cour de leur mieux à ses filles, qu'elle ne les gênerait en rien, et que ce seraient elles-mêmes qui nommeraient leurs époux.

Au surplus, la philosophie paraît l'apanage de toute cette famille, car deux sœurs de madame Helvétius, comp-

(1) *Réponse à l'abbé de Chaulieu.* — R.

tant comme elle la noblesse pour peu de chose sans argent, ont aussi épousé chacune un fermier-général, l'une le sieur La Garde, l'autre le sieur Baudon.

5. — On dit que M. Desforges (1), ce chanoine d'Étampes qui a la folie de vouloir voler dans les airs en cabriolet, ayant tenté de faire une petite répétition de son projet dans son jardin, est retombé sur-le-champ et s'est dangereusement blessé. C'est le second tome de M. le marquis de Bacqueville (2).

6. — On rapporte un bon mot, dit le jour du décintrement du pont de Neuilly. A l'arrivée de Sa Majesté les soldats et ouvriers seulement, gagés pour cela, ayant crié *vive le roi,* ces acclamations n'ont été répétées par aucun des échafauds, qui contenaient une immensité de spectateurs; ce qui faisait un contraste très-remarquable, et dont en effet l'ambassadeur de Naples a témoigné sa surprise à quelqu'un qui l'accompagnait : « Mais, lui a-t-on répondu, lorsque le prince est sourd, les peuples sont muets. »

— * Au moment où l'on s'attendait le moins à quelque nouveauté, où les bons patriotes gémissaient du silence général des écrivains de leur classe, où les Inamovibles triomphaient, s'imaginant par leurs procédures, leurs inquisitions, leurs vexations, avoir arrêté le cours des brochures, le numéro VIII du *Supplément à la* GAZETTE DE FRANCE (3), a tombé comme un coup de

(1) Le chanoine Desforges avait fait paraître en 1758 un ouvrage intitulé : *Avantages du mariage, et combien il est nécessaire et salutaire aux prêtres et aux évêques de ce temps-ci d'épouser une fille chrétienne.* 2 vol. Cet écrit, brûlé par arrêt du Parlement, fit mettre son auteur à la Bastille. — R.

(2) Le marquis de Bacqueville, inventeur d'un appareil volateur composé d'ailes artificielles, se cassa la cuisse en en faisant l'essai. — R.

(3) Réimprimé dans le *Maupeouana*, tome V, pages 145-160. — R.

foudre dans Paris. Il a produit d'autant plus d'effet, qu'il est infiniment meilleur que les précédens, étant dégagé de toutes ces anecdotes fausses et incroyables dont ils sont farcis, et d'ailleurs enrichi d'une *Lettre à l'auteur du numéro* VII *du Supplément à la* GAZETTE DE FRANCE, excellente facétie, qui, sans être aussi bonne et aussi plaisante que la lettre *A Jacques de Vergès*, semble sortir de la même plume. C'est encore un morceau très-propre à désoler le chancelier, par la manière adroite dont on le fouille jusque dans les entrailles, ce qui prouve que l'écrivain est bien près de lui, ou qu'il est servi merveilleusement par ceux qui approchent Monseigneur et ont sa confidence : nouveau tourment qu'on lui prépare en l'obligeant de soupçonner par-là ses amis les plus intimes, les dépositaires les plus sûrs de ses secrets.

7. — On a arrêté différentes personnes à la Comédie Française, le jour où les acteurs furent si publiquement humiliés par le parterre ; en sorte qu'aux représentations suivantes tout s'est passé dans une grande tranquillité, et les personnages humiliés ont pris leur revanche, en se moquant de fait de leurs censeurs et en jouant plus mal que jamais. Cependant *les Chérusques* vont, ou, pour mieux dire, se traînent, car ils ne sont nullement améliorés.

Le sieur Molé, qui s'est donné les airs de faire attendre plusieurs heures, à sa campagne d'Antony, le pauvre auteur Bauvin, sans lui donner audience, sous prétexte qu'il allait dîner en ville et qu'il ne pouvait l'écouter avant, a témoigné hautement dans le foyer sa surprise de l'injustice du parterre à son égard : « Comment, a-t-il dit, parce qu'un homme meurt de faim, il faut que nous nous donnions la peine d'apprendre de

mauvais vers?» On lui a répondu que sa réflexion était juste, mais qu'il devait la garder pour lui; que lorsque le public voulait bien avoir la charité de venir s'ennuyer à une tragédie, il était de son devoir de s'efforcer à la bien jouer, et surtout de ne jamais être insolent.

8. — Les demoiselles Verrière sont deux courtisanes du vieux sérail, puisque l'une d'elles a appartenu au maréchal de Saxe et en a eu une fille; mais leur opulence, la société distinguée qui va chez elles, leurs talens, et l'habitude où elles sont de donner des spectacles, y attirent beaucoup de monde. C'est toujours quelque auteur en titre qui a la direction de leurs plaisirs. M. Colardeau, long-temps attaché à leur char, se trouve remplacé par M. de La Harpe. On y joue de temps en temps des pièces nouvelles, qui n'ont paru sur aucun théâtre. Dimanche dernier on y a donné *Julie*, comédie de M. Saurin, imprimée et non représentée. Elle a fait peu de sensation; mais *l'Espiéglerie*, petite pièce en un acte, y a eu le plus grand succès: elle a paru d'une gaieté charmante, et le sieur de La Harpe y a supérieurement bien joué. L'ouvrage est du sieur Billard du Monceau, le parrain de madame la comtesse Du Barry.

10. — L'auteur des *Chérusques* fait répandre un avertissement par lequel il annonce qu'il faut se défier d'une tragédie de ce nom qu'on vend aujourd'hui, et qui n'est que l'ancienne édition d'*Arminius*, à laquelle on a substitué ce titre; mais si le libraire s'en était pu défaire dans le temps, il ne serait pas aujourd'hui obligé d'avoir recours à cette ruse: il suit de cette observation que M. Bauvin en ce moment a préféré son lucre à son amour-propre. Il déclare au surplus, que la véritable édition va bientôt être mise en vente.

11. — * Un particulier de Joigny, doué apparemment d'un grand talent pour les anagrammes, occupé depuis long-temps à tourner et retourner les lettres des divers noms de M. le chancelier, a enfin trouvé un sens très-flatteur, et il a fait présenter son ouvrage au chef suprême de la justice. Celui-ci, quoique très-modeste, n'a pu qu'être infiniment sensible aux louanges de ce particulier, et pour lui en témoigner sa satisfaction, il l'a fait exempter de taille, récompense que les autres bourgeois sur lesquels ce déficit sera réparti, trouveront sans doute bien méritée. On en peut juger par le petit chef-d'œuvre : les noms sont

René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou.

Anagramme.

Il a ménagé, soutenu la puissance du trône.

Un autre, dont on ne dit pas la récompense, a trouvé celle-ci :

Auguste chancelier, sans pareil au monde.

14. — Les Voyages de Montaigne (1), dont on a retrouvé le manuscrit, sont dus à une de ces circonstances heureuses que le hasard procure au moment où l'on y compte le moins. Depuis cent quatre-vingts ans qu'il est mort on n'en avait eu aucune connaissance : on savait seulement, par ce qu'il dit dans ses *Essais*, qu'il avait voyagé. M. l'abbé Prunis, chanoine régulier de Chancelade, en Périgord, parcourait cette province pour faire des recherches relatives à une histoire du Périgord, qu'il

(1) V. 13 août 1772. — R.

compile. Il arrive à l'ancien château de Montaigne, possédé par M. le comte de Ségur de La Roquette, pour en consulter les archives. On lui permet de fouiller dans un vieux coffre rempli de papiers, que l'on ne lisait plus. C'est dans cet amas de manuscrits mis au rebut, qu'était le trésor en question. Ce manuscrit examiné scrupuleusement par des érudits, a été reconnu pour authentique, à raison de l'écriture, du papier et du langage, qui caractérisent à merveille la fin du seizième siècle. Le style a été jugé parfaitement conforme à celui des *Essais*. Un tiers seulement du manuscrit est de la main d'une espèce de secrétaire, qui parle de son maître à la troisième personne, et qui, sans doute, écrivait sous sa dictée: tout le reste, où Montaigne parle à la première personne, est écrit de sa propre main. On voit ce manuscrit curieux chez le sieur Le Jay, libraire, qui l'a acheté et le montre aux amateurs.

— Le sieur de Mondonville, maître de musique de la chapelle du roi, est mort la semaine dernière à sa maison de Belleville. C'est une perte pour son art, quoiqu'il ne fît plus rien depuis long-temps. Il avait composé plusieurs ouvrages pour le Théâtre Lyrique, et surtout *Titon et l'Aurore*, qui occasiona tant de rumeur dans son temps, et contribua beaucoup à faire expulser les bouffons. Il excellait pour le chant d'église, où il occupait le premier rang. Ses motets ont fait long-temps le fonds le plus riche du Concert spirituel. Lorsqu'il quitta la direction de ce spectacle, il les retira, mécontent des offres de son successeur. Depuis il s'est arrangé et avait passé un bail de neuf ans, moyennant vingt-sept mille livres, à condition de fournir lesdits motets toutes les fois qu'il en serait requis, d'en diriger l'exécution, de

battre la mesure, etc. Contre l'ordinaire de ses confrères, il était si avare, qu'il est mort sans médecin ni chirurgien, et faute de secours.

15. — Le sieur Désessarts a débuté aux Français, le 4 de ce mois, dans le rôle de Lisimon du *Glorieux* (1), et dans celui de Lucas du *Tuteur* (2). Il continue de représenter dans divers autres rôles dits à manteau et de paysan. Cet acteur, homme très-puissant, a une voix forte, et une bonne physionomie. Il est bien placé dans l'emploi auquel il se destine; il met beaucoup de franchise, de naturel et de vérité dans son jeu. Le sieur Bonneval, qui se retire, laissera dans son genre un vide qu'il est essentiel de remplir.

16. — On était fort empressé de connaître l'auteur du livre *de la Félicité publique* (3). Cet ouvrage, parvenu depuis plusieurs mois dans ce pays-ci, ne commence à se répandre que depuis peu et à faire une sorte de bruit. On sait aujourd'hui qu'il est de M. le chevalier de Chastellux, qui était déjà distingué par quelques comédies (4) jouées en société avec succès, mais qui dans le genre politique et de la morale déploie des talens bien supérieurs. On lui reproche cependant beaucoup de paradoxes, et surtout un essentiel, servant de base à tout son système; savoir, que les monarques de notre génération sont plus philosophes que les précédens, et les peuples conséquemment plus heureux; en un mot, que la politique est mieux entendue, et l'art des gouvernemens moins imparfait : assertion précisément contraire à celle

(1) De Destouches. — R.

(2) De Dancourt. — R.

(3) Amsterdam, 1772, 2 vol. in-8°. — R.

(4) V. 17 novembre 1770. — R.

de M. de Guibert dans son excellente Introduction (1), qui elle seule vaut mieux que tout le traité en question.

17. — On était fort empressé de savoir quel était l'auteur de la *Préface* du poëme de M. Helvétius sur *le Bonheur*, qui fait grand bruit. On l'avait d'abord attribuée à Duclos, mais les connaisseurs l'ont jugée bien supérieure à tout ce qu'a fait cet Académicien, d'un mérite trop inférieur à sa réputation : on a prétendu ensuite qu'elle était de M. Saurin, qui écrit en vers avec assez de hardiesse et d'énergie, mais dont la prose n'est point assortie à celle-ci : on a fait aussi l'honneur au baron d'Holbach de le nommer; mais le jargon tudesque de cet Allemand aurait subi en cette occasion une métamorphose trop merveilleuse. On sait aujourd'hui que l'ouvrage est de M. le chevalier de Chastellux, auteur de *la Félicité publique* (2).

— * Au moment où l'on s'y attendait le moins, au milieu de l'appareil des vexations, des procédures, et des supplices destinés aux auteurs, distributeurs, colporteurs, fauteurs et adhérens des brochures si rigoureusement proscrites, on a trompé l'espion, et le *Bouquet de Monseigneur* (3) a paru de toutes parts. C'est une brochure de cinquante-huit pages, non compris l'*Épître dédicatoire adressée à Monseigneur René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, chancelier de France.* Cet ouvrage, non moins propre que tous les autres à désoler ce ministre et ses partisans, est daté du 4 novembre, jour de la Saint-Charles, un des patrons de

(1) V. 10 septembre 1772. — R.

(2) Nous avons dit que cette préface est de Saint-Lambert. — R.

(3) Recueilli dans le *Maupeouana*, tome III, pages 207-74. — R.

M. de Maupeou, ce qui fait présumer qu'on a saisi le moment qui pouvait en favoriser le débit.

18. — La *Réponse du Chinois*, qu'on avait attribuée à M. de Voltaire, est de M. de La Condamine. Ce n'est pas un petit honneur pour ce dernier, qu'on ait pu un instant prendre le change et confondre sa verve octogénaire avec celle du vieillard de Ferney.

— Dans un souper de virtuoses donné chez l'auguste Clairon, si connue par ses talens au théâtre, si avide de célébrité, cette actrice, lasse de l'engourdissement du public à son égard, a voulu faire parler d'elle par quelque singularité remarquable. En effet, elle a imaginé de faire dans cette fête l'apothéose de M. de Voltaire. On avait placé pompeusement le buste de ce grand homme au milieu de l'assemblée, et là le sieur Marmontel, le coryphée de la maison, a présenté une Ode composée en l'honneur du nouveau dieu du Pinde. Mademoiselle Clairon l'a lue avec son enthousiasme le plus véhément, et l'assemblée a beaucoup applaudi (1).

M. de Voltaire a été bientôt instruit de cette grande cérémonie; il en a témoigné sa reconnaissance par la réponse suivante :

Les talens, l'esprit, le génie,
Chez Clairon sont très-assidus,
Car chacun aime sa patrie,
Et chez elle ils se sont rendus
Pour célébrer certaine orgie

(1) Une cérémonie à peu près semblable, dont on peut voir la relation dans le *Journal du Commerce* du 15 février 1819, eut lieu lors de l'installation de la loge d'Adoption attachée à celle des Amis des Arts et des Lettres : une fête donnée à l'hôtel de Villette se termina par le couronnement du buste de Voltaire : mademoiselle Duchesnois récita l'ode de Marmontel à laquelle M. de Jouy avait ajouté deux strophes relatives à la fête. — R.

Dont je suis encor tout confus :
Les plus beaux momens de ma vie
Sont donc ceux que je n'ai pas vus.
Vous avez orné mon image
Des lauriers qui croissent chez vous;
Ma gloire, en dépit des jaloux,
Fut en tous les temps votre ouvrage.

M. de Voltaire rend ainsi le change à mademoiselle Clairon, en assurant qu'elle a beaucoup contribué au succès de ses dernières tragédies : obligation qu'il lui a en effet, ainsi qu'au sieur Le Kain.

19. — *Entretiens libres des puissances de l'Europe sur le bal général prochain*, avec cette épigraphe : *Qui potest capere capiat.* C'est un livre récemment arrivé d'Angleterre, recueil d'énigmes qui ne valent pas la peine qu'on pourrait se donner de les déchiffrer. On n'y trouve ni faits, ni anecdotes, ni esprit, ni méchanceté, ni plaisanterie. Il n'est ni politique, ni comique, ni satirique; en un mot, c'est un de ces ouvrages très-plats qui ne se débitent qu'à la faveur du galimatias dont l'enveloppe l'auteur, et de la singularité qu'il affiche. Deux estampes dont il est enrichi sont ce qu'il y a de mieux dans le livre, quoique l'une signifie peu de chose, malgré la clef qu'on en donne : l'autre est un amphigouri, que le diable ne comprendrait pas.

20. — Il vient de nous arriver deux nouveaux pamphlets de M. de Voltaire. Le premier a pour titre : *la Voix du Curé sur le procès des serfs du mont Jura.* Il faut se rappeler (1) le procès de habitans de Saint-Claude contre les chanoines de ce lieu, ci-devant Bénédictins, qui voulaient les empêcher de réclamer contre

(1) V. 19 août et 6 novembre 1770. — R.

la servitude où ils les opprimaient, suivant leurs prétendus droits, par lesquels ils les regardaient comme esclaves *main-mortables*. Ce mot vient, suivant l'écrivain, de ce qu'autrefois, lorsque les maîtres n'étaient pas contens des dépouilles dont ils s'emparaient dans les chaumières de ces malheureux après leur mort, il les faisaient déterrer, on coupait la main droite à leurs cadavres, et on la présentait en cérémonie aux seigneurs, comme une indemnité de l'argent qu'ils n'avaient pu ravir à leur indigence.

Le second ouvrage a pour titre : *Lettre de M. l'abbé Pinzo au surnommé Clément XIV, son ancien camarade de collège, qui l'a condamné à une prison perpétuelle, après lui avoir fait demander pardon d'avoir dit la vérité* (1). On voit, par cet argument, combien le Saint-Père doit être mal équipé par M. de Voltaire, qui n'en recevra pas certainement un Bref aussi flatteur que celui que lui adressa Benoît XIV (2). On ne sait ce qui peut l'avoir ulcéré contre Sa Sainteté, mais on ne peut la maltraiter plus durement qu'il le fait. Le prétendu abbé Pinzo lui rappelle sa basse extraction, lui reproche son ambition, son hypocrisie et sa cruauté. M. le maréchal de Biron ne sera sans doute pas content de s'y trouver turlupiné; mais apparemment que M. de Voltaire ne le craint pas, ayant pour lui M. le chancelier.

21. — * Il court manuscrit un *Billet doux de M. de Sorhouet à M. de Maupeou* (3), en date du 10 octobre, où l'on offre à ce chancelier, en attendant son bouquet,

(1) Cet opuscule n'est pas de Voltaire. — R.

(2) V. 2 mars 1770. — R.

(3) Non recueilli dans le *Maupeouana* : on le trouve dans le *Journal historique*, à la date du 23 octobre 1772. — R.

une chanson des plus amères, ce qui annonce qu'elle a été faite avant que le *Bouquet* ait paru.

26. — * A la fin du *Bouquet* l'auteur annonce que son ouvrage est terminé; mais qu'il reparaîtra bientôt sous le titre de *Journal politique, historique, critique et littéraire des hauts-faits de M. de Maupeou.* On attend avec impatience ce nouvel écrit, qui prendra vraisemblablement la place des *Supplémens à la* GAZETTE DE FRANCE, et qui sera désormais le seul de ce genre.

27. — * *Albert premier, ou Adeline*, comédie en trois actes et en vers (1), qui avait été annoncée pour hier, et dont on parlait avec beaucoup d'emphase, n'a point été représentée; elle a même disparu tout-à-fait de l'affiche. On prétend qu'elle a été arrêtée à la police. Il est étonnant que les Comédiens, qui ont été ainsi dans le cas de frustrer le public dans son attente, par leur négligence à remplir cette formalité avant d'afficher une pièce, s'y laissent prendre si souvent (2). Celle-ci était d'autant plus dans le cas de cette précaution préliminaire, que prêtant à beaucoup d'allusions sensibles, et étant une critique indirecte du Gouvernement actuel, elle pouvait aisément trouver des observations et des difficultés. La secte des économistes est en déroute de l'aventure, et jette les hauts cris.

— M. de Voltaire vient de répandre encore de *Nouvelles Probabilités en fait de justice*, où il fait un dernier effort pour les faire pencher du côté du comte de Morangiès. Il se sert de son arme ordinaire, et couvre le plus qu'il peut de ridicule les adversaires du maréchal-de-camp. Sa partialité ordinaire éclate plus que ja-

(1) De Leblanc de Guillet, auteur des *Druides*. — R.

(2) Toutes les formalités avaient été remplies. V. 7 février 1775. — R.

mais dans cet écrit, et pour cette fois l'apôtre de l'humanité paraît absolument vendu à la faveur. Cette défense est beaucoup plus faible que les premières, et l'orateur finit par insinuer que le comte de Morangiès pourrait bien perdre au fond, quoiqu'il n'eût tort que dans la forme; mais il prétend que son honneur sera toujours intact aux yeux des honnêtes gens, et que ses adversaires, en gagnant, n'en seront pas moins couverts d'infamie.

28. — M. Piron, ayant fait depuis peu une chute, qu'il dit plaisamment être la plus grave depuis celle d'Adam, ne s'est pourtant fait aucun mal. Elle a donné lieu à la saillie suivante de sa part, qu'on peut regarder comme une espèce d'épitaphe :

J'achève ici-bas ma route;
C'était un vrai casse-cou :
J'y vis clair, je n'y vis goutte,
Je fus sage, je fus fou;
A la fin j'arrive au trou
Que n'échappe fou ni sage,
Pour aller..... je ne sais où :
Adieu, Piron, bon voyage.

29. — Il paraît une *Épître à Horace*, de M. de Voltaire, de près de trois cents vers. Le philosophe-poète français tâche de s'y rendre digne du poète-philosophe romain : il semble lui avoir dérobé sa lyre. Cette nouvelle production est pleine de graces, d'imagination, de raison et de sel.

— La fable de l'hydroscope est de plus en plus la risée des gens éclairés et des vrais philosophes. Un membre de l'Académie des Sciences a bien voulu prendre la peine

de disserter sur ce conte de vieille, et d'en faire voir l'absurdité; il a couvert du plus grand ridicule l'ineptie et la crédulité du sieur Marin. L'amour-propre de ce dernier a été piqué contre M. de La Lande, son antagoniste; il a pris le nom d'un soi-disant marquis pour répondre, et témoigner combien il était choqué du ton dogmatique de l'Académicien; on ne doute pas que celui-ci ne riposte, et ne pulvérise le nouveau marquis, dont il découvrira les oreilles d'âne.

3o. — * On vient d'imprimer à Versailles, à l'Imprimerie du département des Affaires Étrangères, *la Forme du Gouvernement de Suède, ratifiée par le roi et les États du royaume, à Stockholm, le* 21 *août* 1772, *avec les discours prononcés à la Diète, à l'occasion de sa clôture.* Quoique toutes ces pièces soient éparses dans les gazettes, on est très-étonné de l'attention du Gouvernement à les recueillir, et de son affectation à les distribuer et à les répandre gratuitement, ainsi que la relation de la révolution. Apparemment M. le duc d'Aiguillon veut-il continuer à donner à entendre qu'il a part à tout cela. Cependant, dans la ratification du roi de Suède, il y a des phrases très-fortes, des imprécations même contre « la monarchie absolue, appelée communément souveraineté, » que les malins ont remarquées, et qui ne sont pas apologétiques de l'administration actuelle.

—* Le *Supplément à la* GAZETTE DE FRANCE (1) paraît d'aujourd'hui. Il y a de quoi désoler le nouveau tribunal; il contient des choses si récentes, qu'on ne peut douter que ce pamphlet ne sorte de quelque presse très-voisine. Il y a surtout un article de Paris, du 26 octobre,

(1) Dans le *Maupeouana*, tome V, page 160-172. — R.

et un autre concernant les États de Bretagne. Les suppôts de la police sont sur pied à l'ordinaire pour recommencer leurs recherches.

— * La pièce d'*Albert premier* semble proscrite sans retour. Madame la Dauphine avait demandé qu'elle fût jouée à Fontainebleau; mais le ministère s'y est opposé, et c'est de la cour qu'est émané, à ce qu'on assure, la défense de la donner à la ville.

31. — Les Comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui *le Billet de mariage*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes; les paroles sont de M. Desfontaines, la musique est de M. de La Borde, ce compositeur infatigable qu'aucun échec ne décourage. Des épigrammatistes annoncent déjà plaisamment que *le Billet de mariage* pourrait bien être un *Billet d'enterrement* (1).

— M. le marquis de Chauvelin, tour à tour négociateur et guerrier, se repose aujourd'hui au sein de la paix et des arts : à l'olive, au laurier qui couronnent son front, il joint le myrthe. Ami de son roi, il en partage les plaisirs; quelquefois il se dérobe au tumulte de la cour, et vient se réjouir au milieu de sa famille. C'est dans une de ces fêtes qu'est éclose la pièce de vers suivante.

On jouait à la campagne au gage touché. M. Léonard eut pour punition l'obligation de faire sur-le-champ un conte de fées; il fit cet impromptu, un des plus galans et des plus heureux qu'on puisse trouver.

(1) La pièce n'eut effectivement aucun succès. — R.

A madame la marquise de Chauvelin, en jouant au gage touché.

Il était une Fée aussi douce que belle;
Les arts formaient ses attributs;
On voyait marcher auprès d'elle
Et les Talens et les Vertus;
Mais des Graces sur-tout elle était le modèle:
On admirait sa voix, son souris, son regard,
Cet air de fuir l'éloge et d'oublier ses graces,
D'attirer, comme par hasard,
Et sans l'avoir voulu, tous les cœurs sur ses traces.
Elle avait un époux, l'ornement de la cour,
Grand guerrier, profond politique,
Possédant l'art de plaire, autant que la tactique,
Et qui servait la Gloire, Apollon et l'Amour.
Une autre Fée (1) encor habitait ce séjour:
Elle joignait alors au feu du premier âge
De la maturité le solide avantage:
Tel est, dans son éclat, le midi d'un beau jour.
Des enfans dignes d'eux ajoutaient à leur gloire...
Mais qu'entends-je, une voix, au moment où j'écris,
Semble me dire: « Arrête! ami, tu t'es mépris;
On te demande un conte et tu fais une histoire. »
Ma muse a manqué son objet;
Mais sur votre indulgence est-ce à tort que je compte?
C'est bien votre faute, en effet,
Si ce récit n'est pas un conte.

3 NOVEMBRE. — *Le bon sens, ou Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles.* Tel est le titre d'un livre annoncé depuis quelque temps (2), et divisée en deux cent six paragraphes. C'est un vrai catéchisme d'a-

(1) La mère de madame de Chauvelin.

(2) V. 1er octobre 1772. — R.

théïsme, mais usuel, à la portée de tout le monde, des femmes, des enfans, des gens les plus grossiers et les plus ignorans; et c'est en cela qu'il est à craindre qu'il ne fasse beaucoup de prosélytes, et ne soit infiniment plus dangereux que les traités savans sur cette matière. L'auteur ne se sert que de raisonnemens très-simples, d'apologues sensibles et propres à dévoiler efficacement l'inconséquence et l'absurdité prétendues de toutes les religions, même du déisme et du théisme. Les prêtres vont être plus furieux que jamais, d'autant qu'on y fait voir qu'ils sont les seuls intéressés à maintenir le monde dans une éternelle enfance, si l'on excepte les despostes, dont les intérêts, mieux entendus, les engageraient à chercher une base plus solide et plus glorieuse à leur puissance. Cet ouvrage est écrit purement, mais sans enthousiasme, et d'un style assorti au plan du philosophe. Il est diffus, et se répète souvent, comme tous ceux qui se méfient de l'intelligence de leurs lecteurs, et veulent inculquer leurs idées profondément et d'une manière imperturbable.

4. — Quoi qu'on ait renoncé à finir le Louvre de long-temps, et qu'on ait pris le parti d'enlever les débris des échafauds qui tombaient en pourriture, on s'occupe pourtant de quelque embellissement extérieur. On fait déblayer la place en face de la colonnade, on la dégage de toutes les petites échoppes qu'on y avait établies, et l'on se propose, quand le sol sera bien nivellé, bien égal, d'y mettre des gazons, qu'on encadrera, ce qui formera un coup d'œil agréable, et laissera toute la facilité de voir le point de vue de ce bel édifice.

5. — * *Le Propos indiscret* n'est qu'un petit pamphlet d'une feuille : c'est un commentaire d'une phrase de

M. le duc de La Vrillière aux députés des États de Bretagne. Ce ministre, lors de l'approche de leur ouverture, leur écrivit pour les prévenir que s'ils s'occupaient du rappel du Parlement, les États seraient cassés dans trois jours. On fait voir toute l'indécence de cette menace, également contraire aux droits des peuples et à la légitime autorité du monarque.

6. — L'*Épître à Horace* est, comme tout ce que fait aujourd'hui M. de Voltaire, inégale, incorrecte; elle n'annonce pas dans son auteur ce goût sûr et délicat du grand maître auquel il écrit; mais il y a des choses très-heureuses, des vers charmans, et du coloris le plus frais. Le philosophe de Ferney n'a pas manqué d'y insérer des tirades piquantes contre des personnages du premier ordre, pour donner toujours à ces pièces une clandestinité si propre à amorcer la curiosité du lecteur, et à rendre un ouvrage plus célèbre. Du reste, on y remarque cette familiarité ordinaire avec laquelle il s'associe librement aux rois, en les flattant, et semble vouloir marcher de pair avec eux; mais on y trouve surtout cette dureté de caractère, cette incompatibilité qui le rendent ennemi de quiconque le critique, et lui font vomir des flots d'injures et de grossièretés, autre défaut que n'avait pas le satirique romain, qui ne faisait que décocher légèrement ses traits en passant, et ne s'apesantissait jamais sur les blessures qu'il faisait comme pour déchirer à belles dents la malheureuse victime de sa rage.

9. — Il est des gens qui regrettent la pièce du *Billet de mariage*, et prétendent qu'elle pourrait reparaître avec avantage. Elle roule sur une anecdote assez singulière de la vie du père du roi de Prusse. Ce monarque,

qui aimait les hommes de grande taille, ayant rencontré à la chasse une paysanne jeune, très-grande et bien faite, eut l'idée de la marier au plus bel homme de ses gardes. Il donna un billet à cette villageoise, sous le prétexte d'une commission pour le colonel qui les commandait. Il mande à ce dernier de marier sur-le-champ, avec une dot, celle qui lui remettait son billet, au vigoureux grenadier qu'il désignait. La jeune personne, qui ne connaissait pas le roi, ne tenant pas grand compte de la lettre, en chargea une vieille paysanne. L'ordre de Sa Majesté était précis, et l'officier n'osa prendre sur lui de différer. Il fit ce bizarre accouplement, dont le prince rit beaucoup à l'éclaircissement. On sent effectivement qu'il y avait un parti excellent à tirer de cette plaisante aventure.

10. — Un des livres contre la religion, le plus dangereux par son adresse, sa logique et son érudition, c'est sans contredit *l'Examen des apologistes de la religion chrétienne*, attribué au savant Fréret. On vient d'imprimer des *Recherches sur les miracles*, qu'on suppose émanées de lui, et qui ne tendent pas moins que celui-là à la destruction du christianisme, en l'attaquant dans dans une de ses parties essentielles, dans son état le plus propre à en imposer au vulgaire crédule.

On ne peut qu'admirer l'art avec lequel l'auteur de ce traité emprunte ses armes chez ses adversaires mêmes, et les combat par leurs propres raisonnemens. Du reste, même simplicité de style, même clarté, même sang-froid que dans l'*Examen des apologistes*, ce qui ferait assez présumer que cet écrit sort en effet de la même plume.

12. — * *Jean Hennuyer, évêque de Lizieux*, drame

en trois actes et en prose (1), est dans le goût de *François second*, de M. le président Hénault, c'est-à-dire qu'il roule sur des faits historiques, et en embrasse une grande quantité, quoique compris sous une seule époque, qui est le massacre de la Saint-Barthélemi, du 24 auguste 1572, et en cela il est infiniment plus régulier que le modèle, puisque l'auteur y a conservé les trois unités. On voit par le fond de ce riche drame combien il doit être aussi supérieur aux autres de la même espèce joués sur la scène, tels que *le Fils naturel*, *le Père de famille*, par le grand intérêt qui en fait le pivot. Des situations romanesques et invraisemblables ne peuvent approcher de celles que nous présente un plan établi d'après des détails qu'on trouve dans tous les mémoires du temps. Le mérite du poète consiste donc, non dans l'invention, mais dans l'art de les avoir rapprochés et adaptés à un sujet simple et unique. Du reste, ses caractères sont bien tragiques : on y trouve des oppositions, et les ombres nécessaires pour les faire ressortir. Point de hors-d'œuvre, d'incident étranger ou ridicule : la pièce marche, et parvient à une catastrophe heureusement terminée, après avoir fait passer le lecteur par les diverses révolutions dont est susceptible le cœur humain.

Il paraît au surplus que ce drame n'est qu'un cadre intéressant, et dont l'écrivain s'est servi pour amener plus naturellement et en action quelques dissertations vives sur la résistance qu'on doit opposer aux ordres du souverain, quand ils répugnent au bon sens, à l'humanité, à la nature, à la religion ; pour faire sentir l'absurdité d'une obéissance aveugle et passive, comme les despotes l'exigent, et comme voudraient la faire adopter les

(1) De Mercier. — R.

apôtres du ministère actuel; pour inculquer, au contraire, cette force d'ame si essentielle et si efficace dans les temps critiques et orageux.

On conçoit par cet exposé combien l'ouvrage doit être rare et proscrit. Il est précédé d'une préface vigoureuse, écrite avec beaucoup d'énergie, où l'on répand des vérités dures à entendre aux rois, mais salutaires, et qu'on ne saurait trop divulguer. Le style du drame est plus simple, quoique d'un coloris fort et rembruni dans les morceaux qui l'exigent, et surtout dans la description du massacre de la Saint-Barthélemi.

13. — Mademoiselle Dubois, qui depuis long-temps était à la Comédie Française, comme n'y étant point, puisqu'elle ne jouait presque plus, a satisfait enfin au désir de ses camarades, et a déclaré qu'elle se retirait. Elle est dans la plus amère douleur de la mort de M. Gauthier, son amant; elle l'affiche avec toute l'affectation digne de son état de Comédienne, et ne veut point le céder aux illustres désespoirs des Préville (1), des Hus (2), des Allard (3), des Peslin (4), etc. Elle est depuis ce temps renfermée dans l'intérieur de son appartement; elle se refuse à tous les genres de dissipation, et à voir qui que ce soit. Comme cette actrice a la tête très-faible, ses amis craignent que ces vapeurs excessives ne la lui tournent tout-à-fait.

14. — On annonce un tableau de Raphaël d'Urbin, qu'un arracheur de dents, brocanteur et intrigant, nommé Le Roi de La Faudinière, a acheté dans une

(1) V. 24 mars 1766. — R.

(2) V. 25 avril 1769. — R.

(3) V. 18 janvier 1766. — R.

(4) V. 12 août 1772. — R.

vente pour moins d'une pistole, et qu'il veut vendre cinquante mille écus. Il prétend prouver l'origine de ce tableau du grand maître en question, par la gravure qui en a été faite dans le temps, et qu'il a aussi retrouvée par un hasard heureux. En effet, il ne paraît pas douteux que le sujet pareil n'ait été traité par Raphaël; mais celui-ci est-il l'original? n'existe-t-il dans aucun des cabinets de tableaux de l'Europe? n'a-t-il pas péri dans des circonstances désastreuses, ou n'est-il pas ignoré en quelque coin comme l'était le tableau d'aujourd'hui? Ce sont des questions qu'il s'agit d'éclaircir. Au reste le possesseur ne semble pas craindre l'examen des curieux et des artistes. Après avoir restitué ce trésor dans toute sa beauté, il l'a enrichi d'un cadre superbe; il l'a intitulé Raphaël d'Urbin, de son autorité, et il le montre sans difficulté à tous les amateurs qui veulent l'aller voir.

17. — * La *Lettre écrite au roi par la noblesse de Normandie* est noble, ferme et respectueuse. Elle y expose, dans toute leur étendue, l'infraction des lois de la Province, l'excès du despotisme sous lequel elle gémit, et qui s'appesantit journellement sur la tête des citoyens; mais elle rejette toute l'iniquité sur les abus d'un ministère oppressif, et sur l'obsession où il tient le monarque. C'est donc à sa justice éclairée qu'elle a recours pour remédier à ses maux : elle n'invoque que Sa Majesté contre Sa Majesté même.

L'article de l'exil des princes y est traité fort adroitement, et de façon à devoir les intéresser à concourir à cette requête par de nouvelles instances qu'ils auraient faites par écrit : sorte de moyen de parvenir au trône qui ne leur est pas interdit.

Cependant, c'est contre un acte de liberté aussi na-

turel, aussi légitime, que l'on sévit de la façon la plus absolue et la plus méprisante. Un nommé Chenon, commissaire au Châtelet de Paris, et le sieur d'Hémery, exempt de police, si fameux pour les captures, ont été envoyés seuls, et sans autre appareil de magistrats et de défense; ils vont de château en château, et forcent chaque gentilhomme à se rétracter, ou lui signifient une lettre de cachet qui le dépayse et l'exile en un lieu, qu'ils remplissent suivant leurs instructions. La douceur avec laquelle cette mission s'exécute, et l'existence de ces deux individus, qui, dans des temps plus orageux, auraient disparu pour toujours depuis long-temps, sont une preuve bien sensible de la soumission de cette noblesse qu'on punit comme turbulente.

18. — On trouve dans le second volume de l'*Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes*, page 179 et suivantes, imprimée il y a deux ans, une prédiction littérale et entière de la révolution arrivée en Suède. Cette anecdote singulière a frappé les curieux, et l'on est à même de vérifier la chose.

20. — Un nommé Dupré, à force de combinaisons chimiques, avait retrouvé l'invention du feu grégeois, c'est-à-dire de ce feu qui se développe dans l'eau, et n'en acquiert que plus d'activité. Le Gouvernement, auquel il avait offert son secret, avait eu la sagesse de ne vouloir pas employer ce funeste moyen de multiplier la destruction de l'humanité, et lui avait fait en mêmetemps une pension pour qu'il ne le vendît à aucune puissance. L'inventeur moderne vient de mourir, et l'on craint qu'on n'ait trouvé dans ses papiers des renseignemens sur son art détestable; on a pris toutes les précautions

possibles pour prévenir les suites d'une telle promulgation.

21.— Une contestation est prête à s'élever entre M. le prince de Nassau (Mailly, car il n'est pas reconnu prince en Allemagne) et mademoiselle Fleury, une impure très-renommée, qui excite actuellement les hommages de nosseigneurs. Celle-ci a vécu long-temps avec M. le prince de Nassau ; il l'a quittée grosse: il en est venu un enfant, dont elle a déclaré pour père, à l'église, le prince en question : il a en conséquence été baptisé sous son nom. Celui-ci, absent, a été fort alarmé de cet événement ; il a fait des démarches pour le faire rayer de l'acte baptistaire, et comme cela n'est pas possible, il est en instance pour l'exiger en justice. On ne doute pas qu'il ne perde, l'usage constant de ce pays-ci étant qu'une fille, même publique, ayant pour elle la notoriété de l'habitation préalable, en soit crue sur sa simple déclaration, ce qui donne au bâtard le droit d'exiger ensuite en justice une pension alimentaire de son père.

L'enfant devait être tenu par mademoiselle Arnould et par M. de Ségur (1) ; mais la première étant aux eaux de Spa, lors des couches de mademoiselle Fleury, le dernier n'a paru que par procuration. Ce qui lui a évité une rixe avec le prince de Nassau, qui lui attribuait ce mauvais tour.

23. — M. de Sartine, le lieutenant de police actuel, est fort intrigué pour connaître l'auteur d'une préface qui s'est trouvée insérée dans un exemplaire du *Portier des Chartreux*, saisi à la chambre syndicale. Ce magis-

(1) M. le comte de Ségur ne fait pas mention de cette anecdote dans ses *Mémoires*, où il est question d'une affaire qu'il eut avec le prince de Nassau.

— R.

trat y est traité de la façon la plus infame; on l'y accuse de put....., de ma....., de friponnerie, d'être le fléau des auteurs et le tyran des libraires. Toutes ces injures sont si grossières qu'elles tombent d'elles-mêmes, et qu'elles ne devraient point affliger M. de Sartine.

25. — Il y a une grande fermentation dans le tripot comique, à l'occasion du sieur Molé, qui, dans un comité des histrions, a dit des choses dures à la dame Préville. Son mari a pris fait et cause pour elle; ils ont porté des plaintes aux gentilshommes de la chambre : on a exigé que l'insolent fît des excuses à l'insultée. Ce superbe personnage s'y est refusé, et a préféré de demander sa retraite; il doit quitter à Pâques. Les amateurs du théâtre espèrent que cela se raccommodera d'ici là : querelles de vilains ne durent pas d'ordinaire, et le sieur Molé sentira le danger de perdre huit à dix mille livres de rentes pour un faux point d'honneur.

— * Il paraît une petite feuille sans titre, qui est une espèce de lettre, distribuée à propos, pour prévenir les liquidations dont le terme fatal approche, et prémunir les magistrats contre les fausses tournures qu'on leur indiquerait. Il y est question surtout d'un plan général, d'un concert unanime, proposé par quelques membres ennuyés de leur exil, ou par quelques traîtres vendus au chancelier, pour se prêter à la liquidation des charges, et envoyer une procuration uniforme pour la remise des titres à cet effet.

Cet écrit est court, sensé, et doit faire effet sur les gens raisonnables, et particulièrement sur les vrais patriotes.

27. — * M. le comte de Lauraguais, absent depuis plus d'un an de France, est à la veille d'y revenir. Avant

qu'il prît ce parti, il a engagé M. le duc, son père, à en demander l'agrément au roi. Sa Majesté a répondu à cet égard d'une façon fort indifférente. Il paraît que le *Mémoire* de ce seigneur, dont on a rendu compte (1), et qui aurait dû naturellement lui faire tort, n'a produit aucune sensation à la cour. Il est bientôt tombé dans l'obscurité, et il n'a servi qu'à prouver que son auteur n'entendait même pas le mauvais latin des *Capitulaires* de Charlemagne.

— M. Saurin vient de remettre en un acte son *Orpheline léguée*, qu'il a déguisée sous le titre de *l'Anglomane*. Cette pièce, jouée le 23 pour la première fois, n'a pas eu le même succès qu'à Fontainebleau, où elle a reparu d'abord. On peut juger du vice radical d'un anglomane qui n'entend pas un mot d'anglais, ce qui donne lieu à l'intrigue de la pièce.

28. — Le sieur Thieriot est mort depuis peu de jours, âgé de soixante-seize ans. Il avait l'honneur d'être, depuis long-temps, le correspondant littéraire du roi de Prusse; il s'était même acquitté de cette fonction, lorsque ce monarque n'était que prince royal. C'est un homme de lettres qui n'avait rien produit, mais puissamment riche des productions des autres; il avait la tête meublée d'une quantité d'anecdotes extrêmement curieuses, et qu'on craint de perdre, parce qu'il n'écrivait rien, se fiant beaucoup à sa mémoire. Il était bibliographe, et se connaissait très-bien en livres.

On lui fait le reproche d'avoir été l'espion de M. de Voltaire, c'est-à-dire d'avoir entretenu une correspondance régulière avec ce grand poète, où il lui rendait habituellement compte des ouvrages qui paraissaient

(1) V. 2 juillet 1771. — R.

contre lui, lui désignait ses ennemis, le mettait sur leur piste, et lui fournissait tous les matériaux nécessaires pour exercer ses vengeances implacables. Ce rôle, qu'on aurait pu attribuer à l'amitié intime dans laquelle il avait vécu avec le philosophe de Ferney, serait inexcusable, si, comme le prétendent les accusateurs du défunt, il ne l'eût joué qu'à titre de très-humble serviteur de M. de Voltaire et de son gagiste.

29. — Le sieur Marin, rédacteur de la *Gazette de France*, ayant donné dans ce journal, numéro du 16 novembre dernier, un tableau de la population du royaume dont les calculs sont extrêmement exagérés, s'est attiré l'épigramme suivante :

D'une *Gazette* ridicule
Rédacteur faux, sot et crédule,
Qui, bravant le sens et le goût,
Nous racontes, sans nul scrupule,
Des contes à dormir debout,
A ton dénombrement immense
Pour que l'on pût ajouter foi,
Il faudrait qu'à ta ressemblance
Chaque individu fût en France
Soudain aussi double que toi.

On sait que le sieur Marin est auteur de plusieurs écrits répandus par M. le chancelier.

— On sait que *l'Amoureux de quinze ans* est une pièce faite à l'occasion du mariage de M. le duc de Bourbon avec mademoiselle d'Orléans. MM. Laujon et Martini, auteurs de cet ouvrage, qui semblent avoir envie de mettre en opéra-comique toute la vie de ces augustes époux, ont fait une seconde pièce à la naissance du duc d'Enghien.

Elle a été jouée à Chantilly avec le plus grand succès; elle a pour titre *le Nouveau-né*, et l'on assure que c'est elle qu'on répète aujourd'hui aux Italiens.

3o. — Les Comédiens Français répètent actuellement la tragédie des *Lois de Minos* de M. de Voltaire. La bonne opinion qu'on en avait répandue d'abord ne se soutient pas, et l'on dit aujourd'hui cette pièce très-médiocre.

1er DÉCEMBRE. — Hier, à la Comédie Française, un instant avant que la grande pièce commençât, un particulier s'est levé, dans l'orchestre, sur la banquette où il était assis, et se tournant vers le parterre, il lui a demandé un moment d'audience. La nouveauté du spectacle a suspendu l'attention générale; il a dit qu'il se nommait Billard, qu'il était fils d'un bourgeois secrétaire du roi, receveur des tailles; qu'entraîné par l'amour des lettres, il était venu à Paris pour y présenter aux Comédiens une pièce de sa façon, intitulée *le Suborneur*, pièce approuvée par quantité de connaisseurs, mais rejetée par les histrions; que depuis il avait inutilement tenté auprès d'eux tous les moyens de la leur faire accepter; qu'indigné de ces refus multipliés, il avait enfin déclaré une guerre ouverte à leur mauvais goût, qu'il les avait traités tous en général et chacun en particulier avec tant de mépris, qu'il ne se flattait plus de rien obtenir de tels juges, devenus ses ennemis, mais qu'il en appelait au parterre assemblé; qu'il allait lui lire sa comédie, et que s'il la jugeait digne de ses suffrages, il attendait de sa bonté qu'il forcerait, par ses acclamations, l'aréopage comique à l'accepter. Il se mettait en devoir de lire son *Suborneur*, lorsqu'un sergent est venu lui mettre la main sur le collet; il a tiré un instant son épée, qui lui a été arrachée, et on l'a conduit au corps-de-garde. Pour éviter

le tumulte, on a commencé sur-le-champ *le Comte d'Essex*, et la tragédie a été écoutée fort tranquillement; mais entre les deux pièces le sieur Molé étant venu pour annoncer, on ne l'a point laissé parler. Il ne s'est élevé qu'un cri du parterre pour redemander l'auteur du *Suborneur*. L'acteur confus s'est retiré : le bruit ne faisant qu'augmenter, on a fait entrer trente hommes de garde dans le parterre; on a arrêté plusieurs personnes et cela a fait une scène très-tumultueuse.

Le sieur Billard, cependant, était au corps-de-garde, qui voulait lire sa pièce aux soldats et les faire juges de son procès : on l'a traité comme un fou, et il a été conduit à Charenton.

— On a fait une plaisanterie assez méchante sous le nom de l'abbé Lilas (1), où l'on tourne en dérision l'auguste cérémonie de l'inauguration du buste de M. de Voltaire, exécutée au mois de septembre chez mademoiselle Clairon. Cette facétie est attribuée à M. Dorat, maltraité précédemment par M. de Voltaire, et que son attachement au sieur Fréron rend ennemi-né du parti encyclopédique et de tous ses adhérens.

3. — M. de La Harpe doit faire paraître incessamment une *Réponse d'Horace à M. de Voltaire :* comme elle est annoncée avec beaucoup de prétention, la littérature est dans l'attente de cette brochure importante. Pour la faire désirer davantage, l'auteur a eu la cruauté de n'en laisser prendre de copie à qui que ce soit.

— C'est mardi prochain que doit se faire l'ouverture du théâtre de ville de mademoiselle Guimard, à sa nouvelle maison de la Chaussée-d'Antin, appelée *le Temple de Terpsichore*. Cette annonce excite la curiosité des

(1) V. 31 janvier 1773. — R.

amateurs, et c'est une fureur pour avoir des billets. On doit jouer *la Partie de chasse de Henri IV*, et *la Vérité dans le vin*. Ce sont des acteurs de la Comédie Française qui doivent exécuter la première pièce. En vain M. le maréchal duc de Richelieu s'était opposé à cet abus et avait arrêté avec les autres gentilshommes de la chambre qu'il n'aurait pas lieu, M. le maréchal prince de Soubise et le sieur de La Borde, qui ont l'oreille du roi et qui sont les principaux tenans de cette danseuse, ont fait donner aux Comédiens un ordre de Sa Majesté qui annulle celui des gentilshommes de la chambre.

— * *Les Filets de Monseigneur de Maupeou* sont une brochure médiocre qui ne remplit pas à beaucoup près son titre piquant : son objet est de rassurer les exilés que la confiscation prochaine pourrait arrêter ; mais les raisonnemens de l'auteur, bons en eux-mêmes, ne sont pas neufs, et sont même atténués par la façon dont il les présente. Nulle énergie dans le style, nulle éloquence, nulle chaleur ; l'écrivain est tout-à-fait resté au-dessous de son sujet.

4. — On ne saurait rendre tout le mal qu'on dit du nouvel opéra (1) : le poëme est si mauvais, que les acteurs même n'y peuvent déployer aucun jeu, et la musique si baroque, que le chanteur n'y trouve rien à exprimer. Mademoiselle Arnould, qui a un talent si décidé pour la scène, a été obligée de s'en tenir aux attitudes et à faire les beaux bras, son rôle n'étant susceptible d'aucune onction ; et le sieur Legros, qui n'est point acteur, n'a pu dédommager par la beauté de son organe dans un chant où il ne se trouve rien pour le faire valoir.

(1) *Adèle de Ponthieu*, paroles de Saint-Marc, musique de La Borde et Berton. — R.

— On connaît actuellement les entrepreneurs utiles du *Journal politique* commencé au mois d'octobre dernier, sous les auspices du ministre des affaires étrangères. Ce sont les sieurs Dusson, médecin du duc d'Aiguillon, et Rousseau, ex-Oratorien, instituteur du comte d'Agénois : c'est le sieur Marin qui tient la plume moyennant mille écus de pension sur cet objet.

5. — L'épître d'*Horace à M. de Voltaire* est fort au-dessous de l'idée que les partisans de M. de La Harpe en avaient donnée ; elle est également indigne et de celui qu'il fait parler et de celui auquel il parle. Il aurait fallu, pour bien exécuter le projet, par un art fort au-dessus des forces de l'auteur, y répandre cette aimable philosophie du poète romain, sa délicatesse à louer, sa finesse à censurer, et surtout éviter ce ton dur, ce style injurieux et grossier, ces personnalités directes, dont son héros lui a donné le modèle et qu'il a trop imité. On est surpris que la police ait toléré dans cet écrit, qui se vend publiquement, une pareille licence, bien digne de son animadversion.

— Les arts viennent de faire une perte considérable en la personne du sieur Vassé, professeur de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture. On doit d'autant plus le regretter actuellement, qu'il laisse imparfait un grand monument dont les modèles faisaient désirer la terminaison. Il était chargé du mausolée du roi Stanislas, qu'il exécutait en marbre dans son atelier : il devait être placé à Nancy, dans l'église de Bon-Secours, en face de celui de la reine de Pologne.

Il exécutait encore en marbre un autre monument relatif au cœur de la feue reine, qui doit être placé dans la même église, selon l'intention de cette princesse.

7. — Le sieur Roëttiers, le fils, académicien de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, graveur général des monnaies de France, vient de mourir. C'est un artiste qui n'est pas moins digne d'être regretté que le sieur Vassé. Il était même plus unique dans son genre : ses médailles étaient des bas-reliefs admirables. On peut le voir dans celle frappée tout récemment en mémoire de la cérémonie du décintrement du pont de Neuilly.

8. — La nouveauté de messieurs Laujon et Martini n'a pas eu lieu aux Italiens par des circonstances particulières; mais les mêmes auteurs y ont substitué un autre ouvrage de leur composition, c'est *le Fermier cru sourd, ou les Méfiances*, pièce en trois actes et en prose, mêlée d'ariettes. Depuis long-temps on n'avait vu une chute aussi complète. Cet opéra comique a été tellement hué depuis le commencement jusqu'à la fin, que personne n'a pu l'entendre, et personne n'a regretté de ne pas entendre, tant cela a paru plat. La musique, moins mauvaise que les paroles, n'avait rien de saillant pour compenser le dégoût général : il fallait qu'il fût bien grand pour s'être manifesté aussi indécemment, malgré la présence de madame la duchesse de Bourbon qui honorait ce spectacle, et à laquelle un des auteurs appartient.

9. — * Il paraît un *Manifeste aux Bretons* (1), avec cette épigraphe : *Si tacuerint homines, lapides clamabunt.* Il est écrit avec une éloquence vigoureuse, c'est une philippique digne de Démosthène. Elle prouve de quelle énergie est capable un cœur ulcéré, qui sent ses maux, un citoyen attaqué dans ses propres foyers, et qui voit ses bourreaux insulter encore à ses souffrances par

(1) Réimprimé dans *les Efforts de la liberté et du patriotisme, etc.*, t. VI, pages 84-97. — R.

une dérision insolente, et par un persiflage atroce. Au reste, cette éloquence est soutenue de la logique la plus pressante, et le public indigné ne peut s'empêcher de vouer à l'exécration la plus entière les ministres prévaricateurs, auteurs de tant d'infractions aux droits les plus légitimes, les plus sacrés, les plus reconnus. Le *Tableau des monumens qui constatent l'origine du Parlement de Bretagne, et qui démontrent l'impossibilité de sa suppression* (1), avec cette autre épigraphe : *Tolle et lege*, est une suite naturelle du premier ouvrage. On a renvoyé dans celui-ci le développement des preuves employées dans l'autre, et les citations des textes sur lesquels on s'appuie. C'est une histoire en raccourci des faits les plus essentiels propres à constater la nécessité et la justice des réclamations d'un peuple opprimé.

— La Comédie Française a encore été fort orageuse lundi dernier : le sieur Ponteuil, faisant le rôle d'Achille dans l'*Iphigénie* de Racine, désagréable au public et comme mauvais acteur et comme élève de Préville, aujourd'hui sa bête noire, depuis l'histoire du sieur Billard, dont il a causé la folie par son impertinence outrée envers lui, a été hué dès qu'il a paru : à chaque couplet nouveaux sifflets. Il s'est échauffé, a perdu la tête, et a apostrophé le public, en le suppliant de l'écouter avant de le juger. On a d'abord eu égard à sa supplique, mais en général il a été très-vexé dans tous les endroits où il manquait : on l'a cependant applaudi dans quelques autres.

— Le spectacle de mademoiselle Guimard s'est ouvert hier, malgré les nouveaux efforts de M. l'archevêque de Paris. Pour contenter en partie ce prélat, on a supprimé

(1) Réimprimé dans *les Efforts de la liberté, etc.*, t. VI, p. 97-107. — B.

la pièce de *la Vérité dans le vin*, et l'on a dit que Monseigneur ne voulait pas qu'elle sortît du tonneau, plus que du puits. On y a substitué une farce pantomime, intitulée *Pigmalion*, c'est-à-dire une parade faisant la parodie de cet acte. La salle a paru de la plus grande élégance. C'est en petit celle de Versailles. Il y a des loges ouvertes et des loges grillées. Elle contient environ cinq cents personnes. L'assemblée était charmante par la quantité de filles du plus joli minois et radieuses de diamans. En hommes la compagnie était très-bien composée : deux princes du sang s'y sont trouvés, M. le duc de Chartres et M. le comte de La Marche.

10. — * Il paraît un Arrêt du Conseil d'État du roi, du 28 novembre, qui supprime un imprimé qui a pour titre : *Lettres provinciales*, comme contenant des assertions hasardées, et des notions peu exactes sur l'histoire de la monarchie. Cette suppression a d'autant plus surpris, que ce livre est une production sortie des presses que font gémir les écrivains du parti de M. le chancelier, et que le sieur Bouquet, tout dévoué à lui, en est l'auteur.

12. — * L'Arrêt du Conseil qui proscrit les *Lettres provinciales* leur donne une vogue extraordinaire, et les fait sortir de l'obscurité où elles seraient probablement restées à jamais. C'est un gros in-8° qui a pour titre : *Lettres provinciales, ou Examen impartial de l'origine, de la constitution; et des révolutions de la monarchie française, par un avocat de province à un avocat de Paris.* Et cet avocat est, en effet, le sieur abbé Bouquet, avocat et bibliothécaire de la Ville. On ne peut nier que son ouvrage ne soit très-savant, plein de recherches, et distribué dans un ordre clair, précis et méthodique. Il est d'autant plus étonnant qu'un tel traité ait été pro-

scrit, que l'écrivain en général est très-royaliste, et met la puissance du roi à son plus haut période; aussi continue-t-on à regarder la condamnation de ce livre comme une niche faite au chancelier.

— On commence à déserter *Adèle de Ponthieu*, et non sans lâcher le petit mot pour rire : on dit que c'est un opéra de *cinq marcs*, qui ne pèse pas une once.

13. — * *L'Accomplissement des Prophéties, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé* le Point de vue; *écrit intéressant pour la maison de Bourbon* (1). C'est, en effet, une suite du *Point de vue*. L'auteur, qui certainement est un Janséniste très-fougueux, continue à voir des Jésuites partout; il attaque surtout *le Vœu de la Nation*, cette brochure devenue si célèbre par ses critiques : il trouve dans cet ouvrage de nouvelles preuves de son système. C'est un Jésuite qui a fait la prédiction de l'élévation de M. de Maupeou au ministère; c'est la Société qui l'a effectuée, c'est elle qui l'exalte, comme un dieu tutélaire : c'est donc elle qu'il faut reconnaître dans tout ce qui se passe aujourd'hui, et ce n'est qu'en la détruisant jusque dans ses moindres racines qu'on peut parvenir à opérer le grand œuvre de la pacification de la France.

14. — * Le n° X du *Supplément à la* Gazette de France (2) vient de paraître. Il est beaucoup plus mauvais que les précédens. Dans la petite quantité de faits qu'il contient, il y a beaucoup de faussetés et d'erreurs palpables, ce qui décèle l'écrivain pour un homme obs-

(1) Réimprimé dans *les Efforts de la liberté, etc.* tome VI, pages 174-188. — R.

(2) Voyez dans le *Maupeouana*, tome V, pages 172-181. — R.

cur qui n'apprend les choses que d'une manière indirecte et altérée.

15. — On vient d'imprimer une petite feuille intitulée : *Récit exact de ce qui s'est passé au sujet du retour de M. le prince de Condé à la cour.* Suivant cet écrit, la réunion du prince de Condé se serait faite de concert avec les autres princes du sang (1), ou du moins leur bonne intelligence n'en aurait point été altérée; mais comme il est absolument contraire à celui énoncé dans la *Gazette de France*, on est obligé de s'en tenir au dernier, tant que le prince de Condé n'aura pas réclamé contre par une déclaration expresse que son intention n'a jamais été d'adhérer aux opérations de chancelier, de reconnaître son tribunal, et qu'il ne le reconnaîtra jamais.

Au surplus, ce *Récit* est fait sans noblesse et en très-mauvais style; il est accompagné de plates turlupinades qui ne serviront pas à l'accréditer auprès des gens impartiaux et judicieux. On voit qu'on cherche à y replâtrer la défection du prince de Condé pour corroborer les exilés qu'elle pourrait déterminer à la liquidation.

16. — Une messe en musique, exécutée, le 4 de ce mois, aux Petits-Pères, pour le repos de l'ame de Mondonville, excite une grande fermentation parmi les amateurs et gens à talent de cette espèce. Elle est de la composition du sieur Floquet, jeune homme qui donne les plus grandes espérances; mais il faut voir s'il les soutiendra.

17. — Il paraît un *Testament politique de M. Si-*

(1) On attribuait, avec plus de vraisemblance, la défection du prince de Condé au désir manifesté par le comte d'Artois d'épouser mademoiselle de Condé. — R.

lhouette, ancien contrôleur-général des finances. Cet écrit, s'il fût réellement sorti de la plume de ce ministre, aurait pu être aussi piquant qu'intéressant; mais ce n'est qu'une rapsodie d'idées très-communes sur l'administration des finances et sur les moyens de rendre à la France une prééminence qu'elle a perdue par une destinée attachée aux grands empires. L'auteur, tel qu'il soit, n'a pas saisi en grand cette immense machine de notre gouvernement, comme l'aurait conçue un vrai génie plein de sa matière, pour tracer de là un plan économique et indiquer les voies propres à conduire à la réforme des abus invétérés. Si quelqu'un avait pu réussir dans un tel projet, c'était certainement l'homme illustre dont on a emprunté le nom, et qui n'a fait que paraître un instant au ministère des finances.

— M. Billard est sorti de Charenton (1); il est exilé à Nancy, dans le sein de sa famille; il n'a point été au Fort-l'Évêque, comme on l'avait dit. Il passa la nuit du jour de son aventure chez un inspecteur de police dont il se vengea comme il put, en lui faisant essuyer plusieurs lectures de sa pièce; il fut, de là, transféré le lendemain à Charenton, où il est resté peu de jours. Les Comédiens, et surtout le sieur Préville, sont bien contens d'être débarrassés de ce cruel ennemi.

18.— * *Lettre ou Perspective sur le retour des princes à la cour: Décembre* 1772. Ce petit écrit ne fait que répéter ce qui est dit dans le *Récit* dont on a parlé; mais il est mieux écrit, quoique encore peu digne de la cause qu'il défend. On sent que c'est un nouvel effort de quelque patriote zélé pour contenir les magistrats exilés, et les exhorter à la persévérance. On y voudrait colorer d'un

(1) V. 1er décembre 1772. — R.

prétexte de bien public la honteuse défection du prince de Condé et du duc de Bourbon ; mais leur défenseur n'a ni assez d'adresse, ni assez d'éloquence pour persuader : il avance pourtant un fait qui, bien constaté, serait plus fort que ses pitoyables raisonnemens. Il assure que le prince de Condé a fait écrire, tout récemment, dans ses domaines que sa rentrée à la cour ne devait point faire penser qu'il voulût que ses affaires contentieuses fussent portées dans les Conseils Supérieurs, ou dans le nouveau Parlement, et qu'il en renouvelait la défense.

22. — On a parlé plusieurs fois du sieur Guilbert de Préval, médecin de la Faculté de Paris, du spécifique qu'il prétend avoir pour préserver, au milieu des plus grandes lubricités, de la contagion des maladies vénériennes, ainsi que des expériences qu'il en a faites sur sa personne successivement en présence du duc de Chartres, du comte de La Marche. La Faculté a décidé qu'une telle prostitution publique d'un de ses membres était déshonorante et infame; en conséquence, elle a rendu un décret qui défend audit sieur Guilbert de Préval de se présenter aux assemblées, et ordonne qu'il sera rayé du tableau. Le décrété conteste ce droit à la Faculté, et lui intente un procès en réparation d'honneur.

23. — La demoiselle Guimard ayant dansé dans un petit ballet que madame la comtesse Du Barry a donné, a reçu du roi une pension de quinze cents livres. Cette légère faveur a été acceptée à cause de la main dont elle vient, car on sent que c'est une goutte d'eau dans la mer; il y aura de quoi payer le moucheur de chandelles des spectacles de cette illustre courtisane.

24. — Mademoiselle Raucourt a débuté hier aux Français dans la tragédie de *Didon* : elle fait le rôle de

cette reine ; c'est pour la première fois qu'elle paraissait. On ne peut exprimer la sensation qu'elle a faite, et de mémoire d'homme on n'a rien vu de pareil. Elle n'a que seize ans et demi ; elle est faite à peindre, elle a la figure la plus belle, la plus noble, la plus théâtrale, le son de voix le plus enchanteur, une intelligence prodigieuse : elle n'a pas fait une fausse intonation; dans tout son rôle, très-difficile, il n'y a pas eu le plus léger contresens, pas même de faux geste. Un peu de roideur et d'embarras dans les bras est le seul défaut qu'on lui ait trouvé. Elle a ravi généralement. Elle est élève du sieur Brizard, et a appris dix-neuf rôles en six mois. C'est un vrai prodige ; propre à faire crever de dépit toutes ses concurrentes les plus consommées.

25. — Il paraît un *Éloge de Racine*, par M. de La Harpe. On y voit que son but a été de mettre ce grand poète au-dessus de Corneille, pour mettre ensuite M. de Voltaire au-dessus de Racine.

26. — La demoiselle Guimard devait donner jeudi, veille de Noël, une seconde représentation sur son nouveau théâtre, et profiter de la vacance générale des autres spectacles; mais M. l'archevêque a eu gain de cause entier cette fois-ci : elle a reçu défense de jouer.

27. — Le début de mademoiselle Raucourt a été encore plus brillant hier que la première fois. La foule qui s'est rendue pour la voir a été telle, qu'on a été obligé de la laisser se déborder jusque dans l'orchestre des musiciens et sur le théâtre. Quant à l'extérieur, on ne lui trouve d'autre défaut que d'être un peu trop grande et d'avoir la tête trop petite pour son corps ; elle n'a pas non plus les bras beaux : mais tous les moyens de l'intelligence et de l'ame sont à sa disposition, et elle les fait

valoir déjà au plus haut degré. Deux cabales puissantes s'élèvent contre elle : les deux Sainval, qui sentent toute leur infériorité, et mademoiselle Vestris, qui se voit déjà balancée par ce jeune sujet, excitent tous leurs partisans à atténuer le triomphe de leur rivale. Il paraît impossible qu'elles réussissent.

Le public est si satisfait du sieur Brizard, dont mademoiselle Raucourt est l'élève, qu'à chaque fois il demande cet acteur pour annoncer, et le comble de ses applaudissemens.

Mademoiselle Raucourt, après avoir joué trois fois dans *Didon*, doit jouer successivement, à trois reprises, les rôles d'Émilie dans *Cinna*, et d'Idamé dans *l'Orphelin de la Chine*.

28. — Le sieur Baujon, banquier de la cour, est fort engoué de la nouvelle actrice. Quoique ce lourd financier n'ait jamais été homme de lettres, il veut présider aux leçons de cette jeune débutante, et fait faire les répétitions chez lui. On présume qu'il en veut plus à la personne qu'au talent. On souhaite fort qu'elle dégraisse un peu ce Turcaret, aujourd'hui le Plutus à la mode, et qui a pensé être pendu en 1748.

29. — *Les Trois siècles de notre littérature, ou Tableau de l'esprit de nos écrivains, depuis François Ier jusqu'en* 1772, en forme de dictionnaire, occasionent un grand scandale parmi nos auteurs ; ils prennent parti pour ou contre, suivant la cabale dont ils sont. Le but de cet ouvrage paraît être de dénigrer tous ceux qui se sont rangés sous les drapeaux de M. de Voltaire, et qu'on connaît sous le nom de parti encyclopédique. MM. Diderot et d'Alembert s'y trouvent extrêmement maltraités. Ils ont été, tant en leur nom qu'au nom de leur secte, porter

des plaintes au chef de la librairie, qui a toléré et tolère la vente du livre. M. de Sartine leur a demandé s'ils y étaient attaqués personnellement dans leurs mœurs et dans leur vie. Ils ont répondu qu'oui, puisque l'on prétendait que les conséquences les plus funestes, les crimes les plus atroces pouvaient dériver de leurs principes. Le lieutenant de police n'a point cru que cette accusation fût dans le cas d'être écoutée, et il les a renvoyés, en leur conseillant de se justifier et de défendre leur doctrine.

Quoique cette diatribe volumineuse soit généralement attribuée à l'abbé Sabatier, on ne doute pas qu'il n'ait eu des coopérateurs en méchanceté. Le sieur Palissot, très-profond dans cet art, passe pour n'avoir pas été d'un faible secours à l'auteur en nom.

30. — * L'*Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes*, dont on a parlé plusieurs fois, répandue ici depuis long-temps, et dont on a même renouvelé l'édition, vient enfin d'attirer l'attention du Gouvernement. Il paraît un Arrêt du Conseil, du 19 décembre, qui la supprime, de l'avis de M. le chancelier, comme introduite de l'étranger en France, attendu que Sa Majesté a reconnu qu'elle contenait des propositions hardies, dangereuses, téméraires et contraires, aux bonnes mœurs et aux principes de la religion.

31. — *Le Fermier et les Chiens, fable politique.*

Un gros fermier qu'on appelait Martin,
Riche en troupeaux, de commerce facile,
Près de Paris avait son domicile :
Plus que de droit le sexe féminin

Le gouvernait, et quelquefois le vin;
A cela près c'était un honnête homme,
Tel qu'à Paris, à Vienne, ou dans Rome,
On n'en eût pu rencontrer de meilleur.
Douze grands chiens (1), des méchans la terreur,
De la maison gardaient les avenues.
Pour s'y glisser il n'était point d'issues
Dont les détours ne leur fussent connus;
A chaque instant ils y faisaient la ronde,
Un guet bien sûr, et des cris assidus.
Cela déplut, non au propriétaire,
Mais aux valets, mais à la basse-cour:
Tous ces gens-là n'aiment pas le grand jour,
Ni l'œil du chef, ni rien qui les éclaire.
Le premier plan fut de forcer les chiens
A tout souffrir, à tout voir sans rien dire;
Pour cet effet ils prirent les moyens
Que l'industrie en pareil cas inspire:
On les flatta d'abord pour réussir,
Mais ne tirant de là nul avantage,
On crut devoir au bâton recourir,
Et tous les jours on en faisait usage.
Un vieux valet d'une inflexible humeur
Les assommait dès que sa fantaisie
Ne contenait à son gré leur furie;
Il redoublait quand, mordant le voleur
Qu'il honorait de toute sa faveur,
Ils caressaient l'honnête homme et le sage
Qui du fermier conservait l'héritage.
Comme l'on vit qu'on ne pouvait gagner
Des surveillans d'un pareil caractère,
Auprès du maître, afin de s'en défaire,
On résolut de les calomnier.
Ce n'était pas une besogne aisée:
Dans la maison était un intendant (2),
D'une vertu rigide et consommée

(1) Les Parlemens. — R. (2) Le duc de Choiseul. — R.

Qui parlait d'eux avantageusement:
« Non, disait-il, on ne peut pas connaître
De meilleurs chiens. Heureux cent fois le maître
Qui réunit, pour garder la maison,
Des surveillans d'une étoffe pareille;
Ils sont braillards, mais toujours la raison
Conduit leurs dents et dirige leur veille;
L'homme intrigant, le larron, l'assassin,
Tentent en vain d'échapper à leur vue:
Si vous vivez, respectable Martin,
C'est à leurs cris que la gloire en est due. »
On peut juger qu'avec un protecteur
Si généreux et si bon connaisseur,
On n'avait pas à craindre pour la vie
De ces bons chiens. Aussi pour l'écarter
On fit un jour ce que la calomnie
A de plus noir, ce que peut inventer
L'ame aux forfaits la plus déterminée.
Ce n'est pas tout, une prostituée (1)
Dont le fermier adorait les appas,
Qui l'endormait tous les soirs dans ses bras,
Pour l'écraser se mit de la partie.
Pendant un temps le fermier chancela,
Mais la manœuvre était trop bien ourdie:
De la maison un soir on le chassa
Avec éclat, avec ignominie.
Certain maraud, esprit vil et rampant,
Un orgueilleux (2) sans honneur, sans naissance,
Laid de figure et que les chiens souvent
Avaient jadis houspillé d'importance,
Fut indiqué par le sot comité,
Et sur-le-champ par Martin accepté
Pour occuper auprès de lui la place
Que le premier avait dans la maison.
Ne faut jamais augurer rien de bon,
D'avantageux quand un fripon remplace

(1) La comtesse Du Barry. — R. (2) Le duc d'Aiguillon. — R.

Une ame honnête : on va dans un instant
En présenter un exemple frappant.
Notre coquin met d'abord en usage,
Pour s'affermir plus efficacement,
L'art dangereux du faux patelinage
Qu'il possédait supérieurement;
Puis, quand il eut gagné la confiance
Et qu'il se vit dans son poste assuré,
Dans un clin d'œil tout fut dénaturé;
Il immola les chiens à sa vengeance :
Il en plaça d'autres, que dès l'enfance
Le scélérat lui-même avait formés.
Ces nouveaux chiens, toujours accoutumés
A ne flatter que gens de son espèce,
Près du fripon dépouillaient leur rudesse :
Pour le seul sage ils réservaient leurs dents.
Ainsi dans peu tous les honnêtes gens
Furent bannis : chose presque incroyable
Et vraie encor, quoique peu vraisemblable,
Hormis un seul (1), on chassa les parens.
Depuis ce temps cette maison, remplie
Jusques alors de sujets vertueux,
Ne reçut plus que de vils malheureux
Et qu'une horde aux crimes enhardie.
Mal en advint au bonhomme Martin :
On fit entrer, un soir, un assassin
Qui, ne trouvant ni chien ni sentinelle,
Le poignarda dans les bras de sa belle.

Morale.

Ceux qui voudront le prendre pour modèle
Auront un jour un sort pareil au sien.
Ne fréquentons que des hommes de bien;
Avec le fourbe aussitôt qu'on se lie,
On compromet son honneur et sa vie.

(1) Le comte de La Marche. — R.

884458

1773.

1er JANVIER.* Il vient d'arriver d'Angleterre en cette capitale un livre ayant pour titre : *les Efforts de la liberté et du patriotisme contre le despotisme du sieur de Maupeou, chancelier de France, ou Recueil des écrits patriotiques pour maintenir l'ancien gouvernement français* (1). Ce recueil paraît sortir des mêmes presses que celui dont on avait annoncé le premier volume. Mais les éditeurs se sont réformés, ont pris un plan meilleur, l'ont étendu davantage, et ils ont déjà produit trois volumes, contenant les morceaux les plus intéressans. Ils ont mis à la tête une préface raisonnée sur les divers ouvrages qu'ils ont ramassés, sur leur but, et ils annoncent d'avance une suite qui ne sera pas moins curieuse. Cependant on trouve encore bien des défauts dans cette compilation, et elle ne peut effrayer quelqu'un qui serait tenté d'en faire une plus parfaite, et voudrait y donner les soins nécessaires. Au surplus, les éditeurs avertissent que ce n'est pas sans péril qu'ils ont osé se livrer à ce travail épineux, vu les persécutions que pouvait exciter contre eux l'homme dangereux que ces ouvrages concernent spécialement.

2. — La secte des économistes, pour mieux propager sa doctrine, avait établi un journal peu connu, qui porte le nom d'*Éphémérides du citoyen.* Cet ouvrage ne pouvait guère durer, vu la nature monotone, insipide et ennuyeuse des productions dont il s'alimentait. Aussi vient-il de prendre fin. Les auteurs rejettent cet aban-

(1) V. 24 juillet 1772. — R.

don sur la difficulté d'avoir des coopérateurs, par la gêne et les entraves que leur donne continuellement le ministère. Ce livre pouvait renfermer des vues utiles, mais elles étaient tellement noyées dans un fatras de raisonnemens scientifiques et abstraits, qu'il fallait un courage héroïque pour les y démêler.

3. — On vient de nous envoyer de Londres des *Observations*, imprimées, *sur les déclarations des cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, au sujet du démembrement de la Pologne, avec des notes historiques et politiques*, ayant cinquante pages in-8°. L'auteur s'y élève avec force contre la conduite de ces trois puissances. Il démontre, ou veut démontrer, que leur invasion n'est fondée que sur des motifs frivoles et des principes insoutenables; qu'elle est l'ouvrage de la force et de la violence, une usurpation manifeste, une injustice criante, et qu'elle présente au reste de l'Europe les conséquences les plus alarmantes; que la cause de la Pologne est celle de toutes les nations et particulièrement des puissances du second ordre, qui tomberont les unes après les autres sous le joug de ces trois premières, si elles ne se liguent promptement pour se garantir de leur chute.

4. — La nouvelle actrice a continué son début dans l'Émilie de *Cinna*. Quoique ce rôle ne prête pas autant que celui de Didon au développement du talent, elle en a montré autant qu'il était possible, et n'est pas moins admirée. Les cabales redoublent d'activité, et surtout celle de mademoiselle Vestris, ce qui a donné lieu à un bon mot, à la dernière représentation de *Cinna*. Un chat s'est trouvé dans la salle, et a fait des miaulemens fâ-

cette reine; c'est pour la première fois qu'elle paraissait. On ne peut exprimer la sensation qu'elle a faite, et de mémoire d'homme on n'a rien vu de pareil. Elle n'a que seize ans et demi; elle est faite à peindre, elle a la figure la plus belle, la plus noble, la plus théâtrale, le son de voix le plus enchanteur, une intelligence prodigieuse : elle n'a pas fait une fausse intonation; dans tout son rôle, très-difficile, il n'y a pas eu le plus léger contresens, pas même de faux geste. Un peu de roideur et d'embarras dans les bras est le seul défaut qu'on lui ait trouvé. Elle a ravi généralement. Elle est élève du sieur Brizard, et a appris dix-neuf rôles en six mois. C'est un vrai prodige, propre à faire crever de dépit toutes ses concurrentes les plus consommées.

25. — Il paraît un *Éloge de Racine*, par M. de La Harpe. On y voit que son but a été de mettre ce grand poète au-dessus de Corneille, pour mettre ensuite M. de Voltaire au-dessus de Racine.

26. — La demoiselle Guimard devait donner jeudi, veille de Noël, une seconde représentation sur son nouveau théâtre, et profiter de la vacance générale des autres spectacles; mais M. l'archevêque a eu gain de cause entier cette fois-ci : elle a reçu défense de jouer.

27. — Le début de mademoiselle Raucourt a été encore plus brillant hier que la première fois. La foule qui s'est rendue pour la voir a été telle, qu'on a été obligé de la laisser se déborder jusque dans l'orchestre des musiciens et sur le théâtre. Quant à l'extérieur, on ne lui trouve d'autre défaut que d'être un peu trop grande et d'avoir la tête trop petite pour son corps; elle n'a pas non plus les bras beaux : mais tous les moyens de l'intelligence et de l'ame sont à sa disposition, et elle les fait

valoir déjà au plus haut degré. Deux cabales puissantes s'élèvent contre elle : les deux Sainval, qui sentent toute leur infériorité, et mademoiselle Vestris, qui se voit déjà balancée par ce jeune sujet, excitent tous leurs partisans à atténuer le triomphe de leur rivale. Il paraît impossible qu'elles réussissent.

Le public est si satisfait du sieur Brizard, dont mademoiselle Raucourt est l'élève, qu'à chaque fois il demande cet acteur pour annoncer, et le comble de ses applaudissemens.

Mademoiselle Raucourt, après avoir joué trois fois dans *Didon*, doit jouer successivement, à trois reprises, les rôles d'Émilie dans *Cinna*, et d'Idamé dans *l'Orphelin de la Chine*.

28. — Le sieur Baujon, banquier de la cour, est fort engoué de la nouvelle actrice. Quoique ce lourd financier n'ait jamais été homme de lettres, il veut présider aux leçons de cette jeune débutante, et fait faire les répétitions chez lui. On présume qu'il en veut plus à la personne qu'au talent. On souhaite fort qu'elle dégraisse un peu ce Turcaret, aujourd'hui le Plutus à la mode, et qui a pensé être pendu en 1748.

29. — *Les Trois siècles de notre littérature, ou Tableau de l'esprit de nos écrivains, depuis François Ier jusqu'en* 1772, en forme de dictionnaire, occasionent un grand scandale parmi nos auteurs ; ils prennent parti pour ou contre, suivant la cabale dont ils sont. Le but de cet ouvrage paraît être de dénigrer tous ceux qui se sont rangés sous les drapeaux de M. de Voltaire, et qu'on connaît sous le nom de parti encyclopédique. MM. Diderot et d'Alembert s'y trouvent extrêmement maltraités. Ils ont été, tant en leur nom qu'au nom de leur secte, porter

de sa satisfaction. Mademoiselle Raucourt a emporté aussi les suffrages de madame Du Barry. Cette belle comtesse lui a demandé ce qu'elle aimerait mieux, ou de trois robes pour son usage, ou d'un habit de théâtre. L'actrice a répondu, que puisque la comtesse lui en laissait le choix, elle préférait l'habit de théâtre, dont le public profiterait aussi.

13. — La fureur pour aller voir la nouvelle actrice augmente à tel point, qu'il n'y a pas de jour où plusieurs personnes ne soient estropiées au guichet des billets de parterre. Il s'est établi à cet égard un agiotage si considérable, que plusieurs se vendent aussi cher et même plus cher que les billets d'orchestre, et qu'on les a vus monter jusqu'à douze francs. Lundi dernier, la cabale qui la protège, lorsque l'acteur est venu annoncer, a d'abord demandé le sieur Brizard. Celui-ci arrivé, on ne l'a point laissé ouvrir la bouche, on a crié fortement: « Une représentation au profit de la nouvelle actrice! » Le sieur Brizard a été obligé de se retirer. L'intervalle a été très-long. Enfin le comité des Comédiens, tenu sur cette demande, s'est séparé, et un troisième acteur est venu dire au public que les acteurs étaient très-disposés à satisfaire son vœu; mais que toutes leurs délibérations étaient soumises aux gentilshommes de la chambre, et qu'ils ne pouvaient rien arrêter sans leur attache. On s'est contenté de cette raison et la fermentation a cessé. On croyait qu'aujourd'hui il y aurait tumulte, mais la garde redoublée a effrayé les mutins.

14. — Les Comédiens Italiens ordinaires du roi ont donné, le 11 de ce mois, la première représentation d'*Antoine Masson, ou le Bon fils*, comédie nouvelle en un acte et en prose, mêlée d'ariettes. Les paroles sont d'un cer.

tain abbé Le Monnier, qui a traduit Térence, mais ne s'entend en rien au théâtre. Indépendamment des vices de construction, la forme n'a aucune beauté : il n'y a pas une scène qui vaille quelque chose. Les ariettes même sont détestables. La musique du sieur Philidor n'a pu compenser tant de défauts, et si *le Bon fils* n'est pas absolument tombé, il n'est guère possible qu'il aille bien loin.

16. — M. Clément, ce critique infatigable, qui, nouvel Érostrate, ne veut s'illustrer que par les dévastations et les ruines, paraît s'attacher décidément à M. de Voltaire, comme à l'homme le plus digne de la guerre qu'il respire. Il entreprend une critique générale et détaillée des œuvres les plus importantes de cet auteur illustre, et il lui adresse un cartel, dans une *Première lettre* (1) qu'il vient de faire imprimer, où il lui déclare sa résolution. Cette épître, qui est un chef-d'œuvre de littérature polémique, roule sur les manœuvres de toute espèce de M. de Voltaire pour déprimer sans relâche nos grands maîtres, et pour s'élever sur les débris de leurs trophées. Elle se lit avec d'autant plus de plaisir, que l'observateur s'est abstenu d'y répandre ce fiel qui révolte les honnêtes gens, et qu'accumulant les faits en abondance, il écrase son ennemi par les preuves les plus convaincantes, en lui rendant justice sur ses productions précieuses, en le louant, en l'exaltant, en le divinisant avec presque autant d'enthousiasme que ses partisans. Il est à souhaiter que les autres lettres soient écrites du même ton dont M. l'abbé Guenée a

(1) *Première lettre à M. de Voltaire.* La Haye et Paris, Moutard, 1773, in-8°. Cette lettre a été suivie de huit autres dont la dernière parut en 1776. — R.

donné un exemple si admirable dans les *Lettres* critiques, composées sous le nom *de quelques Juifs* et dont on a long-temps ignoré l'auteur véritable.

17. — * Il se publie au Palais un Mémoire très-curieux par la nature de la cause. Il roule sur l'appel comme d'abus d'un mariage contracté par un mari pendant la vie d'une première femme, qu'il avait fait condamner comme adultère, et sur les effets que peut produire cette condamnation rendue par contumace contre la femme, quoique résidente dans le lieu où se tenait la juridiction. Cette malheureuse, ainsi condamnée en 1725, fut ensuite enfermée à la Salpétrière et y resta huit ans. Elle en sortit alors; elle passa en Saxe; elle eut le bonheur de plaire à la feue reine de Pologne, qui la conduisit dans ce royaume. Elle y fut chargée de l'éducation de la Palatine Podlachi, et ensuite de celle des princes et des princesses Jablonoski. Libre de rester en ce pays-là, la guerre et la peste qui dévastent depuis tant d'années ces malheureuses contrées, l'ont obligée d'en sortir. Revenue en France, elle a appris que son mari, qui l'avait accusée d'adultère, s'en était lui-même rendu coupable, et qu'il avait joint à ce crime celui d'abuser de la bonne foi d'une seconde femme et de la sainteté du sacrement, qu'il avait supposé la mort de la première et s'était remarié; que par le contrat il avait disposé des biens de la prétendue défunte en faveur de sa nouvelle épouse, et était mort au mois de janvier 1762.

Suit une consultation en faveur de cette veuve, par M. Le Danois de Boishamand, en date du 11 décembre, qui désigne le genre de procédure qu'elle doit tenter.

18. — * Un livre venu de l'étranger, et réimprimé ici avec permission, fait un bruit terrible aujourd'hui, et

excite l'animadversion du ministère. Il est intitulé : *Réflexions philosophiques sur le* SYSTÈME DE LA NATURE, *par M. Holland* (1). Le sieur Riballier, syndic de la Faculté, lui a donné une approbation très-longue, où, en dégradant beaucoup le livre critiqué, il élève aux nues la critique. Cependant, en discutant l'ouvrage, on a trouvé deux endroits très-répréhensibles. L'un est le portrait d'un monarque, athée dans sa conduite, et superstitieux dans ses pratiques, qu'on a voulu être susceptible d'une allusion très-ressemblante au roi. L'autre est une assertion très-détaillée sur les effets du despotisme, et sur le droit que les excès donnent, dans certains cas, aux peuples de s'élever contre et de lui imposer un frein. On sent que le Gouvernement n'a pu tolérer un ouvrage si dangereux dans ses principes et si criminel dans ses allusions. Il est arrêté avec le plus grand soin, et les amis du sieur Riballier craignent qu'on ne sévisse contre ce censeur.

18. — Un prêtre et le curé de Saint-Roch, sur la paroisse duquel demeure M. Piron, s'étant successivement présentés chez le moribond, ont été reçus tous deux par ce plaisant avec la même gaieté qu'il a répandue sur toute sa vie. Le premier l'ayant appelé son cher frère, il lui a dit qu'il n'en avait jamais eu qu'un, qui était mort; que c'était une f..... bête, et lui a demandé si c'était en cette qualité qu'il comptait le remplacer. Quant au pasteur, il ne l'a pas moins mal mené, et celui-ci désespère d'en tirer parti.

— On cite un trait qui, s'il est vrai, fait beaucoup

(1) Holland se plaignit de l'éditeur parisien qui avait fait faire *des changemens considérables* à son ouvrage. Voyez le *Journal Encyclopédique*, 1773, tome I, page 358. — R.

d'honneur à madame Geoffrin. Deux seigneurs russes ayant paru fort engoués de deux tableaux que cette dame avait achetés à la vente de feu Vanloo, elle leur aurait, dit-on, déclaré qu'ils ne lui avaient coûté que quatre mille livres, qu'elle ne voulait point s'en défaire; que cependant, s'ils en étaient si passionnés, peut-être, à force d'argent, se laisserait-elle tenter. On ajoute que ces étrangers ayant consenti à donner la somme de cinquante mille livres, madame Geoffrin, ayant retiré ses quatre mille livres d'achat, a envoyé le surplus à la veuve du peintre (1).

19. — Un ami de M. de La Condamine lui avait écrit de Lyon qu'il lui envoyait deux bartavelles (perdrix du Dauphiné, les meilleures de France); cependant il ne les a pas reçues; elles ont été interceptées par quiproquo, ou confisquées exprès, et mangées à la table de M. le contrôleur-général. Ce vieillard très-gourmand, ranimant sa verve octogénaire, a exhalé sa fureur dans les diverses épigrammes suivantes sous différentes formes.

LES BARTAVELLES.

Conte qui n'est que trop vrai.

Un ami m'écrivait : « Mardi tu peux attendre
Deux bartavelles, à coup sûr. »
C'est un mets délicat, Terray vient me le prendre :
Je ne sais s'il l'a trouvé tendre,
Mais pour moi cela m'est bien dur.

QUESTION DE DROIT.

Monsieur le contrôleur écorne ma tontine,

(1) Le fait rapporté dans cet article a été démenti par madame Vanloo qui a adressé, à ce sujet, une lettre aux auteurs du *Journal encyclopédique* (1773, t. III, p. 135). On y apprend que les deux tableaux avaient été payés douze mille francs. — R.

Ma pension, ma rente : il fait bien son métier ;
Mais, pour me prendre mon gibier,
A-t-il des droits sur ma cuisine?

SOUHAIT PIEUX.

Vous avez donc raflé mon gibier de Lyon : *
Je suis un bon chrétien, Monsieur ; puisse-t-il être
De moins dure digestion
Que tous vos beaux Arrêts que chaque jour voit naître.

ACTE DE CONTRITION.

Il faut se convertir et vivre en bon chrétien ;
Pratiquons les conseils du plus sacré des livres :
A qui me fait du mal je veux faire du bien,
En nourrissant celui qui me coupe les vivres.

REMORDS.

De ces mauvais quatrains si vous avez nouvelle,
Monsieur l'abbé, croyez que je suis mal vengé,
Et que mes bons propos ne m'ont pas soulagé :
J'ai toujours sur le cœur ma double bartavelle,
Morceau friand que vous avez mangé.

LA REPRÉSAILLE.

« Vous riez donc, me disait tout à l'heure
Un austère et grave censeur,
De monseigneur le contrôleur !
— Eh bien! voulez-vous que je pleure?
Pour moi, Monsieur, je vous soutiens
Qu'il en rira lui-même, et me laissera dire ;
C'est lui qui tient la poële et s'amuse à nous frire :
Il fait main-basse sur nos biens :
Je crois qu'à ses dépens il m'est permis de rire,
Tandis qu'il se régale aux miens. »

LES SEPT PÉCHÉS MORTELS DÉTRUITS.

A Terray nous devons élever des autels
Pour les dons que sur nous sa bonté multiplie ;

Il veut nous affranchir des sept péchés mortels :
Il dompte notre *Orgueil* quand il nous humilie ;
Il appauvrit le riche, à qui l'on porte *Envie ;*
Il guérit l'*Avarice* avec la pauvreté ;
En nous faisant jeûner il éteint la *Luxure ;*
La *Colère* se calme en buvant de l'eau pure ;
Et le besoin pressant chasse l'*Oisiveté :*
Ainsi l'art de Terray corrige la nature.
Reste la *Gourmandise*, et c'est, en vérité,
Des vices à peu près le seul qui m'est resté ;
Mais en mettant le comble à ses faveurs nouvelles,
Terray, pour me forcer à la frugalité,
S'empare, en vrai housard, de mes deux bartavelles.

SONGE DE M. LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL.

Monsieur l'abbé Terray taille, grappille et rogne ;
Mais il a bien un autre tic :
Il a rêvé qu'il était Frédéric,
Et mes deux perdrix la Pologne.

20. — Mademoiselle Raucourt continue à faire la plus grande sensation, et à être la matière des propos de Paris. On rapporte que, l'autre jour, un homme est entré dans sa loge, lui a déclaré qu'elle devait juger, à son âge et à sa figure, qu'aucun motif de concupiscence ne l'attirait près d'elle ; qu'il n'était guidé que par un sentiment profond, par une admiration vive pour ses talens ; qu'il la priait de ne pas trouver mauvais que, dans son enthousiasme, il lui donnât de faibles marques de sa reconnaissance par un petit tribut qu'il apportait sur sa toilette ; et à l'instant il y a mis deux rouleaux de cent louis chacun. L'actrice lui a répondu fort honnêtement que sa démarche était faite avec trop de noblesse et trop de graces pour qu'elle hésitât à accepter son bienfait. Il paraît que ce particulier a disparu sur-le-champ, sans se

faire connaître, car on est aujourd'hui à conjecturer quel il peut être.

21. — On se rappelle la *Profession de foi politique* de M. le vicomte d'Aubusson, dans laquelle il annonçait un projet de sa composition pour la restauration de l'État et l'amélioration des finances (1). Il paraît aujourd'hui dans un gros volume ayant pour titre : *l'Ami des Français* (2). Il y a apparence que toutes les idées de ce spéculateur ne sont pas dans le cas d'être adoptées par le Gouvernement, puisque l'ouvrage est très-clandestin et très-cher.

— Les Comédiens Français se trouvent si bien du concours effroyable de monde que leur attire la nouvelle actrice, qu'ils ont suspendu les répétitions des *Lois de Minos*, tragédie de M. de Voltaire, qui devait avoir lieu après les Rois, et l'ont renvoyée après Pâques. Outre ce début-ci, la jeune Sainval va reparaître, et ne peut qu'exciter de plus en plus la curiosité du public. D'ailleurs, après qu'elle aura joué quelque temps, et que mademoiselle Raucourt se sera reposée, on fournira un nouvel encouragement aux amateurs en les faisant paraître l'une vis-à-vis de l'autre dans les pièces où il se trouvera deux rôles en état de leur fournir occasion de se développer et de faire valoir leur émulation.

22. — M. Marmontel a fait une pièce de vers (3) sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu. Cet ouvrage n'est encore connu que des enthousiastes et des amis de l'auteur, en sorte

(1) V. 4 et 8 novembre 1771. — R.

(2) Constantinople, 1771, in-8o. Barbier attribue cet ouvrage à Rouillé d'Orfeuil. — R.

(3) *La Voix des Pauvres, Épître au roi sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu.* Paris, 1773, in-8°. — R.

qu'on ne peut guère s'en rapporter aux éloges qu'ils en publient. Cet Académicien compte le faire imprimer; il a déclaré que le profit qui pourrait résulter de la vente de son *Épître* était destiné pour secourir cet hôpital, et que c'était ainsi qu'il faisait son aumône.

23. — Un plaisant a exprimé en vers les difficultés qu'on éprouve journellement à la Comédie, pour y avoir place, lorsque mademoiselle Raucourt joue. Il lui a adressé à ce sujet un rondeau, genre de poésie antique qu'il a rajeuni pour cette actrice, dans lequel, en ne s'asservissant pas exactement aux règles, il a mis la chose la plus essentielle, ce qui en fait l'ame, une certaine naïveté maligne. Le voici :

A vous claquer quand tout Paris s'empresse,
Moi seul encor n'y suis point parvenu :
Déjà trois fois étouffé dans la presse,
J'ai vu la grille et n'ai rien obtenu.
J'entends vanter vos talens, votre grace,
De votre jeu l'on m'a peint la chaleur,
Et comme un autre, obtenant une place,
J'eusse employé ma main de bien bon cœur
A vous claquer.

Je sais qu'on peut, en triplant l'honoraire,
Humaniser les traitans du parterre;
Mais payer triple enfin m'a retenu.
Eussiez-vous cru, jeune et faite pour plaire,
Qu'on regrettât d'employer un écu
Pour vous claquer?

— M. Piron a été enterré hier. C'est une très-grande perte pour la littérature. Quoiqu'il ne fît rien depuis longtemps, il contenait au moins le faux goût, et s'opposait à ses progrès : il formait quelques gens de lettres qui

s'étaient rangés sous ses étendards, et qui, dès-lors, s'affichaient pour ennemis de M. de Voltaire, car il y avait une haine irréconciliable entre ces deux hommes célèbres. Un des plus grands regrets de M. Piron, en mourant, a été de ne pas survivre à son adversaire. Il était cependant le plus âgé : il avait plus de quatre-vingts ans et était presque aveugle. Il avait été élu de l'Académie Française; mais M. l'évêque de Mirepoix avait cru devoir s'opposer à la réception de l'auteur de l'*Ode à Priape*. On lui avait obtenu une pension de cent pistoles sur la cassette du roi. C'était l'homme le plus fertile en bons mots qui ait peut-être jamais existé. On ne l'a jamais trouvé court, et dans la vieillesse où il était parvenu, il avait encore la riposte vive et heureuse.

24. — Il paraît une suite du *Système de la nature*, sous le titre de *Système social, ou Principes naturels de la morale et de la politique, avec un examen de l'influence du gouvernement sur les mœurs* (1). On attribue cet écrit au même auteur du premier.

26. — On écrit de Ferney que M. de Voltaire, quelque dégagé qu'il soit de la matière, a cependant encore des velléités charnelles; qu'il a quelquefois recours au secret du bon roi David pour prolonger sa vieillesse, et qu'il admet à sa couche de jeunes filles. On ajoute que, depuis peu, s'étant trouvé l'imagination exaltée, il avait tenté d'en venir à l'acte; mais que cet effort prodigieux lui avait procuré un évanouissement considérable, ce qui avait alarmé toute sa maison. On assure qu'heureusement cet accident n'a pas eu de suites (2).

(1) Londres (Amsterdam), 1773, 3 vol. in-8o. Barbier attribue cet ouvrage au baron d'Holbach. — R.

(2) Cette anecdote sur M. de Voltaire est de la plus grande fausseté, car,

26. — M. le contrôleur-général ayant lu les vers de M. de La Condamine, lui a envoyé une dinde aux truffes pour le dédommager de ses bartavelles, ce qui a excité de nouveau la verve de l'auteur, et il a adressé le remerciement suivant à l'abbé Terray.

Au lieu de deux perdrix aux jambes d'écarlate
Qu'on m'envoyait vides du Vivarais,
Je reçois un dindon rebondi, gras et frais,
Et de truffes garni jusques à l'omoplate,
Très-propre à calmer mes regrets.
Monsieur le contrôleur a fait de grandes choses,
Il en fera sans doute encore: mais
De toutes les métamorphoses
Qu'il opère par ses Arrêts,
Dont il redouble un peu les doses,
Si cet effet n'est pas le plus prodigieux,
Ni le plus sujet à des gloses,
C'est celui que j'aime le mieux.

MADRIGAL SUR LE MÊME SUJET.

J'ai gémi peut-être un peu fort
De mes deux perdrix égarées;
Mes pertes sont bien réparées
Par un dindon de Périgord.
Vous avez fait une lacune
A mon petit garde-manger;
Mon mal était assez léger;
Mais si d'une plainte importune
Vous daignez ainsi vous venger,
Ayez toujours de la rancune.

dans le moment de son étourdissement, j'étais dans sa chambre avec mademoiselle de S*** (*), et il me dictait de son lit... Ce fut madame Denis qui se plut à faire courir ce bruit, excitée par son esprit de jalousie extrême contre toutes les personnes auxquelles son oncle témoignait de l'estime et de l'amitié. M. de Voltaire se plaisait à raisonner avec mademoiselle de S***, qui était très-instruite et avait beaucoup d'esprit. — W. — V. 10 février 1773. — R.

(*) Mademoiselle de Saussure. — R.

On peut juger par ces vers que le sujet prête plus aisément aux injures qu'aux louanges vraies et délicates; c'est ce que disent les amis de M. de La Condamine pour l'excuser.

27. — Les détails de la mort de M. Piron sont précieux, et par l'homme qu'ils concernent, et par le piquant qu'il savait mettre à toutes ses réparties. On a dit qu'il avait mal reçu le curé de Saint-Roch. Ce dernier lui ayant objecté les divers écrits scandaleux qu'il pouvait avoir à se reprocher, l'autre lui répondit qu'il croyait avoir facilement expié tout cela par son *de Profundis* et autres ouvrages de dévotion. Sur quoi le pasteur faisant l'étonné, comme s'il n'eût rien fait en ce genre : « Eh ! mordié ! lui répliqua-t-il, monsieur le curé, est-ce que vous n'êtes fait que pour fouiller dans mes ordures ? »

Depuis, sa nièce, nommée Nanette, lui ayant fait des représentations sur la nécessité de satisfaire aux cérémonies d'usage : « Tu sais bien, dit-il, que je n'ai jamais aimé à mentir; allons, qu'il vienne, mais qu'on me donne mon grand *widercome* » (c'est un gobelet énorme dans lequel il buvait), comme s'il eût voulu faire passer ce calice par quelque chose de plus à son goût.

Cette nièce s'était mariée, à l'insu de son oncle, à un nommé Capron, violon; et, quoique cet hymen fût fait depuis long-temps, elle s'imaginait que M. Piron l'ignorait absolument. Il disait de temps en temps : « J'en rirai bien après ma mort, Nanette a le paquet. » Elle était en effet nantie d'un testament, dans lequel il dit : « Je laisse à Nanette, femme de Capron, musicien, etc. » Ce qui prouve qu'il n'ignorait pas la supercherie, et qu'il avait eu la générosité de ne rien diminuer de ses sentimens pour sa nièce.

Toute l'Académie Française a été invitée à son enterrement, et par une indécence qui a indigné tous les gens de lettres, aucun de ces messieurs ne s'y est trouvé.

C'est le sieur Bret qui est chargé de ramasser les manuscrits de ce grand homme, de les rédiger, et de donner l'édition de ses œuvres posthumes.

La plus curieuse sans doute serait un *Pironiana* (1), c'est-à-dire le recueil de tous les bons mots et saillies qu'il a dits en sa vie. Mais il faudrait, pour présider à ce travail, un homme chaud comme l'auteur, et M. Bret n'est rien moins que tel.

28. — *Les Lois de Minos*, tragédie de M. de Voltaire, que les Comédiens Français annonçaient, et devaient donner incessamment, sans le succès éclatant de la nouvelle actrice, viennent d'être imprimées sous ce titre, ou celui d'*Astérie* (2). On en conclut que la tragédie ne sera pas jouée. L'intrigue est un réchauffé de plusieurs autres du même genre, et surtout des *Guèbres*, du même auteur; mais ce qui doit en dégoûter absolument, c'est la faiblesse du coloris, où l'on ne retrouve en rien le grand poète, dont c'était la partie brillante.

29. — L'actrice nouvelle commence à faire de petits soupers, qui, à ce qu'on espère, la conduiront à ce qui s'ensuit. Elle a exprimé sa reconnaissance envers le sieur Brizard dans de petits vers qui sont tenus secrets, ce qui n'en fait pas bien augurer. On assure pourtant qu'ils ne sont pas mauvais. Du reste, elle est bien en société; elle a de la gaieté et des saillies. Elle a joué plusieurs fois à la cour, où elle plaît de plus en plus et surtout au roi.

(1) M. Cousin d'Avalon a publié un *Pironiana*. Paris, an IX (1801), in-18. — R.

(2) V. 21 février 1773. — R.

Madame Du Barry la goûte beaucoup aussi et y prend un intérêt assez vif pour l'avoir exhortée à être sage.

— * L'Arrêt du Conseil qui supprime l'ouvrage de M. Holland (1), porte que Sa Majesté a reconnu que ce livre, introduit d'abord de l'étranger en France, et pour lequel il a été accordé un privilège le 17 novembre 1772, malgré la solidité avec laquelle l'auteur a entrepris de réfuter un ouvrage impie, contient néanmoins des écarts contraires aux véritables principes de la religion et du gouvernement. L'abbé Riballier ne peut apporter pour excuse qu'une très-grande faute; c'est d'avoir approuvé l'ouvrage sans l'avoir lu, contradiction avec les termes louangeurs dont il a énoncé son approbation.

31. — Le fameux avocat Linguet qui, l'année dernière, a occupé le barreau si long-temps, est actuellement dans un silence morne. Cependant une malheureuse aventure qui lui est arrivée récemment avec une fille de l'Opéra a ranimé son éloquence mordante, et il répand une *Lettre* (2) de sa façon à cette prêtresse de Vénus, où il se plaint amèrement d'elle.

— Un inconnu a fait offrir à la nouvelle actrice douze mille francs de pension, tant qu'elle resterait sage, et si elle ne voulait pas l'être, il a demandé la préférence et lui en a offert vingt-quatre mille. On ne dit point encore quel parti elle a pris : on veut seulement que le quidam n'ait été que le porteur de parole de M. le duc de Bourbon. Si cela est, il est à présumer que sa vertu aura peine à tenir contre un prince du sang.

(1) V. 18 janvier 1773. — R.

(2) Nous avons cru devoir supprimer cette lettre qui ne fait excuser par aucun trait d'esprit son extrême indécence. — R.

— On a parlé (1) de la fête exécutée chez mademoiselle Clairon, pour l'inauguration du buste de M. de Voltaire. Un caustique a fait à cette occasion les vers suivans, qui ont été peu répandus jusqu'à présent. On les attribue à M. Dorat, qui les renie cependant, à cause du héros.

Vers de l'abbé Lilas, ex-Jésuite, à M. de Voltaire,

Au sujet de son apothéose chez mademoiselle Clairon.

Grand peintre, aimable, sage et sublime écrivain,
Toi, qui sais tour à tour nous instruire et nous plaire;
C'en est fait, ta gloire est entière,
Te voilà le héros d'un souper libertin:
Chez une courtisane, un laurier clandestin
A couronné ta tête octogénaire;
Et tu mets de moitié, dans ton brillant destin,
Une émérite de Cythère.
Pour elle, en vérité, c'est avoir trop d'égard:
L'auguste Clairon, qu'on oublie,
Voudrait bien, pour comble de l'art,
Des honneurs immortels escamoter sa part,
Et couvrir Frétillon du manteau d'Athalie:
Vivre dans l'avenir est, dit-on, sa folie.
Voilà pourquoi la belle à tout hasard,
Sur ton char de triomphe arrogamment s'appuie;
Elle espère qu'un jour, au temple d'Uranie,
Son buste, avec le tien, sera mis en regard.
Limite enfin, crois-moi, l'orgueil de la princesse,
Car, entre nous, ceci passe le jeu;
Ton apothéose intéresse;
Mais chez nos bons plaisans on la critique un peu;
Et le renom de la Déesse,
A te parler sans fard, décrédite le Dieu.

(1) V. 1er décembre 1772. — R.

1er FÉVRIER. — Plusieurs littérateurs, offensés du ton tranchant et despotique de l'auteur des *Trois siècles*, ont déchargé leur bile dans diverses sortes d'ouvrages. M. d'Aquin, un des plus maltraités, a fait les deux épigrammes suivantes :

Certain jour, chez Pigalle, en contemplant Voltaire,
Je disais : « Qu'a donc mis le fameux statuaire
Sous les pieds de notre Apollon ?
Et pourquoi lui fait-on écraser du talon
Ce masque hideux, dont la bouche effroyable,
Semble ouverte pour aboyer ?
Est-ce l'Envie ? Est-ce le Diable ? »
Quelqu'un cria, dans l'atelier :
« Oh ! ce n'est rien ; c'est l'abbé Sabatier. »

Autre.

Mons Sabatier, ta sotte paperasse
Pour quelques mois te donnera du pain :
L'ami, je vois, à ta burlesque audace,
Que tu crains moins le bâton que la faim.

2. — *Pièces philosophiques.* Tel est le titre d'un nouveau recueil contenant diverses matières, traitées en effet philosophiquement. On y trouve *la Parité de la vie et de la mort : Dialogues sur l'ame ; J. Brunius redivivus, ou Traité des erreurs populaires.*

— * On a fait de nouveaux *Noëls* sur le retour des princes à la cour. Ils ne sont pas meilleurs que les premiers (1), mais ils paraissent avoir pour objet politique d'entretenir la division entre les deux branches (2) à l'occasion des deux manières dont la réconciliation s'est faite.

(1) V. 5 janvier 1773. — R. (2) D'Orléans et de Condé. — R.

Bien des gens présument qu'ils émanent de chez le chancelier, et que c'est un de ces petits moyens qu'il sait employer avec adresse pour parvenir à ses fins. Quoi qu'il en soit, on en va juger.

Air : *Où est-il le petit nouveau-né ?*

Pourquoi faire les méchans,
Princes tout débonnaires?
Vous n'êtes que des enfans
Dont on tient les lisières :
Allons çà, messeigneurs d'Orléans,
Redites vos affaires.

Vous irez au Parlement,
Soit dit sans vous déplaire,
Vous irez tout bonnement,
Comme vous devez faire,
En sujet soumis, obéissant;
N'en faites plus mystère.

Pourquoi rougir à présent
D'avoir vu la comtesse?
Un juste remercîment
Se fait avec noblesse;
Irez-vous donc croire, en ce moment,
Que c'est une bassesse?

Vous avez fort noblement
Combiné la démarche,
En refusant constamment
Le prince de La Marche :
D'Aiguillon vous a bien finement
Fourni cette autre marche.

La Marche a le cœur loyal,
Condé sut le connaître,

Et servi par son égal,
Il va droit à son maître;
Ce moyen paraît en général
Le plus digne, peut-être.

Mais au fond l'honneur n'est rien;
Il n'en faut tenir compte:
Eh! que vous fait le moyen,
Si vous n'en avez honte?
Allez, d'Aiguillon vous dira bien
Comment on la surmonte.

4. — *Sermons prêchés à Toulouse, devant MM. du Parlement et du Capitoulat, par le révérend père Pompée de Tragopone, capucin de la Champagne pouilleuse.* Ce recueil consiste en deux sermons, accompagnés d'un grand nombre de notes, dont la plupart sont fort étendues. Elles paraissent destinées à mettre dans tout son jour le goût sanguinaire que l'auteur prétend être inspiré aux Hébreux et aux Christicoles, par les textes anciens des ouvrages de leurs législateurs. Quant aux sermons, ce sont deux capucinades, telles que les capucins n'en font point. On y expose la marche de l'esprit de l'ancienne et de la nouvelle alliance, de manière à en donner une idée aussi ridicule que révoltante: idée que l'on prétend puisée aussi dans l'esprit de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans les écrits des Pères, grecs et latins, et dans les faits consacrés par l'histoire.

On trouve à la suite de ces discours des lettres écrites par un parent de Jean Calas, à un des fils de celui-ci, qui s'était fait catholique. Elle présente un tableau touchant et détaillé de l'accusation, de la procédure et du meurtre de ce père infortuné, dont l'histoire a fait tant de bruit.

5. — Le sieur Caron de Beaumarchais annonce une comédie de sa façon, intitulée *le Barbier de Séville*. Elle est tirée du théâtre espagnol; elle est fort gaie; c'est même une farce de carnaval, qu'il est question de nous donner le mardi-gras. Cet auteur veut, dit-on, nous dédommager de toutes les larmes qu'il nous a fait répandre par ses drames lugubres et romanesques.

— Un des membres de la Faculté de Théologie a dénoncé à la Sorbonne l'*Histoire philosophique et politique du commerce et des établissemens des Européens dans les deux Indes*, attribuée à l'abbé Raynal. Elle a nommé des commissaires pour procéder à l'examen de cet ouvrage, et tout annonce qu'elle se dispose à le juger avec la plus grande sévérité.

— L'abbé Le Monnier, auteur du *Bon Fils* (1), est chapelain de la Sainte-Chapelle. Il a pris un nom postiche, et sur les imprimés on lit : Par M. Devaux. Cependant, comme il est notoirement connu pour le père de cette mauvaise pièce, le Chapitre est furieux contre ce suppôt prévaricateur, et l'archevêque de Paris exige, dit-on, qu'il soit destitué de sa place. Ce serait acheter bien cher la honte d'avoir produit une aussi détestable drogue.

6. — Le sieur Lemire, graveur, vient de graver une estampe sur le partage de la Pologne, intitulée *le Gâteau des Rois*. A ce titre allégorique on juge que c'est une caricature satirique, mais noble et décente. Elle est composée de quatre figures, toutes très-ressemblantes. Elles tiennent entre elles la carte du royaume en question. L'impératrice des Russes est au coin à gauche; de ses deux mains elle embrasse une grande partie de ces États, et regarde le roi de Pologne, dont la couronne

(1) V. 14 janvier 1773. — R.

chancelle sur la tête, et qui semble demander grace à sa protectrice. A la droite de la carte sont l'Empereur et le roi de Prusse, qui, de leur côté, paraissent causer très-sérieusement sur ce qu'ils veulent s'approprier. Le dernier touche Dantzick du bout de son épée, et, par ce geste expressif, annonce le principal objet de ses vœux. Le sieur Lemire a mis son nom au bas de cette estampe, qui sera en vente incessamment. Ce qui fait présumer qu'il a au moins une permission tacite du Gouvernement pour la distribuer.

On a oublié de dire qu'une Renommée plane au-dessus de ces têtes couronnées. Elle embouche sa trompette, et part pour aller annoncer à l'Europe cette nouvelle intéressante. L'estampe est belle, nette et précise; le plan est bien conçu, et tout y est très-expressif.

— Mademoiselle Clairon, ne pouvant vivre ici avec quatorze mille livres de rentes, se dispose à passer en Allemagne, et à aller jouer la comédie chez un Margrave pendant un certain temps. Elle économisera ses revenus dans cet intervalle, et pourra augmenter son capital, de façon à revenir ici plus en état de figurer, ce qu'elle aime beaucoup. Les étrangers vont être à même de juger des talens de cette émérite de Cythère.

— L'ouverture de la Foire Saint-Germain s'est faite, le lendemain de la Purification, avec les cérémonies ordinaires; mais le sieur Audinot a ouvert son théâtre d'une façon très-piquante pour le public et très-flatteuse pour celui qui en a été l'objet. M. le lieutenant-général de police ayant été invité par cet histrion à venir voir son théâtre, a eu la bonté de s'y rendre : tout était disposé de façon à pouvoir exécuter sur-le-champ ce que l'auteur avait projeté; la chambrée était complète. On a

mis M. de Sartine à la place d'honneur qui lui était réservée près de la scène; on a commencé une pantomime variée et relative aux divers amusemens de la Foire, d'où il a résulté un tableau naïf et pittoresque. Enfin, est paru un des acteurs une lanterne à la main : on lui a demandé ce qu'il cherchait? Il a répondu comme Diogène : « Un sage. » On s'est moqué de lui, on lui a dit que ce n'était pas surtout à la Foire qu'il fallait songer à le déterrer. Après différens quolibets relatifs aux circonstances, à la perversité du siècle, et à la dépravation des mœurs, il s'est approché du magistrat; il a éteint sa bougie, et a désigné par-là la découverte qu'il venait de faire. Des applaudissemens longs et universels ont très-bien prouvé la vérité de cette pantomime; la modestie de M. de Sartine a encore relevé son triomphe.

7. — La demoiselle Sainval, la jeune, a repris aujourd'hui ses débuts dans la tragédie d'*Inès de Castro*, où elle a fait le rôle d'Inès. On ne peut rendre l'affluence de monde qu'y a attirée la curiosité des amateurs pour faire sur-le-champ la comparaison de ce talent avec celui qui venait de se manifester avec tant d'éclat. Il faut avouer que la demoiselle Raucourt fait un tort irréparable à celle-ci. Elle a ses moyens extérieurs à un si haut degré, que la demoiselle Sainval ne semble plus qu'une soubrette auprès d'elle. Elle a pourtant reçu des applaudissemens, mais elle n'a pas eu cette unanimité de suffrages qui annoncent les vrais transports d'admiration. Il est à craindre que la foule ne diminue beaucoup incessamment.

— * L'Université de Paris a proposé, comme on a dit (1), pour sujet du discours latin qui doit remporter

(1) V. 8 janvier 1773. — R.

le prix cette année : *Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia.* Cette assertion, effrayante pour les philosophes modernes, a excité l'éloquence de leur coryphée. M. de Voltaire a pris le contre-pied, dans un *Discours*, de dix-neuf pages d'impression, qu'il publie sous le nom *de Mᵉ Belleguier, ancien avocat.* On y trouve la plus profonde érudition et un art étonnant pour rapprocher tout ce que l'antiquité reculée peut lui offrir de favorable à la justification qu'il entreprend.

8. — * *Preuves démonstratives en fait de justice dans l'affaire des héritiers de la dame Véron, contre le comte de Morangiès, avec les pièces justificatives, au nom du sieur Liégard Dujonquay, petit-fils de la dame Véron, docteur ès lois, pour servir de réponse aux* Nouvelles Probabilités *de M. de Voltaire* (1). Tel est le titre d'un nouveau mémoire, qui réveille l'attention du public sur une affaire assoupie et non finie. A la suite de ce mémoire est une consultation, du 28 janvier, signée Falconnet, ce qui désigne le nom de l'auteur de l'ouvrage. On ne peut faire une réfutation plus solide et plus amusante des paralogismes continuels du philosophe de Ferney. Ce jeune orateur l'écrase absolument.

10. — *Lettre de M. de Voltaire à M. le maréchal de Richelieu,*

Au sujet de l'évanouissement dont on a parlé (2).

Ferney, le 21 décembre 1772.

Quoi, toujours la cruelle envie
Poursuit ma réputation !

(1) 1773, in-8°. — R.

(2) V. 26 janvier 1773. — R.

On dit qu'une nymphe jolie,
Dans ma dernière maladie,
M'a donné l'extrême onction,
Et que j'emporte en l'autre vie
Ce peu de satisfaction.
Voyez l'horrible calomnie!
Seigneur, il n'appartient qu'à vous,
A votre jeunesse immortelle,
De faire encor de si beaux coups,
Et d'être entre les deux genoux
D'une coquine fraîche et belle.
Je sens que je suis au tombeau:
Cet état me fait de la peine;
Mais il ne faut que le roseau
Vive aussi long-temps que le chêne.

« Mon héros exige que je lui conte le fait, parce qu'il veut être instruit de ce que ses sujets, jeunes et vieux, font dans son empire. Je lui dirai donc, comme devant mon Dieu, que madame Denis faisant les honneurs d'un grand dîner, je mangeais dans ma chambre un plat de légumes, comme vous en usâtes quand vous honorâtes mon taudis de votre présence; une belle demoiselle de la compagnie, plus grande que madame Ménage (1) de deux doigts, plus jeune, plus étoffée, plus rebondie, vint me consoler. Les Génevois sont malins, et les calvinistes sont bien aises de jeter le chat aux jambes des papistes. Mais le fait est que cette auguste demoiselle me faisait trembler de tous mes membres, et que si je m'évanouis, c'était de crainte et de respect.

« Je vous jure que j'aurais plutôt fait la scène de Sylla, de Pompée ou de César, dont vous me parlez, que je

(1) On trouve l'explication de ce passage de la lettre de Voltaire dans la *Correspondance inédite de Grimm et de Diderot*, page 348. — R.

n'aurais fait un couplet avec cette belle personne. Depuis que j'ai des lettres de Capucin, je mets toutes ces impostures aux pieds de mon crucifix, et je ne dis à personne : *Ouvrez le loquet*, etc.

« Le vieux malade de Ferney, à qui l'on a fait trop d'honneur. »

On voit par cette Lettre que M. de Voltaire, en niant le fait, l'avoue, ou du moins n'est pas fâché qu'on le croie.

11. — L'estampe dont on a parlé, concernant le partage de la Pologne, intitulée *le Gâteau des Rois*, vient d'être arrêtée chez le sieur Lemire, et enlevée, avant d'être mise en vente, par ordre du Gouvernement; cependant on se flatte qu'elle reparaîtra. On présume que c'est une tournure pour prévenir les plaintes des ministres qu'elle intéresse, et que, sous-main, on en rendra les exemplaires au graveur. En effet, il est difficile de croire que celui-ci se soit hasardé à faire les frais d'une entreprise aussi délicate, sans être sûr d'une approbation, au moins tacite.

— On a remarqué avec indignation que de tous les membres de l'Académie Française invités à l'enterrement de M. Piron, aucun ne s'y était trouvé. Un plaisant a fait à cette occasion l'épigramme suivante :

Des Quarante, priés en vain à ton convoi,
Aucun n'en a voulu grossir le petit nombre !
Ne t'en plains pas, Piron : c'est qu'ils avaient, ma foi,
Encor peur, même de ton ombre !

12. — * Un jeune avocat, nommé Coquereau, s'est brûlé la cervelle, ces jours derniers. On prétend qu'il travaillait à des mémoires sur l'administration de

M. l'abbé Terray (1), et qu'avant d'exécuter le parti violent qu'il a pris il avait fait passer le manuscrit chez l'étranger. Ceux qui le connaissaient assurent que c'est un morceau historique très-bien fait, qu'il est écrit avec feu, avec cette haine vigoureuse qu'inspire un ardent patriotisme, surtout dans la jeunesse.

13. — Le procès concernant l'*Encyclopédie* se réveille. Les libraires associés à l'impression de cet ouvrage, par une astuce digne de leur mauvaise foi, ne veulent pas délivrer aux souscripteurs les derniers volumes de planches, qu'ils ne donnent un certificat qui décharge lesdits libraires associés de tous les engagemens qu'ils ont pu prendre avec eux, lesquels ils annulent, ayant été pleinement remplis. Ils espèrent, par cette manœuvre, dépouiller certainement de leurs titres les personnes qui ne sont point instruites de l'infidélité contre laquelle on réclame. Ils font également une autre surprise aux libraires de province, dont le détail est inutile, et qui tend à consolider de plus en plus leur iniquité.

En conséquence les sieurs Leguay et consorts, souscripteurs, viennent de présenter une requête au nouveau tribunal, à ce qu'il lui plaise ordonner que lesdits sieurs Briasson et Le Breton soient tenus de délivrer lesdits

(1) Il existe des *Mémoires concernant l'administration des finances, sous le ministère de M. l'abbé Terray, contrôleur-général.* Londres, John Adamson, 1776, in-12. L'avertissement du libraire apprend que l'auteur « était M. Coquereau, jeune avocat de la plus grande espérance..., qui n'a pu survivre à la destruction du Parlement et du barreau, et s'est brûlé la cervelle. » On trouve à la suite de cet ouvrage des *Lettres* (au nombre de quatorze) *d'un actionnaire de la Compagnie des Indes, à un autre actionnaire :* parmi ces lettres se trouvent celles dont il a été parlé aux articles des 28 mars et 1er septembre 1769. — R.

volumes sur les certificats de souscription seulement, et aux conditions de formalités convenues, sauf par lesdits souscripteurs à déposer chez tel notaire qu'il plaira nommer à la cour, les sommes différentes que lesdits libraires associés veulent induement exiger.

14. — M. le marquis de Louvois fait aujourd'hui l'entretien des foyers de l'Opéra. Il a pris quelque goût pour la demoiselle Grandi, danseuse de ce spectacle, et celle-ci, qui n'est pas cruelle, l'a admis à sa couche. Elle a fait les choses très-généreusement, s'en rapportant à la munificence de ce seigneur, et n'imposant aucune condition. Le lendemain son amant lui a demandé ce qui lui ferait plaisir; elle a parlé de chatons qui s'assortiraient à merveille avec un collier qu'elle avait, et le rendraient beaucoup plus brillant. Le surlendemain il est arrivé à mademoiselle Grandi une caisse pleine de petits chats. Cette facétie fait beaucoup rire, et l'on ne doute pas qu'il ne lui succède quelque chose de plus sérieux de la part de M. de Louvois.

— * M. le chancelier ne va jamais qu'à six chevaux : on rapporte un distique que des méchans lui appliquent, et dont la composition est sans doute très-condamnable, suivant le sens qu'on y donne dans le monde. Les voici :

Sex trahitur Maupæus equis, quot murmura vulgi!
Nulla forent quatuor si traheretur equis.

15. — M. Luneau de Boisjermain, qui depuis longtemps digérait un projet dont il sentait toute l'utilité pour le public, vient enfin de le faire connaître au Gouvernement, et d'obtenir la permission de répandre des prospectus sur ce sujet. Il est question d'un *Abonnement*

littéraire, servant pour la province, à l'expédition, par la poste, de tous les livres brochés et autres nouveautés littéraires, imprimés avec permission et privilège, lesquels seront remis, port franc et poste restante, dans toutes les villes du royaume aux personnes qui les demanderont, au prix auquel chaque article sera vendu publiquement chez les différens libraires de Paris.

17. — *Le Barbier de Séville*, comédie de M. Caron de Beaumarchais, qu'on avait annoncée, est différée par une aventure très-singulière, arrivée à l'auteur.

Il est fort lié avec M. le duc de Chaulnes, ci-devant Péquigny. Celui-ci l'a introduit chez sa maîtresse, nommée Mesnard. M. de Beaumarchais est aimable et insinuant auprès des femmes, en sorte qu'il avait acquis une grande intimité auprès de celle-ci, chez laquelle il allait beaucoup depuis un an. Depuis quelques jours, le duc de Chaulnes en a conçu une telle jalousie qu'il a voulu le tuer. Il était d'abord convenu de se battre avec le sieur Caron en présence de M. le comte de La Tour-du-Pin, pris pour juge du combat; mais ce seigneur n'ayant pu, sur-le-champ, se rendre à l'invitation, la tête du duc de Chaulnes s'est exaltée à un tel point, chez son rival même, qu'il l'a voulu tuer dans sa propre maison, et que celui-ci a été obligé de se défendre contre lui à coups de pied et de poing, mais à son détriment, son adversaire étant un des plus gros, plus grands et vigoureux personnages de France. Les domestiques ont été obligés de s'en mêler; la garde, le commissaire, sont arrivés, et l'on a dressé procès-verbal de cette scène tragi-comique. Il a fallu donner un garde à M. de Beaumarchais pour le garantir des fureurs de son adversaire, dont on cherche à guérir la tête.

— Les Comédiens Français ont donné aujourd'hui la pièce qu'on a annoncée, faite pour célébrer la commémoration du siècle révolu depuis la mort de Molière.

On a annoncé sur l'affiche que le profit de cette représentation serait consacré à l'érection d'une statue en l'honneur de ce grand homme; ce qui a augmenté la foule des curieux et excité la munificence des grands seigneurs.

Cette comédie, intitulée *l'Assemblée*, n'est autre chose qu'une image naïve de l'assemblée de Comédiens lorsqu'ils admettent un poète à la lecture. L'insolence des Comédiens aurait pu fournir matière à des tableaux très-piquans; mais l'auteur (1), au contraire, a paru avoir eu envie de leur faire sa cour jusqu'au point de se dégrader lui-même pour relever davantage l'aréopage comique. Il s'est présenté sous un ridicule bas qui a fait rire, mais révoltant pour l'homme de lettres. Il annonce son projet aux histrions qui en sont émerveillés, mais fort embarrassés sur la tournure à prendre. Après divers détails à ce sujet, le fond du théâtre s'ouvre; tout à coup on voit la statue de Molière; Thalie et Apollon travaillent de concert à son apothéose. Mademoiselle Raucourt, habillée en grande prêtresse, vient débiter une Ode en l'honneur de ce grand poète, et après une marche majestueuse, le tout est terminé par un ballet. Si ce dernier eût été plus agréable, accompagné d'une meilleure musique, et pas si long, la pièce eût eu plus de succès; elle avait jusque-là été assez applaudie. Elle n'est point mal écrite, il y a des saillies; et le sieur Dugazon a surtout supérieurement joué le rôle du poète.

On a trouvé que mademoiselle Raucourt avait débité

(1) Le Beau de Schosne. — R.

avec trop d'emphase l'Ode qui, par elle-même, est très-médiocre.

18. — Le sieur Le Roi de La Faudinière continue à montrer aux amateurs le tableau de Raphaël dont il ne s'est pas encore trouvé d'acquéreurs, quoique personne n'en conteste la vérité : c'est Georges Mantuan qui, en 1563, en a fait la gravure. On y lit : *R. Urb. inv. Philippus Datius animi gratiâ fieri jussit.* On prétend que ce Philippus Datius qui a commandé le tableau à Raphaël, était un philosophe hermétique, c'est-à-dire de la sorte de chimistes qui travaillaient au grand œuvre, et que le tableau allégorique est relatif à tout ce qui concerne cette secte mystérieuse.

— Les Comédiens Français ont donné aujourd'hui *la Centénaire*, comédie en un acte et en vers, sur le même sujet que celle d'hier. Celle-ci est d'un autre auteur. C'est M. Artaud, secrétaire de M. le duc de Duras.

Momus et Thalie sont envoyés sur la terre pour voir ce qu'on y pense de Molière. Le projet de Jupiter est de l'immortaliser après le siècle révolu de sa mort. L'une est déguisée en veuve et l'autre en charlatan : il en résulte une grande quantité de scènes à tiroir dans lesquelles le poète passe en revue les principaux personnages des pièces de Molière. La comédie se termine, comme la précédente, par l'apothéose de ce grand homme, enrichie de chants et de danses. Il y a plus d'art dans celle-ci, où l'on a enchâssé beaucoup de morale et surtout quantité de citations du poète comique heureusement amenées. Le style n'est pas bien soutenu, il y a parfois du bas et du trivial : le divertissement est gai, et les couplets ont été fort applaudis.

Le sieur Préville avait perdu sa mère le matin même;

mais sachant que son devoir envers le public ne le dispensait pas de paraître et de remplir son rôle, il a joué malgré la circonstance douloureuse où il se trouvait.

20. — * Il paraît un *Recueil de différentes pièces, soit en vers, soit en prose, contre les opérations du jour*, où il y en a de très-condamnables par leur ton séditieux et insultant envers les personnages les plus graves. Elles consistent en une *Annonce aux Parisiens* (1), *les huit Péchés capitaux* (2), l'*Arrêt du divan français, le roi y étant*, une *Épigramme contre le nouvel Enguerrand*, une *Épigramme d'un Gascon* (3), un *Dialogue de poissardes sur la mort inopinée du chancelier* (4), une *Épître à Fréron contre Voltaire au sujet de la lettre de ce dernier en faveur des opérations du chancelier* (4), *Charade sur le mot de Maupeou* (4), *le Duc de Richelieu à un mauvais plaisant qui l'avait appelé cul pourri*, etc. (5). Les autres sont très-connues: celles-ci, quoique aussi anciennes, l'étaient moins. On jugera de la méchanceté de ces satires sanglantes par l'*Épigramme contre le nouvel Enguerrand.*

Comme autrefois le fameux Enguerrand
Tout le premier se vit conduire
Au gibet qu'avec zèle il avait fait construire,
Où traîtres et voleurs sont mis au même rang;
Par une oraison très-dévote
Prions le ciel que notre chancelier
Aux dépens de sa tête éprouve le premier
Tout ce que peut un roi qu'il érige en despote.

(1) On la trouve, à la date du 1er septembre 1771, dans le *Journal historique*, que nous avons déjà cité. — R.

(2) Dans le même recueil, 16 septembre 1771. — R.

(3) V. 8 mars 1769. — R.

(4) V. 26 août 1771. — R.

(5) V. 23 février 1773. — R.

21. — M. de Voltaire ayant su combien sa pièce des *Lois de Minos* perdait à la lecture, jette les hauts cris contre le libraire qui l'a imprimée; il prétend que c'est le larcin de quelque canaille de la littérature. Il a écrit, suivant son usage, au lieutenant-général de police pour se plaindre de cet attentat. En effet, on commence à croire que cette tragédie ne sera pas jouée.

M. de Voltaire, pour donner plus de vogue à son ouvrage, avait imaginé d'engager mademoiselle Raucourt à y prendre un rôle; mais celle-ci s'en est défendue; ce qui a allumé la bile du philosophe de Ferney, qui a écrit, à cette occasion, à M. le maréchal duc de Richelieu, une lettre où il injurie cette jeune actrice, et la représente comme un hypocrite dont la vertu a reçu plus d'un échec. Ces calomnies du vieux philosophe de Ferney ont sensiblement affligé la débutante.

23. — * On fait courir sur le duc de Richelieu une épigramme qu'on dit être sa réponse au mauvais railleur qui l'avait appelé cul pourri. On sait que ce seigneur a le sang très-impur, a été couvert de dartres, qu'il a long-temps été bardé de rouelles de veau, ce qui faisait dire plaisamment au duc de Fronsac, son fils, que son père était un bouquin relié en veau, et enfin qu'il ne subsiste qu'à force de bains et de purifians. On suppose donc qu'il répond ainsi :

Appeler cul pourri le cul de Richelieu,
Le cul qui fut jadis honoré comme un dieu (1),
Le cul, le plus beau cul qui fût en aucun lieu!
As-tu flairé, gredin, mon haut de chausse?
Eh bien! pour te punir, tu périras, morbleu!
Dedans un cul de basse-fosse.

(1) On peut se rappeler l'apothéose du cardinal de ce nom.

Un lecteur, qui n'est pas plaisant, ajoute la note suivante :

« En ce cas, il aura la même destinée que le cardinal de Richelieu, ce cruel despote qui supprima les États, ce traître à la patrie, aujourd'hui si odieux que son nom est devenu une infamie; ce tyran perfide, qui, par un juste châtiment du ciel, pourrit en Sorbonne dans un caveau creusé précisément dans le cul des lieux du collège de Boncœur. »

25. — Suivant le plan de M. Liégeon pour la construction de la nouvelle salle de la Comédie Française, il y aura dans le péristyle de quoi placer six statues en pied. Celle de Molière, dont l'érection est décidée depuis son apothéose, et à laquelle on doit appliquer les fonds de la première représentation de la pièce intitulée *l'Assemblée*, doit être érigée en ce lieu, et l'on ne doute pas que celle de M. de Voltaire ne soit aussi du nombre.

27. — Une rixe élevée entre le sieur de Sauvigny et le sieur de La Harpe a offert une scène risible au public. Le premier a fait un recueil intitulé *Parnasse des Dames*, où il a prétendu extraire et placer les meilleures pièces. Le journaliste n'a pas approuvé ce choix, et s'en est expliqué, dans son *Mercure*, de façon à exciter la bile de l'éditeur; elle s'est exaltée au point qu'il a proposé au sieur de La Harpe de mettre l'épée à la main. Celui-ci s'en est défendu sur ce qu'il était père de famille; la fureur de l'assaillant s'en est accrue; il a colleté son adversaire; cela a fait tumulte; on les a séparés; le sieur de Sauvigny n'a lâché prise qu'en menaçant le critique de lui donner du bâton. Toute la littérature est en l'air à l'occasion de cette querelle; on se partage suivant ses affections, et les malins persiflent l'un et l'autre parti.

28. — * M. de Monclar, procureur-général du Parlement de Provence, magistrat d'un mérite rare, très-renommé par un fameux réquisitoire dans l'affaire de la destruction des Jésuites, exilé à sa terre lors de la suppression de sa Compagnie, vient d'y mourir de la pierre. C'est une très-grande perte, d'autant qu'il était encore en état de travailler, et d'aller aux plus hautes dignités de la robe.

1er MARS. — * On parle beaucoup de la fête donnée par madame la comtesse Du Barry à son pavillon dans l'avenue de Versailles; il y a eu quatre spectacles, et environ cent comédiens, chanteurs et danseurs des trois théâtres. On a imaginé toutes sortes de surprises agréables pour exprimer les charmes puissans de cette dame; on parle entre autres choses d'un œuf qui s'est trouvé au milieu du salon : on a affecté d'appeler la comtesse pour lui faire voir ce phénomène éclos subitement. A peine s'en est-elle approchée qu'il s'est ouvert; un Cupidon en est sorti tout armé, et l'on a dit qu'un seul de ses regards faisait éclore l'Amour. Dans un autre intermède c'est l'Amour qui perd son bandeau, et désigne la passion éclairée du monarque envers la favorite.

— M. Caron de Beaumarchais a été mis au Fort-l'Évêque, pour ne s'être pas exactement conformé à l'invitation que lui avait fait faire M. le duc de La Vrillière de ne pas sortir avant la détention de M. le duc de Chaulnes. On assure en outre que son Mémoire, extrêmement vif, a déplu à toute la maison de Luynes; qu'il en a répandu des copies manuscrites, et qu'elle a exigé que cette imprudence fût punie. En général, ce particulier, fort insolent, qui ne doute de rien, n'est point aimé, et,

quoique dans cette rixe-ci il ne paraît pas qu'on ait à lui reprocher aucun tort, on le plaint moins qu'un autre des vexations qu'il éprouve.

2. — *Vers à madame de ***, veuve.*

Jeune et charmant objet, à qui pour son partage
Le ciel a prodigué les trésors les plus doux,
Les graces, la beauté, l'esprit et le veuvage,
Jouissez du rare avantage
D'être sans préjugés, ainsi que sans époux:
Libre de ce double esclavage,
Joignez à tous les dons le don d'en faire usage:
Faites de votre lit le trône de l'Amour,
Qu'il ramène les Ris bannis de votre cour
Par la puissance maritale.
Ah! ce n'est pas au lit qu'un mari se signale:
Il dort toute la nuit et gronde tout le jour:
Ou s'il arrive, par merveille,
Que chez lui la nature éveille le désir,
Attend-il qu'à son tour chez sa femme il s'éveille?
Non, sans aucun prélude il brusque le plaisir;
Il ne connaît point l'art d'échauffer ce qu'on aime,
D'amener par degrés la volupté suprême;
Le traître jouit seul, si pourtant c'est jouir.
Loin de vous tout hymen, fût-ce avec Plutus même;
L'Amour se chargera du soin de vous pourvoir;
Vous n'avez jusqu'ici connu que le devoir;
Le plaisir vous reste à connaître.
Quel fortuné mortel y sera votre maître?
Ah! lorsque d'amour enivré,
Dans le sein du plaisir il vous fera renaître,
Lui-même trouvera qu'il l'avait ignoré.

3. — * On a fait un quolibet sur la fête de madame la comtesse Du Barry, pour l'intelligence duquel il faut sa-

voir qu'il n'y avait que quinze seigneurs d'une distinction marquée, quatorze femmes de la cour, et que le roi n'y a point été du tout, ni en cérémonie, ni *incognito*; ce qui a mortifié la favorite, qui comptait sur Sa Majesté. Ce vide a fait dire qu'elle avait une quinte au valet, quatorze de dames, mais qu'ayant son roi à l'écart, elle avait été capot. On voit que cette allégorie est tirée du jeu de piquet.

5. — Les Comédiens Italiens ont donné hier la première représentation du *Magnifique*, comédie en trois actes et en prose, mêlée d'ariettes. Les paroles sont du sieur Sédaine, la musique du sieur Grétry. Depuis longtemps le public n'avait rien vu de ces deux auteurs, et s'est porté en foule à ce spectacle.

La comédie n'est autre chose que le conte de La Fontaine, déjà mis en action, avec beaucoup de succès, au Théâtre Français, par La Motte, dans une pièce en deux actes. L'auteur de celle-ci l'a inutilement allongée en surchargeant le sujet d'incidens étrangers; il est resté fort au-dessous de son rival.

On ne peut reprocher à l'auteur de la musique qu'une trop grande abondance de richesses harmoniques; elle devient fatigante pour l'auditeur; d'ailleurs il n'y a point assez de variété. Le meilleur de l'ouvrage, dans l'un et l'autre genre, est l'ouverture qui est en action; elle commence par une marche de captifs, où il y a beaucoup d'art, de goût et de symphonie. C'est un coup de tambour qui donne le signal, ce qui a paru une nouveauté heureuse.

6. — Madame la duchesse de Mazarin, fille du duc d'Aumont, est une assez belle femme de la cour, fort renommée par son goût pour le plaisir et pour les galanteries.

Il y a environ quatorze à quinze ans qu'on lui donnait publiquement pour amant, à la cour et à la ville, M. de Montazet, archevêque de Lyon, dont on prétendit qu'elle était devenue grosse alors. Depuis, entre ses divers esclaves, on a compté le sieur Radix de Saint-Foix, ancien trésorier-général de la marine, financier très-célèbre par son luxe insolent et par ses bonnes fortunes qu'il achète très-cher. Il est encore le tenant, et fait aller les affaires de cette dame qui ne sont pas en bon état. Un plaisant a profité de l'occasion du mariage projeté de mademoiselle Mazarin avec le comte d'Agénois, fils du duc d'Aiguillon, pour faire imprimer et courir le billet suivant: « M. l'archevêque de Lyon et M. Radix de Saint-Foix sont venus pour vous faire part du mariage de mademoiselle d'Aumont, leur fille et belle-fille, avec M. le duc d'Aiguillon, le fils, fi! fi! fi! »

6. —* Une plaisanterie grave arrivée au bal, le lundi gras, intrigue la maison d'Orléans, qui fait des perquisitions pour en découvrir l'auteur. Cette nuit-là entra seul dans la salle un masque déguisé en mannequin : on sait qu'un mannequin, en terme de peinture, est une figure factice d'osier, dont les membres sont mobiles et souples à tous les mouvemens que l'artiste veut leur donner : il avait la tête surmontée d'un moulin à vent sur lequel était une petite lanterne. Ce masque fut se placer sous la loge des princes, et au moyen d'une ficelle qu'il avait en dedans de son étui, il faisait aller les ailes de son moulin tantôt à droite et tantôt à gauche, il éteignait et rallumait tour à tour la lumière. Ce manège excita l'attention de quantité de spectateurs, et le duc d'Orléans sentant l'épigramme sanglante que renfermait cette pantomime, sortit de la loge et vint dans la salle pour

reconnaître le plaisant et voir si c'était bien à lui qu'on en voulait. Le masque aborde en effet Son Altesse et lui fait les reproches les plus vifs sur sa défection, et sur les efforts qu'elle avait faits pour séduire et débaucher le prince de Conti. Il parlait assez haut, et les spectateurs, qui s'éloignaient par respect, sans entendre toute la conversation en ont saisi une partie. Le duc d'Orléans encore plus intrigué, et voulant absolument savoir qui a pris la liberté de l'attaquer ainsi, donne ordre à quelqu'un de suivre le masque et de ne pas le quitter. Celui-ci, plus fin que le prince, s'approche de l'orchestre des musiciens, et se couche auprès d'eux; il reste ainsi toute la nuit; le bal finit, le monde se retire, et le mannequin y était encore; on l'approche, on vient l'avertir de se retirer; mais on ne trouve que le panier; le plaisant s'était échappé.

8. — On sait que depuis long-temps M. de Voltaire travaille à dénigrer la réputation de Rousseau le lyrique; en conséquence les Mirmidons de la littérature, ses suppôts et ses gagistes, s'efforcent à l'envi de le seconder. M. de La Harpe, un de ses plus écervelés partisans, s'est établi publiquement son champion dans le *Mercure*, pour disputer le surnom de grand à ce rival du patriarche de notre littérature. M. de Voltaire n'a pas manqué, l'encensoir à la main, de rendre graces à ce généreux défenseur; ce qui a occasioné de la part de M. Clément l'épigramme suivante :

Quand La Harpie, oracle du *Mercure*,
Du grand Rousseau vient déchirer le nom,
Et que, pour prix de cette insulte obscure,
Voltaire élève au ciel ce Mirmidon,
Expliquez-nous qui des deux, je vous prie,

De plus d'opprobre a souillé son pinceau,
Ou La Harpie en déchirant Rousseau,
Ou bien Voltaire en louant La Harpie?

9. — * Un plaisant s'est amusé à faire un thermomètre en portraits, c'est-à-dire à caractériser par une allégorie soutenue le degré de faveur où est chaque ministre, ainsi que leur situation et leur caractère. Les voici :

Madame la comtesse Du Barry..... *au beau fixe.*
Le roi..... *au variable.*
M. le duc d'Aiguillon..... *monté depuis quelque temps au beau.*
Le marquis de Monteynard..... *au tempéré.*
L'abbé Terray..... *au très-sec.*
M. Bertin..... *au temps couvert.*
M. de Boynes..... *au froid.*
M. le duc de La Vrillière..... *au dégel.*
M. le chancelier..... *à la tempête.*

11. — * Un nouveau *Supplément à la* GAZETTE DE FRANCE (1), du 1er janvier de cette année, se donne clandestinement et s'annonce comme rendant compte du Conseil tenu à Versailles au sujet de la requête de la noblesse de Normandie et des divers avis des opinans : on y voit pour interlocuteurs le chef de la justice et les secrétaires d'État. On y a joint quelques particularités avec quelques *Annonces de livres* qui ne caractérisent pas cet ouvrage pour partir d'une tête froide. La *Lettre de M. Le Camus de Néville, conseiller au Grand-Conseil, à M. Bertin,* y est tout au long, telle que ce magistrat l'a fait insérer dans les gazettes étrangères. Le pamphlet, qu'on peut regarder comme formant le onzième numéro des *Supplémens à la* GAZETTE DE FRANCE, n'est point

(1) Recueilli dans le *Maupeouana*, tome V, p. 181-200. — R.

imprimé en France; ce qui annonce que les facilités que les auteurs avaient ci-devant à cet égard leur manquent : d'où il est aisé de conclure que les princes favorisaient sourdement cette besogne, et qu'ils ont retiré leur protection aux zélés.

12. — * M. de Voltaire a fait une réplique (1) au sieur Falconnet, qui a répondu aux probabilités avec tant de succès. Aussi le philosophe de Ferney baisse-t-il beaucoup le ton : il est très-modeste dans cet écrit; il rend compte des motifs qui l'ont déterminé à défendre M. de Morangiès, et s'en rapporte surtout à la sagesse du nouveau tribunal. On voit qu'il a peur des menaces de la consultation, et qu'il veut éviter d'être pris à partie.

13. — C'est aujourd'hui que les Comédiens Français jouent *Alcidonis, ou la Journée Lacédémonienne*, drame en trois actes et en prose, avec des intermèdes. Cette pièce, imprimée depuis huit ans, a été présentée, il y a dix ans, à cet aréopage, qui jusque aujourd'hui a fait languir l'auteur. C'est un homme absolument inconnu. Il se nomme Lonvay de La Saussaye, et a quarante-cinq ans environ; il est mal à l'aise, et, pour ressource, s'est mis prote ou correcteur d'imprimerie. Quoiqu'à la lecture ce drame romanesque soit froid et ennuyeux, les histrions en ont eu, sans doute, bonne opinion, puisqu'ils ont fait pour deux mille écus de dépenses environ, en habits, en décorations, musique, ballets, etc.

14. — * Depuis plus de deux mois il ne courait plus de brochures : il en paraît aujourd'hui une de vingt-quatre pages, sans titre, et qui commence par ce mot :

(1) *Déclaration de M. de Voltaire sur le procès entre M. le comte de Morangiès et les Verron.* Lauzanne, 1773, in-8°. On trouve à la suite de cet opuscule une *Réponse d'un avocat à l'écrit intitulé :* PREUVES DÉMONSTRATIVES EN FAIT DE JUSTICE. — R.

Ego. C'est le premier texte tiré des épîtres de Cicéron, et traduit ainsi : « Si je voyais la république gouvernée par des hommes perdus et méchans, comme cela est arrivé et même de nos jours, ni la vue des récompenses qui ne peuvent rien sur moi, ni la crainte des dangers qui ébranlent néanmoins les grands courages, ne pourraient jamais m'engager dans leur parti, quelque service que j'eusse reçu de leur part. »

C'est de ce point que l'auteur part pour entrer en matière. Il rend d'abord compte du silence qui règne depuis la fin de l'année, et il l'attribue aux espérances qu'avait fait renaître le retour des princes à la cour. Il ne dissimule pas qu'elles sont aujourd'hui fort ralenties, et, quoiqu'il n'attaque pas personnellement ces augustes personnages, il leur reproche indirectement leur pusillanimité, même l'indécence avec laquelle ils ont donné des fêtes dans un temps où la patrie était en deuil. Il prouve qu'il faut enfin élever la voix; que ce silence, qui partait d'abord du respect et de la confiance, serait aujourd'hui l'indice de la faiblesse et de la lâcheté. Il faut de nouveau inquiéter dans sa sécurité apparente l'auteur d'un projet destructeur et trop bien exécuté, ainsi que son tribunal déshonoré, étonné lui-même de la longueur de sa durée.

— *Alcidonis* n'a pas paru meilleure à la représentation qu'à la lecture, et les ressources qu'on se promettait des intermèdes n'ont pas eu lieu. Cette pantomime, destinée à représenter les exercices spartiates, avait produit quelque effet au premier acte; il a même été assez bien exécuté; mais les autres n'ont pas également réussi; ils ont paru monotones : la musique d'ailleurs est très-médiocre.

16. — M. l'abbé de Beauvais est un jeune orateur qui a déjà prêché devant le roi un sermon de la Cène. Sa Majesté en fut si contente qu'elle lui fit donner sur-le-champ une pension de huit cents livres. Il s'est exercé depuis, s'est encore perfectionné dans son talent, et il reparaît aujourd'hui à Versailles avec un nouveau succès. Il y prêche le Carême. Deux de ses sermons y ont déjà fait grand bruit. Dans le premier, sur la mort, il a osé relever l'adulation mensongère de certain auteur de papiers publics (1), qui, par une affectation puérile, présentait une longue énumération de centenaires, comme si la vie des hommes de ce siècle était plus longue qu'à l'ordinaire. Il s'est élevé avec force contre la fausse et dangereuse sécurité que pouvait donner cette idée. Il en a fait voir toute l'illusion, et il a déclaré que l'assertion du prophète roi, annonçant que la vie de l'homme, au-delà de soixante-dix ans, n'est que misère et calamité, était tout aussi vraie de nos jours que de son temps.

Dans un second sermon, il a rappelé au roi le détail des pertes successives qu'il avait faites : M. le duc de Bourgogne, M. le Dauphin, madame la Dauphine, la reine; dans les objets les plus chers (2), a-t-il ajouté, morts successivement à la fleur de l'âge. Il s'est étendu sur la retraite de madame Louise, et a exalté la pénitence de cette princesse avec un zèle apostolique, mais avec une satire amère de la vie de la cour.

Les courtisans ont trouvé ces endroits si forts, qu'ils ont voulu en faire un crime au prédicateur auprès du roi; mais Sa Majesté a déclaré qu'il faisait son métier.

(1) Le sieur Marin, rédacteur de la *Gazette de France*.

(2) Ses maîtresses.

Il a parlé aussi des malheurs de l'État et de la déprédation des finances, ainsi que de l'abus de l'autorité.

Cet aveu du roi a accrédité un bruit qui se répand depuis quelques jours de la disgrace de madame la comtesse Du Barry, et de la dévotion dans laquelle le monarque veut donner. Des gens de cour, bien instruits, assurent qu'il n'en est rien.

Du reste, l'abbé de Beauvais est d'une naissance obscure, neveu du garde des archives du clergé; mais il a percé par son mérite, et figure aujourd'hui dans le monde religieux et littéraire.

17. — Un anonyme, qu'on croit être un ex-Jésuite, a fait une *Critique, en forme de dialogue, du nouveau Catéchisme du diocèse de Lyon*, donné depuis peu par le prélat de cette ville à ses ouailles, pour leur instruction. Cette critique, imprimée sans nom d'auteur, et sans aucune désignation du lieu de l'impression, a été regardée comme un libelle par le savant prélat, et il a donné un *Mandement* (1) portant une condamnation fulminante du livre. On convient cependant que son affectation à citer différens coryphées du parti Janséniste, à ne pas être assez précis sur les points fixes de la loi, à en traiter d'autres, équivoques, prêtait lieu à la censure. Aussi cette querelle fait-elle un grand bruit dans un certain monde théologique; et comme le parti de M. de Montazet n'est pas aujourd'hui le parti dominant, beaucoup de gens s'élèvent contre lui et le condamnent.

18. — On a été surpris de voir élever à la dignité importante de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences M. le marquis de Condorcet, associé ordinaire

(1) Lyon, 1772, in-4° et in-12. La *Critique* est attribuée à un ex-Jésuite, nommé Arnaud, et le *Mandement* à l'abbé Gourlin. — R.

de cette compagnie, et qui n'a l'honneur d'en être que depuis 1769; mais une production qu'il a donnée, contenant les *Éloges des Académiciens de l'Académie royale des Sciences, morts depuis* 1666 *jusqu'en* 1699 (1), époque où commencent ceux du célèbre Fontenelle, a été un motif pour déterminer ce choix, et a servi de preuve non équivoque de son talent en cette partie.

20. — Le sieur abbé Sabatier de Castres a fait insérer dans les papiers publics une lettre où il dément le bruit, généralement répandu, que MM. Fréron, Palissot, La Beaumelle, Clément, Rigoley de Juvigny, etc., avaient fourni plusieurs articles à son Dictionnaire des *Trois Siècles de notre Littérature*. Comme il craignait que certains journaux, et surtout le *Mercure*, ne fissent difficulté d'insérer son épître, il a profité de sa faveur auprès de l'archevêque pour faire donner, par M. le chancelier, un ordre à tous ces écrivains périodiques de la recevoir et d'en faire part au public. Ce nomenclateur doit donner en outre, incessamment, un supplément, où il réparera ses omissions et corrigera les erreurs dont il convient.

21. — * M. de La Condamine n'est pas le seul de nos poètes qui, conjointement avec M. de Voltaire, ait turlupiné le *Grand-Houssoir* (2) : un certain marquis de Carraccioli, connu par une multitude d'ouvrages de morale et de politique assez tristes et ennuyeux, a changé de ton à l'occasion du contrôleur-général, et a voulu s'égayer aussi sur son compte. Il répand, sur la réduction

(1) Paris, 1773, in-12. — R.

(2) Sobriquet donné à l'abbé Terray. Voyez, à la date du 31 mars 1770, des *Stances de M. de Voltaire*. — R.

des rentes, une épître assez plaisante qui courait à Tours, où il est réfugié. La voici :

Monseigneur, vous dont le génie
S'étend sur la postérité,
Vous par qui la France enrichie
Chantera sa prospérité,
Daignez écouter, je vous prie,
Le cri de la nécessité.
Toujours soumis aux lois du prince,
Mon cœur avec docilité
Reçoit un arrêt qu'en province
La renommée a débité :
C'est l'arrêt qui rogne nos rentes,
Et qui supprime mon souper ;
Mais que peuvent des lois urgentes
Sur la faim qu'on ne peut tromper?
Mon estomac déraisonnable
Ne veut nullement obéir,
Et me contraint d'aller à table
Quand la nuit commence à venir.
Que ferai-je en ces circonstances?
Ne point manger..... Votre dessein
N'est pas, pour grossir les finances,
Que les auteurs meurent de faim.
D'ailleurs, si l'Église elle-même
Ne veut qu'un jeûne limité,
Nous prescrirez-vous un carême
Qui dure à perpétuité!
Rendez-moi donc, je vous supplie,
Par votre générosité,
Ce qu'on retranche sur ma vie ;
Tout est facile à la bonté.
Ou, pour que la loi s'accomplisse,
Faites, par un trait inconnu,
Que l'estomac se rétrécisse
Conformément au revenu.

objets. On voit que le but de l'orateur est d'embrouiller de plus en plus la matière, et ne pouvant justifier son client, d'empêcher, à force d'incidens, que l'innocence des adversaires ne perce.

29. — * On avait voulu imprimer ici *les Capitulaires* de Baluze, c'est-à-dire un recueil des capitulaires de nos rois, rassemblés et commentés par ce savant; ouvrage fort essentiel dans ces circonstances, puisqu'il est la base de la constitution française, et peut servir beaucoup à l'éclaircissement des points contestés. M. le chancelier a jugé qu'il était dangereux de laisser connaître un pareil livre, trop contraire aux principes qu'il voulait établir. Il s'est opposé à cette entreprise. Des éditeurs courageux ont imaginé d'aller à Lausanne, y travailler, et l'on s'attend à voir incessamment paraître ce recueil très-précieux et non moins ennuyeux.

2 AVRIL. — Le sieur Linguet vient de se faire une querelle avec l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à l'occasion de l'inscription de la statue de la place de Louis XV(1), faite par cette Académie, qu'il critique, et d'un certain *quæsivit*, l'objet de ses sarcasmes. Cette compagnie a fait imprimer une *Lettre*, en date du 13 mars, où l'on démontre pleinement l'ânerie de cet orateur vain et présomptueux; il doit être très-penaud d'avoir fait une pareille levée de bouclier(2).

5. — * Jamais les tribunaux n'ont retenti de tant de causes singulières et scandaleuses. Un certain avocat, de Thouars en Poitou, nommé de La Godinière, accuse

(1) V. 17 août 1772. — R.

(2) Linguet avait adressé à l'auteur de l'*Année littéraire* une *Lettre sur l'inscription mise au bas de la statue de Louis XV:* elle fut insérée dans le t. I^er^, page 50-63, de ce journal, année 1773. Parmi les nombreuses réfutations qui parurent, on distingue une *Lettre* de Bouchaud, membre de l'Académie des

aujourd'hui un Père Louis Roure, chanoine régulier, prêtre, profès de la congrégation de France, d'avoir fait un enfant à sa femme. « *Abstinui et tamen concepit*, » dit-il dans sa Lettre du 4 mars 1768, à l'abbé de Sainte-Geneviève, pour lui demander justice de ce religieux. Ce procès, qui a traîné en longueur depuis lors, est pendant à la Tournelle et réveille la curiosité du public, qui prend plaisir à voir des moines inculpés de galanterie. A en croire cependant Me de Bruys, défenseur de celui-ci, il est très-innocent; mais il ne soutient pas la partie avec une éloquence bien propre à en imposer; et les rieurs, qui ont admiré au Palais les larges épaules de ce Génovéfain, trouvent qu'elles sont un furieux indice contre lui.

7. — * Outre le Mémoire pour le Père Roure, dans la nouvelle cause d'adultère pendante au Palais, il y en a un pour la dame Trouin de La Godinière, accusée par son mari d'avoir commis ce crime avec ce religieux. Il est d'un jeune avocat nommé Marmotant, qui annonce déjà du talent. Il a déployé dans cet écrit une éloquence tendre, douce, insinuante, bien propre à lui concilier les juges et le public. Après avoir parcouru les nullités de la procédure tenue jusqu'à présent, il établit ensuite que la plainte en adultère n'est ni admissible ni fondée.

8. — M. Pierre Rousseau, de Toulouse, qui s'est établi à Bouillon, où il a formé l'entreprise de divers ouvrages périodiques qu'il conduit avec succès pour sa bourse, et avec l'approbation du public à beaucoup d'égards, est

Inscriptions, que l'on trouve dans le même volume, pages 302-305; une *Lettre* anonyme *à MM. les auteurs du* JOURNAL DES SAVANS, insérée dans ce recueil, p. 170-176 de l'édition in-4°; et enfin une *Lettre* de La Harpe, sous le pseudonyme de Monbosquet, avec une réponse, insérées au *Mercure*, second volume d'avril 1773, pages 101-117. — R.

à Paris pour se disculper de quelques imputations qui lui sont faites à l'occasion de son *Journal encyclopédique*, où l'on trouve des choses très-fortes sur les despotes et le despotisme. M. le chancelier veut examiner la chose par lui-même, et ce journaliste est à la veille d'être proscrit de la France. On l'a aussi chargé de quatre mille francs de pension, quoique dans le principe il n'en dût supporter que deux; nouvelle lésion contre laquelle il réclame.

13. — M. l'abbé de Beauvais finit à la cour son carême avec autant de courage qu'il l'a commencé. Il ne paraît pas, au surplus, que la grace y ait beaucoup opéré, malgré son éloquence. Il a donné lieu seulement à plusieurs bons mots, entre autres à un du maréchal duc de Richelieu qui mérite d'être cité. Un jour que ce prédicateur avait tonné fortement contre les vieillards vicieux, qui conservent encore au milieu des glaces de l'âge les feux impurs de la concupiscence, le roi, en apostrophant ce seigneur paillard après le sermon, lui dit : « Eh bien, Richelieu, il me semble que le prédicateur a jeté bien des pierres dans votre jardin. — Oui, Sire, a répondu ce vieux renard, si fortement qu'il en est rejailli jusque dans le parc de Versailles. »

14. — Le docteur Vernage, médecin très-renommé, et célébré par M. de Voltaire, dans un de ses *Discours* philosophiques *en vers* (1), vient de mourir. Son enterrement s'est fait hier avec une pompe peu commune. Toute la Faculté y a assisté *in fiocchi*, et le reste du convoi répondait à cette magnificence. Il était resté long-temps garçon et s'était retiré. Depuis, il était devenu amoureux de mademoiselle de Quillemont, jeune per-

(1) Deuxième discours, vers 110. — R.

sonne de condition, sans fortune : il l'avait épousée, et pour satisfaire au luxe de cette nouvelle compagne, il avait repris les fonctions de son état, malgré l'extrême jalousie qu'il en avait conçue. C'était un grand praticien, qui n'a jamais écrit. Il laisse trente mille livres de rentes à sa femme, vingt-cinq mille livres de rentes à son beau-frère, et une fortune considérable encore à ses autres héritiers.

15. — Le mausolée du maréchal de Saxe, dont on a parlé plusieurs fois, est enfin au degré de perfection auquel l'artiste voulait le porter. Les amateurs s'empressent d'aller admirer pour la dernière fois ce superbe monument, qu'on voit partir à regret pour Strasbourg, et que le public aurait désiré posséder dans cette capitale.

17. — * Il n'est aucune tournure que les frondeurs ne prennent pour entretenir la fermentation, et décrier le ministère actuel ainsi que les mœurs du siècle corrompu où nous vivons. Après en avoir fait des peintures directes et personnelles, ils varient aujourd'hui. L'un d'eux a imaginé d'emprunter le voile de l'allégorie, et de caractériser, sous des noms romains, les auteurs de nos calamités. Voici le titre de cette satire nouvelle :

Traduction littérale, par le révérend Père Léonard, Minime, d'un fragment, trouvé dans la bibliothèque du Vatican, d'une satire de Caïus Lucilius.

Quel siècle ! quels excès ! quelle aveugle licence !
Nos chevaliers vendus à l'or du plébéien !
L'art glacé du sophiste étouffant l'éloquence,
Des raisonneurs en foule, et pas un citoyen !
L'un de Thémis en pleurs a brisé la balance,
L'autre, au blâme endurci, bravant tout, n'aimant rien,

Étale effrontément sa coupable opulence.
Le faste a de l'Etat séché les réservoirs,
Le palais de Poppée insulte à nos misères,
L'Amour a son trafic et Vénus ses comptoirs.
La toilette d'Alcine est un bureau d'affaires.
L'égoïsme a gagné, tout est vil ou méchant,
Et le guerrier lui-même a les mœurs d'un traitant.
Peindrai-je nos besoins et nos plaisirs factices,
Les crimes enfantés par l'abus du pouvoir,
Un consulat timide et souillé d'injustices,
L'audacieuse intrigue assiégeant les comices,
Des prêtres impudens profanant l'encensoir,
D'imbéciles tyrans dont nos dieux sont complices,
Et de jeunes Romains, notre dernier espoir,
De mollesse hébétés et vieillis par les vices?
Ah! pourquoi suis-je né dans ces jours malheureux?
Pleurons, amis, pleurons nos maux et nos injures,
De nos proscriptions le tableau douloureux,
Rome, hélas! enfonçant le fer dans ses blessures,
Et, la hache à la main, le despotisme affreux
A ce peuple abattu défendant les murmures;
Pleurons l'oubli des lois et le mépris des mœurs,
Les progrès menaçans d'une fausse sagesse,
Le rapide déclin des arts consolateurs,
L'indigence qui naît du fond de la richesse,
Et tous les sentimens éteints dans tous les cœurs.
J'ai vu nos légions, parjures à la gloire,
Se laisser, sans combattre, arracher la victoire;
J'ai vu nos ports déserts languir dans l'abandon,
J'ai vu le laboureur, accablé de subsides,
Sacrifiant sa vie à des maîtres avides,
Consumé par la faim, mourir sur la moisson;
J'ai vu de nos tyrans la débauche effrénée
Dévorer dans un jour les trésors d'une année,
Et tandis qu'auprès d'eux leurs lâches complaisans,
De la bassesse active épuisant l'industrie,
Ranimaient la langueur de leur ame flétrie,

Tandis qu'à leurs festins brûlant un vil encens,
Ils leur versaient dans l'or le sang de la patrie,
J'ai vu de vieux guerriers, à vivre condamnés,
Traîner dans le besoin des jours infortunés;
Je les ai vus, fuyant une plainte frivole,
Ne confier leurs maux qu'aux murs du Capitole,
Baiser, en soupirant, l'urne de nos héros,
Et chercher Rome encor autour de leurs tombeaux.

On voit qu'il y a d'assez beaux vers dans cette satire, de la force, de l'énergie, mais qu'elle est trop vague, et ne caractérise pas assez les principaux auteurs des calamités publiques. On l'attribue à M. Dorat.

18. — Il n'est pas qu'on n'ait entendu parler d'une histoire de la révolution dernière de la Russie, écrite par M. de Rulhières, témoin de cette catastrophe (1). Cette histoire ne sera imprimée de long-temps, par des raisons politiques et par une promesse expresse qu'en a faite cet écrivain à l'ambassadeur de l'Impératrice; mais il se prête volontiers à la lire à ses amis et aux curieux qui veulent l'entendre. Quelqu'un a parlé de cet ouvrage à M. le comte de Provence. Ce prince a voulu le connaître et l'a fait demander à l'auteur. M. de Rulhières s'est défendu de l'envoyer, par la raison donnée ci-dessus, mais a répondu qu'il était aux ordres de Son Altesse Royale et aurait l'honneur de lui en faire lecture quand elle voudrait. Elle a eu lieu au jour indiqué par le prince. Comme l'historiographe en sortait, il a reçu injonction de passer chez M. le duc d'Aiguillon. Ce ministre lui a fait des reproches sur la démarche qu'il venait de faire sans lui en faire part, et a fini par lui demander son manuscrit. L'auteur s'est défendu sur l'un et l'autre point avec fer-

(1) V. 2 novembre 1771. — R.

meté, et n'a pas même été intimidé de la Bastille, dont l'a menacé le duc. Il a cru devoir en rendre compte à M. le comte de Provence, qui l'a reçu, lui a dit qu'il le prenait sous sa protection, et le faisait son secrétaire ordinaire. Cependant M. le duc d'Aiguillon a écrit à M. le lieutenant de police, et lui a enjoint de mander M. de Rulhières avec son manuscrit et d'en exiger la remise. L'écrivain a fait le même refus, et l'a de plus écrit, en le motivant, comme il l'avait fait au ministre. Il en a envoyé copie au prince, son protecteur, qui a mandé M. de Sartine, le vendredi-saint, et lui a manifesté d'une façon plus authentique la faveur dont il honorait M. de Rulhières; ce qui paraît avoir mis fin aux vexations dont on le tourmentait.

21. — M. Diderot ne pouvant résister aux sollicitations de l'Impératrice des Russies, se dispose enfin à se rendre auprès de cette souveraine, mais pour présenter ses hommages seulement et dans l'espoir de revenir bientôt dans sa patrie. Il doit aller d'abord en Hollande, où l'on espère qu'il fera valoir les manuscrits croustilleux qu'il pourrait conserver dans son porte-feuille. On est fâché qu'il ait brûlé une certaine *Lettre sur l'athéisme*, qu'il avait écrite à mademoiselle Clairon, et dont celle-ci, effrayée d'être qualifiée disciple d'une pareille doctrine, exigea le sacrifice. Il jeta le manuscrit au feu devant elle, mais on ne doute pas qu'il n'en ait conservé une copie.

22. — Le public a vu avec plaisir, mercredi dernier, à la rentrée publique de l'Académie des Sciences, le portrait du roi de Suède, dont Sa Majesté, qui a honoré cette compagnie de sa présence, lors de son séjour ici, lui a fait présent en témoignage de son souvenir. On n'a pas été moins flatté d'y trouver le buste de M. de

Maupertuis, que M. de La Condamine a envoyé aussi à l'Académie Française. M. de Condorcet n'est point encore entré en possession de ses nouvelles fonctions, et c'est toujours M. de Fouchy qui a continué à remplir la place de secrétaire, le premier étant en campagne. M. de Condorcet est encore fort jeune. C'est un élève de M. d'Alembert, qui fait infiniment d'honneur à son maître.

23. — On parle beaucoup d'une tragédie du *Connétable de Bourbon*, par M. de Guibert, le sublime auteur du discours préliminaire de l'*Essai général de tactique*. Ce jeune militaire ne peut se refuser aux sollicitations de ses amis, qui lui en demandent la lecture, et dernièrement, dans une maison où il ne devait se trouver que deux ou trois voisins, il se vit honoré d'un cercle de cent cinquante personnes : en sorte que tout Paris la connaîtra bientôt. On ne croit pas qu'elle puisse jamais être mise sur la scène. Elle fait un bruit du diable par les hardiesses dont elle est susceptible et que son auteur a fait valoir avec toute la vigueur de son génie.

24. — La majorité du régiment d'Anhalt vient d'être donnée, avec un traitement extraordinaire, à M. le baron de Pirsch, originaire d'une famille illustre de la Poméranie Prussienne, que des raisons particulières ont engagé à venir servir en France. Il est entré d'abord comme capitaine de dragons à la suite de la légion de Corse. Cet officier a eu l'honneur d'être présenté au roi la semaine dernière : il l'a été aussi à la famille royale. On parle très-avantageusement de ce jeune étranger, qui vient de faire un ouvrage particulier sur la tactique, et l'a remis à M. de Monteynard.

25 — *. *Extrait d'une lettre de Rouen.*

« Pour vous faire connaître à quel point d'avilissement a d'abord été réduit ici le Conseil Supérieur, je vous envoie ci-joint une parade qu'on assure avoir été jouée dans quelques maisons, et qui couvre du plus grand ridicule deux présidens de ce tribunal. Voici cette facétie, qui n'est pas sans sel.

Le brave Thiroux, ou les Marrons.

(Parodie de quelques endroits d'ATHALIE.)

ACTEURS.

THIROUX, intendant et premier président du Conseil Supérieur.
FICQUET DE NORMANVILLE, président dudit Conseil.
UN VALET.

THIROUX.

. . . . . Un fauteuil au président Ficquet.

FICQUET.

C'est bien assez pour moi, seigneur, d'un tabouret.
Je sais ce que je dois à Votre Seigneurie.

THIROUX, en s'asseyant.

Heureux qui satisfait d'une tranquille vie,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Rase (1) dans la boutique où le sort l'a placé.

FICQUET.

Quel malheur imprévu vous trouble et vous altère?

THIROUX.

De mes cruels ennuis soyez dépositaire;
Écoutez-moi. Parmi ces ténébreux rimeurs
Qui nous ont fatigués de leurs vaines clameurs,
Il en est un surtout, ami, je le confesse,

(1) V. 12 janvier et 31 mars 1772. — R.

Qui m'a trop fait sentir par où le bât me blesse.
Je rougis d'y penser; mais le jour et la nuit
Malgré moi d'un baudet l'image me poursuit.
Toujours devant les yeux j'aperçois une étable,
Je crois manger du foin lorsque je suis à table :
Alors qu'à tes côtés je préside au Palais,
Je m'imagine braire en dictant mes arrêts;
Et je crois te sentir, d'une main caressante,
Étriller (1) doucement ma croupe obéissante.
Tels sont les noirs soucis qui viennent m'accabler.
Punissons l'insolent qui m'ose persifler!

FICQUET.

Vous, qui n'avez pas craint de braver l'infamie,
Quoi! vous vous alarmez au seul mot d'écurie?
Seigneur, occupez-vous de soins plus importans.
Vos jours sont en danger; craignez les mécontens:
Faites jusqu'à l'aurore allumer les lanternes,
Et de soldats armés remplissez les casernes.

THIROUX.

D'où vous vient aujourd'hui ce noir pressentiment?

FICQUET.

Pensez-vous être infame et fourbe impunément?
Depuis long-temps on hait cette lâcheté rare
Qui rehausse en Thiroux l'éclat de la simarre.
Hier, j'observais le peuple et je voyais ses yeux
Lancer sur votre hôtel des regards furieux,
Comme si dans le fond de ce vaste édifice
Habitait un tyran armé pour son supplice.
Croyez-moi : plus j'y pense et moins je puis douter
Que sur vous son courroux ne soit près d'éclater,
Et que des révoltés la troupe sanguinaire
N'aille venger Thémis jusqu'en son sanctuaire.

THIROUX.

Celui qui triompha de douze Parlemens
Saura bien arrêter les complots des Normands.
Soumis avec respect à sa volonté sainte,

(1) V. 15 avril 1772. — R.

Je crains le chancelier, mais n'ai point d'autre crainte.

(On entend tout à coup un petit bruit dans l'antichambre.)

Qu'entends-je, juste ciel ? le bruit d'un pistolet.

FICQUET.

De mes pressentimens, seigneur, voilà l'effet.

THIROUX.

Oserait-on commettre un présidenticide.

FICQUET.

Mon étoile, en tout cas, vous servira d'égide.

THIROUX.

Où me cacher? où fuir? Au secours! au secours!
Mon cher ami Ficquet, prenez soin de mes jours.

(On ouvre la porte ; un valet entre.)

Voici les assassins..... Quel bruit s'est fait entendre?

LE VALET.

Seigneur, quelques marrons ont pété sous la cendre.

26. — Le sieur Marin, le rédacteur de la *Gazette de France*, dont la cupidité sans bornes cherche tous les moyens de grossir sa fortune, a imaginé un moyen d'étendre et de s'approprier plus personnellement le fruit de ses fonctions. Il a fait entendre au ministre des affaires étrangères, à M. le chancelier et aux autres ministres que, pour mieux disposer la nation à prendre l'esprit du Gouvernement, il serait bon de répandre une Gazette manuscrite, où, sans affectation, on décréditerait tous les faits contraires, et on exalterait tous ceux tendant à l'accroissement et à la justification du système. D'après cet exposé, il a eu permission tacite de travailler à ces bulletins dont il infecte la province, avide de tout ce qui vient et parle de Paris : on dit qu'il en glisse également dans les pays étrangers.

27. — Mademoiselle Raucourt a joué dans *Didon*,

avec les applaudissemens soutenus qu'elle a toujours reçus. On parle de donner incessamment, à la Comédie Française, la tragédie de *Térée et Philomèle*, du sieur Renou, peintre, agréé de l'Académie. Le sieur Le Mière, dissertant sur la tragédie devant lui, prétendait qu'on ne saurait mettre trop de tableaux, c'est-à-dire trop de coups de théâtre en tragédie. Le sieur Renou traitait alors en peinture le sujet de sa pièce actuelle : « Eh bien, dit-il, puisque vous allez sur nos brisées, nous irons sur les vôtres ; et moi, je veux mettre ce tableau en tragédie. » Ce qu'il a fait. Le public décidera s'il est meilleur poète que peintre.

28. — M. de Chamousset vient de mourir. C'était un citoyen qui avait rêvé toute sa vie au bien public. On dit rêvé, parce que peu de ses projets s'étaient réalisés. Celui de l'établissement de la petite poste a seul réussi et subsiste. Comme tous les faiseurs de spéculations, il avait mangé à ce métier une partie de son bien. Il laisse encore beaucoup de papiers à mettre en ordre, et peut-être y trouvera-t-on quelques idées plus heureuses.

— Une brochure, nouvellement arrivée d'Angleterre, fait grand bruit ici dans le monde politique. Elle a pour titre : *l'Insuffisance des prétentions de S. M. Prussienne sur la Grande Pologne démontrée*, avec une préface de l'éditeur, pour servir d'introduction. C'est cette préface qui cause le plus de scandale. Elle est écrite avec une fierté républicaine : on y prétend dévoiler la politique du roi de Prusse, qu'on regarde comme le moteur de tout ce qui se passe aujourd'hui. C'est lui, suivant l'écrivain, qui, sentant ne pouvoir exécuter son projet d'agrandissement sans exciter la jalousie des puissances voisines, a imaginé le projet de partage,

et a divisé le gâteau pour mieux assurer sa portion. On y trouve un tableau de l'état actuel de la France, d'une grande vérité; et, en général, cette préface est écrite avec beaucoup de noblesse, de raison et d'enthousiasme.

Les pièces qui composent le recueil sont : *Réflexions d'un gentilhomme de la Grande Pologne; Précis des recherches sur la Poméranie;* et les *Recherches sur la Nouvelle Marche;* tous écrits où l'on veut démontrer l'injustice du partage et où l'on répond aux divers écrits publiés au nom de ce monarque et insérés dans les gazettes étrangères.

1^er^ MAI. — * Un avocat, nommé Desessarts, attaché à M. l'avocat général Vergès, profitant de l'époque du renouvellement de la magistrature dans tout le royaume, vient de commencer un *Journal des causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours souveraines du royaume, avec les jugemens qui les ont décidées* (1). Le premier volume paraît et n'est point mal écrit. Cet ouvrage, qui doit avoir environ huit volumes par an, peut être fort instructif pour les jeunes magistrats, car il doit contenir non-seulement l'historique des faits, mais le résumé des plaidoyers des avocats généraux, les Arrêts et les motifs qui ont pu les déterminer. On pourra faire un parallèle entre la jurisprudence de l'ancienne magistrature et celle de la nouvelle.

2. — * M^e^ Falconnet vient de faire paraître une *Réponse aux* OBSERVATIONS DU COMTE DE MORANGIÈS (2), où il articule des faits importans et qui tendraient à le convaincre d'être coupable, et même à inculper son défenseur comme suborneur de témoins. Il y a beaucoup de

(1) Paris, 1773-1789, 98 vol. in-12. — R.

(2) Paris, Gueffier, 1773, in-8° de 72 pages. — R.

force et de logique dans cette première partie. Dans la seconde, consacrée à la *Défense des* PREUVES DÉMONSTRATIVES (1), le jeune orateur se permet plus de sarcasmes, tant contre son confrère, que contre M. de Voltaire. Il témoigne surtout son indignation contre la rage avec laquelle le premier a dénoncé le Mémoire dudit Falconnet au ministère public comme un libelle : sa fureur s'exhale en cette occasion, et il rappelle à son rival les diverses anecdotes scandaleuses de sa vie, et principalement celles qui ont empêché si long-temps l'Ordre des avocats d'inscrire le candidat sur le tableau. Il était question de cent louis que M. Dorat accusait Me Linguet de lui avoir escroqués dans le temps où ils vivaient, demeuraient ensemble et avaient un secrétaire commun : au moyen de quoi Me Falconnet ne trouve pas étonnant que Me Linguet prenne en main la cause d'un autre escroc. M. Dorat, au surplus, eut la charité de donner à l'accusé un certificat dans lequel il niait le fait. Indépendamment de ces faits graves et connus de tout le monde, le jeune avocat mêle quelquefois des plaisanteries très-bonnes parmi quantité d'autres qui ne valent rien.

4. — Mademoiselle Dubois, éprise pour le sieur Dauberval d'un amour violent, qui, ralenti de temps en temps depuis dix ans, se réveille par intervalle avec plus de force, voudrait, aujourd'hui qu'elle a décidément quitté la Comédie, mettre une fin à ses débauches, et vivre bourgeoisement dans une douce union conjugale avec cet amant chéri, dont elle prétend avoir un gage précieux en un enfant qu'elle élève. Elle a profité des bontés qu'a pour elle madame la comtesse Du Barry : elle

(1) Paris, 1773, in-8° de 48 pages. — R.

a épanché son ame dans son sein; elle l'a suppliée de vouloir bien interposer son autorité pour une si bonne action : elle lui a rendu compte de sa fortune et lui a fait voir que ce danseur ne ferait point une si mauvaise affaire. La Comtesse a bien voulu se prêter à la négociation; elle a envoyé chercher le sieur Dauberval, qu'elle protège et qui l'amuse; elle lui a prescrit ses volontés. Celui-ci s'en est défendu sur ce qu'il n'avait jamais eu un goût bien décidé pour l'actrice, sur ce que la passion de celle-ci avait été fort équivoque et fort intermittente, et que ce petit garçon, dont elle voulait bien le déclarer le père, pouvait appartenir à vingt autres, comme à lui. Madame Du Barry a eu égard aux représentations du danseur et ne l'a plus pressé; mais toujours bien disposée en sa faveur, et voulant le rendre heureux, elle lui a proposé de lui donner mademoiselle Raucourt. Il s'est également refusé à cette invitation. On n'en admire pas moins la bienfaisance de la Comtesse, qui daigne entrer dans de pareils détails (1).

5. — M. l'abbé de Beauvais ayant fini avec succès son carême, on présumait qu'il serait amplement récompensé de son zèle apostolique; on parlait de lui donner l'évêché de Quimper : il ne l'a pas eu. On croit même que Messeigneurs feront tous leurs efforts afin de ne l'avoir pas pour confrère. Ils le trouvent entaché d'un péché originel de grande conséquence parmi eux; ils lui reprochent d'être neveu du garde des archives du clergé; ils verraient avec peine une croix d'or sur la poitrine de ce parvenu.

(1) Un anonyme composa et fit courir deux lettres attribuées l'une à mademoiselle Dubois, l'autre à Dauberval. Toutes deux, relatives à ce prétendu projet de mariage, sont adressées à la comtesse Du Barry; on les trouve dans les *Anecdotes sur madame la comtesse Du Barry*, p. 274-79. — R.

— Il nous est arrivé de Genève un gros volume qui atteste la pleine existence de M. de Voltaire. Il est intitulé *les Lois de Minos, tragédie, avec des notes de M. de Morza, et plusieurs pièces curieuses détachées*. L'ouvrage est précédé d'une *Épître dédicatoire à M. le maréchal duc de Richelieu*, doyen de l'Académie Française. On y trouve toutes sortes de choses en l'honneur et à la gloire du philosophe de Ferney, entre autres une *Lettre du roi de Prusse* (1), une *de l'Impératrice de Russie, Catherine II* (2). Il est à présumer que cet auteur pseudonyme est lui-même l'éditeur de cette collection, ou du moins que le recueil s'est imprimé sous ses yeux.

6. — M. de Lalande devait lire, dans la dernière assemblée publique de l'Académie des Sciences, un mémoire beaucoup plus curieux que ceux qui ont été lus; ce qu'il n'a pu faire par défaut de temps. Il roulait sur les comètes qui peuvent, en s'approchant de la terre, y causer des révolutions, et surtout sur la plus prochaine, dont on attend le retour, et qui doit reparaître dans dix-huit ans. Mais, quoiqu'il ait dit qu'elle n'est pas du nombre de celles qui peuvent nuire à la terre, et qu'il ait d'ailleurs observé qu'on ne saurait fixer l'époque de ces événemens, il a résulté une inquiétude qui s'est répandue de proche en proche, et qui, accréditée par l'ignorance, a donné lieu à beaucoup de fables débitées à ce sujet. Les têtes de nos petites-maîtresses se sont exaltées, et l'on a beaucoup de peine à calmer leurs imaginations effrayées. Pour rendre la tranquillité aux peureux, on doit mettre demain dans la *Gazette de France* une annonce modérée du mémoire en question.

(1) C'est celle dont il a été question à l'article du 15 août 1770. — R.

(2) Elle est adressée à Voltaire et datée du 9 juillet 1766. — R.

7. — *La Politique naturelle, ou Discours sur les vrais principes du Gouvernement*, par un ancien magistrat, avec cette épigraphe : *Vis consilii expers mole ruit sua.* Tel est le titre d'un ouvrage arrivé depuis peu d'Angleterre, et qu'on annonce comme étant de M. Helvétius (1). Le premier projet avait été de le dédier au roi de Prusse; mais il paraît que ce prince n'a pas voulu accepter cette dédicace. On voulait, à son refus, y mettre le nom de l'impératrice de Russie. Des raisons de bienséance l'ont aussi empêchée d'accepter cet hommage. Enfin il ne se montre que sous les auspices de son mérite intrinsèque, et l'on verra par ce qu'il contient qu'il n'était guère admissible par aucun souverain. C'est un excellent ouvrage, qui mérite qu'on y revienne d'une façon plus détaillée.

9. — Les Comédiens Italiens ont donné hier la première représentation de *Sara* (2). C'est une comédie en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes, à laquelle on a substitué pour second titre, *la Fermière écossaise.*

Le premier acte a fort bien réussi. Il a paru agréable. La musique, sans être extrêmement forte d'harmonie, a fait plaisir. On y a trouvé peu de mélodie. On reproche surtout au musicien d'avoir négligé la partie des basses, non assez travaillée et soutenue dans les accompagnemens. Le second acte n'a pas produit le même effet; on l'a trouvé si médiocre, que les applaudissemens se sont

(1) Par le baron d'Holbach. Amsterdam, M.-M. Rey, 1773, 2 vol. in-8°. C'est d'après l'autorité de l'auteur du *Dictionnaire des Anonymes* que nous attribuons cet ouvrage, ainsi que tous ceux qui ont déjà été mentionnés, au baron d'Holbach. Nous n'oserions cependant pas assurer qu'ils sont tous de lui; il nous semble même peu probable qu'un seul homme, en un aussi petit nombre d'années, ait pu composer un si grand nombre de volumes. — R.

(2) Paroles de Collet de Messine, musique de Vachon. — R.

tournés quelquefois en sifflets. Le dénouement surtout, romanesque et sans aucune adresse, a révolté le parterre. En sorte qu'il est à craindre que cette pièce, assez bien écrite d'ailleurs, n'aille pas loin, sans une grande refonte pour la seconde représentation.

— Le cabinet de M. Lalande ne désemplit point de curieux qui vont l'interroger sur le mémoire en question, et sans doute il lui donnera une publicité nécessaire, afin de raffermir les têtes ébranlées par les fables qu'on a débitées à ce sujet. La fermentation a été telle, que des dévots, aussi ignares qu'imbéciles, sollicitaient M. l'archevêque de faire des prières de quarante heures pour détourner l'énorme déluge dont on était menacé, et ce prélat était à la veille d'ordonner ces prières, si des Académiciens ne lui eussent fait sentir le ridicule de sa démarche. Le faux énoncé de la *Gazette de France*, du vendredi 7 mai, a produit un mauvais effet, en ce qu'il a fait présumer que le mémoire de l'astronome devait contenir des vérités terribles, puisqu'on les déguisait aussi évidemment.

— Un certain abbé De Launay, tête chaude et facile à s'exalter, a imaginé de donner du nouveau à l'occasion de la résurrection du patriarche de la littérature. En conséquence, il a broché une pièce, intitulée *la Nouvelle de Ferney, ou Divertissement en l'honneur de la convalescence de M. de Voltaire*, en trois parties, dont l'une en récit, la seconde en chant, et la troisième en danses. Il a lu son canevas à l'assemblée des Comédiens, qui, pour ne pas s'attirer l'animadversion du philosophe satirique, ont paru accéder de grand cœur au projet, en déclarant qu'ils étaient tout prêts, mais qu'il fallait avoir l'attache des gentilshommes de la chambre, et même du

duc de La Vrillière, puisque n'ayant point chez eux de sujets pour le chant et pour la danse, il faudrait leur fournir des détachemens de la Comédie Italienne ou de l'Opéra, ce qui ne pouvait se faire sans le concours d'une autorité supérieure. Ils se doutaient bien qu'avant qu'on eût concilié tant d'intérêts divers, les partisans de M. de Voltaire se refroidiraient, l'à-propos serait manqué, et que, sans se compromettre, ils se trouveraient ainsi débarrassés d'une telle corvée; c'est ce qui est arrivé. Cependant l'auteur ne perd pas tout-à-fait courage, et il compte être au moins joué chez mademoiselle Guimard, surtout si M. de La Borde fait la musique, comme il en est sollicité par le maréchal de Richelieu.

11. — * Il paraît que les petits accidens survenus dernièrement au roi lui ont donné quelques inquiétudes sur sa santé; mais que ne voulant en laisser rien percer aux yeux de ses courtisans, il s'en est simplement ouvert au sieur de La Martinière, son premier chirurgien, auquel il a grande confiance. Il l'a fait coucher dans sa chambre, et a suivi ses conseils. On prétend que Sa Majesté, en lui témoignant ses craintes sur le délabrement de ses facultés, dit à cet Esculape : « Je vois bien que je ne suis plus jeune et qu'il faut que j'enraie. — Sire, lui a-t-il répondu, vous feriez encore mieux de dételer. »

12. — * *Maupeou, tyran, sous le règne de Louis-le-Bien-Aimé.* Tel est le titre d'une brochure nouvelle, datée du 13 avril 1773, *deuxième anniversaire de l'installation du monstrueux Parlement.* Elle commence ainsi : « Je parle pour mon roi contre Maupeou, son ministre, qui est un tyran. Je parle pour une Cour ancienne, qui tient à l'essence de la monarchie, et que le tyran a chassée du sanctuaire de la justice. Je parle pour

ma nation qu'il écrase, et j'espère..... Puisse le roi entendre ma voix ! »

13.—M. de Lalande, ne pouvant satisfaire aux questions sans fin que lui suscite son fatal mémoire, et voulant d'ailleurs prévenir les malheurs réels qu'il occasione dans plusieurs têtes faibles, et qui en ont tourné, va prendre le parti de le faire imprimer (1), et de le rendre aussi clair qu'il sera possible pour l'intelligence de toutes sortes de lecteurs. Il paraît qu'en général ses confrères n'en font pas grand cas, ne regardent ses spéculations que comme un bavardage, et le trouvent en contradiction avec ce qu'il a écrit, il y a peu d'années, sur la même matière. M. de Lalande est un homme curieux de faire du bruit, et qui, prenant cela pour de la gloire, est peu délicat sur les moyens d'y parvenir. Il est connu pour un intrigant du premier ordre, pour un homme bas et vil.

18. — *Extrait d'une Lettre de Nancy, du 8 mai 1773.*

« Nous avons ici un jeune officier qui n'a pas plus de vingt ans, et qui développe déjà des graces et des talens dignes de son nom. C'est le marquis de La Fare, petit-neveu de celui qui est si connu par ses poésies aimables et négligées que tout le monde lit et goûte. Celui-ci fait de très-jolies choses pour son âge, et répand de la philosophie dans les sujets les plus frivoles. Voici un quatrain qu'il a composé impromptu en l'honneur de M. de Voltaire, et qui doit flatter infiniment ce patriarche de la littérature, s'il lui parvient, car il n'a pas été fait à

(1) Il a été publié sous le titre de *Réflexions sur les comètes qui peuvent approcher de la terre.* Paris, 1773, in-8°. — R.

dessein de lui être adressé, ce qui lui donne plus de mérite.

« Rien ne change sur la terre
Que de forme et que de nom ;
Les païens nommaient Apollon,
Le Dieu que nous nommons Voltaire. »

19. — On répand une *Épître sur les Comètes*, qu'on attribue au sieur Dorat. Ce poète, instruit, par l'exemple de M. de Voltaire, combien il est nécessaire de saisir l'à-propos dans ce pays frivole, et de s'asservir à la mode pour y être toujours, emploie avec succès la même manœuvre. D'ailleurs son pinceau léger et satirique est très-propre à ce genre de travail.

24. — Les partisans des Jésuites répandent sourdement des bruits injurieux à la mémoire de M. de Montclar, mort depuis quelque temps (1). Sa famille, à force de sollicitations, a obtenu, vraisemblablement, qu'on tolérât l'impression d'un écrit qui contient le détail historique de ce qui s'est passé à Saint-Saturnin, à une lieue d'Apt, à l'époque de la mort de ce magistrat. On y lit les moyens qu'on a voulu employer pour donner créance à un fait faux, à une rétractation, supposée par les personnes intéressées à l'accréditer. On a cru ne pas devoir laisser le moindre doute sur cette affaire, en manifestant la vérité par des actes authentiques, qui déposent le contraire de ce qui a été débité.

26. — Un nouveau mariage que vient de faire le sieur Palissot fait l'anecdote du jour, parmi les gens de lettres, par la singularité de l'événement. Ce poète, allant au-

(1) On prétendait que ce magistrat, avant de mourir, avait rétracté tout ce qu'il avait dit de défavorable aux Jésuites dans ses écrits contre leur Ordre. — R.

près de Saint-Roch acheter des bas chez un bonnetier, est devenu subitement amoureux de la fille du marchand, et après avoir sur-le-champ témoigné à la demoiselle l'envie qu'il aurait de la marier, sur sa réponse que cela regardait son père, il est allé le trouver et lui dire la même chose. Il a donné rendez-vous à l'un et à l'autre dans sa maison d'Argenteuil pour leur faire voir le prétendu, et c'est alors qu'il s'est annoncé pour l'être, en déclarant qu'il voulait que le marché se conclût en huit jours. Il a prétendu avoir douze mille livres de rentes, et n'a point été effrayé de la réponse du bonnetier, qui a signifié ne pouvoir rien donner à sa fille. C'est l'abbé de La Porte qui a été chargé d'annoncer à la demoiselle Fauconnier, courtisane très-renommée avec laquelle Palissot vivait, qu'il fallait se quitter. Celle-ci a reçu l'annonce très-héroïquement, et le sieur Palissot a actuellement installé chez lui sa nouvelle moitié.

27. — On mande d'Évreux que, dans cette ville et aux environs, la comète, dont on craignait l'approche, avait opéré des actes de contrition et des raccommodemens sans nombre; que, malgré ce bon effet, pour arrêter les progrès de la terreur, nuisible à beaucoup de femmes enceintes et autres êtres vaporeux, les curés avaient été obligés de monter en chaire, afin de rassurer les esprits, et d'annoncer au prône le répit accordé jusqu'en 1790, en s'appuyant de ce qui est dit dans la *Gazette de France*. On sait que dans diverses autres provinces il a fallu en faire autant. On raconte des restitutions arrivées dans cette capitale par le même esprit de crainte. Plusieurs femmes ont avorté. Le Gouvernement, frappé de ces inconvéniens fâcheux, a fait des reproches à M. de Lalande, et, malgré son mémoire, a désiré que l'Aca-

démie y répondît et le réfutât. L'Académie a répondu que le mémoire de M. de Lalande n'étant qu'hypothétique et fondé sur des possibilités, mais d'un contre soixante-quatre mille, elle ne pouvait désavouer des principes reconnus en astronomie; qu'on pouvait tout au plus établir des possibilités contraires, mais sans détruire les siennes; ce qui ferait un plus mauvais effet en confirmant ce qu'il avançait.

28. — Bien loin que l'abbé de Beauvais ait eu un évêché comme on le présumait, il paraît qu'on a cherché à lui casser le cou. Des courtisans officieux ont fait entendre à madame la comtesse Du Barry qu'il serait dangereux d'encourager ainsi les orateurs qui le suivraient à parler aussi hardiment en chaire; ils lui ont rappelé une phrase d'un de ses sermons comme très-condamnable par son impudence extrême et la personnalité indirecte qu'elle contient. C'est à l'occasion de Salomon, dont le prédicateur trouve la vie scandaleuse : « Enfin, dit-il, ce monarque, rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé, pour réveiller ses sens flétris, tous les genres de plaisir qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espèce nouvelle dans les vils restes de la licence publique. » On sent combien il était aisé par là de rendre l'orateur odieux à la favorite. Celle-ci est parvenue à le décrier dans l'esprit du roi, et lorsqu'il a été présenté à Sa Majesté pour prendre congé d'elle, suivant l'usage, au lieu d'en recevoir le compliment gracieux qu'il en espérait, le monarque ne lui dit autre chose, sinon : « Monsieur l'abbé, vous avez été bien long hier ! »

Un trait bien différent du dernier sermon de cet abbé, et qui serait plus digne d'un prédicateur pantalon du seizième siècle que d'un orateur d'aujourd'hui, c'est l'en-

droit où, commentant le *Domine salvum fac regem*, après s'être écrié plusieurs fois : « Sauvez le roi, et nous ne craindrons point les ennemis du dehors; sauvez le roi, et nous ne craindrons point les révoltes du dedans; sauvez le roi, et nous serons tous heureux; sauvez le roi, et l'Église sera triomphante; sauvez le roi... » il s'arrêta en ce moment, et s'échappa, sans autre formule de clôture, comme aurait pu faire le petit Père André, si renommé pour ses apologues bouffons.

3o. — On prétend qu'on a enlevé, à Strasbourg, un imprimeur, qui imprimait un livre infame, servant de suite au *Portier des Chartreux*, dans lequel, par la plus coupable licence, l'auteur entrait dans le détail des amours du roi avec madame la comtesse Du Barry, et en représentait même les scènes prétendues dans des descriptions soutenues d'estampes très-ressemblantes. Il paraît qu'heureusement on a prévenu à temps cette publicité, qu'on a saisi jusqu'aux gravures et au manuscrit. Personne ne dit avoir vu cet exécrable libelle.

— * On ne voit pas sans indignation une magnifique inscription, élevée, cette année, à la mémoire du sieur Mesnard, dans l'église de Saint-Eustache, où il a été enterré l'an passé. Cet honneur consacré, ce semble, pour les rois, les princes, les grands seigneurs et les hommes illustres, ne devrait pas se déférer aussi fastueusement à un premier commis : qualité qu'on a encore eu l'insolence de supprimer, comme ne rimant pas bien avec toutes les autres qu'on lui confère. Cette inscription est d'autant plus remarquable, qu'il y en a peu dans cette paroisse. C'était un des bras droits du duc de La Vrillière, un grand fabricateur de lettres de cachet.

1er JUIN. — Le sieur de La Borde est si atterré de

l'abandon de mademoiselle Guimard, qu'il en a contracté une mélancolie affreuse. Quand son service auprès du roi sera fini, ce qui arrivera au 1er juillet, il va voyager, pour dissiper ces vapeurs et perdre le souvenir de l'infidèle. La musique même lui est devenue odieuse, et il semble vouloir y renoncer aussi. Il écrit que cet art, dont il faisait son amusement, lui a donné plus de chagrin, suscité plus de tracasseries que les affaires les plus tristes et les plus épineuses.

4. — On a joué hier *Térée et Philomèle*. Ce sujet, tiré de la fable que tout le monde connaît, et qui occasiona, il y a douze ans, une chute à M. Le Mière, n'a pas été plus favorable à M. Renou. La pièce est absolument tombée, et ne s'est soutenue jusqu'à la fin de la première représentation qu'à la faveur du jeu des acteurs, et grace à la bonhomie du parterre, dont la patience devient de plus en plus admirable. C'est, sans doute, déjà une grande maladresse que de choisir un trait aussi atroce et aussi ingrat. Le caractère de Térée est d'une horreur dégoûtante. Le reste est à l'avenant. Nulle entente du théâtre dans cette tragédie, mortellement longue, et qui ne mérite aucune discussion. C'est mademoiselle Raucourt qui a fait le rôle de Philomèle. Comme c'est le premier qu'elle joue d'après elle-même, les connaisseurs étaient à l'affût : elle y a paru mettre du sien, et déployer de l'intelligence; mais il est si médiocre, si piteux, si monotone, qu'on ne peut l'apprécier au juste d'après ses efforts en ce genre. C'est un coup d'essai qu'il faudra qu'elle oublie, car on ne croit pas que la pièce reparaisse. Elle n'a pas été même annoncée.

6. — * Il paraît un nouveau *Supplément à la* GAZETTE DE FRANCE, daté de Paris du 22 mai 1773, sous le titre

du n° XIII : c'est sans doute par erreur (1), car le n° XII n'a pas paru, ni même, à proprement parler, le n° XI, à moins qu'on ne veuille réputer pour tel le pamphlet, dont on a parlé (2), sous le titre de *Supplément à la* GAZETTE DE FRANCE, du 1er janvier. Quoi qu'il en soit, celui-ci, qui malheureusement ne sort pas de la même plume, est écrit avec un ton qui n'est pas à coup sûr celui de la bonne compagnie; il contient des anecdotes assez piquantes pour le fond, mais qui exigeaient la broderie d'une main plus légère. Au surplus, l'auteur atteint son but qui est de désoler les inquisiteurs, toujours en défaut sur l'origine et la distribution de ces ouvrages.

7. — On a parlé du procès singulier que s'était suscité à Londres M. le comte Lauraguais, en laissant marier sa maîtresse (qu'il avait plaisamment qualifiée du titre de comtesse du Tonneau) avec son secrétaire, et en continuant de vivre avec elle. Celui-ci, après avoir paru se prêter sourdement à ce commerce infame, a accusé son maître d'adultère, et lui a fait un procès criminel, sans doute pour en tirer de l'argent. Le seigneur dont il est question, naturellement facétieux et qui aime à écrire, en a pris occasion de publier une défense qu'il intitule : *Mémoire pour moi et par moi Louis de Brancas, comte de Lauraguais* (3). Rien de plus original que ce pamphlet, où, se livrant à la folie la plus extrême, il dit tout ce qui lui passe par la tête, avec cette tournure qui lui est propre. Dans le galimatias où le plonge son imagination vagabonde, on trouve des saillies charmantes. Il a dédié

(1) Il n'a effectivement été recueilli que sous le n° XII dans le *Maupeouana*, tome V, p. 201-214. — R.

(2) V, 11 mars 1773. — R.

(3) Londres, 1773, in-8°. — R.

ce burlesque ouvrage au duc de Brancas son père.

— * On ne parlait plus, depuis quelque temps, de MM. de La Chalotais, et les malheurs particuliers de ces magistrats étaient absorbés par la calamité générale qui est répandue sur toute la magistrature : un petit écrit spécial, qui a percé, donne lieu de s'en entretenir de nouveau. On avait dit vaguement (1) que feu Duclos, ami du père, avait été envoyé à Saintes pour y faire des propositions aux deux exilés. Bien des gens doutaient encore du fait : il est constaté aujourd'hui, et l'on a les conditions, qui étaient signées de M. le comte de Saint-Florentin, actuellement duc de La Vrillière. L'Académicien, qui avait défense de confier l'original, en a donné à M. de La Chalotais une copie certifiée par lui; et, comme tout transpire à la longue, c'est sur cette copie qu'on en a fait plusieurs autres.

On offrait 1° de faire M. de La Chalotais père conseiller d'État, en lui donnant des lettres de procureur-général honoraire au Parlement de Bretagne; de donner également au fils, M. de Caradeuc, des lettres de procureur-général honoraire, et en outre de l'investir d'une charge de président à mortier audit Parlement, dont le roi lui aurait fait présent;

2° De payer toutes les dettes du père et du fils, sur leur simple mémoire, à quelque somme qu'elles montassent;

3° De donner à ces magistrats une somme en indemnité des pertes qu'ils avaient souffertes, mauvais traitemens, etc.

Ce dernier article est le plus singulier et prouve bien quel mystère d'iniquité régnait dans cet étrange procès. MM. de La Chalotais ont eu le courage de résister à des

(1) V. 21 mars 1770. — R.

propositions qui auraient pu séduire des magistrats moins fermes.

9. — *On a parlé des concussions qu'exerçait M. le chevalier d'Arcq relativement aux différentes faveurs qu'il vendait par le canal de madame de Langeac, maîtresse du duc de La Vrillière. Enfin des plaintes en ont été portées au roi, et hier M. le duc de La Vrillière a été obligé de signifier une lettre d'exil à ce favori : tout ce qu'il a pu obtenir pour lui, ç'a été qu'il ait vingt-quatre heures pour mettre ordre à ses affaires.

11. — On sait aujourd'hui, à n'en pas douter, que c'est le maréchal prince de Soubise qui a exigé l'expulsion de M. de La Borde de chez mademoiselle Guimard. Ce seigneur s'est repris d'une belle passion pour la danseuse en question et a demandé le sacrifice de l'amant. Quelques gens prétendent qu'il s'est fait de concert, et qu'il y a encore une intelligence entre eux. Quoi qu'il en soit, les spectacles de la moderne Terpsichore sont absolument interrompus, et elle réforme ses deux théâtres.

13. — M. de Voltaire n'a pas laissé échapper l'occasion de la prétendue comète pour s'égayer et écrire. Il a fait une *Lettre* (1) à ce sujet, où il développe son érudition ordinaire, et jette du ridicule sur les principaux astronomes qui ont traité la matière des comètes. Il est tour à tour savant et bouffon.

15. — La pièce de *l'Erreur d'un moment*, jouée hier aux Italiens, a eu le succès le plus complet. Depuis

(1) *Lettre sur la prétendue comète.* Lausanne, 1773, in-8° de 15 pages. Cet opuscule n'a rien de commun avec la *Lettre sur les comètes* dont il a été parlé au 12 juillet 1772. — R.

long-temps on n'en avait vu un pareil à ce spectacle. Elle a été applaudie continuellement depuis le commencement jusqu'à la fin. On a demandé l'auteur (1) des paroles avec des transports indicibles, et comme il s'est retiré brusquement après avoir paru, on a crié *bis*, et l'on voulait le revoir une seconde fois. Quant à M. Dezède, le compositeur de la musique, on l'a réclamé aussi, mais avec moins d'instances, et il ne s'est pas montré. Il faut convenir que cette ivresse du public peut passer aussi à merveille pour *l'erreur d'un moment*. La pièce n'est pas à beaucoup près digne des brouhahas extraordinaires qu'elle a occasionés.

17. — On ne doit pas omettre dans la relation de ce qui s'est passé à la bonne réception que M. le Dauphin et madame la Dauphine ont éprouvée des Parisiens, le compliment des poissardes, court, énergique, et plus en gestes qu'en paroles. Ces dames, qui sont de temps immémorial en possession de haranguer les rois, reines, princes et princesses aux cérémonies publiques, ont attendu le couple auguste au Cours, lorsqu'il est allé monter dans l'un des carrosses de campagne, et là, après les avoir comblés de bénédictions l'un et l'autre, elles se sont retournées vers M. le Dauphin, et déployant leur avant-bras long, gros, rond et bien tendu : « Nous vous en souhaitons un comme cela, Monseigneur, lui ont-elles dit; ce n'est pas trop pour une aussi jolie femme. Quand on en a une pareille, il faut bien la fêtoyer. » Et les heureux époux de rire à gorge déployée ainsi que toute leur suite.

Ce qui mérite surtout d'être retenu, c'est la manière fine et adroite dont madame la Dauphine a prévenu la

(1) Mouvel. — R.

jalousie du roi à l'occasion de la réception flatteuse qui lui avait été faite, ainsi qu'à son auguste époux ; contraste trop frappant avec la manière dont le monarque est accueilli depuis long-temps, pour ne pas l'affliger cruellement. « Sire, lui a-t-elle dit avant de lui raconter les détails de son entrée, il faut que Votre Majesté soit bien aimée des Parisiens, car ils nous ont bien fêtés. »

20. — Les gens de ruelles étaient fort intrigués de la brouillerie de M. de La Borde avec la demoiselle Guimard. Ils ne pouvaient concevoir que le prince de Soubise, jusqu'à présent si traitable sur l'article de la jalousie, en eût conçu tout à coup un accès violent, au point d'exiger de l'actrice un si cruel sacrifice. A force de rechercher les causes de ce procédé, ils ont appris que le sieur de La Borde avait donné ce qu'on appelle, en leur langage, une *galanterie* à la demoiselle Guimard; que celle-ci l'avait procurée au maréchal prince de Soubise ; le maréchal à madame la comtesse de L'Hôpital, et la comtesse à... Ici se perd cette généalogie, du moins les faiseurs de chronique en sont là ; ils attendent la suite de la filiation pour en faire part au public. Mais il en résulte certainement un motif de justification pour le prince de Soubise, que personne ne peut désapprouver.

21. — M. le duc de Chartres a pris un goût extraordinaire pour Comus, le joueur de gobelets, qui a poussé l'escamotage à un degré supérieur, et a réduit en principes cet art subtil. Le prince prend des leçons, et il a resté, mardi, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi chez ce faiseur de tours. On assure que Son Altesse a les plus grandes dispositions. Elle s'est fait faire une petite maison au haut du faubourg du

Roule, où elle s'exerce à ces petits jeux et autres amusemens de son âge (1).

23. — * On a donné aujourd'hui, à la Comédie Française, *le Siège de Calais* et *le Legs*, pièces demandées par madame la Dauphine. Pour éviter le tumulte indécent qu'on trouve ordinairement à ce spectacle aux jours de première représentation, on avait affiché dès la veille qu'on ne pourrait point faire retenir de place par des laquais ou valets de chambre. Cela n'a pas empêché que dès midi il y avait déjà un monde prodigieux pour les billets de toute espèce.

Un peu avant madame la Dauphine, madame la duchesse de Bourbon est arrivée, et a été applaudie, quoique légèrement. Cette vue a démenti, à certains égards, les bruits qui couraient de l'exil de cette princesse à Chantilly.

M. le Dauphin et madame la Dauphine sont venus à cinq heures et demie, et ont été accueillis avec des transports indicibles. Dès le commencement de la pièce, le duc de Duras, ayant pris l'ordre de madame la Dauphine, a applaudi par un battement de mains; ce qui a été pour le public un signal que la princesse lui donnait la liberté de le faire, en sorte que le parterre s'est livré à l'enthousiasme qu'il a voulu.

Au troisième acte, dans une scène où Aliénor disserte sur la loi salique, qui exclut les étrangers du trône, et n'y admet que les héritiers de la famille régnante, suivant l'ordre de la succession et le droit d'aînesse, mademoiselle Vestris, qui faisait ce rôle, aux derniers vers :

> Le Français dans son prince aime à trouver un frère,
> Qui, né fils de l'Etat, en devienne le père,

(1) Le duc de Chartres avait alors vingt-six ans passés. — R.

a regardé M. le Dauphin en les prononçant; ce qui a été suivi de longs et unanimes applaudissemens.

Dans un autre endroit, il se trouve ces vers, mauvais, mais vrais et sententieux :

Quelle leçon pour vous, superbes potentats!
Veillez sur vos sujets dans le rang le plus bas :
Tel, loin de vos regards, dans la misère expire,
Qui, quelque jour peut-être, eût sauvé votre empire (1)!

M. le Dauphin et madame la Dauphine ont pris leur revanche en cette occasion, et ont applaudi les premiers à la tirade : cette marque de sensibilité de leur part a été reçue avec des transports nouveaux de tendresse et de reconnaissance du public.

Le reste du spectacle s'est passé dans le cérémonial d'usage, et les Comédiens n'ont fait aucuns frais, aucun divertissement, rien qui caractérisât ce jour mémorable pour eux, et pût servir d'époque.

24. — On cite beaucoup le compliment de M. le maréchal de Brissac à madame la Dauphine, le premier jour où cette princesse entra dans Paris, tandis que le prévôt des marchands débitait sa lourde et plate harangue : « Madame, lui dit ce preux chevalier, vous avez là sous vos yeux deux cent mille amoureux de vous. » Propos bien digne d'un antique chevalier, qui affecte de ne rien faire, de ne rien dire comme nos modernes petits-maîtres.

(1) On lit dans *le Siège de Calais*, acte IV, sc. 4,

Tel *qui sous l'oppresseur, loin de vos yeux* expire,
Peut-être quelque jour eût sauvé votre empire.

Nous n'avons point rétabli le texte, parce qu'il est possible que les variantes que l'on remarque dans les deux versions aient été commandées pour la circonstance. — R.

26. — Le sieur de Chassé est un gentilhomme breton, qui, par libertinage, par indigence, ou par une passion effrénée pour le théâtre, s'était fait acteur et chanteur de l'Opéra. Sa belle figure, la noblesse de son jeu, et la beauté de sa voix, qui était une basse-taille, l'avaient rendu un des coryphées de ce spectacle. Il y a brillé long-temps. Depuis plusieurs années il en est retiré. Il a aujourd'hui soixante-seize ans. Cependant on ne sait trop comment madame la comtesse Du Barry a voulu l'entendre. Il s'est refusé aux instances de ceux qui le sollicitaient pour cette dame, et a déclaré qu'il ne chanterait que pour le roi; d'abord par l'obéissance qu'il devait à son maître, et ensuite par reconnaissance de ses bontés et des pensions dont il l'honorait. On lui a donc parlé au nom du roi, et il a chanté à un petit souper devant Sa Majesté et la favorite. Ils en ont été émerveillés. Le prince lui a dit qu'il le retenait pour les fêtes du mariage de M. le comte d'Artois; qu'il était question de remettre *Roland*, opéra dans lequel il excellait, et qu'il voulait que Chassé en fît le rôle. Sa Majesté s'est expliquée ainsi vis-à-vis du maréchal de Richelieu et des intendans des Menus-Plaisirs; et l'acteur est forcé de céder aux vœux du monarque; mais comme il est bien différent de chanter en chambre ou sur le théâtre, les amis de l'acteur tremblent pour lui. Au surplus, le lendemain il a reçu une boîte d'or de la valeur de cinquante louis, et pour ménager sa délicatesse, madame Du Barry a bien voulu lui faire dire que c'était de la part du roi.

27. — Depuis long-temps on parle beaucoup d'une tragédie nouvelle du sieur de La Harpe, intitulée *les Barmécides*. Suivant son usage, il capte les suffrages des sociétés, en la lisant lui-même dans diverses maisons.

Il a eu l'honneur d'être admis chez madame la comtesse Du Barry, qui a bien voulu l'entendre. Cependant cette dame, fatiguée dès le premier acte, bâillait beaucoup en avouant que c'était très-beau. Elle a demandé le cahier de l'auteur, l'a parcouru des yeux; elle lui a dit de lui lire les dernières scènes, et a fini par s'extasier en bâillant toujours. L'amour-propre du petit bonhomme a été très-humilié, d'autant qu'il n'ose faire d'épigramme contre le mauvais goût de la Comtesse.

— * On prétend que le prince de Condé se fait beaucoup prier pour consentir au mariage de mademoiselle de Tournon avec le vicomte Adolphe Du Barry. On croit que le prince de Soubise, n'osant pas se mettre en avant, excite son gendre à faire le difficile. Les conditions des princes sont qu'on lui donnera entrée au Conseil, qu'on lui paiera environ un million cinq cent mille livres de dettes qui le tourmentent, et que le roi lui achètera son hôtel. Aucune de ces conditions n'effraie, sauf celle de l'entrée au Conseil, à laquelle le roi a cependant consenti, mais à condition que ce ne serait qu'après le mariage. Le prince, déjà leurré plusieurs fois de fausses espérances, veut y entrer avant. Peut-être Sa Majesté agréerait-elle qu'il y entrât dès à présent; mais les ministres, qui ont intérêt d'écarter un conseiller aussi puissant, disent que Son Altesse doit s'en rapporter à la parole du roi. On sait que le caractère de ministre d'État est indélébile, et que le prince, une fois entré au Conseil, ne pourrait plus en être exclus que par l'exil. Voilà à quoi tient ce mariage, qui divise toute la cour.

28. — * De fins politiques cherchent à déterminer le prince de Condé au mariage en question, par l'espoir d'acquérir une très-grande faveur. Ils font entrevoir à

Son Altesse que mademoiselle de Tournon, belle comme elle est, donnera sûrement dans les yeux du roi; qu'elle supplantera la favorite, et qu'ayant acquis sur cette nouvelle maîtresse l'ascendant que doit lui donner son alliance et son rang, Elle la gouvernera, et peut se trouver à la tête de l'administration du royaume. Les gens sincèrement attachés à la comtesse Du Barry lui font faire les mêmes réflexions, ou du moins lui inspirent adroitement des craintes, et la refroidissent à cet égard; en sorte qu'il ne serait pas étonnant que ce mariage ne s'accomplît pas.

— On a parlé du jardin de M. Boutin, appelé Tivoli (1), qui, depuis qu'on l'a annoncé, est devenu encore plus varié et plus magnifique. On a inspiré au duc de Chartres le goût d'en créer un semblable, c'est-à-dire un plus magnifique et plus digne de Son Altesse. C'est un séjour enchanté, qui contribue à rendre plus délicieuses les orgies du prince. C'est le sieur Carmontelle, amateur éclairé des arts, et qui les cultive lui-même, très-connu par un recueil de proverbes et par son talent pour la caricature et pour des portraits de société très-ressemblans, qui dirige les travaux de cette petite maison, où, entre autres curiosités, on a fait usage de la pompe à feu, pour l'élévation de l'eau et pour produire une rivière avec un puits.

29.—*Extrait d'une Lettre de Barrège, du 20 juin* 1773.

« Nous avons ici mademoiselle Luzzi de la Comédie Française, qui est venue pour remédier aux suites d'une débauche trop effrénée. Cette actrice, revenue des vains plaisirs de ce monde, est l'édification du public. On ad-

(1) V. 14 juillet 1771. — R.

mire sa piété, sa résignation dans les souffrances, et elle ne joue pas moins bien le rôle de dévote que celui de soubrette qu'elle faisait. On dit qu'elle a quitté le théâtre (1); mais on ne pourra vraiment bien juger de la vérité de cette conversion, que lorsqu'elle sera rétablie, car ces têtes faibles et romanesques passent aisément d'une passion à l'autre. »

29. — * Le mémoire de Me Linguet, annoncé depuis long-temps, se distribue. Il a pour titre: *Supplément aux Observations pour le comte de Morangiès.* Cet orateur, d'une fécondité sans exemple, ne donne son nouvel ouvrage que comme une première partie du travail qu'il se propose.

30. — Hier, quoique ce fût jour de fête, M. le Dauphin et madame la Dauphine sont venus aux Italiens, qui ont eu le bonheur de jouer sur leur théâtre devant eux. La circulation a été un peu gênante pour le public et pour les voisins du spectacle, qui ont eu peine à rentrer chez eux comme ils voulaient. Au demeurant, il n'est arrivé aucun accident. Ces Comédiens se sont distingués d'abord par une décoration dans le pourtour de la salle, qui donnait un air de fête à cette représentation mémorable. Au moyen de girandoles et lustres qu'ils avaient appliqués contre les loges, il en a résulté un ton plus brillant dans l'enceinte du public: les diamans des femmes jouaient mieux, et celles-ci pouvaient se distinguer avec plus de facilité, et développer tout l'étalage de leur parure.

Madame la Dauphine avait demandé pour pièce italienne: *Arlequin et Scapin rivaux*, et pour seconde pièce, *le Déserteur.* Cette dernière a donné lieu à des

(1) Mademoiselle Luzzi rentra au théâtre cette même année 1773. — R.

applications heureuses que le public a saisies avec avidité. Dans un récit, il est question des acclamations de l'armée en faveur du monarque, et de Vive le Roi qu'on répète. Les applaudissemens ont été rendus avec beaucoup d'intelligence par ceux que la police et les Comédiens avaient répandus à cet effet dans le parterre. On a crié *bis*, et madame la Dauphine, en battant des mains elle-même, a donné son signe d'approbation à l'acteur, qui a recommencé. A cette fois le parterre a chanté en chorus Vive le Roi, et ce concert, assez discordant, a été répété par quelques loges. Le sieur Clairval, qui faisait le rôle de Montauciel, a jeté son bonnet en l'air, en criant à son tour : Vive le Roi! et Vivent ses chers enfans! Et le public d'applaudir de nouveau, et de recommencer à chanter Vive le Roi!

Le sieur Caillot, qui a reparu sur la scène aujourd'hui en faveur de la circonstance, a joué le rôle du déserteur avec son aisance et sa vérité ordinaires; mais on a trouvé sa voix affaiblie.

2 JUILLET. — Le *Journal historique et politique*, institué depuis peu par le sieur Marin et consorts, sur lequel ils avaient fondé les plus grandes espérances de fortune, ne se débite pas comme ils l'espéraient. En conséquence, ils ont imaginé de le réunir à celui de Bouillon, et de forcer le sieur Rousseau à leur faire un sort. Celui-ci, en butte à cette cabale puissante, a été obligé de recevoir la loi qu'ils ont voulu lui faire, et dorénavant il doit prélever à leur profit une somme de cinquante-un mille cinq cents livres : ce qui paraîtrait incroyable, si l'on ne tenait le fait du sieur Rousseau lui-même, qui en outre est obligé de payer une rançon de cinq mille livres de rentes, pour exempter son *Journal*

Encyclopédique du sort fatal dont le menaçait M. le chancelier.

3. — Les spectacles avaient reçu défense, lorsque M. le Dauphin et madame la Dauphine y sont venus, de faire aucun compliment. Malgré cela, les Italiens ont su l'éluder, en insérant adroitement au divertissement du *Déserteur* des couplets qui, sans être directs, présentaient une allégorie sensible de ce qui se passait et des sentimens analogues. Par le défaut naturel à la plupart des acteurs et actrices de ce théâtre, malheureusement personne ne les a entendus. Les voici. Ce sont cinq couplets ajoutés dans le chœur qui termine la pièce. On les dit du souffleur Anseaume :

Deux cœurs que l'amour enflamme !
Est-il rien de plus charmant ?
Quel plaisir porte en notre ame
Un spectacle si touchant !

Ils partagent l'un et l'autre
Nos transports et nos souhaits :
Leur bonheur devient le nôtre ;
Il ne finira jamais.

UNE VIEILLE.

Ma carrière est presque faite,
Le terme est bien près pour moi ;
Mais je mourrai satisfaite
D'avoir vu ce que je voi.

UNE JEUNE FILLE.

De leurs belles destinées
Que rien n'altère le cours,
Je donnerais mes années
Pour leur conserver des jours.

LOUISE ET ALEXIS, AVEC LE CHŒUR.

Ne perdons jamais la trace
De ces momens enchanteurs.
Ce jour est un jour de grace:
Qu'il sera cher à nos cœurs!

5. — * On a enfin tiré au clair l'histoire de la déclaration de M. de Montclar, procureur-général au Parlement d'Aix, qu'on avait répandue comme souscrite par lui au lit de mort, et qu'entre autres le gazetier de Cologne, tout Jésuite, avait adoptée comme authentique. C'est dans une *Lettre d'un gentilhomme du diocèse d'Apt à M****, que cette intrigue est développée dans toutes ses parties. Il en résulte que cette pièce est absolument fausse. Il faut lire, dans l'ouvrage même, le détail incroyable des menées de l'évêque d'Apt pour obtenir d'abord un pareil acte du moribond, et ne l'ayant pu obtenir par ses émissaires, pour faire accroire au public qu'il l'avait obtenu. On ne peut guère révoquer en doute l'historique de cette intrigue, soutenu des lettres et pièces qui peuvent le fortifier. Cette brochure, au surplus, est écrite avec une sagesse et une modération qui disposent aisément à ajouter foi à l'auteur.

6. — * Il nous est arrivé d'Angleterre un quatrième volume des *Efforts du patriotisme*, qui contient de nouvelles pièces, et promet la suite jusqu'à ce que la collection soit complète.

7. — * On n'a pas tardé à répliquer au *Supplément aux* OBSERVATIONS de Me Linguet, et Me La Croix fait paraître un nouveau *Mémoire pour le sieur Dujonquay et la dame Romain, contre le comte de Morangiès.* On y lit dans une note: « Cette affaire eût été étouffée par

la famille du comte de Morangiès, si son défenseur ne se fût vanté de la gagner. Voilà la cause de ses emportemens. » On y résume de nouveau le fond de l'affaire, et l'on répond surtout aux critiques diverses que Me Linguet fait de la sentence. On lui prouve que ses objections les plus spécieuses ne devraient pas être faites par un avocat au fait des formes, de l'ordre et du style judiciaire. Enfin, d'après une consultation du 2 juillet, Me La Croix rend compte des motifs qui l'ont déterminé à écrire dans cette affaire, où l'on prétend qu'il n'avait ni mission ni caractère, et il déclare que c'est à la sollicitation seule d'Aubourg et de Dujonquay qu'il est entré en lice.

8. — * Il paraît une brochure clandestine et curieuse, intitulée: *Raisons invincibles qui doivent empêcher le Pape d'accorder, et les Souverains de poursuivre l'abolition de la Compagnie de Jésus, tant que cette cause sera dans l'état où elle est.* On voit par ce titre combien la pièce doit être originale et recherchée. Elle est principalement dirigée contre le duc de Choiseul, à l'inimitié duquel on attribue la dissolution de l'Ordre dans une partie de l'Europe, et mériterait une discussion très-ample, cette matière étant aujourd'hui l'objet de l'attention des différens royaumes partagés pour ou contre un Ordre fameux qui semble tenir tête à une multitude de potentats réunis contre lui. Le Parlement ancien n'y est pas épargné, et le nouveau tribunal y est demandé comme juge impartial de la querelle.

11. — * Il paraît un nº XIII du *Supplément à la* GAZETTE DE FRANCE (1), où l'on répare les erreurs des précédens en déclarant que le *Supplément* sans numéro est le XI, celui déjà désigné sous le XIII est le XII seule-

(1) Recueilli dans le *Maupeouana*, tome V, p. 215-233. — R.

ment, et celui-ci le XIII véritable. Ce dernier contient un peu plus de faits, mais n'est pas mieux écrit, et n'est encore qu'une vraie rapsodie très-informe.

12. — *La fricassée* est une nouvelle brochure qui remplit à merveille son titre. C'est un pot-pourri, où l'on parle de tout et où l'on ne dit rien. Si elle parvient à la postérité, elle fera la torture des Saumaises à venir, plus encore que Rabelais et autres livres de cette espèce.

13. — On a fait sur *l'Erreur d'un moment*, comédie nouvelle du sieur Monvel, les quatre vers suivans :

Monvel, las de nous faire rire,
Hélas! se livre au larmoyant :
Fasse le ciel que ce délire
Ne soit que *l'Erreur d'un moment!*

15. — Tout le Palais-Royal a été fort scandalisé une de ces nuits dernières, où M. le duc de Chartres, après avoir joué et soupé chez un seigneur polonais, s'est promené dans le jardin avec lui et autres seigneurs qui avaient été de la partie. Ils y ont tenu tout haut les propos les plus obscènes et chanté les chansons les plus grivoises : on ne peut attribuer cette scène peu digne d'un aussi grand prince qu'aux fumées du vin, dont il s'était laissé surprendre la tête dans la chaleur du souper.

16. — * Le mariage de mademoiselle de Tournon avec le vicomte Du Barry doit se faire incessamment. Il paraît constant aujourd'hui que c'est une nouvelle maîtresse qu'on veut fournir au roi dans cette beauté digne de lui, et que le prince de Soubise et le prince de Condé fondent sur cet événement de grandes espérances. D'un autre côté, il est question d'un grand souper qui a dû avoir lieu à Compiègne, hier, où Sa Majesté a fait ad-

mettre madame la comtesse Du Barry avec toute la famille royale, ce qui semble annoncer un raccommodement et non une disgrace prochaine. Au surplus, le monarque n'est vraisemblablement pas encore instruit des projets des instigateurs du mariage en question.

20. — * On prétend qu'il s'est élevé une querelle entre la comtesse Du Barry et le comte Jean, son beau-frère; qu'elle a été si vive que ce dernier, dans un de ces accès d'humeur violente dont on se repent toujours, a exhalé sa bile et a fait une chanson, où il se permet de rappeler, de la façon la plus piquante, des choses qu'il aurait dû oublier. Peut-être aussi un plaisant a-t-il été bien aise de trouver cette occasion de décharger la sienne, en imputant au comte Jean la production licencieuse d'une plume très-satirique. Telle qu'elle soit, voici cette chanson :

Sur un air *de la Rosière*.

Drôlesse !
Où prends-tu donc ta fierté?
Princesse !
D'où te vient ta dignité?
Si jamais ton teint se fane ou se pèle,
Au train
De catin
Le cri du public te rappelle.

Drôlesse !
Où prends-tu donc ta fierté?
Princesse !
D'où te vient ta dignité?
Lorsque tu vivais de la messe
Du moine, ton père, Guimard,
Que la Ramson volait la graisse
Pour joindre à ton morceau de lard,

Tu n'étais pas si fière,
Et n'en valais que mieux ;
Baisse ta tête altière,
Du moins devant mes yeux.
Ecoute-moi, rentre en toi-même,
Pour éviter de plus grands maux :
Permets à qui t'aime, qui t'aime,
De t'offrir encor des sabots!

Drôlesse!
Mon esprit est-il baissé?
Princesse!
Te souvient-il du passé?

21. — * Dans le temps de la tenue des États de la province de Bretagne, il a été question d'un *Mémoire* de la noblesse de cette province au roi, qu'elle s'est trouvée obligée de faire seule, les commissaires ayant eu le secret d'intimider par menaces ou de séduire par promesses les députés des deux autres Ordres, pour qu'ils s'abstinssent d'y prendre aucune part; et c'est ce qui a servi ensuite de prétexte à la cour pour ne pas vouloir recevoir le Mémoire en question, dont on aurait voulu anéantir jusqu'à l'existence; c'est ce qui en a retardé la publicité jusqu'à présent. Il est imprimé aujourd'hui. Il est d'une clarté, d'une précision, d'une force, qui le font lire avec la plus grande avidité. C'est d'ailleurs un tableau aussi fidèle qu'effrayant des coups d'autorité multipliés, par lesquels le ministère sape sans relâche la liberté de cette province, à qui on envie jusqu'à l'ombre qui lui en reste. On admire l'éloquence avec laquelle l'orateur, après avoir tracé du pinceau le plus mâle et le plus rapide les ravages du despotisme, les suites funestes, les malheurs sans nombre qu'il entraîne, emploie

toute l'onction du sentiment pour attendrir le cœur du monarque et émouvoir ses entrailles paternelles. Quelque bien fait que soit celui de la noblesse de Normandie sur le même sujet, on trouve le mémoire en question bien supérieur pour l'enchaînement, la marche, le style.

22.—Le sieur Lecarpentier, architecte, membre de l'Académie royale d'Architecture, vient de mourir. Il avait beaucoup de célébrité. Le pavillon du sieur Bouret, connu sous le nom de Pavillon du roi, et qu'en effet ce financier avait fait ériger dans l'espoir que Sa Majesté l'achèterait, est un morceau très-propre à lui faire honneur, par sa noblesse, son élégance et sa belle distribution.

23.—* Outre les quatre volumes qu'on a annoncés sous le titre général des *Efforts du Patriotisme, etc.*, on a imprimé dans le même format un *Recueil de Réclamations, Remontrances, Lettres, Arrêts, Arrêtés, Protestations des Parlemens, Cours des Aides, Chambres des Comptes, Bailliages, Présidiaux, Élections, au sujet de l'Édit de décembre* 1770, *l'érection des Conseils Supérieurs, la suppression des Parlemens, etc., avec un Abrégé historique des principaux faits relatifs à la suppression du Parlement de Paris et de tous les Parlemens du royaume.* Ces deux volumes, grand in-8°, ont pour épigraphe : *Majora legum quàm hominum imperia.* Ils sont imprimés aussi à Londres. Ils sont précédés d'une préface très-bien écrite, et d'une éloquence digne de la matière importante traitée dans le contenu de l'ouvrage.

— * Le fameux souper qui devait se faire à Compiègne le jeudi 15 de ce mois, et où madame la comtesse Du Barry devait être admise à manger avec toute la famille royale, n'a pas eu lieu. C'était madame la com-

tesse de Narbonne, dame d'atours de madame Adélaïde, qui, séduite par de magnifiques promesses, s'était engagée à déterminer les princesses à cette réunion. On assure qu'elle avait réussi, et que madame la Dauphine même avait été déterminée; mais que M. le Dauphin s'est montré inflexible, qu'il a même mis à son refus une humeur marquée, en ajoutant que madame la Dauphine n'était pas faite pour manger avec une p....., et qu'il ne le souffrirait jamais.

— * C'est à la chapelle du Contrôle-Général que s'est faite la cérémonie du mariage du vicomte Du Barry avec mademoiselle de Tournon, le 21 de ce mois; et de là on est parti sur-le-champ pour Compiègne, où se sera terminée la noce. Beaucoup de curieux se sont rendus à la cour pour y voir la nouvelle mariée et la sensation que produirait cette belle personne sur le monarque. Des gens bien intentionnés pour la favorite ont cherché adroitement à lui ouvrir les yeux et à lui faire voir le danger de se donner une pareille concurrente et d'être supplantée; mais elle a pris la chose gaiement : « Eh bien! a-t-elle répondu, au moins la place ne sortirait pas de la famille. »

24. — * *Lettre du Père Caussin, Jésuite, confesseur de Louis XIII, à monseigneur le cardinal de Richelieu* (1). On ne peut mieux faire connaître cet ouvrage que par l'*Avertissement* de l'éditeur, que voici : « Le manuscrit que nous présentons ici au public pour la première fois, échappe à la jalousie d'une bibliothèque privée. Beaucoup de traits qu'il renferme intéressent la curiosité du lecteur dans les circonstances où on le publie; mais,

(1) In-12 de 78 pages. Cet ouvrage est faussement attribué au Père Caussin. — R.

écrit d'ailleurs d'un style peu imitable et qui fait caractère par sa saillie et ses images, il aurait intéressé dans tous les temps. On aurait pu y supprimer quelque préjugé personnel, comme une longue déclamation sur les traités politiques entre un prince chrétien et des infidèles, quelques comparaisons tirées de la scolastique, etc. Mais on a préféré à tout la plus exacte conformité avec le manuscrit. Quelques lecteurs demanderont quelle vraisemblance il y a que le Père Caussin, exilé et sans appui de ses supérieurs, ait osé prendre un ton si véhément avec le redoutable cardinal. On y trouve la réponse dans l'écrit même. Mais ce trait de chaleur et de zèle n'eût-il pas été porté jusque sous les yeux du ministre (ce que le manuscrit ne décide pas), il ne demeure pas moins intéressant de placer parmi les monumens de l'histoire ce qu'un homme d'esprit pensa dans le temps même d'une si illustre administration politique. »

Il est certain qu'il est peu à présumer qu'un simple religieux, et un Jésuite, ait osé écrire au cardinal du ton sur lequel cette Lettre est montée. En tout cas, le faussaire a merveilleusement bien contrefait le style figuré de ce temps-là, et y a répandu l'éloquence du siècle, où il y a de très-belles choses. Mais il est à craindre que le but de l'ouvrage ne soit absolument manqué, et ne fasse un effet tout contraire, puisqu'il ne doit inspirer que plus de confiance au chancelier, par l'exemple qu'il lui fournit d'une administration si blâmée, si injuriée par les contemporains et si exaltée par les historiens postérieurs, si admirée aujourd'hui. Le parallèle des tableaux effrayans qu'on y trace de l'état malheureux de la France, assimilé à ceux des écrivains actuels, prouverait que tout

ce qu'on en dit aujourd'hui n'est que pure déclamation, comme la Lettre du religieux.

25. — Le sieur Morand, membre de l'Académie des Sciences et chirurgien-major des Invalides, vient de mourir.

28. — On parle beaucoup d'une *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne et duc de Savoye*, prononcée le 17 mars 1773, par M.***, vicaire de la paroisse de Saint-***, à Chambéry, où l'auteur, sous prétexte de louer ce monarque, fait une satire très-vive de tous les potentats de l'Europe. Cette pièce est très-rare, et l'on n'en parle encore que par ouï-dire (1).

29. — M. de Portelance, autrefois connu dans la littérature par quelques ouvrages, et surtout par une tragédie (2) qui, sans avoir réussi, lui fit un certain nom, à raison de sa jeunesse, vient de sortir de l'obscurité où il était resté depuis quelque temps, et a plaidé avec éclat, tout récemment, dans sa propre cause. Il s'est acquis d'autant plus de gloire, qu'il n'a pas craint de lutter contre Me Linguet et qu'il a eu l'avantage. Celui-ci vient de faire imprimer son *Mémoire*, qui ne gagne point à la lecture. Il défend un nommé Tranel, que le premier accuse d'avoir enlevé, par séduction, captation, obsession, hypocrisie, la succession de son beau-frère. L'orateur paraît avoir eu moins en vue de composer un Mémoire dans cette affaire, que d'y mentir, à son ordinaire, impudemment à la face de tout le Palais, relativement aux querelles journalières qu'il se fait avec son Ordre et avec ses confrères le plus en réputation.

(1) V. 5 décembre 1773. — R.

(2) *Antipater*, joué le 25 novembre 1751. L'auteur avait dix-neuf ans. Portelance est mort en 1821. — R.

2 AOUT. — Le *Régulus* de M. Dorat, imprimé depuis long-temps, mais changé de beaucoup, a été joué avant-hier pour la première fois. Cet auteur, malheureux jusqu'à présent à chausser le cothurne, a reçu des applaudissemens très-grands et trop précoces au premier acte. Ils n'ont pas également été soutenus au second et au troisième ; et les connaisseurs conviennent généralement que ce n'était pas la peine de traiter un pareil sujet après Pradon, pour le refaire plus mal (1). Il ne s'est pas aperçu que Régulus était un de ces caractères raides, difficiles à ployer au théâtre ; un de ces êtres impassibles qu'on ne peut par cette raison mettre en scène ; que de la vertu extraordinaire et farouche de ce Romain il ne devait résulter qu'une admiration, très-grande d'abord, mais stérile et froide ; que les sentimens généreux de l'amitié, l'amour conjugal, l'amour filial, ne pourraient produire quelque effet qu'autant qu'ils occasioneraient des combats, des flux et reflux dans le cœur du héros, et que son genre de patriotisme était tel, qu'il ne pouvait les lui laisser éprouver ; qu'enfin le trait héroïque de Régulus, propre à éblouir d'abord les jeunes gens, ne fournissait réellement qu'une scène. C'est ce que prouve la pièce de l'auteur, absolument dénuée d'action, qui ne se soutient que par de petits moyens, et n'est, à vrai dire, qu'un long plaidoyer, une amplification de collège, où le poète a fondu tout ce que le patriotisme outré peut fournir d'idées plus gigantesques que vraies.

M. Dorat a chaussé le brodequin avec plus d'avantage:

(1) Un poète moderne, M. Lucien Arnault, a été plus heureux que ses devanciers en traitant le sujet de *Régulus;* mais il avait Talma pour interprète. — R.

la Feinte par amour, en trois actes et en vers, donnée pour petite pièce, ne contient qu'une intrigue faible, trop allongée, trop délayée dans une multitude de scènes oiseuses et qui ne font pas avancer l'intrigue, peu neuve d'ailleurs et ressemblante à quantité de pièces; mais il a enrichi ce fonds très-commun de détails piquans et agréables; il a développé une connaissance heureuse des mœurs du siècle et du caractère des femmes. Ses peintures pourtant sont plus fines que fortes, plus nuancées que coloriées. Son comique est plus de mots que de situation; et s'il ne se répète pas encore, il est à craindre qu'il le fasse à la première fois et ne reste dans le cercle de frivolité autour duquel roulent toutes ses épîtres. C'est un observateur qui ne saisit que les surfaces, et n'a pas le coup d'œil assez vigoureux pour percer l'écorce et sonder le cœur humain dans la profondeur de ses replis (1).

4. — * Il y a un différend entre madame de Margeret, abbesse de Saint-Paul-lès-Soissons, et l'évêque de cette ville, qui a obtenu une lettre de cachet sous laquelle elle gémit à l'abbaye de Pont-aux-Dames. Il paraît qu'elle ne s'est point ralentie des efforts qu'elle faisait pour avoir justice des persécutions du prélat, et qu'elle a intéressé dans sa cause divers seigneurs, entre autres M. de Puységur, qui a une terre dans le même canton, et qui s'é-

(1) Après cet article il devrait s'en trouver un que les précédens éditeurs ont supprimé et que Voltaire cite dans une brochure dont il sera parlé au 14 septembre 1773. « La faction des Vérons, dit-il, avait tellement préoccupé une grande partie de Paris, que j'ai lu dans les *Nouvelles à la main*, du troisième auguste, ces propres mots : *Tout le monde s'étonne de la part singulière que prend M. de Voltaire à cette affaire ténébreuse*... La part que j'ai prise à cette affaire, qui n'a jamais été ténébreuse pour moi, était fondée sur la conviction. » — R.

tant interposé à Compiègne en faveur de l'exilée, a eu une dispute vive avec l'évêque : ce qui a fait dire que ce seigneur en était venu à des paroles dures, à des gestes et même à des voies de fait. Mais il y a apparence que l'anecdote des coups de pied au cul, répandue avec affectation par les partisans de l'abbesse, et plus encore par les libertins et les impies, est absolument fausse. Au reste, comme on convient assez généralement que madame l'abbesse est très-galante, qu'elle a eu une intrigue avec M. de Puységur, on n'est pas surpris de l'extrême chaleur qu'il a mise vis-à-vis du prélat. Quoi qu'il en soit, cette histoire, vraie ou fausse, fait rire aujourd'hui la cour et la ville.

Ce M. de Puységur est un homme très-instruit, de beaucoup d'esprit, et auteur d'un livre qui a paru il y a quelques années (1), où il prétend que le clergé ne doit pas faire un Ordre dans l'État. Cette assertion, révoltante pour le corps épiscopal, a laissé un venin qui fermente encore, et le rend très odieux à nosseigneurs les prélats.

5. — *Le Théisme, essai philosophique;* deux volumes, avec cette épigraphe : *Ad cœlum hinc ire putandum est sublimes animas;* ce qui décèle tout le plan du livre, qui n'est point un ouvrage théologique, qui discute l'objet de la raison, et non celui de la foi. L'auteur veut démontrer que les rayons de la Divinité se font jour dans tous les cœurs par une impression universelle et supérieure à toutes nos institutions. Il ne traite que de la religion naturelle, et s'abstient de rien dire sur la révélation. Cet ouvrage, bien écrit, plein de vie, et qui embellit la métaphysique par tous les charmes de l'imagi-

(1) V. 5 février 1768. — R.

nation riante et poétique, est divisé par paragraphes. S'il n'apprend rien de nouveau, il a du moins une manière particulière qui mérite d'être suivie et discutée.

6. — On a dit, l'an passé, qu'on avait annoncé à la séance publique de l'Académie Française pour la distribution du prix de poésie, qu'il avait été remis; que M. d'Alembert, le secrétaire de la Compagnie, avait parlé d'une pièce avec distinction, en exhortant l'auteur à la remettre au concours après l'avoir retouchée. Tout le monde jugea qu'elle était de M. de La Harpe : c'est en effet lui qui a le prix cette année, et son sujet est *la Navigation*. Quant à celui de prose, le sujet était l'*Éloge de Colbert*. On prétend qu'un discours du banquier Necker a emporté les suffrages.

8. — * Me Vermeil qui, depuis ses plaidoyers dans l'affaire de Dujonquay, avait gardé un silence profond, répand aujourd'hui un Mémoire volumineux, mais serré de faits et de preuves, qui porte la conviction chez tous ceux qui en sont susceptibles. Cet avocat s'est interdit toute déclamation : il n'y a pas un mot qui n'ait trait à l'affaire, et cet écrit est certainement un modèle de tous ceux qu'on devrait publier au Palais.

9. — Le 6 de ce mois, M. l'abbé de l'Épée a fait faire l'exercice public par lequel il termine ordinairement l'année de ses travaux. Ils consistent à instruire des sourds et des muets au point de leur inculquer des notions qu'ils sembleraient ne pouvoir acquérir et encore moins rendre. Il apprend aux uns à articuler des sons, avec difficulté, mais qui forment un langage propre à se faire entendre de ceux qui en sont au fait, et aux autres à répondre par écrit aux questions qu'on leur fait; ce qui s'est exé-

cuté devant beaucoup de monde, à la satisfaction de tous les spectateurs.

11. — Plus de vingt mille curieux s'étaient rendus hier à Saint-Ouen, et n'ont rien trouvé qui répondît à la magnificence du prince de Soubise et à l'honneur qu'il avait de recevoir MADAME chez lui. La fête a consisté uniquement dans une joûte sur l'eau et dans un souper. On ne parle pas de même de celle qui a été donnée à cette princesse à Vanvres, le 31 juillet dernier. Elle mérite une description particulière.

MADAME et madame Élisabeth devant aller à Vanvres pour y voir MADEMOISELLE, cette princesse voulut leur procurer quelque amusement. En conséquence, M. Laujon fut chargé d'imaginer quelque chose. On connaît les talens de ce secrétaire des commandemens, plein de goût et d'invention. Il s'associa M. de Pleinchesne, très-propre à ce genre de spectacles, étant exercé depuis long-temps à alimenter le théâtre d'Audinot, qui ne se soutient que par lui. Voici le résultat de la fête champêtre, tout-à-fait analogue aux circonstances, car il faut observer qu'il ne devait point y avoir d'hommes.

MADAME et sa sœur trouvèrent MADEMOISELLE vêtue en fermière, occupée des fonctions de son état, battant le beurre, etc. Elle les prie d'excuser si elles la surprennent ainsi. Elle leur propose de goûter de son laitage, et cependant elle appelle ses femmes. Après plusieurs détails, qui donnent lieu à des incidens agréables et à des couplets, prélude de la fête, celles-ci arrivent dans un accoutrement rustique, et présentent chacune leurs présens, un agneau, un nid de fauvettes, et des fleurs. Alors MADEMOISELLE passe dans un cabinet de verdure pour y faire sa toilette; les dames de sa suite s'habillent dans

d'autres, et toutes reviennent parées convenablement à leur rang. On conduit MADAME à un portique de feuillage élevé dans les jardins, et servant d'entrée au temple de l'Amitié, auquel MADEMOISELLE, qui aime beaucoup à bâtir (1), avait travaillé de ses mains. Comme les princesses se rendaient au temple, on entendit une musique délicieuse, dont on ne voyait point les auteurs, ce qui semblait la rendre céleste. Elle était composée d'instrumens à vent, dont les joueurs étaient cachés dans le feuillage. Richer, aussi caché, chanta un *Hymne à l'Amitié*. Il se trouva dans ce lieu un livre magnifique, que MADEMOISELLE présenta à MADAME. Sur le premier feuillet elle vit son nom inscrit en lettres d'or, celui de sa sœur sur le second, et celui de MADEMOISELLE sur le troisième. Les trois princesses mirent la main sur ce livre, et se jurèrent une amitié éternelle. A cette cérémonie succéda une pièce de M. Laujon, avec un prologue roulant sur le même sujet, et toujours composée exprès pour être exécutée sans hommes. Mesdames se transportèrent de là dans un salon magnifique, où les compagnes de MADEMOISELLE, vêtues en nymphes, exécutèrent avec des villageoises un ballet pantomime qui enchanta par son expression et sa justesse. Au sortir du salon, Mesdames entrèrent dans un bosquet, où on leur servit une collation. Elles furent reconduites au château à travers une allée dont les arbres étaient chargés de guirlandes de fleurs et de cartouches contenant des devises et des emblèmes relatifs au jour, au lieu, aux personnages. On les fit tourner autour d'un bassin dont les bords étaient ornés d'autres cartons. Il s'y trouvait des couplets, que Richer chanta successivement.

(1) V. 24 octobre 1771. — R.

C'était toujours quelque chose de nouveau. Enfin, approchant du château, les princesses furent arrêtées par un dernier spectacle. Ce furent six enfans d'Audinot qui jouèrent une fable, dont les personnages étaient Henriette, Pauline, le singe, l'ours, le chat et l'âne, et dont la moralité roulait sur la flatterie des courtisans.

MADAME sortit enchantée de tout ce qu'elle avait vu, et fit les plus grands remerciemens aux auteurs de la fête, qui eurent l'honneur de lui être présentés.

12. — Mademoiselle Raucourt, pour mieux s'exercer, est allée à Compiègne et y joue dans la troupe de Préville. Depuis que le roi est dans ce lieu, madame la comtesse Du Barry a fait donner une représentation au profit de cette actrice. Elle a bien voulu distribuer elle-même des billets aux seigneurs de la cour, qui, pour lui plaire, se sont empressés d'en prendre. C'est ainsi que cette illustre favorite cherche à encourager les talens.

13. — Un jeune auteur débutant, nommé M. Salaun, avait fait un petit ouvrage contre les Comédiens à l'occasion de leur querelle avec le sieur Renou, l'auteur de *Térée;* il y rapportait les lettres insolentes des histrions et les réponses humbles et basses du poète; il citait diverses anecdotes qui mettaient au jour les prétentions de ces messieurs sur les auteurs, et le despotisme fou qu'ils voudraient exercer sur eux. M. le lieutenant-général de police n'avait point absolument refusé la permission; mais, comme il craignait de se compromettre vis-à-vis les gentilshommes de la chambre, il a enjoint à l'auteur de s'en référer à eux; ce qu'il a fait. M. le duc de Duras, qui s'est mêlé de la négociation, non-seulement n'a pas voulu permettre que ce pamphlet parût, mais il a défendu

les histrions avec la plus grande chaleur; il a exigé que M. Salaun remît son manuscrit, et l'a rendu responsable de ce qui en paraîtrait.

15. — * Le nouveau pamphlet du sieur Linguet a pour titre : *Examen abrégé d'un nouvel écrit publié contre le comte de Morangiès, intitulé* PREUVES RÉSULTANTES, etc. Il se plaint de l'abondance de ses adversaires, qui, après une Dénonciation enrichie de notes, sept Mémoires, trois Réponses, un Précis, sans compter les libelles clandestins composés en forme de brochures littéraires, répandent encore une autre production. Du reste cette réfutation prétendue n'est qu'une rapsodie indigeste de dits et de contredits, de faits avancés et désavoués, dont les juges peuvent seuls connaître la vérité. On voit seulement que l'orateur s'est pressé de faire cet *Examen*, où il n'y a ni ordre ni clarté, ni raisonnement : il finit par dire qu'il ne se laissera plus distraire de son plan; qu'il continuera d'exécuter celui qu'il s'est proposé pour la défense définitive du comte, qu'il va publier, dans laquelle il s'occupera de la procédure, et discutera bien moins ce qui y est que ce qui n'y est pas et devrait y être.

18. — * Une lettre adressée par M. de Voltaire à madame la comtesse Du Barry fait une sensation prodigieuse parmi les courtisanes de cette capitale. Il n'en est aucune, d'une certaine espèce, qui n'en ait une copie sur sa toilette. Les patriotes en sont indignés, et surtout de l'assimilation qu'il fait de cette divinité avec la nymphe Égérie, nom allégorique qu'il lui donne, comme si, à l'exemple de celle-ci, qui inspira Numa lors de la formation de ses lois pour le peuple romain, il exaltait la part que la favorite a eue dans la révolution de la magistra-

ture et de la constitution de l'État. On voit, au surplus, que le philosophe de Ferney voudrait bien, à la faveur de tant d'adulation, faire donner son opéra de *Pandore* pour les fêtes du mariage du comte d'Artois.

19. — * Me Linguet n'a pas tardé à faire paraître son nouveau mémoire très-volumineux. Il a pour titre : *Résumé général pour le comte de Morangiès.* Il a moins d'éloquence que les autres ; mais c'est celui qui contient des raisonnemens plus spécieux.

20. — Un caustique vient de répandre des *Observations sur la requête présentée au roi par la Faculté de Médecine de Paris*, contre l'établissement de la Commission royale de Médecine. Elle est imprimée à Louvain. L'auteur ne se nomme point, et craindrait avec raison la vengeance des docteurs de Paris pour les vérités dures qu'il leur dit.

22. — * *Preuves résultantes du procès pour la dame Romain et le sieur Dujonquay, son fils, contre le comte de Morangiès, maréchal de camp, le sieur Dupuis, inspecteur de police, le sieur Desbrugnières, son adjoint, et encore contre M. le procureur-général.* Tel est le titre du nouveau Mémoire de Me Vermeil : il est divisé en deux parties.

23. — *Lettre de M. de Voltaire à madame la comtesse Du Barry.*

« Madame,

« M. de La Borde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part.

Quoi, deux baisers sur la fin de ma vie !
Quel passeport vous daignez m'envoyer !

Deux, c'en est trop, adorable Egérie;
Je serais mort de plaisir au premier.

« Il m'a montré votre portrait : ne vous fâchez pas, Madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre les deux baisers.

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
Faible tribut de quiconque a des yeux :
C'est aux mortels d'adorer votre image,
L'original était fait pour les dieux !

« J'ai entendu plusieurs morceaux de *Pandore* de M. de La Borde; ils m'ont paru dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables talens est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez. Daignez, Madame, agréer le profond respect d'un vieux solitaire dont le cœur n'a presque plus d'autres sentimens que celui de la reconnaissance. »

Pour l'intelligence de cette lettre, il faut savoir que M. de La Borde, le valet de chambre du roi, est allé à Genève, et qu'il a fait une musique pour les paroles de l'opéra de *Pandore* de M. de Voltaire.

23. — * Il paraît un *Mémoire sur l'usage qu'il conviendrait faire du revenu des abbayes qui sont en commande*. Le projet de l'auteur mérite qu'on en rende un compte particulier.

Ce Mémoire est, dit-on dans un Avertissement, le résultat d'une conférence que l'auteur eut avec un célèbre magistrat, il y a une douzaine d'années. La conversation étant tombée sur les bénéfices, l'auteur exposa ses idées sur les abbayes en commande. Le magistrat en fut frappé; elles lui parurent très-solides. Il crut que l'auteur les

avait puisées dans un projet de lettres patentes, dressé par le célèbre Domat, qui était entre les mains du chancelier d'Aguesseau, mais dont l'auteur n'a jamais eu aucune connaissance. Il le pressa de les mettre par écrit, ce qu'il ne fit point alors, et ce qu'il a fait depuis. L'éditeur a regardé ce projet comme si utile à l'Église et à l'État, qu'il s'est empressé de le publier. Puisse-t-il faire cesser le scandale que causent dans l'Église tant de gros bénéficiers, dont la vie fait gémir les gens de bien, et fournit une ample matière aux censures et aux dérisions des mondains! On jugera par le développement du projet quels biens infinis il peut produire pour le temporel et pour le spirituel, et comment l'exécution en pourrait avoir lieu.

24. — * On sait que madame la comtesse Du Barry a un petit nègre qui se nomme Zamore, qu'elle aime beaucoup, et avec qui elle joue. Tous les seigneurs qui lui font la cour fêtent ce nègre pour plaire à la favorite, et le roi s'en amuse aussi infiniment. Dernièrement Sa Majesté, dans un accès de cette aimable familiarité où elle dépose la majesté du trône, après avoir folâtré avec ce négrillon, en satisfaction du plaisir qu'elle avait éprouvé, a fait expédier pour lui un brevet de gouverneur des château et pavillon de Lucienne, aux appointemens de six cents livres. Cela s'est fait dans toutes les règles, et l'on ne doute pas que M. le chancelier n'y ait apposé le sceau.

25. — Il est de règle aujourd'hui que les Académies des Belles-Lettres et des Sciences réunies assistent à l'Oratoire pour y entendre le panégyrique de saint Louis, prêché par un ecclésiastique nommé par elles. C'est le président de la première qui en fait le choix. Ce dis-

cours se prononce après celui que fait faire l'Académie Française à la chapelle du Louvre. Tout le monde, en sortant de cette chapelle, s'était rendu à l'autre église, et comme on était dans l'attente du discours, les Académiciens ont appris qu'il n'y avait personne de nommé. M. de Nivernois, le président, qui aurait dû faire la nomination, s'est rappelé l'avoir oublié tout net. Pour réparer cette omission, s'il était possible, il a demandé si dans la multitude d'abbés qui étaient là il s'en trouvait quelqu'un en état de monter en chaire. Il l'a assuré d'avance qu'on l'écouterait avec plaisir. Mais personne n'a osé prendre une pareille commission, et le public s'est en-allé peu édifié de la dévotion de messieurs les Académiciens.

26. — * M. de Voltaire n'est pas resté muet parmi tant de mémoires répandus dans l'affaire du comte de Morangiès; il a repris la plume, et a écrit un *Précis du procès de M. le comte de Morangiès contre la famille Verron* (1). Il ne fait qu'y ressasser ce que Me Linguet a dit et répété, et ce qu'il a déjà dit lui-même dans ses diverses *Probabilités*. Mais quelque peu raisonné que soit ce pamphlet, il est très-dangereux pour le gros des lecteurs, aisé à séduire par le charme du style et ce persiflage amer que le philosophe de Ferney entend si bien.

Non content de cet écrit anonyme, il en répand un autre qu'il avoue plus authentiquement. Il est intitulé : *Lettre de M. de Voltaire à messieurs de la noblesse de Gévaudan, qui ont écrit en faveur de M. le comte de Morangiès* (2). Elle est datée de Genève, du 10 auguste 1773. Elle roule sur la déclaration dont on a parlé, in-

(1) In-8° de 30 pages. Réimprimé à la suite des *Fragmens sur l'Inde*. — R.

(2) In-8° de 14 pages. — R.

sérée dans un mémoire de Me Linguet, et souscrite par quelques gentilshommes prétendus voisins du comte de Morangiès. Ce qui rend ce nouvel ouvrage de M. de Voltaire extrêmement insidieux, c'est l'adresse infernale qu'il a eue d'y insérer le propos soi-disant du roi : « Il y a mille probabilités contre une que M. le comte de Morangiès n'a pas reçu les cent mille écus, » propos qu'il fait sonner bien haut, comme du plus grand sens et du jugement le plus droit, et par lequel il semble vouloir forcer les suffrages non-seulement des spectateurs, mais encore des juges, intimidés par cet oracle sorti de la bouche du législateur même.

27. — Le nommé Loriot, machiniste connu par plusieurs inventions ingénieuses et mécaniques, a trouvé un mastic également à l'épreuve de la pluie et de la chaleur. D'après les expériences faites, Sa Majesté a acheté son secret moyennant un contrat de cent mille francs, à quatre pour cent d'intérêt. Les architectes du roi ne veulent pas qu'il en soit fait usage avant celui qu'on en doit faire pour les maisons royales, et le secret ne sera divulgué qu'alors. Cependant M. le duc de Chartres, ayant eu besoin de Loriot pour sa petite maison, l'a demandé au contrôleur-général qui le lui a envoyé. Ce mastic pourra tenir lieu de tuiles ou d'ardoises pour la couverture des maisons.

— * On parle beaucoup d'un certain abbé Sémillard, qui a prêché à Saint-Roch le panégyrique de saint Louis, et, à l'occasion de la réforme que ce monarque avait faite de la justice, a fait un grand éloge de M. le chancelier et de ses opérations. Cet enthousiaste s'est livré à un fanatisme d'adulation qui a révolté beaucoup de monde.

28. —* Il paraît une *Seconde lettre de M. de Voltaire*

à messieurs de la noblesse du Gévaudan sur le procès de M. le comte de Morangiès, datée de Genève, le 16 auguste 1773. Il y ressasse de nouveau les improbabilités prétendues de l'accusation des Vérons qu'il réduit à vingt-deux, et qu'il suppute se monter à plus de cent. Le fonds de l'ouvrage n'est qu'une répétition de ce qu'il a déjà dit; mais on voit que l'objet principal de cette épître est de faire valoir le propos du roi, comme mettant à couvert l'honneur de M. de Morangiès dans le cas où il succomberait, et d'atténuer l'effet qu'aurait produit l'excellent Mémoire de Me Vermeil, en cherchant à y trouver des contradictions, et en insinuant qu'il ne se mêle plus de cette cause abominable que parce qu'il y est engagé.

29. — * Un nouveau mémoire vient de paraître. Il a pour titre : *Mémoire relatif à l'affaire du comte de Morangiès avec les héritiers Verron, pour le sieur Gronstel, ancien procureur au Parlement, retiré volontairement de son état en septembre* 1762, *contre Me Falconnet, avocat, ses adhérens et complices;* il est signé GRONSTEL, AUTOR ET ACTOR; et cette chute burlesque annonce déjà une tête échauffée et un peu folle. Le contenu du mémoire ne dément point cette idée : c'est un bavardage fort long, où l'on ne voit d'autre but que celui de faire diversion dans l'affaire de M. de Morangiès, et de dire de grosses sottises à Me Falconnet, qu'il a prétendu expulsé de la communauté des procureurs, connu et méprisé de tout Paris. Il fait en conséquence l'histoire de sa vie, divisée en trois parties : 1° depuis sa naissance jusqu'au traité de son office de procureur au Parlement; 2° depuis sa réception dans cet office jusqu'à l'instant qu'il s'en est défait; 3° depuis qu'il a vendu sa charge

jusqu'à ce jour. Ce qu'on y voit de plus clair, c'est qu'il est auteur d'une brochure intitulée : *Essai sur la profession de procureur,* de beaucoup d'autres ouvrages en ce genre, ainsi que de divers projets restés en suspens, et le tout pour l'instruction, l'honneur et la gloire de sa communauté. On ne peut disconvenir qu'à travers la singularité du Mémoire et de son style on ne reconnaisse un homme d'esprit, mais dont il faudrait qu'une tête plus mûre arrêtât les écarts. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage ne pouvait rien faire au fonds du procès.

3o. — * Le propos du roi qu'on a cité sur l'affaire de M. le comte de Morangiès, quoique contradictoire à celui qu'il avait tenu dans le commencement du procès sur cette même matière, est vrai. Il avait dit d'abord qu'il fallait que M. de Morangiès fût un fripon ou un sot. Il a dit depuis en effet qu'il y avait mille contre un à parier que M. de Morangiès n'avait pas reçu les cent mille écus; mais il a ajouté qu'il y avait cependant à parier qu'il perdrait, et M. de Voltaire, en rapportant ce propos, a cru pouvoir le mutiler et s'en tenir à la première partie.

3 Septembre. — Les *Observations* sur la requête de la Faculté contre la Commission de Médecine sont assez généralement attribués au sieur Louis, chirurgien fameux, qui a écrit sur son art. La Faculté est furieuse contre lui, et lui reproche beaucoup d'âneries dans son ouvrage.

4. — Les trois nouveaux écrits qui ont paru dans l'affaire du comte de Morangiès, en même temps que le jugement, sont : 1° *Réplique aux derniers écrits du comte de Morangiès et de ses adhérens.* Celui-ci est le troisième mémoire de Me Falconnet. Il porte la conviction jusque

chez les plus incrédules. D'ailleurs, comme oratoire, c'est aussi une excellente pièce. On y trouve plus de nerf que dans les deux premiers, et le sarcasme y est employé plus adroitement.

2° *Addition au résumé général, etc.* C'est le dernier effort de Me Linguet, où sa rage redouble contre tous ceux qui osent écrire ou dire quelque chose en faveur des Véroms. Le notaire Lhéritier y est surtout très-maltraité. C'est ce notaire qui a reçu le testament de la grand'mère. Me Linguet annonce, dans un post-scriptum, qu'il attend justice de la cour contre les écrivains adverses qui l'ont trop bien réfuté, et il veut les attaquer personnellement sur les injures qu'ils lui ont dites, comme s'il avait le privilège exclusif d'en dire seul.

3° *La vérité géométriquement démontrée et juridiquement prouvée dans l'affaire des cent mille écus. Lettres d'un colonel étranger à un membre du Parlement d'Angleterre, sur l'affaire du comte de Morangiès, dans lesquelles on rapporte tout ce qui a été plaidé et imprimé pour et contre les deux parties* (1). Ce pamphlet n'est qu'une répétition fastidieuse de tout ce qui a été écrit dans les divers mémoires de Me Linguet, et dénué de ces morceaux d'éloquence chaude qui pouvaient attacher le lecteur qui n'y cherchait que les grands mouvemens de l'orateur.

8. — * M. Caron de Beaumarchais fait paraître un *Mémoire à consulter et consultation*, dans son affaire contre le sieur Goëzman, conseiller du nouveau tribunal. Il y entre dans le plus grand détail de toutes ses démarches pour avoir audience de son rapporteur, et des difficultés qu'il a essuyées, ou plutôt de l'impossibilité

(1) Londres, 1773, in-12 de 135 pages. — R.

absolue où il s'est trouvé de parvenir à lui, avant de faire fournir à sa femme les cent louis en question pour la première fois. Après avoir aussi traité l'article de la montre, qui lui a été rendue, et des quinze louis demandés pour le secrétaire, et que celui-ci n'a pas reçus, quoiqu'ils fussent exigés à cet effet, il se justifie du projet de corruption qu'on lui suppose, et le sieur Malbête, avocat consultant, est absolument d'avis qu'on ne peut l'inculper à cet égard.

Ce mémoire, qu'on sait être rédigé et composé en entier par M. de Beaumarchais, est supérieurement fait. Quoiqu'il ne roule que sur une narration, minutieuse en apparence, de petites circonstances peu intéressantes, il y a mis tant d'art, tant de précision, un sarcasme si fin et si bien ménagé, qu'on le lit avec la plus grande avidité.

Par un concours assez singulier de circonstances, quatre hommes de lettres, fameux ou non, se trouvent impliqués audit procès.

1° Le consultant, connu pour tel, célèbre au théâtre, et qui se proposait d'amuser le public d'une façon plus agréable, le carnaval dernier, par son *Barbier de Séville*, que sa première affaire avec le duc de Chaulnes a retardé;

2° Le sieur Goëzman, atteint et convaincu par ce *Mémoire* d'avoir composé de petites brochures clandestines pour le duc d'Aiguillon, pour le chancelier, et pour favoriser la révolution de la magistrature, lesquelles s'imprimaient chez le sieur Le Jay; ce qui avait établi un commerce entre ce dernier et le conseiller, et surtout entre les deux femmes;

3° Le sieur Baculard d'Arnaud qui, se trouvant lié

avec Le Jay à raison aussi de ses petits romans que celui-ci imprimait, s'est immiscé comme un sot dans le procès, en donnant mal à propos de mauvais conseils à son libraire;

4° Enfin le sieur Marin, auteur de la *Gazette de France*, qui, lié avec le sieur Goëzman, a eu la maladresse de vouloir faire un accommodement, et s'est conduit d'une façon très-répréhensible dans ses négociations.

Ces deux derniers auteurs, et surtout le sieur Marin, sont tellement inculpés par le récit du sieur de Beaumarchais, qu'ils se trouvent nécessairement obligés de se justifier par d'autres mémoires.

— * M. de Voltaire a écrit une *Troisième lettre à messieurs de la noblesse du Gévaudan*, en date du 26 auguste 1773, où il confirme le bruit de la souscription dont on a parlé; c'est un fonds fait par plusieurs officiers, pénétrés de l'innocence du comte de Morangiès en connaissance de cause, en présence du marquis de Monteynard. Il demande en conséquence, au nom de M. de Florian, son neveu, permission à la noblesse du Gévaudan de souscrire avec elle, si elle prend le même parti. Tous cela est une tournure pour rendre la chose plus touchante, pour entrer en matière et bavarder de nouveau. Il imite ici le sieur Linguet et maltraite fort le bailli du Palais, ainsi que les divers particuliers impliqués dans la cause. Rien de nouveau qu'une plus grande impudence.

10. — M. de Voltaire vient d'adresser une *Épître à M. Marmontel, auteur de jolis contes, historiographe de France* (1); telle est sa dédicace. C'est, au surplus,

(1) C'est celle qui commence ainsi :

Mon très-aimable successeur. — R.

un persiflage assez léger de la cour et de Paris, où il n'y a rien de neuf que des tournures ingénieuses et piquantes pour faire passer les sarcasmes que le philosophe de Ferney ne peut s'empêcher de lancer sans relâche.

13. — * M. de Voltaire, dans sa *Troisième lettre à messieurs de la noblesse du Gévaudan*, en s'élevant contre les arrêts injustes, cite dans le dénombrement celui qui a été rendu par le Parlement de Paris contre M. de Lally, qu'il appelle le brave Lally. Cela a confirmé le bruit que le philosophe de Ferney travaillait à l'apologie de ce criminel supplicié; en effet, depuis quelques jours il court dans Paris un factum (1) en faveur de cet illustre scélérat, et l'on ne doute pas que ce ne soit le premier effort de ce grand réparateur des torts.

14. — * M. de Voltaire n'a pas manqué de faire éclater sa joie à la réception de l'arrêt du comte de Morangiès : il a écrit une *Quatrième lettre à messieurs de la noblesse du Gévaudan* : elle est datée du 8 septembre. Elle contient un pompeux éloge du nouveau tribunal qui s'est abstenu, dit-il, de manger depuis cinq heures et demie du matin jusqu'à six heures du soir. Il s'écrie qu'il voit dans cet arrêt qu'on a été plus occupé à justifier la vertu opprimée qu'à punir le crime, et il ajoute que M. de Morangiès lui a mandé que ses sentimens s'accordent avec l'arrêt.

15. — Hier M. le comte et madame la comtesse de Provence ont assisté à l'Opéra, plus brillant encore que le jour où M. le Dauphin et madame la Dauphine y sont venus, par la présence de presque tous les princes du sang. Ils se sont ensuite rendus au Colysée, où ils sont

(1) V. 17 septembre 1773. — R.

entrés en carrosse, et ont fait neuf révérences au public, à trois reprises.

16. — * Le mémoire de M. de Beaumarchais fait un bruit du diable, et il est recherché avec tant d'empressement, qu'il a été obligé d'en faire une seconde édition, enlevée avec autant de rapidité que la première. On ne peut concevoir qu'un écrit aussi diffamant contre le sieur Goëzman ne soit pas arrêté. On prétend que ce magistrat ne reparaîtra plus au nouveau tribunal, et que son protecteur, le duc d'Aiguillon, le nomme consul dans les échelles du Levant. Ce seigneur est aussi indirectement impliqué dans l'affaire où l'auteur du mémoire dit que la dame Goëzman, outrée de colère, avait menacé le libraire Le Jay de le perdre, ainsi que lui, en employant le crédit de M. le duc d'Aiguillon.

17. — * Le nouveau pamphlet de M. de Voltaire en faveur de M. de Lally n'est encore qu'un enfant perdu et non avoué, qu'il lance dans le public pour essayer comment il prendra. Il a pour titre : *Fragmens sur l'Inde, sur le général Lally, et sur le comte de Morangiès* (1), car il met du Morangiès partout. Quant à ce dernier article, ce n'est qu'une répétition de ce qu'il a dit ailleurs (2), mais qu'il reproduit ici pour que la curiosité qui fera acheter l'un fasse se pourvoir de l'autre nécessairement, et répandre ainsi davantage la justification prétendue de ce client.

18. — * Les vers suivans, faits à la louange de Me Linguet, prouvent à quel point de délire peut monter une

(1) 1773, in-8°. Une réimpression faite la même année, dans le même format, ne contient pas le *Précis* du procès de Morangiès. — R.

(2) V. 26 août 1773. — R.

imagination exaltée par l'esprit de parti : au surplus, ils sont pleins de verve, d'harmonie et d'images ; il ne leur manque que d'être mieux appliqués.

Tu triomphes, Linguet ; laisse frémir l'Envie.
Donne-lui le tribut que lui doit le génie ;
Ce monstre par ses cris, dès tes plus jeunes ans,
Aux vils persécuteurs dénonça tes talens ;
Il leur dit : « Armez-vous ; je vois naître un grand homme. »
Punis-les par ta gloire, et souviens-toi qu'à Rome,
Couronnés de lauriers, les Scipions vainqueurs
Montaient au Capitole au bruit de leurs clameurs.
Ministres dévoués à sa rage intrépide,
Et souillés des poisons de sa bouche livide,
Tes ignobles rivaux, tes ennemis rampans
Autour de ton trophée enlacent les serpens :
Mais l'hydre est abattue, et ses têtes impures
S'épuisent du venin qui sort par leurs blessures :
Ce peuple audacieux, contre toi déchaîné,
S'agite dans la fange, à ton char entraîné,
Et les chefs insolens, écrasés sous la roue,
Mêlent en vain l'outrage à la voix qui te loue ;
Tu t'avilirais trop à répondre à leurs cris :
Un généreux athlète abandonne au mépris
D'obscurs gladiateurs descendus dans l'arène ;
Eschine pouvait seul défier Démosthène,
Et dans les jeux brillans d'un peuple de héros
Alexandre voulait des rois pour ses rivaux.
Respecte tes talens, sois fidèle à la gloire :
Eh ! qui pourrait ternir l'éclat de ta victoire ?
Sur toi, du haut du trône entouré des beaux arts,
J'ai vu, j'ai vu Louis attacher ses regards :
En spectale à la cour autour de toi rangée,
Tu conduisais vers lui l'innocence vengée.
Et j'ai vu les Français idolâtrant leur roi,
L'oublier un moment pour n'admirer que toi.

Il faut, pour comprendre cette fin, savoir que Me Linguet est allé à Versailles avec le comte de Morangiès; mais il n'a pas été plus regardé du roi que son client. Cette épître est d'un M. Duruflé, officier.

20.— * M. de Voltaire, dans ses *Fragmens sur l'Inde*, publiés depuis peu, prétend que la condamnation de M. de Lally est un de ces meurtres commis avec le glaive de la justice; et, pour soutenir son assertion, il fait, dans l'esprit propre à justifier son sentiment particulier, un abrégé historique des événemens et intrigues qui ont conduit ce brave général sur l'échafaud. Il est incroyable comment ce célèbre auteur peut se permettre de juger ainsi le Parlement du sein de sa retraite, et insulter à des magistrats dispersés qu'il accuse d'une partialité atroce, partialité qu'il décèle lui-même dans sa manière d'exposer les faits avec une impudence lâche (1). L'éloge qu'il fait, dans ce pamphlet, de M. l'abbé Morellet et de son Mémoire sur la Compagnie des Indes, prouve avec quelle légèreté il prononce sur les matières même qu'il entend le moins.

21. — Il paraît différentes critiques du salon, entre autres la *Vision du juif Ben Esron, fils de Sepher, marchand de tableaux* (2), où il y a d'assez bonnes choses, des réflexions judicieuses et fines quelquefois. Mais le quolibet de mademoiselle Arnould désole plus les peintres que toutes les brochures : « Jamais, dit-elle, le proverbe « gueux comme un peintre » ne s'est mieux vérifié qu'au-

(1) Les Parlemens avaient été attaqués par Voltaire lorsqu'ils étaient tout puissans, lorsqu'ils faisaient expirer Calas sur la roue, et trancher la tête au jeune Labarre. Il avait défendu Lally, quand cet infortuné vivait encore, et ne se crut pas obligé d'abandonner le soin de sa défense parce que les bourreaux étaient dispersés. — R.

(2) Amsterdam, 1773, in-8°. — R.

jourd'hui, où, à dix, ils n'ont pu faire cinq (saint) Louis.»

24. — * On répand ici une anecdote qu'on prétend rapportée dans des lettres particulières venant de Rome. On dit que les Jésuites avaient trouvé le moyen de faire faire une tabatière exactement semblable à celle du saint Père, laquelle lui avait été rapportée comme s'il l'eût oubliée quelque part; que le pape, accoutumé à prendre beaucoup de tabac, étonné de cet oubli, avait fouillé dans ses poches, et avait trouvé la vraie boîte; mais que les spectateurs, alarmés de ce quiproquo qui pouvait en résulter, avaient supplié le souverain pontife de n'user de l'une ni de l'autre, de se pourvoir d'une troisième, et de faire l'essai des deux tabacs; qu'en effet on en avait administré à deux criminels condamnés au supplice; que l'un des deux, frappé d'un poison très-subtil, était mort, et que l'autre n'avait éprouvé rien d'extraordinaire.

Les Jansénistes publient avec grande joie cette historiette, et ne doutent pas que les Jésuites n'aient voulu empoisonner le pape (1).

— * On se doutait bien que M. Linguet essuierait quelque brocard à l'occasion du rôle qu'il a joué dans l'affaire du comte de Morangiès. On répand sur son compte l'épigramme suivante, à l'occasion du cordon de Saint-Michel qu'il demande, dit-on.

Ce pâle et débile squelette,
Détracteur de Titus, défenseur de Molette (2),

(1) A la mort du pape, arrivée le 22 septembre 1774, ces accusations furent renouvelées par les ennemis de la Société, sans qu'aucune preuve positive ait pu être fournie. Ce qui dut accréditer les soupçons c'est la crainte pour sa personne que laissa voir Ganganelli en accomplissant le grand ouvrage de la destruction de cet Ordre. V. 4 octobre 1774. — R.

(2) Nom de famille des Morangiès.

Du cordon noir veut être décoré.
Pour rendre son nom plus célèbre,
Il faut, à ce cordon funèbre,
Joindre la croix de saint André.

26.— On a exécuté à Choisy, devant le roi, le 23 septembre, un ballet héroïque nouveau, intitulé *Zénis et Almasie*, dont la musique est d'un auteur anonyme, qu'on veut être M. le duc de Nivernois, et les paroles de M. de Champfort, en nom, mais attribuées aussi au duc de La Vallière. Il n'y a que les ballets qui soient en roture, et reconnus pour être du sieur Laval, maître des ballets de Sa Majesté. Ce spectacle, très-commun au fond, a reçu beaucoup de valeur par le brillant du coup d'œil, la beauté des décorations, et l'exécution dont étaient chargés les premiers acteurs de l'Opéra. On a joué avant *la Feinte par amour* de M. Dorat.

— Le lundi, 20 septembre, madame la Dauphine est venue à la Comédie Française, et s'est placée dans la loge des gentilshommes de la chambre. M. le maréchal de Richelieu, en sa qualité de gentilhomme de la chambre, a présenté à cette princesse le sieur Dorat, auteur des pièces nouvelles qu'elle a honorées de sa présence. La verve de ce poète s'est enflammée, et il a enfanté le madrigal suivant :

A madame la Dauphine sur son incognito.

Quoi, sous un nuage envieux,
Croyez-vous, auguste Dauphine,
Pouvoir vous cacher en ces lieux?
Lorsque Vénus descend des cieux,
On sent l'influence divine;

Et, lorsque vous trompez leurs yeux,
Le cœur des Français vous devine.

Le même poète a voulu exhaler sa reconnaissance envers le maréchal par l'épître suivante :

Entre les palmes de Mahon,
Pour vous seul reverdit encore
La couronne d'Anacréon;
Et, sans vieillir comme Titon,
Vous fêtez bien plus d'une Aurore.
Votre automne est un long printemps
Que l'on admire et qu'on envie.
Vous cueillez à tous les instans
Les fleurs du matin de la vie;
Et l'Amour amuse le Temps
Pour qu'à jamais il vous oublie.
Ah! conservez ces goûts charmans,
Cette aimable philosophie,
Cette fleur de galanterie,
Qui vaut bien les beaux sentimens
De la gothique bergerie.
Rendez Ovide à ma patrie,
Et laissez un code aux amans.
Voltigez de belles en belles;
Vos lauriers, toujours florissans,
Doivent tenter les plus cruelles.
Amusez-les par des sermens :
Pour les fixer gardez vos ailes;
Et puissiez-vous, grondé par elles,
Entendre encor, après cent ans,
Tout ce qu'on dit aux infidèles!

27. — La pièce de M. Blin de Sainmore (1) est recon-

(1) *Orphanis*, tragédie en cinq actes, représentée le 25 septembre 1773. — R.

mandable par une action très-simple. Il n'y a que quatre acteurs essentiels. L'auteur a transporté son action en Égypte, sous le règne du grand Sésostris. Toute l'intrigue roule sur l'amour d'un petit-fils de ce potentat pour une femme obscure, ambitieuse, et qui ne craint de commettre aucun forfait pour parvenir au trône. Par une intrigue adroite et profonde, elle conduit insensiblement son amant au projet affreux d'assassiner son aïeul et son roi. Il y a dans l'ouvrage des longueurs qui, retranchées, pourront laisser plus de force à l'intrigue. En général on y trouve peu d'action; ce qui rend une tragédie languissante, si elle n'est ranimée par un grand jeu de passions, et soutenue par l'élégance continue de la versification, comme dans Racine. Celle du poète qui entre aujourd'hui dans la carrière dramatique n'est point boursouflée; elle a plus de correction, de douceur et d'harmonie que n'en connaissent aujourd'hui nos tragiques.

28. — * M. le comte de Broglio, d'une famille piémontaise, nommé ambassadeur extraordinaire pour aller recevoir madame la future comtesse d'Artois, avait demandé à pousser jusqu'à Turin, au lieu de s'arrêter au pont de Beauvoisin, terme où la princesse se sépare des officiers de sa cour, et prend à son service ceux que lui envoie la cour de France. Il avait donné pour prétexte le désir d'aller voir ses parens. M. le duc d'Aiguillon lui avait répliqué que cela ne se pouvait pas, puisque son caractère d'ambassadeur n'existait que jusqu'au lieu désigné; que plus loin il redevenait simple particulier, ce qui compromettrait sa nouvelle dignité. Instances réitérées de la part de ce seigneur qui prie le ministre d'en parler au roi. Le duc d'Aiguillon présente à Sa Majesté

le mémoire de l'ambassadeur, et fait voir les inconvéniens de lui accorder sa demande. Refus du monarque. En conséquence lettre très-vive du comte au duc, où il lui fait des reproches amers sur la manière dont il s'est conduit dans cette négociation, lui déclare qu'il regarde l'affaire comme personnelle à lui et à toute la famille des Broglio; lettre, enfin, qui peut se prendre pour une espèce de cartel envoyé au ministre. Celui-ci, très-piqué, en a rendu compte au roi dans un conseil tenu à Choisy, et l'abbé Terray y a fortement représenté combien il serait malheureux pour un ministre qu'on le rendît responsable de tous les ordres dont il serait chargé; sur quoi Sa Majesté a dit qu'elle ferait elle-même leur réponse. La voici :

« M. le comte de Broglio, vous devez bien penser que, d'après la lecture qui m'a été faite de votre lettre, non-seulement vous n'irez pas à Turin ni au pont de Beauvoisin, mais vous vous rendrez à Ruffec, où vous resterez jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres de ma part ou de mes ministres, très-autorisés à cet égard.

« Ne répondez pas à ma lettre, et partez pour Ruffec le plus tôt possible. »

Cette lettre, écrite de la propre main de Sa Majesté, a été portée, samedi matin 25, au comte de Broglio par M. le duc de La Vrillière. On prétend qu'il y avait une grande intrigue cachée là-dessous, et que le duc d'Aiguillon a éventé la mine.

29. — Dimanche dernier, les Comédiens Français ont été jouer à Versailles chez madame la Dauphine, *la Partie de chasse d'Henri IV*, cette pièce qu'on représente dans toutes les provinces, chez les princes et à la

cour, comme l'on voit, et qu'on n'a jamais voulu laisser jouer sur le théâtre national. On espère que la princesse obtiendra cette permission.

30. — M. de Jossan, l'auteur d'une ingénieuse critique du salon de 1769, sous le nom de Raphaël (1), qui en avait donné une en 1771 (2) moins bonne, mais plaisante encore, a continué cette année son travail sous cet autre titre : *Éloge des tableaux exposés au Louvre le 25 août 1773, suivi de l'entretien d'un lord avec M. l'abbé A.....* (Aubert) (3). Cette nouvelle tournure aurait pu être très-gaie et très-piquante, si les artistes, en garde contre ce frondeur téméraire, n'avaient eu recours à l'abbé Terray, leur protecteur actuel, et prévenu d'avance la police pour arrêter ce qui les blesserait; en sorte que cet écrit a eu toutes les peines du monde à percer, et qu'il paraît dans un état pitoyable, corrigé, défiguré, en un mot sans nul intérêt ni sarcasme.

1er Octobre. — M. le comte d'Eu ne pouvant, à cause de ses infirmités, chasser ni à pied ni à cheval, chasse en voiture dans son parc, et pour lui faciliter ce plaisir, on lui en a construit une d'une structure particulière. Elle tourne sur un pivot, de façon qu'elle prend tous les aspects qu'il veut lui donner, et le met à même de faire rapidement toutes les voltes qu'il ferait à pied. Sa Majesté, qui commence à vieillir et est obligée d'avoir un marche-pied pour se faire asseoir à cheval, goûte beaucoup cette invention, et se propose de se servir d'une voiture semblable.

(1) V. 24 septembre 1769. — R.

(2) V. 17 septembre 1771. — R.

(3) Paris, Le Jay, 1773, in-8o. C'est, suivant Grimm (*Correspondance littéraire*, février 1774), le coup d'essai d'un jeune homme nommé Dodet. — R.

5. — M. Dorat a eu l'honneur d'être joué devant le roi, à Choisy, où l'on a donné sa nouvelle pièce de *la Feinte par amour*, le jeudi 23. Il a reçu, suivant l'usage, la faveur d'être présenté à Sa Majesté, et il l'a remerciée par les vers suivans :

Des souverains, quoi ! le plus adoré,
A mes essais daigne sourire !
Plus mon cœur en est enivré,
Moins j'ai de force pour le dire.
Des écrivains heureux que leur siècle chérit,
Un autre âge, souvent, vient faner la couronne :
Mais rien ne la flétrit,
Lorsque c'est Louis qui la donne.
Une timide fleur, peu faite pour briller,
Loin de lui languissait encore ;
A ses yeux elle vient d'éclore,
Et la fleur se change en laurier.

— Hier on a joué *le Stratagème découvert*, comédie en deux actes et en prose, mêlée d'ariettes, nouvelle production du sieur Monvel, de la Comédie Française, et du musicien Dezède. M. le Dauphin, madame la Dauphine, M. le comte et madame la comtesse de Provence, s'y sont rendus sans appareil et sans qu'on en fût prévenu. Ils étaient au balcon des secondes, et leur présence a beaucoup contenu le parterre qui, sans cet obstacle, aurait sifflé la pièce d'importance : on présume qu'on ne l'aurait pas même finie. On prétend que madame la Dauphine avait dit qu'elle serait curieuse de voir comment une pièce tombait. Si le public eût su le goût de cette princesse, on se fût moins gêné, et l'on s'en fût donné à cœur-joie. Un fermier de campagne, qui, curieux de voir le spectacle, est venu, dans son accoutrement villa-

geois, se placer au premier rang du balcon, a plus fait rire que toute la pièce.

7. — On répand diverses critiques sanglantes sur l'Ode sur *la Navigation*, de M. de La Harpe: on sait que ce candidat a été couronné par l'Académie, et ses rivaux furieux s'efforcent de faire voir l'ineptie de la pièce et des juges, qui sont très-mortifiés de ces satires (1).

8. — M. Fenouillot de Falbaire a épousé, il y a un an, une fille assez jolie, dont le sieur Beaujon, banquier de la cour, est devenu amoureux, au point de combler de biens le mari et la femme. Il leur a fait avoir d'abord un domaine du roi, ayant pour titre la baronnie de Quingey, dont le nouveau marié a pris le nom. Il leur a procuré un quart de place de fermier-général, dont il a fait les fonds. Il leur a fait douze mille livres de rentes. Il vient tout récemment d'envoyer un carrosse et des chevaux à la femme, qui est accouchée. En un mot, ce sont tous les jours de nouveaux bienfaits. Ils sont d'autant moins chers que ce financier est déclaré impuissant, et ne peut cocufier le mari dans les règles; qu'en outre, étant extrêmement jaloux, il empêche qu'il ne soit cocufié par d'autres: c'est une espèce d'eunuque très-vigilant que le baron de Quingey a autour de sa moitié. Du reste, comme les désirs de ce financier, en ne s'éteignant jamais, peuvent se multiplier beaucoup, et que son excessive richesse le met dans le cas de pouvoir acheter toutes les femmes qu'il veut, il en a comme cela plusieurs,

(1) Un anonyme publia une critique intitulée *la Navigation malheureuse, ou Analyse de l'ode qui a remporté le prix de l'Académie Française en 1773, adressée à M. de La Harpe, par un abonné au* MERCURE. Genève et Paris, 1773, in-8°. — R

qu'on appelle ses berceuses, parce qu'elles l'accompagnent jusqu'au lit et l'endorment par leurs contes et leurs cajoleries. Le sieur Beaujon est un Turcaret dans toute la valeur du terme, sans graces, sans aménité, qui n'est point décrassé, comme les financiers modernes, et très-rustre.

Il faut se rappeler aussi que M. de Falbaire est un auteur connu par *l'Honnête criminel*, drame qu'il a composé. Son opulence ne l'empêche pas de travailler, et il vient d'en enfanter un autre, qu'il compte faire jouer à Fontainebleau.

10. — * Depuis quelque temps les bruits se renouvellent sur la prétention de M. l'abbé Terray d'être élevé à la pourpre romaine : du moins il faut le supposer pour entendre l'épigramme suivante, inintelligible encore si l'on n'instruisait le lecteur du faible de cet ecclésiastique pour le beau sexe. Le voici :

Certain abbé visant aux sceaux,
Ainsi qu'aux dignités du plus haut ministère,
S'adressa, dit-on, au Saint-Père,
Pour être colloqué parmi les cardinaux.
« Quoi, Saint-Père, dit-il, serait-ce une arrogance
De tendre au même rang où Dubois fut porté?
Non moins que lui j'ai la naissance,
L'esprit, les mœurs et la subtilité ;
En outre, mieux que lui, ne suis-je pas noté?
—Connais-toi mieux, lui répond le Saint-Père
Justement animé d'une sainte colère,
O Satanas! vade retro!
Va conter ailleurs tes sornettes :
Jamais tu n'auras de chapeau :
Il ne te faut que des cornettes. »

12. —* On rapporte que M. le duc de Gontaut, revenu

depuis peu de Chanteloup, où il était allé voir le duc de Choiseul, n'a pas manqué de rendre, en arrivant, ses hommages à madame la comtesse Du Barry. Celle-ci lui a demandé des nouvelles de l'exilé : « Car, a-t-elle ajouté avec ses graces ordinaires, je n'ai jamais été son ennemie personnelle : je me sentais disposée à être son amie, s'il l'eût voulu. » Après que M. de Gontaut eut satisfait à ses premières questions, la Comtesse en a fait une autre. « Que dit-il, a-t-elle ajouté, du conseil de guerre des Invalides (1)? » Le seigneur s'est excusé sur ce que cela ne pouvait se répéter. « — Mais pourquoi donc? il n'y a pas de secret pour moi. — Ce n'est pas cela, Madame. — Quoi donc? — Je ne puis pas, absolument. — Vous l'a-t-il donné sous le sceau de la confession? — Point du tout. — Cela étant, je veux que vous me le disiez. — Madame, cela n'est pas possible; je ne puis vous manquer de respect à ce point-là. — N'est-ce que cela! ne vous gênez pas, dites toujours. — Vous me l'ordonnez donc, Madame? — Oui. — Eh bien! Madame, il m'a dit qu'il s'en f.... » Et la Comtesse de rire à gorge déployée. Le roi arrive, et la trouve en ses goguettes. « — Ah! sire, si vous saviez comme Choiseul s'exprime sur le conseil de guerre des Invalides! Il est toujours le même. » Sa Majesté, empressée, veut savoir ce dont il s'agit. « — Sire, il dit qu'il s'en f.... — Et vous, Madame? reprend le monarque. — Et moi aussi. — Nous sommes donc trois! s'écrie-t-il. » Cette anecdote, répétée par M. de Gontaut, amuse beaucoup les courtisans. On voit avec quelle gaieté se traitent en France les affaires les plus graves, et quel est l'esprit du Gouvernement actuel, depuis qu'aucun corps ne peut réveiller le prince

(1) V. 4 décembre 1773. — R.

et lui remettre sous les yeux les lois et les formes sagement établies.

13. — M. Laurent, fameux machiniste, très-renommé surtout par un bras artificiel dont on a parlé beaucoup, il y a treize ou quatorze ans, vient de mourir. C'est une perte pour les arts. Cet habile homme, outre l'invention du génie le plus heureux, avait des moyens d'économie extraordinaires. Ses machines étaient fort simples. Il est auteur de la belle cascade de Brunoy et de celles de Chanteloup. Il était maintenant occupé au fameux canal de Picardie, exalté avec trop d'emphase dans la *Gazette de France*, mais monument utile, qu'il est fâcheux de ne pas voir finir sous les yeux de celui qui en avait donné les plans.

14. — * M. de Choiseul conserve la liberté d'esprit dans sa disgrace. On cite un nouveau bon mot sorti de sa bouche, à l'occasion du comte de Broglio (1). Ce seigneur, envoyé à sa terre de Ruffec en Angoumois, devait nécessairement passer par Amboise. Ses équipages défilaient avec l'appareil qu'il met à tout. M. de Choiseul fit semblant d'ignorer ce que c'était que tout ce train. Il demande à qui c'est? On lui répond que c'est à M. le comte de Broglio : « Eh! comment, s'écrie-t-il, on le disait ambassadeur, même ministre. — Il s'en faut, monsieur le duc, lui répond-on : il est disgracié; il va en exil à sa terre de Ruffec. — Ah! ah! dit-il en riant, je le reconnais bien là. Il a toujours fait les choses à rebours; il prend le ministère par la queue. »

15. — M. de Voltaire, qui ne lâche pas aisément prise contre quelqu'un auquel il en veut, à plus forte raison contre un écrivain qui l'a aussi maltraité que l'a fait

(1) V. 28 septembre 1773. — R.

M. l'abbé Sabatier de Castres, vient de répandre une feuille sanglante contre ce petit auteur; elle a pour titre : *Extrait d'un ouvrage nouveau* (1) : *Des Dictionnaires de calomnies, article* XV. Il y est peint comme un hypocrite des plus méprisables. On y rapporte divers écrits que cet abbé a faits, bien différens des postérieurs, où il attaquait la religion, qu'il défend aujourd'hui. M. Sabatier se trouve obligé de se disculper de ces graves imputations, et sans doute il profitera de la circonstance favorable de la nouvelle édition de son Dictionnaire pour confondre le philosophe de Ferney, qui ne se pique pas toujours d'une grande exactitude sur les faits.

18.—L'auteur du livre des *Recherches philosophiques sur les Américains* (2), fort couru pour ses assertions hardies, vient d'en répandre un autre qui ne fera pas moins de bruit. Ce sont des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et les Chinois* (3), où il renverse toutes les opinions reçues sur ces deux peuples. Ce qu'il dit principalement des Chinois est frappant. Il représente cette nation, que les voyageurs, et depuis peu les économistes, nous donnaient comme le modèle parfait d'un peuple sage, agricole, politique, humain, civil, religieux, comme brute, paresseux, barbare, inepte, idolâtre. Il faut voir dans l'ouvrage même tout ce que l'écrivain avance à cet égard, avec une confiance d'autant plus décidée qu'il pose ses assertions comme autant d'oracles infaillibles, et ne cite le plus souvent aucune autorité. Au surplus, ce philosophe rempli de la plus vaste

(1) Cet ouvrage nouveau était : *Fragmens sur l'Histoire générale* qui ne parut qu'en 1774. V. 16 janvier 1774. — R.

(2) Berlin, 1770, 2 vol. in-8°. — R.

(3) Berlin, 1773, 2 vol. in-12. — R.

et de la plus profonde érudition, est un M. de Pauw, chanoine de Xanten. Le style est lâche, diffus et incorrect.

19. — Les Graces, les Amours et les Muses pleurent également la mort de madame la comtesse d'Egmont, fille du maréchal duc de Richelieu, et qui, à ce titre, avait droit de prétendre à figurer parmi toutes ces divinités. Il paraît qu'un attrait invincible pour le plaisir a abrégé les jours de cette femme très-voluptueuse.

20. — * M. Baculard d'Arnaud, connu dans la république des lettres par des ouvrages de différentes espèces, s'est trouvé compromis dans l'affaire de M. Caron de Beaumarchais avec le conseiller Goëzman, à raison d'une lettre surprise à sa bonhomie. Il publie enfin un Mémoire, de quinze pages d'impression, dans lequel il prétend être en droit, et réclame réparation, dommages et intérêts, applicables de son consentement à des œuvres pies, et la suppression du libelle de Caron en ce qui le concerne. Ce mémoire est signé Mille.

On parle d'un autre que M. Marin, le rédacteur de la *Gazette de France*, impliqué dans la même affaire, publie aussi pour sa justification.

— M. de Voltaire, dans sa feuille contre l'abbé Sabatier, lui reproche d'avoir composé et fait imprimer à Amsterdam l'*Analyse de Spinosa*, où il finit ainsi cet ouvrage : « Point de religion, et j'en serai plus honnête homme : la loi ne fait que des esclaves ; elle n'arrête que la main ; signé adieu ; *baptisabit.* » Il parle aussi de l'emprisonnement de cet abbé à Strasbourg, et prétend avoir des vers infames et libertins écrits de sa main lorsqu'il y était. Puis il le peint comme un nouveau Tartuffe qui, ac-

cueilli, nourri, habillé, etc., chez M. Helvétius, a fini par diffamer son bienfaiteur, après sa mort.

23. — * Un Janséniste charitable n'a pas manqué de faire l'épitaphe des Jésuites (1). On présume du moins, à l'énergie de cette pièce, qu'elle part d'une main très-ennemie de la Société. La voici :

Épitaphe des Jésuites.

Pour la tranquillité publique,
Et pour l'intégrité des lois,
Ci-gît le corps Jésuitique,
L'opprobre de l'Eglise et l'assassin des rois.
Pélagien dès sa naissance,
Pharisien dans tous les temps,
Persécuteur de l'innocence,
Il ne dut qu'aux forfaits des succès étonnans.
Si son exécrable mémoire
Va jusqu'à la postérité,
C'est que l'horreur, comme la gloire,
Conduit à l'immortalité.

23. — La demoiselle Arnould, de l'Opéra, ayant écrit une lettre à M. le duc d'Orléans pour lui demander la permission de tirer un feu d'artifice sur le Palais-Royal, où elle demeure, en l'honneur de la naissance du duc de Valois (2), a reçu une réponse très-favorable de Son Altesse. En conséquence, vendredi, après l'Opéra, exécuté par tous les bons acteurs, ce qui avait attiré un monde immense, on s'est rendu dans le jardin, et l'actrice a donné sa fête, extrêmement applaudie de tous les spectateurs. On se doute bien de la quantité de filles qu'il

(1) Un bref du pape venait de supprimer l'Ordre des Jésuites. — R.

(2) Aujourd'hui duc d'Orléans. — R.

y avait, ce qui réjouissait merveilleusement les amateurs.

24. — On chante dans Paris le couplet suivant, fort à la mode : il a été fait en l'honneur de la jeune vicomtesse Du Barry, et a passé de la cour à la ville.

Air : *Lison dormait dans un bocage, etc.*

Est-il beauté plus accomplie
Hébé, Vénus... Oui, la voilà.
Voyez sur sa gorge jolie,
Ce bouton-ci, ce bouton-là;
Cette taille fine et légère,
Et plus bas, plus bas... Halte-là!
On n'voit pas çà, on n' t'ouch' pas là:
C'est la cachette du mystère:
L'Amour jaloux défend ce lieu;
Un mortel y serait un dieu.

25. — Le *Mémoire à consulter et consultation* du sieur Marin est très-peu de chose; ce n'est qu'un préliminaire pour annoncer au public qu'il s'occupe de sa défense. Il y demande conseil sur la voie qu'il doit prendre pour obtenir une réparation authentique d'un outrage qu'il ne saurait dissimuler sans lui donner plus de consistance et de crédit. Il annonce qu'il a des preuves très-évidentes de la fausseté des calomnies; qu'il fera tomber le masque à un autre coupable qui se cache, et qu'il donne grande envie de connaître, et qu'à la Saint-Martin il fera tout éclater.

27. — On a fait sur le mariage annoncé de M. de Giac, maître des Requêtes, fils d'un artisan de Bordeaux, avec madame la duchesse de Chaulnes, l'épigramme suivante, qu'on prétend pourtant très-ancienne, et insérée

dans un vieux recueil à l'occasion d'un mariage aussi disproportionné d'une autre de Chaulnes (1). La voici ; elle n'en est pas moins bonne, quoique très-grossière.

Si je quitte le rang de duchesse de Chaulne
Et le siège (2) pompeux qu'on accorde à ce nom,
C'est que Giac à le v.. long d'un aune
Et qu'à mon c.. je préfère mon c...

30. — *Lettre de mademoiselle Arnould, de l'Opéra, à M. le duc d'Orléans,*

Pour lui demander la permission de tirer un feu d'artifice sur le Palais-Royal à l'occasion de la naissance de M. le duc de Valois.

« Monseigneur,

« Le théâtre lyrique semble plus spécialement que les autres dévoué à vos amusemens et à ceux de votre auguste maison, et par l'honneur que nous avons eu de représenter long-temps dans votre palais, et par celui d'être en quelque sorte encore vos commensaux à raison des communications que vous avez bien voulu nous conserver. Des titres plus flatteurs vous attachent le sexe de ce spectacle. Il se rappelle que deux beautés (3) tirées

(1) Mademoiselle de Tournon, veuve d'un duc de Chaulnes, ayant épousé en secondes noces un comte d'Hautterive, on fit courir à cette occasion le couplet suivant :

Si j'ai quitté le fameux nom de Chaulne,
Après avoir eu celui de Tournon,
C'est qu'Hautterive, etc.

Collé qui cite ce couplet dans ses *Mémoires*, juin 1750, le donne comme *fait anciennement.* — R.

(2) La duchesse de Chaulnes qui, en cette qualité, avait le droit de s'asseoir sur un tabouret à la cour, perdait cet avantage en se mariant avec un simple maître des Requêtes. — R.

(3) Mademoiselle Deschamps, tirée des chœurs de l'Opéra, et mademoi-

de son sein ont eu le bonheur de partager votre couche, de mêler leur sang au sang illustre qui coule dans vos veines, et de recevoir de vous dans leurs flancs des gages chers de leur union avec Votre Altesse. Ce seront des évenemens glorieux à jamais consacrés dans nos fastes. Nous n'oublierons pas non plus qu'une troisième (1) a fait goûter à un prince cher, votre fils unique, les prémices du plaisir; que vous en avez félicité ce jeune athlète dans la carrière de l'amour, et qu'il a si heureusement pratiqué ses leçons avec la princesse aimable, depuis sa compagne, qu'elle vient enfin de vous donner un rejeton précieux. Pourrions-nous rester insensibles à ce qui fait la joie de tout Paris et de la France entière? Permettez, Monseigneur, que nous témoignions notre allégresse, et que nous vous donnions en cette occasion des marques de notre zèle respectueux.

« Suivant un usage antique, à la naissance des rois on apportait de l'or, de la myrrhe, de l'encens. L'or aujourd'hui serait une offrande trop vile pour un grand prince comme vous; la myrrhe est, je crois, un aromate peu agréable, et quant à l'encens, tant de mains délicates le font fumer devant vous, que je n'ai garde de m'en mêler. Par la position de ma demeure, Monseigneur, sur le jardin de votre palais (2), je me trouve à portée de faire parvenir jusqu'à l'auguste accouchée l'éclat et le bruit de notre hommage. Le dédaignerez-vous? Je n'ai à

selle Marquise aussi; cette dernière est aujourd'hui madame de Villemonde et a des enfans du duc d'Orléans.

(1) Mademoiselle Rosalie, aujourd'hui mademoiselle Duthé, si fameuse par son faste et sa beauté.

(2) Mademoiselle Arnould loge sur le jardin du Palais-Royal au fond de la grande allée, en sorte que madame la duchesse de Chartres, de son appartement, pouvait voir et entendre le feu d'artifice.

présenter à Votre Altesse qu'un petit feu, une explosion vive et beaucoup de fumée. Celui dont brûlent nos cœurs pour Votre Altesse est plus durable, et ne s'éteindra qu'avec nos vies.

« Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime la très-humble, etc. »

Paris, ce 20 octobre 1773.

1^er^ Novembre. — Des lettres particulières de Venise portent que Moncenigo, un des grands de cette république, ayant été atteint et convaincu du crime de sodomie, a été condamné a être mis dans un sac et jeté à la mer, au moment où il se disposait à remplir une place importante dans une cour étrangère à laquelle il avait été nommé. Cette nouvelle a d'autant plus surpris, que la pédérastie est fort à la mode en Italie, et s'y traite comme une gentillesse. Au surplus, on dit que ce supplice est celui adopté par l'ancienne législation romaine. Cet événement n'a pas laissé que d'effrayer nos pédérastes de France, où ce vice devient de plus en plus en vogue.

2. — *Le Médecin par occasion* est une comédie en cinq actes et en vers, de Boissy. Elle est fort jolie. Il y a un rôle de métromane qui a la fureur de faire des vers sur tous les événemens du jour. Le Médecin par occasion, qui a intérêt de capter la bienveillance de ce fou, lui suggère un sujet. Il est d'usage de le varier à chaque représentation. Cette fois-ci, cette pièce ayant été jouée à Fontainebleau devant le roi, les Comédiens ont imaginé de faire quelque chose de relatif aux jeunes princesses qu'on veut amuser, et le sieur Monvel a composé une *Fable allégorique* (1) qui a été extrêmement applaudie.

(1) On la trouve dans le *Mercure de France*, novembre 1773, p. 155. — R.

4. — Pendant les beaux jours qu'il a fait, le jeune duc de Valois a été promené par sa nourrice dans le petit jardin de Son Altesse, séparé seulement de l'autre par une grille de fer, en sorte que l'on s'est empressé d'admirer le nouveau-né. Il est à la nouvelle mode, dans une corbeille, sans langes et autres entraves de la vieille éducation. En outre M. le duc de Chartres et la princesse, sensibles à la joie que le public a fait éclater de cet heureux événement, permettent à tout le monde de venir visiter le prince dans son appartement. On demande au valet de chambre la grace d'être introduit auprès de lui. Il écrit votre nom, et l'on a la liberté de contempler à son aise cet illustre rejeton. On ne doute pas que l'affluence ne devienne grande, à mesure que le bruit de cette liberté accordée se répandra. La vénération particulière qu'ont les Parisiens pour les princes du sang, et surtout pour ceux de cette branche, se manifestera en cette occasion non moins que leur allégresse.

5. — L'empressement qu'aurait M. le prince des Deux-Ponts à voir jouer la tragédie (1) du sieur de Fontanelle qu'il protège spécialement, jette un peu d'embarras dans le répertoire des Comédiens. La règle est qu'on joue alternativement une tragédie, et une comédie nouvelle. On vient de donner *Orphanis*, qui sera reprise après le voyage de Fontainebleau : en conséquence ce serait actuellement au sieur Dudoyer à passer, étant le premier en date pour sa comédie, ou plutôt pour son drame du *Vindicatif*. Celui-ci, inquiet du succès, ne paraît pas avoir grande envie d'être joué, et serait disposé à témoigner sa déférence au protecteur de son camarade;

(1) *Lorédan.* — R.

mais les auteurs comiques en tour après lui se plaignent de sa mollesse qui les recule d'autant. C'est la matière d'une discussion portée devant l'aréopage comique, et que les gentilshommes de la chambre jugeront sans doute digne de leur attention.

6. — On sait que MADAME, d'une corpulence extraordinaire pour sa taille et pour son âge, a reçu des courtisans le burlesque sobriquet de Gros-Madame. Une des dames de son jeu ayant eu l'indiscrétion de se servir de cette expression indécente en présence de MADAME même, en reçut sur-le-champ une réprimande sévère de madame la comtesse de Marsan, qui lui fit entendre qu'elle ferait fort bien de ne pas reparaître aux yeux de cette princesse. Celle-ci l'a envoyé chercher le lendemain, lui a déclaré que sa gouvernante avait fait son devoir, mais qu'elle allait faire le sien en l'invitant de revenir lui faire sa cour, et en oubliant une étourderie qu'elle lui pardonnait de bon cœur. Ce trait de bienfaisance ne peut qu'augmenter la tendresse qu'ont pour MADAME tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher.

7. — Nicolet, sur lequel le public s'était refroidi depuis quelque temps, le ramène aujourd'hui à son spectacle, par une pantomime héroïque et burlesque de *l'Enlèvement d'Europe*. Il est inconcevable à quel point d'industrie est parvenu cet histrion, dont le théâtre est aujourd'hui le rival du théâtre lyrique, et le surpasse par un jeu de machines très-bien combiné et très-précis, par la magnificence des décorations, le bon goût des habillemens, la pompe du spectacle, le nombre des acteurs, enfin par une exécution d'une perfection admirable. L'Opéra, jaloux du succès de cette pantomime, a voulu le faire interdire; mais le sage magistrat qui pré-

side à la police, sous l'inspection duquel sont particulièrement ces petits spectacles, a cru de son équité de défendre Nicolet contre des sollicitations aussi injustes, d'autant qu'il a fait beaucoup de dépenses, dont il est naturel qu'il se dédommage.

8. — Le sieur Ledoux, jeune architecte, connu par plusieurs ouvrages qui annoncent du goût, de la noblesse, de l'imagination, mais auquel il manque quelquefois de la sagesse, vient d'être élu membre de l'Académie d'Architecture, au préjudice de beaucoup de ses anciens. M. le contrôleur général a déclaré à MM. de l'Académie que madame la comtesse Du Barry et lui désiraient qu'on donnât la place vavante par la mort du sieur Lecarpentier au sieur Ledoux. C'est cet artiste qui a construit le nouveau pavillon de Lucienne. Il a fait aussi le Temple de Terpsichore de mademoiselle Guimard, et quantité d'autres monumens plus agréables que grands.

12. — M. l'ancien évêque d'Orléans est en Provence dans le sein de sa famille. Il est souvent à Marseille, et ce prélat aimable s'y délasse des pénibles fonctions du ministère épiscopal qu'il a rempli autrefois, et de celles qu'il a exercées auprès de Sa Majesté lorsqu'il avait la feuille des bénéfices. Il est naturellement gai, galant, et va au spectacle avec une franchise qui annonce la pureté de son cœur à cet égard. Il y a dans cette ville un petit Wauxhall, à l'instar de celui de la Foire Saint-Germain. M. l'évêque d'Orléans ne craignait pas de s'y montrer aussi. M. De Belloy, évêque de Marseille, remarquant que cet exemple influait sur tout le corps ecclésiastique, et que beaucoup d'abbés ne se faisaient pas de scrupule d'imiter ce prélat, a donné un *Mande-*

ment, par lequel il défend aux ecclésiastiques de son diocèse de se montrer en ce lieu profane, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques. On écrit de Marseille que cette critique indiscrète de la conduite de M. de Jarente a jeté du froid entre les deux prélats.

13. — Le sieur Beaujon, le banquier de la cour, se trouvant encore trop mal logé à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, ci-devant hôtel d'Évreux, et depuis hôtel de Pompadour, y fait beaucoup de dépenses, et surtout dans les jardins, où il bouleverse tout. On s'entretient à cette occasion de ce magnifique seigneur, dont on conte ainsi la vie. Il se lève à quatre heures du matin; il travaille jusqu'à neuf. Il s'habille alors, prend son chocolat, reçoit des visites, donne ses audiences, etc. Il dîne en grande compagnie et vit en société pendant toute la soirée. A neuf heures il va se coucher : quand il est au lit on ouvre ses rideaux, et ses familiers, mais surtout ses berceuses (1), entrent, le cajolent jusqu'à neuf heures et demie, qu'on referme ses rideaux. Alors on va souper, et la compagnie fait tout ce qu'elle veut, et se retire quand bon lui semble.

14. — Il y a une galerie d'une longueur immense, qui unit le palais des Tuileries à celui du Louvre. C'est là où sont placés tous les modèles en relief des diverses frontières et places fortifiées du royaume. On a présenté à M. l'abbé Terray un projet, par lequel on lui propose de faire bâtir avec les fonds provenant des châteaux du roi, qu'il compte faire démolir, une galerie à l'École militaire, où l'on transporterait ces plans, sur lesquels les élèves prendraient des leçons bien supérieures à celles d'une vaine et stérile théorie.

(1) V. 8 octobre 1773. — R.

Cette galerie ainsi débarrassée de l'attirail immense de tant de machines, l'auteur propose d'y exposer les tableaux du roi, les sculptures, les richesses mobilières de Sa Majesté de toute espèce, entassées, soit dans la salle des antiques, soit dans divers garde-meubles; de former ainsi de cette galerie un Wauxhall, c'est-à-dire un lieu d'assemblée publique pour l'hiver, dont n'approcherait aucun Wauxhall, aucun Colysée possible, par cet aliment continuel que celui-ci offrirait aux yeux. Ce projet présenté au contrôleur général, en a été très-bien accueilli, et ce ministre ne semble pas éloigné de s'y prêter.

15. — On vient de rétablir trois chaires de professeur au Collège Royal; on les a du moins converties en d'autres destinations plus utiles. Une chaire de professeur de droit français a été donnée au sieur Bouchaud, docteur en droit; une de professeur d'éloquence française à l'abbé Aubert, auteur de *Fables* et du *Journal* (1) servant de continuation à celui de Trévoux; enfin une de mécanique à l'abbé Giraut, professeur de philosophie au collège de Navarre.

16. — Les spectacles nouveaux donnés à Fontainebleau sont: 1° *la Rosière de Salency*, opéra lyri-comique en quatre actes, représenté le 23 du mois dernier. Les paroles sont de M. le marquis de Pezay, et la musique du sieur Grétry. 2° *Sémire et Mélide*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes. Les paroles sont du sieur Anseaume (2), et la musique du sieur Philidor. Enfin *la Belle Arsène*, comédie-féerie en trois actes, mêlée d'ariettes, paroles du sieur Favart, musique d'un anonyme.

(1) *Journal des Sciences et des Beaux-Arts.* 1768-1774. — R.

(2) Quoique publiée sous le nom d'Anseaume, cette comédie est de Fenouillot de Falbaire. — R.

Ce sont ces spectacles qu'on prétend n'avoir pas eu de succès : mais cet arrêt est fort incertain par la difficulté de connaître le cri de la nature, le vrai vœu du public, dans une salle où l'on ne peut qu'être spectateur muet sans se livrer par aucun battement de mains à l'enthousiasme de l'admiration.

18. — L'opéra d'*Isménor* (1), joué hier à Versailles, n'a point eu de succès. On a trouvé gauche d'y reproduire le spectacle de quelques beautés locales du château : cela aurait pu faire effet à Turin ; mais quand on a la réalité sous les yeux, on fait peu de cas de l'image. Les ballets n'ont pas non plus été exécutés avec la précision ordinaire.

19. — * M. Caron de Beaumarchais rentre en lice, et répand un *Supplément au Mémoire à consulter* composé par lui, accusé de corruption de juge et de calomnie. Dans la première partie, il attaque madame Goëzman; il rappelle leurs confrontations; il fait voir de quel ridicule le conseil de cette dame l'a forcée de se couvrir dans ses défenses, et il porte sa justification au plus haut degré d'évidence.

Dans la seconde partie, il s'en prend au mari; il le dévoile comme le principal auteur de cette noire intrigue, comme celui qui en fait jouer tous les ressorts. Il en établit les preuves morales et les preuves physiques. Il discute les deux déclarations du libraire Le Jay, ainsi que la dénonciation du conseiller au Parlement, et partout il presse son adversaire de façon à ne point le laisser échapper.

Il paraît, suivant que l'annonce le sieur de Beaumarchais, qu'il se dispose à publier un troisième Mémoire

(1) Paroles de Desfontaines, musique de Rodolphe. — R.

concernant le sieur d'Arnaud et le sieur Marin; qu'il attend pour cela que ce dernier ait fait paraître le sien. Il règne dans celui-ci le même intérêt, le même sarcasme, la même gaieté que dans le premier. Quoique la curiosité ne soit plus aussi pressante, l'adresse de l'auteur à faire valoir toutes les minuties y supplée et n'excite pas moins l'avidité du lecteur.

20. — On ne peut décrire la beauté du coup d'œil du banquet royal. L'Olympe, tel qu'on nous le dépeint dans le jour le plus brillant, peut seul en donner une idée. Le sieur Arnoult, machiniste plein d'imagination, a inventé un surtout d'un mécanisme admirable. Le milieu en était une rivière qui a coulé pendant tout le repas avec une abondance intarissable : son cours était orné de petits bateaux et autres décorations du mouvement d'une rivière, et les bords représentaient tout ce qui peut les rendre agréables. Le jeu des diamans, dont on ne peut calculer la richesse, faisait croire qu'on était dans un palais de fées. On sait qu'à ce banquet la seule famille royale et les princes du sang sont admis. Le roi était au milieu. En face de Sa Majesté, au rang des spectateurs, se remarquait madame la comtesse Du Barry, radieuse comme le soleil, et ayant à elle seule pour cinq millions de pierreries sur sa personne. Pendant tout le repas elle n'était en contemplation que de Sa Majesté, et le roi ramenait sans cesse sur elle des yeux de complaisance et lui faisait des mines très-remarquables. On a cru que Sa Majesté était bien aise de démentir ainsi publiquement les bruits de défaveur qu'on faisait courir sur le compte de cette dame, dont la reconnaissance et le profond respect n'éclataient pas moins sensiblement.

22. — Le feu d'artifice avait d'abord été marqué par

un très-grand accident. L'homme de confiance de Torré ayant disparu depuis l'ouragan qui avait renversé une partie de l'édifice, ce directeur a été très-embarrassé pour le suppléer, et depuis on l'a retrouvé noyé dans un bassin du jardin : on présume que, désespéré du désordre, il a perdu la tête. D'autres accidens encore, mais moins sinistres, ont résulté de ce feu, exécuté hier, qui n'a pas eu le succès qu'on attendait de cet habile artificier. Il devait représenter les forges de Vulcain, et une allégorie soutenue, relative au mariage du comte et de la comtesse d'Artois. La précipitation avec laquelle il a fallu tout réparer, et l'humidité de la saison, peuvent servir d'excuse à l'auteur.

— L'impératrice des Russies, toujours pleine d'idées grandes et magnifiques, veut se faire construire un palais exactement semblable à celui des Augustes, ou empereurs romains. Elle a pour cet effet écrit à Paris, et demandé à l'Académie d'Architecture un sujet en état de diriger ce superbe monument. On a jugé M. Clérisseau très-propre à répondre à ses vues. Cet artiste, peintre et architecte, a fait une étude particulière des bâtimens antiques; il doit partir incessamment pour se rendre aux ordres de cette princesse. Les meubles répondront à l'édifice, et tout doit être dans le costume des anciens. Une souveraine aussi sublime ne sera point déplacée dans un lieu dont elle remplira à merveille toute la majesté.

23. — *Extrait d'une Lettre de Montargis, du 19 novembre.*

« La fête donnée ici, le 12, à madame la comtesse d'Artois, a été exécutée par les enfans de l'Ambigu-Co-

mique. Elle a commencé par un *Prologue*. Le théâtre représentait la place publique d'un village entremêlé d'arbres et de maisons. Il était couvert de paysans et de paysannes de tout âge. Le sujet était l'embarras où l'on se trouvait de bien témoigner à la princesse la joie de son arrivée, ce qui amenait des vaudevilles et l'annonce d'une comédie intitulée *la Noce de Montargis*. La scène se passe dans un hameau qui est censé être un village des environs de Montargis, et finit par un divertissement de mariniers. Le tout roule sur l'événement du jour, qu'on célèbre de différentes manières.

Cette comédie devait être suivie d'une autre pièce, intitulée *la Guinguette*, dont la scène devait se passer dans un jardin de cabaret à Paris, au Gros-Caillou. Celle-ci n'a point eu lieu, la princesse s'étant trouvée trop fatiguée. Il n'y a eu qu'un compliment en prose, que l'auteur y avait mis dans la bouche d'un abbé, qui ait été prononcé à la fin de la première, et l'on a ensuite chanté le vaudeville de la fin.

24. — Le roi a soupé hier, dans les petits appartemens, chez madame la comtesse Du Barry. Sa Majesté avait dit au marquis de Chauvelin, un de ses favoris intimes, que madame Du Barry l'invitait d'en être; ce seigneur, en acceptant, a supplié Sa Majesté de permettre qu'il ne soupât point, parce qu'il se sentait un peu incommodé; cependant il avait commencé un whisk avec Sa Majesté. Il s'est mis à table ensuite, et n'a mangé que deux pommes cuites; il a repris le jeu. La partie finie, il est allé s'adosser à la chaise de madame la maréchale de Mirepoix, qui jouait à une autre table. Il a plaisanté avec cette dame. Le roi, qui était du côté opposé au

marquis, ayant remarqué de l'altération sur son visage, lui a demandé s'il ne se trouvait pas mal. Il est à l'instant tombé raide mort; en vain lui a-t-on donné tous les secours les plus prompts. Le roi et toute l'assemblée n'ont pu qu'être vivement frappés d'un pareil spectacle.

M. de Chauvelin n'avait que cinquante-sept ans. C'était un homme de beaucoup d'esprit, cultivant les lettres. On a de lui de très-jolies choses (1). Il avait été employé dans les négociations. Son expédition de Corse ne lui avait pas fait autant d'honneur; il disait lui-même qu'il n'était point général. Quoique ce nom soit redoutable aux Jésuites (2), ce Chauvelin-ci, qui avait été élève du Père de La Tour, leur était fort attaché. Sa Majesté l'aimait beaucoup, et l'on peut dire qu'il est mort en vrai courtisan. On raconte avec transport l'exclamation du roi à l'occasion de cette mort : « Je perds en lui, a dit Sa Majesté, un bon et vieux ami. »

27. — * Il court depuis quelque temps ici une lettre du roi de Prusse à son chargé d'affaires à Rome, l'abbé Colombini, à l'occasion des Jésuites, que les politiques ont d'abord regardée comme une pièce controuvée par ces bons Pères (3). Cependant, comme elle est parfai-

(1) Entre autres l'impromptu des *Sept péchés mortels*. — R.

(2) V. 10 août 1762. — R.

(3) Cette lettre n'est point supposée. D'Alembert écrivait au roi de Prusse : « J'ai beaucoup ri de l'excellente lettre de V. M. à l'abbé Colombini, entre autres de la justice qu'elle rend aux bons Pères, en assurant qu'elle ne connaît point de meilleurs prêtres à tous égards. Cela me fait souvenir d'un certain philosophe, très-incrédule de son métier, en présence duquel on tournait en ridicule je ne sais quelle preuve de ce que Voltaire appelle *l'infame*. « Vous « êtes bien difficiles, répondit le philosophe; pour moi, je ne connais pas de « meilleure preuve que celle-là. » Je n'ai pas moins ri de ce que V. M. ajoute, que comme elle est de la classe des hérétiques, le Saint-Père ne peut pas la dispenser de tenir sa parole. » — R.

tement conforme à la conduite humaine, sage et adroite de ce monarque envers eux; comme elle est écrite d'ailleurs avec ce ton libre, fier, plaisant et spirituel, qui caractérise son auteur, on va la rapporter :

« Abbé Colombini, vous direz à qui voudra l'entendre, pourtant sans air d'ostentation ni d'affectation, et même vous chercherez l'occasion de le dire naturellement au Pape, ou au premier ministre, que, touchant l'affaire des Jésuites, ma résolution est prise de les conserver dans mes États, tels qu'ils ont été jusqu'ici. J'ai garanti, au traité de Breslau, le *statu quo* de la religion catholique, et je n'ai jamais trouvé de meilleurs prêtres à tous égards. Vous ajouterez que, puisque j'appartiens à la classe des hérétiques, le Saint-Père ne peut pas me dispenser de l'obligation de tenir ma parole, ni du devoir d'un honnête homme et d'un roi. Sur ce je prie Dieu, abbé Colombini, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

— * A mesure qu'on veut éclaircir l'affaire du sieur de Beaumarchais, elle se complique davantage, parce que consistant principalement dans des propos, des rapports, des dits et contredits tenus par différentes personnes, qui ont intérêt de les nier ou de les altérer, il sera peut-être impossible de jamais la bien tirer au clair. Par exemple, le sieur Bertrand Dairolles, négociant de Marseille, amant d'une sœur du sieur de Beaumarchais, logeant chez elle, ami du frère, et à ce double titre agent dans ses négociations, porteur de paroles vis-à-vis du sieur Le Jay, conséquemment pivot de tout le Mémoire du sieur de Beaumarchais, intervient aujourd'hui par un *Mémoire à consulter*, et, au moyen de ses dénégations, fait écrouler une partie de la défense du sieur de

Beaumarchais. De son ami qu'il était, il paraît être devenu son ennemi, l'attaquer personnellement, lui faire des reproches sanglans de méchanceté, de mauvaise foi, de calomnie. A l'en croire, le projet de l'écrivain a été seulement de causer du bruit, d'amuser le public, de faire de ses Mémoires une suite à la *Correspondance*. Ce dernier mot, que le sieur Dairolles met par une réticence perfide, est d'une atrocité qui va de pair avec toutes celles du premier. Il y est question surtout du médecin Gardanne, autre témoin très-mal mené; ce qui doit obliger le docteur à paraître aussi sur la scène et à produire sa justification.

— M. de Voltaire, qui n'est jamais long-temps sans alimenter la curiosité du public, vient d'envoyer dans ce pays-ci une espèce de satire, intitulée *la Tactique*. Elle est faite à l'occasion de l'ouvrage de M. de Guibert sur cet art meurtrier. L'humanité du vieux philosophe se récrie contre, et fait intervenir le dissertateur, qui lui prouve la nécessité malheureuse d'apprendre aux hommes à s'égorger méthodiquement. Il y a un tour original dans cette pièce de poésie, qui caractérise toutes les œuvres les plus minces de cet auteur unique. C'est un mélange de persiflage et de sentiment, de bouffonnerie et de sublime, qu'il amalgame si bien, qu'il fait passer des choses qui seraient révoltantes dans la bouche de tout autre. Du reste, on y trouve des descriptions très-pittoresques et dignes d'un vrai poète. La tirade du *Te Deum*, qu'on va chanter après une bataille gagnée ou une ville emportée d'assaut, est le morceau le plus neuf et le plus piquant.

28. — *Isménor* était très-protégé par madame la comtesse Du Barry, qui, n'étant pas contente des premières

paroles, a fait faire les secondes par le sieur Desfontaines sur la musique de Rodolphe. Son objet avait été de faire sa cour au comte et à la comtesse d'Artois, en y faisant insérer tout ce qu'on pouvait dire de plus direct et de plus flatteur à leur louange. Toute cette fadeur n'a point eu de succès, comme on a dit, et, malgré les efforts de la protectrice, qui applaudissait beaucoup, le roi, à la fin de l'opéra, est venu dire à madame la comtesse d'Artois : « Ma fille, avez-vous bien bâillé ? »

Il n'en a pas été de même de *Bellérophon* (1), opéra rempli de spectacle et dont les machines et habillemens ont coûté cent mille écus. La musique, renforcée par des airs des sieurs Berton et Granier, a eu beaucoup de succès, ainsi que l'ouvrage entier.

29. — * Madame Goëzman paraît enfin sur la scène. Elle publie un *Mémoire* assez volumineux, mais moins propre à la justifier parfaitement qu'à inculper le sieur de Beaumarchais. On y trouve des détails étrangers à l'affaire, qui font présumer avec raison que cet écrit est l'ouvrage du mari. Il est mal écrit, et ne peut se lire que par ceux qui ont intérêt à discuter le fond. On trouve à la fin une grande apologie du sieur Goëzman.

— On parle du *Taureau blanc*, conte en prose qu'on dit être de M. de Voltaire, mais dont on ne cite encore que le titre.

30. — M. de Guibert est de retour, depuis quelques jours, de ses différentes tournées dans le Nord. Il paraît extrêmement content de l'accueil qu'il y a reçu, et il parle surtout avec la reconnaissance la plus vive du roi de Prusse et de l'Empereur. Le premier a daigné faire manœuvrer ses troupes devant lui et l'initier aux mys-

(1) De Fontenelle et Lulli. — R.

tères de sa tactique, qu'on sait n'être écrite nulle part, mais résider dans la tête de ce monarque et d'une douzaine d'officiers-généraux qui ont sa confiance. Le second lui a parlé avec la modestie qui convient à un jeune prince, encore novice dans l'art de la guerre; mais il lui a, en même temps, fait des objections savantes et profondes qui annoncent un génie déjà mûri pour les expéditions difficiles et les grands exploits.

2 DÉCEMBRE. — On a repris la tragédie d'*Orphanis* depuis la fin du voyage de Fontainebleau, et, par un revers commun aux gens célèbres dans tous les genres, mademoiselle Raucourt, l'idole du public, a été sifflée, il y a quelques jours, de la manière la plus humiliante.

3. — * Le *Mémoire à consulter pour le sieur Marin, en réponse à ce qui le concerne dans un* MÉMOIRE *pour le sieur Caron de Beaumarchais*, paraît dans l'instant, et va donner nouvelle matière à l'amusement du public.

4. — * La fermentation excitée dans ce pays-ci à l'occasion du jugement du conseil de guerre des Invalides (1), quoique très-affaiblie par la nouvelle affaire du sieur de Beaumarchais, n'est pas absolument terminée. On répand aujourd'hui des couplets contre le président, où il est tourné en ridicule d'une manière très-sensible pour le maréchal de France. On recueille avec soin ces vaudevilles, moins comme plaisans ou ma-

(1) Un nommé Bellegarde venait d'être condamné à vingt ans et un jour de prison pour avoir autorisé la mise hors de service et la vente à vil prix de différentes armes, appartenant à l'État, dont un grand nombre étaient entièrement neuves. Ce jugement sévère ne fut pas ratifié par le public, et l'on regardait généralement le sieur Bellegarde comme victime de la haine de l'un de ses supérieurs. — R.

lins, que comme des pièces propres à servir à l'histoire du temps, à faire connaître à la postérité les diverses opinions des contemporains sur un événement où plus souvent la générale est la meilleure, et quelquefois à fixer son indécision. C'est à ce titre qu'on conserve ceux-ci, précieux monument d'ailleurs de la gaieté française, qui se perd tous les jours :

I.

Air : *De la mariée de Poissy.*

Biron a donné ses soins
Au conseil de guerre ;
S'il n'est pas juste, du moins
Il est bien sévère !
Aux juges l'on applaudit,
Et dans tout Paris l'on dit :
« Ils sont gens de guerre (guère), d'esprit,
« Ils sont gens de guerre.

II.

Air : *Quand Biron voulut danser.*

Quand Biron voulut juger (*bis*)
Son épée fit apporter, (*bis*)
Ses lunettes,
Pas trop nettes,
Son esprit tout rond;
Vous jugerez, Biron.

4. — Le sieur Quinquet est un clerc de procureur, âgé de dix-neuf ans, beau de figure, grand, bien bâti, annonçant beaucoup de vigueur. Il s'est rendu, en domino, au bal masqué donné à Versailles pour une des fêtes du mariage du comte d'Artois : comme le grand nombre des masques, il s'est trouvé dans la bagarre où madame la comtesse

Du Barry était sur le point d'être étouffée; il est allé à elle, l'a prise sous le bras, l'a rassurée, l'a garantie de la presse, excitée vraisemblablement par des filoux qui méditaient de lui voler le superbe collier de diamans qu'elle avait, l'a remise saine et sauve en lieu de sûreté et entre les mains du roi. Interrogé quel il était, ce qu'il voulait? il a déclaré qu'il n'était rien et ne voulait rien: il a long-temps résisté ainsi aux instances de la favorite pour le connaître et lui témoigner sa reconnaissance: enfin il s'est démasqué, et son visage n'a pu qu'exciter un plus grand intérêt en sa faveur. Il paraît que madame Du Barry presse vivement Sa Majesté de faire la fortune de ce jeune homme, auquel elle doit la vie. Il a eu rendez-vous à Versailles, et l'on assure qu'il jouit déjà d'une pension sur la cassette, mais qu'il n'en restera pas là.

5. — * L'*Oraison de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne et duc de Savoie, prononcée à Chambéry le* 17 *mars* 1773, *par M***, vicaire de la paroisse de Saint-****, fort rare jusqu'à présent, devient aujourd'hui plus commune. On ne sait pas pourquoi elle a été si long-temps à percer. Elle contient, sans doute, des vérités fortes, mais énoncées vaguement, sans caractériser aucun souverain, ni aucune cour. Du reste, c'est un éloge du prince défunt, sur lequel l'Europe entière semble s'accorder. Cet ouvrage, pensé profondément, est aussi nerveusement écrit, et ne peut que faire honneur à l'écrivain quelconque qui l'a conçu et enfanté. C'est une harangue aux potentats, qui contient des leçons utiles, qu'il serait à souhaiter de voir mettre en pratique par tous, comme le faisait le feu roi de Sardaigne, et comme le fait son auguste fils.

6. — * On peut se rappeler un certain abbé Cérutti, ci-devant Jésuite, jeune homme de mérite, qui a écrit en faveur de sa Compagnie (1) avec une chaleur digne de l'enthousiasme qu'elle inspirait à ses membres. Cet auteur, venu à Paris, s'y est fait connaître, s'est impatronisé dans de bonnes maisons, et enfin le bruit court que la vieille duchesse de Brancas l'a épousé.

— *A Warburton* (2); telle est l'adresse d'un petit pamphlet, en quatre pages, de M. de Voltaire à cet écrivain qui, pour l'avoir contredit à l'égard des Juifs, pour avoir pris la défense de ce peuple malheureux, essuie de la part du philosophe une bordée cruelle d'injures, dont on sait qu'il fait souvent usage au lieu de raisons. Il paraît que ce Warburton est un auteur vivant, Anglais, qui a commenté Shakspeare et écrit ce que M. de Voltaire appelle une rapsodie en quatre gros volumes, espèce de commentaire sur Moïse.

9. — On assure que M. le maréchal duc de Brissac étant chez madame la comtesse Du Barry à lui faire sa cour, dans un excès de ravissement, s'est trouvé ragaillardi au point de l'embrasser : le roi est venu sur ces entrefaites; mais ce preux chevalier ne s'est point déferré, et, demandant respectueusement pardon de son audace, qu'il attribuait à un délire du moment : « De quel heureux augure, Sire, a-t-il dit, n'est-ce pas pour Votre Majesté! Quelle perspective de plaisir ne doit-Elle pas entrevoir dans la jouissance d'une beauté qui réveille les désirs jusque chez un vieillard de mon âge! »

(1) V. 25 février 1763. — R.

(2) C'est probablement une réimpression de ce pamphlet qui est de 1767. — R.

— Le sieur Monvel, de la Comédie Française, a composé une idylle sur la belle action (1) de madame la Dauphine à Fontainebleau; il est allé à Versailles, hier, porter cette pièce à la princesse. On y trouve de la délicatesse, du sentiment, de la poésie et une heureuse facilité. Si tous les Comédiens avaient le mérite de celui-là, les auteurs ne répugneraient pas tant à se voir jugés par eux.

10. — Les partisans de M. de Voltaire se réjouissent d'une sottise énorme que vient de faire le sieur Clément, le redoutable adversaire de ce philosophe poète, qu'il épluche depuis quelque temps dans des *Lettres* critiques très-bien faites. Ce dernier vient d'épouser une vieille coquette, ou plutôt une femme publique, sur le compte de laquelle on calcule cent et tant d'amans. On attend avec impatience les plaisanteries du vieillard de Ferney.

— * L'évêque du Mans ayant prétendu que le professeur de philosophie chez les Pères de l'Oratoire de cette ville dictait des cahiers peu orthodoxes, en a porté des plaintes au Général. Celui-ci, après avoir fait examiner la doctrine de l'accusé, a répondu au prélat qu'il ne pouvait faire au professeur l'injustice et l'injure de le déplacer pour une accusation aussi mal fondée : sur quoi monseigneur en a référé à la Faculté de Théologie, qui s'est assemblée le jour de Sainte-Barbe, afin d'examiner les propositions prétendues jansénistes. Il est reconnu que ces cahiers sont ceux d'un ancien professeur de Paris, au collège des Quatre-Nations, qui a enseigné la philosophie pendant dix ans, sans qu'on y ait rien trouvé

(1) Un paysan ayant été blessé par un cerf poursuivi par la chasse du roi, sa femme s'adressa à la Dauphine pour obtenir des secours. Cette princesse fit une quête très-productive en faveur du blessé. — R.

à redire. M. l'archevêque de Paris prend fait et cause pour son confrère, et cet événement échauffe beaucoup la Sorbonne. On espère que l'autorité arrêtera ces querelles, qui tendent à ramener les troubles causés trop long-temps par les malheureuses disputes du Molinisme et du Jansénisme. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que M. de Grimaldi, évêque du Mans, est un jeune prélat, fort galant, fort dissipé, connu par beaucoup d'étourderies et de scandales, et passant pour ne pas croire infiniment en Dieu.

— Madame la comtesse Du Barry, sentant l'impossibilité d'obtenir jamais les bonnes graces de madame la Dauphine, qu'elle s'est aliénée irrévocablement par des propos où elle déprisait la figure de cette princesse, dont on exaltait la noblesse et les charmes, cherche à s'impatroniser chez madame la comtesse d'Artois, à laquelle son beau-frère est attaché comme capitaine des Cent-Suisses de Son Altesse Royale. On ne peut juger encore si ces avances de la favorite prendront à un certain point. On présume toutefois que M. le comte d'Artois, fort attaché à M. le Dauphin, son frère, détournera son auguste épouse d'une liaison si peu sortable.

13. — On sait que Ganganelli, le pape actuel, est d'une extraction ignoble. On prétend même que son père était vendeur d'orviétan, et en cette qualité fort lié avec le père de Carlin, l'arlequin d'aujourd'hui de la Comédie Italienne. Le Saint-Père le connaît et l'aime particulièrement (1). Il vient de lui en donner une preuve, en conférant un bénéfice à son fils.

— On parle de plusieurs autres mariages de femmes distinguées de la cour, semblables à celui de la duchesse

(1) V. 28 février 1762. — R.

de Chaulnes (1), aujourd'hui madame Giac, et même plus indécens que le sien. On ajoute que le roi a dit plaisamment à ce sujet, qu'il y aurait bien des tabourets à envoyer au garde-meuble. Il semble que ces femmes dévergondées n'attendaient qu'un exemple pour donner un libre cours à leurs extravagances. La maréchale d'Estrées est du nombre. Au reste, tous ces mariages ne sont pas aussi sûrs que celui de la première. Il pourrait se faire que cette tournure ne fût qu'une méchanceté des courtisans pour dévoiler au public les amours illicites et peu glorieux de ces dames.

— M. le marquis de Chauvelin n'est point un de ces grands dont le nom périt tout entier avec eux. Il avait un mérite personnel et des qualités de cœur qui le rendaient recommandable aux lettres et à ses amis. C'est à ce double titre que M. Léonard, jeune poète d'un talent distingué, a répandu des fleurs sur la tombe de cet illustre Mécène. Il y célèbre surtout son attachement solide au prince de Conti, attachement qui a redoublé chez lui depuis la disgrace de ce prince, et qu'il savait allier avec son dévouement au roi. Il n'avait point non plus cessé de voir M. de Choiseul, et il allait souvent à Chanteloup, marques d'amitié, toutes simples, toutes naturelles dans un particulier, mais effort sublime dans un courtisan.

15. — Pour l'intelligence de la pièce suivante, il faut savoir que mademoiselle Landumier, dite La Caille, ancienne figurante de l'Opéra, est une élève de madame Gourdan, fameuse prêtresse de Vénus, qui, à tant de titres, a le droit de prêcher cette nymphe. Déjà Me Linguet l'avait fait connaître par une *Lettre* aigre-douce où,

(1) V. 27 octobre 1772. — R.

l'an passé, il lui reprochait les fruits amers qu'elle lui avait fait cueillir au sein du plaisir (1). L'auteur de cette *Épître*, frappé plus vivement, a cru devoir en avertir aussi le public pour son salut et prescrire à la courtisane des leçons utiles qu'il a mises, afin de leur donner plus de poids, dans la bouche de sa première institutrice.

Épître de madame Gourdan à mademoiselle La Caille.

Bel enfant de l'Amour, vous que ce dieu propice
Aurait dû préserver de ch..... et ch.....,
Dites-moi quel est donc le monstre, le cruel,
Qui, d'un encens impur souillant le sacrifice
N'a pas craint d'infecter la prêtresse et l'autel?
Si vous le connaissez, nommez, nommez le traître;
Pour le salut commun faites-nous-le connaître.
Pouvait-il ignorer, le dangereux mortel,
Qu'à mille honnêtes gens il préparait des larmes;
Que le premier venu peut prétendre à vos charmes;
Et que par moi formée aux combats de Vénus,
Vous ne sûtes jamais ce que c'est qu'un refus.
Du Condon, cependant, vous connaissez l'usage,
La Caille, et l'on peut lire aux fastes de Paphos
Que, dans les temps heureux de votre apprentissage,
A chaque compagnon de vos galans travaux
Vous saviez le chausser avec beaucoup d'adresse.
Je conviens avec vous que la délicatesse
D'une fille d'honneur en doit beaucoup souffrir.
Mais, ma chère, n'importe, il s'y faut asservir:
Il n'est eau de Préval (2), ni vinaigre qui tienne;
La v..... s'en f...: vous connaissez la mienne,
Ces vains palliatifs n'ont pu me prémunir,

(1) V. 31 janvier 1773. — R.

(2) Médecin qui prétend avoir une eau préservative avec laquelle on peut affronter tous les dangers.

On ne nous donne, hélas! qu'infidèles recettes;
Le Condon, c'est la loi, ma fille, et les prophètes!

17. — * *Addition au Mémoire de madame de Goëzman, pour servir de réponse au Supplément du sieur Caron.* Cette addition est aussi plate que le premier Mémoire. Elle tend à prouver que le sieur Caron est atroce; et la dame Goëzman déduit, en conséquence, Première atrocité, Seconde atrocité, Troisième atrocité. Dans la seconde, l'héroïne insinue que cet impudent a voulu faire le galant auprès d'elle; qu'il lui a tenu sur cette matière des propos avantageux. On y lit cette phrase remarquable : « Vous avez osé ajouter que vous finiriez par vous faire écouter; que vos soins ne me déplairaient pas un jour..... Je n'ose achever, je n'ose vous qualifier. » Elle finit par déclarer que le sieur Caron la chargera peut-être de quelques nouvelles imputations, mais qu'elle ne répondra point à leur fausseté.

20. — Une rixe survenue entre M. Bussi d'Agoneau et le marquis de Villette, deux mauvais sujets, mais hommes d'esprit, fait rire le public aux dépens du dernier. M. de Bussi qui, ayant quitté le service de France, était passé en pays étranger pour chercher fortune, est revenu à Paris depuis peu. Passant sous les fenêtres du marquis, il a remarqué beaucoup de lumière et tout l'appareil d'une fête : il y est entré. M. de Villette, surpris, l'a accueilli avec réserve, en l'avertissant qu'il y avait des femmes honnêtes, qu'il l'exhortait à se conduire en conséquence, ou plutôt à s'en aller, comme n'étant pas trop fait pour une telle société. Son camarade de débauche, excellent pour la riposte, a plaisanté, est resté quelque temps, puis est sorti, est entré dans le premier

café, où il a barbouillé des vers assez plaisans sur la circonstance. Les voici :

Monsieur le nouveau converti,
Vous avez manqué de prudence:
Tenez-vous pour bien averti
Que la valeur et la naissance
Forment un mérite assorti
Que l'on sait distinguer en France :
Ripostez donc à cet écrit;
Ne vous livrez pas aux alarmes :
Faites ferrailler votre esprit,
Je veux me battre avec vos armes.

Il a envoyé cet impromptu au marquis. Celui-ci s'est trouvé piqué, n'a pu dissimuler à l'assemblée ce qui se passait, et a été obligé de montrer les vers. On l'a rassuré en lui faisant comprendre que ce n'était qu'un cartel d'esprit, et l'on a beaucoup ri à ses dépens, et l'on en rit encore.

— * Le troisième Mémoire du sieur de Beaumarchais paraît enfin aujourd'hui pour les juges, et ne sera rendu public que demain. Il a pour titre : *Addition au Supplément du Mémoire à consulter pour Pierre-Augustin Caron, etc., servant de Réponse à madame Goëzman, accusée, au sieur Bertrand Dairolles, accusé, aux sieurs Marin, gazetier de France, et d'Arnaud Baculard, conseiller d'ambassade, assignés comme témoins.*

Il est souscrit d'une consultation, en date du 18 décembre, signée Bidault, Ader : il est plus volumineux que les précédens, et la porte de l'auteur est déjà investie de curieux qui le sollicitent pour en avoir des exemplaires.

26. — * M. l'abbé Nigon de Berty, chanoine de Notre-Dame, et conseiller au Parlement, étant à Tiais près Choisy, se promenait un livre à la main, lorsque le roi est venu à passer dans son carrosse. Ce solitaire distrait n'a pas fait grande attention à Sa Majesté, ce qui a piqué la curiosité du monarque. Il a envoyé un officier des gardes-du-corps pour savoir qui il était, et l'abbé a d'abord fait difficulté de se nommer. Instruit enfin que c'était de la part du roi : « Dites à Sa Majesté, a-t-il répondu, que je suis un pauvre exilé, faisant des vœux pour l'État et pour ceux qui le gouvernent. » On n'ajoute point que le roi ait rien dit à cette réponse.

28. — Deux particuliers s'étant rendus, le jour de Noël, à Saint-Denis, à une auberge appelée l'Épée royale, y ont soupé, et ont passé la nuit à écrire. Sur le matin on a entendu un bruit d'armes à feu ; on est monté dans leur chambre, on les a trouvés morts d'un coup de pistolet que chacun s'était tiré. Il y avait sur la table un testament de mort (1). On y a appris que l'un était soldat du régiment de Belsunce dragons, se nommant Bourdeaux ; qu'il n'avait que vingt ans ; qu'il avait fait déjà plusieurs métiers, et entre autres avait été moine ; que depuis l'âge de cinq ans il s'était toujours ennuyé de la vie. Cet écrit, en bon style, et pensé philosophiquement, annonçait de l'éducation dans son auteur. L'autre était un tambour-major, appelé Humain, et il y a apparence qu'il n'a suivi le même parti que par fanfaronnade, qu'il n'était pas aussi dégoûté de son existence que son camarade. Du reste ils avaient pourvu au paiement de leur écot, et même aux frais de justice qu'ils savaient devoir être occasionés par cet accident.

(1) On trouvera ce testament et une lettre écrite par Bourdeaux à un officier de ses amis, à la date de 1er août 1774. — R

29. — On a lu dans le *Mercure* (1) des vers d'un prétendu seigneur russe (2) en l'honneur de M. de La Harpe, que cet adjoint au journal en question y avait insérés modestement; ce qui a donné lieu à l'épigramme suivante, qu'on attribue à un M. Ginguené, débutant dans la carrière :

N'a pas long-temps, un seigneur moscovite,
Grand connaisseur, d'un pauvre auteur sifflé
En vers français a prôné le mérite:
Dont le rimeur, d'orgueil tout boursouflé,
Dans son *Mercure* a colloqué l'épître.
Or, mes amis, savez-vous à quel titre
Telle patente il a pu mériter?
Ses vers qu'ici nul ne veut écouter,
Ont à Moscou charmé plus d'une oreille :
Chacun y dit : « Ma foi, sans le flatter,
Ce Français-là parle russe à merveille! »

30. — On n'a pas manqué de chansonner M. de Monteynard (3). Voici un vaudeville sur lui, qui n'est qu'historique, et n'a rien des agrémens et du sel de ceux de la vieille cour.

Quel bruit! quel train au séjour
De la cour!
Serait-ce donc de l'Amour
Encor quelque miracle?
Non, ce n'est qu'une débâcle :
C'est monsieur de Monteynard
Qui repart,
Après avoir, par hasard,
Occupé le ministère
Sans penser, et sans rien faire.

(1) Novembre 1773, p. 178. — R.
(2) Le comte de Schowalow. — R.
(3) On avait répandu le bruit de son renvoi. — R.

On sent combien tout cela est injuste. Quand M. de Monteynard n'aurait fait que réduire à trente-six millions le département de la guerre, porté sous M. le duc de Choiseul à soixante-un millions, ç'aurait été beaucoup.

31. — Pour soutenir l'attention du public dans le procès des Vérons, on répand deux écrits très-lumineux. Le premier est une *Lettre du marquis de ***, brigadier des armées du roi, à M. ***, avocat au Conseil.* Elle est datée du 10 octobre. Le second est *le Vœu de la noblesse, Lettre à M. ***, avocat au Conseil.* Tous deux sont clairs, précis, méthodiques, et résument en peu de mots tout l'historique du procès. Ils font sentir, de la manière la plus convaincante et la plus modérée en même temps, l'absurdité de l'arrêt du 3 septembre. Le dernier surtout fait remarquer en détail les contradictions qu'il renferme, et qui doivent ouvrir une voie à la cassation. On ne sait si M. de Voltaire répondra par des injures; mais il ne répliquera sûrement pas par de bonnes raisons. Le style en est simple, sans éloquence, sans prétention; ce qui rend ces ouvrages meilleurs. Le brigadier, au surplus, paraît connaître le comte de Morangiès. Il en fait ainsi le portrait: «J'ai servi long-temps avec lui. Il avait un caractère liant, une figure douce et des manières assez franches : il m'a quelquefois semblé qu'il avait dans l'ame plus de souplesse que de dignité; que les refus ne le décourageaient pas assez; qu'il n'était pas, dans le besoin, excessivement délicat sur le choix des moyens de le satisfaire. »

Le Vœu de la noblesse établit pour première proposition qu'elle n'a point pris fait et cause pour le comte de Morangiès; qu'elle ne s'est point liguée en sa faveur;

que son honneur ne tient point à celui de tel ou tel de ses membres; que, loin de les protéger quand ils sont coupables, elle les désavoue; qu'enfin elle est pour eux le tribunal le plus redoutable.

1774.

2 JANVIER. — *Céphale et Procris, ou l'Amour conjugal*, tragédie lyrique en trois actes, a été exécutée jeudi sur le théâtre de la cour. Il ne paraît pas que celle-ci ait eu plus de succès que les autres. On en a trouvé la musique assez jolie, mais pas d'un genre assez relevé. On prétend qu'elle n'est point au-dessus de celui de l'opéra comique. C'est le dernier opéra des fêtes du mariage. Toute la cour, en général, est contente d'être débarrassée de ces spectacles d'étiquette, et M. le Dauphin, peu plaisant de son naturel, a dit à M. de Richelieu : « Enfin, voilà vos spectacles finis; nous allons donc nous amuser. »

3. — *Le sieur Marin, ne se sentant pas de force pour répondre au sieur de Beaumarchais sur le même ton de plaisanterie, renonce aujourd'hui à faire des Mémoires; il se retranche dans une défense juridique, qu'il fait seulement paraître imprimée. Sa requête au Parlement est très-bien faite, courte, écrite noblement; on voit qu'il s'en est rapporté à son avocat, et qu'un aussi bon ouvrage ne peut sortir de la plume du rédacteur de la *Gazette de France*.

5. — Il y avait ici un journal connu sous le nom de *l'Avant-coureur*. Il durait depuis 1758. On y annonçait les objets particuliers des sciences, de la littérature, des

arts, des métiers, de l'industrie, les spectacles et les nouveautés en tout genre. On y va substituer aujourd'hui une gazette littéraire, qui se distribue deux fois la semaine, et sera d'une demi-feuille in-4° par ordinaire.

Le *Journal de Trévoux*, entrepris par une Société célèbre, sous les auspices du prince de Dombes, passé depuis entre les mains d'un médecin, ensuite présidé par l'abbé Aubert, sous le nom de *Journal des Beaux-Arts et des Sciences, dédié à M. le duc de La Vrillière*, subit encore une métamorphose cette année, par la promotion de l'auteur à la place de professeur de littérature française au Collège Royal. Ce sont MM. Castillon, anciens auteurs du *Journal encyclopédique*, qui l'entreprennent et le dédient à S. A. R. monseigneur le comte d'Artois.

6. — On répand ici une lettre du roi de Suède au comte d'Olstein, un des sénateurs qui, n'approuvant pas la nouvelle révolution introduite dans le gouvernement de ce royaume, s'était retiré des affaires. Cet écrit fait également honneur au monarque et au sujet.

« Je vous appelle à la tête de mon sénat pour mon conseil et pour mon guide. Si j'avais connu dans mon royaume un homme qui eût plus de lumières et plus de vertus, j'aurais respecté votre repos; mais le ciel, en créant les hommes de génie, les destine en même temps et les dévoue au bien public. J'ai fait mon devoir, faites le vôtre : j'ai voulu montrer à toute la nation et à toute l'Europe que je veux environner mon trône de l'éclat que les vertus répandent. Si vous refusez plus long-temps de vous rendre à mes vœux et à ceux de mon peuple, je vous en rendrai responsable à la nation et à la postérité. »

7. — * Le livre posthume de M. Helvétius est intitulé : *De l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation.* Son épigraphe est prise de M. de Voltaire :

Honteux de m'ignorer,
Dans mon être, dans moi je cherche à pénétrer.

L'auteur n'a point laissé paraître cet ouvrage de son vivant, pour échapper aux persécutions. Celles que lui avait suscitées son livre *de l'Esprit*, en l'aigrissant, l'avaient rendu plus circonspect. Dès la préface, on trouve des choses qui n'auraient pu plaire à notre Gouvernement :

« Ma patrie, dit-il, a reçu enfin le joug du despotisme; elle ne produira donc plus d'écrivains célèbres. Le propre du despotisme est d'étouffer la pensée dans les esprits et la vertu dans les ames.

« Ce n'est donc plus sous le nom de Français que le peuple pourra de nouveau se rendre célèbre. Cette nation avilie est aujourd'hui le mépris de l'Europe. Nulle crise salutaire ne lui rendra la liberté; c'est par la consomption qu'elle périra. La conquête est le seul remède à ses malheurs... »

Le but de cet ouvrage est de faire connaître l'homme à l'homme, de lui donner des idées nettes de la morale, et de le rendre ainsi heureux et vertueux. Il n'est qu'un développement plus étendu des principes du livre *de l'Esprit*, que les hommes sont les mêmes, qu'ils ont presque tous la même aptitude aux mêmes choses, et que la différence de l'éducation fait toute celle qui règne entre les facultés de leur ame et même entre leurs passions. Si ces assertions générales ne sont pas exactement

vraies, ou du moins sont contestées par beaucoup de philosophes, on trouve dans les détails une infinité de vérités particulières, auxquelles on ne peut se refuser. Ce traité est certainement d'un métaphysicien profond, qui embellit ses idées abstruses par une imagination brillante, et par un style figuré, nerveux et plein d'images. L'auteur y a joint des notes, qui reposent agréablement et délassent les lecteurs par des traits d'histoire ou par des citations, qui amusent en appuyant les raisonnemens.

8. — Il est assez d'usage qu'au renouvellement de chaque année il paraisse des couplets sur les filles d'Opéra, où l'on constate leurs talens, leur galanterie, leurs aventures, les noms de leurs amans, en un mot tout ce qui peut intéresser les paillards sectateurs de ce spectacle. On n'a pas manqué de chansonner celles de la génération actuelle dans deux vaudevilles, dont l'un est un *Noël à l'usage de l'Académie royale de Musique*, sur l'air: *Tous les bourgeois de Châtres*, etc., en trente-cinq couplets: l'autre est sur l'air: *des mirlitons*. On n'y trouve pas malheureusement cette gaieté piquante de plusieurs autres plaisanteries du même genre; et celle-ci n'est curieuse que pour constater la chronologie et le tableau très-mouvant de ces demoiselles.

9. — Les Comédiens Italiens donnent depuis un mois une pièce italienne, intitulée *les Trois Frères jumeaux Vénitiens*. Elle est en quatre actes, et de la composition du sieur Colalto, auteur et acteur, car c'est le Pantalon de la troupe. On trouve dans cet ouvrage, charmant par sa gaieté et son intrigue ingénieuse et piquante, le rôle d'un capitaine de vaisseau, qui conséquemment est un marin. Cette qualité, qui donne lieu de rappeler le nom

du rédacteur de la *Gazette de France*, si bafoué depuis quelque temps, a fourni à Arlequin des lazzis naturels (1), que le public a saisis avec avidité, et ce spectacle est la fureur du jour. Les mardis et vendredis, autrefois absolument déserts aux Italiens, parce qu'ils y sont consacrés aux pièces de leur nation, sont devenus les beaux jours; on s'y porte, et l'affluence ne diminue point.

11. — Madame la marquise Du Deffand est une vieille muse de la cour de madame la duchesse du Maine; elle était renommée autrefois pour ses graces, son esprit et sa méchanceté : elle a toujours conservé quelque liaison avec le philosophe de Ferney, et il vient de lui adresser une épître, où l'on retrouve encore la fraîcheur de son jeune âge.

Vers de M. de Voltaire à madame Du Deffand (2).

Eh quoi! vous êtes étonnée
Qu'au bout de quatre-vingts hivers,
Ma muse faible et surannée
Puisse encor fredonner des vers!

Quelquefois un peu de verdure
Rit, sous les glaçons de nos champs;

(1) Le mémoire de Beaumarchais où Marin se trouvait compromis était, pour la forme, revêtu de la signature d'un avocat nommé Malbête. Marin s'égaya beaucoup sur ce mémoire, signé Beaumarchais-Malbête: Beaumarchais, à son tour, prétendit avoir reçu un Mémoire signé Marin qui, ajoutait-il, n'est pas mal bête. Arlequin, faisant allusion à ce passage du factum de Beaumarchais, trouvait que le marin n'était pas mal bête. V. 31 janvier 1774. — R.

(2) Ces vers, suivant les éditeurs de Voltaire, furent adressés à madame Lullin, de Genève, le 16 novembre 1773. Il est peu probable que cette dame soit celle à laquelle il avait envoyé un quatrain pour bouquet, le 6 janvier 1759, « jour auquel elle avait cent ans accomplis. » — R.

Elle console la nature,
Mais elle est sèche en peu de temps.

Un oiseau peut se faire entendre
Après la saison des beaux jours;
Mais sa voix n'a plus rien de tendre:
Il ne chante plus ses amours.

Ainsi je touche encor ma lyre,
Qui n'obéit plus à mes doigts;
Ainsi j'essaie encor ma voix
Au moment même qu'elle expire.

« Je veux dans mes derniers adieux,
Disait Tibulle à son amante,
Attacher mes yeux sur tes yeux,
Te presser de ma main mourante (1). »

Mais quand on sent qu'on va passer,
Quand l'ame fuit avec la vie,
A-t-on des yeux pour voir Délie,
Et des mains pour la caresser?

Dans ces momens chacun oublie
Tout ce qu'il a fait en santé.
Quel mortel s'est jamais flatté
D'un rendez-vous à l'agonie?

Délie elle-même, à son tour,
S'en va dans la vie éternelle,
En oubliant qu'elle fut belle,
Et qu'elle vécut pour l'amour.

Nous naissons, nous vivons, bergère,
Nous mourons sans savoir comment;
Chacun est parti du néant:
Où va-t-il? Dieu le sait, ma chère!

(1) Te spectem suprema mihi cum venerit hora;
Te teneam moriens deficiente manu. — R.

12. — *On a joué aux Français, dimanche dernier, *Eugénie*, drame du sieur Caron de Beaumarchais, le héros du jour ; on peut juger de l'affluence qu'il y a eu. A un certain endroit où il est question de juge et de procès, on a applaudi à tout rompre. A la fin de la pièce, on a demandé quand on jouerait son *Barbier de Séville*. Les histrions n'ont tenu aucun compte de ces apostrophes du parterre, auxquelles ils n'ont pas répondu, suivant leur impertinence habituelle. Mais l'auteur ayant paru aux foyers après la pièce a été entouré et conduit en triomphe à son carrosse, à peu près comme Wilkes l'était autrefois en Angleterre.

Mardi dernier, la même foule s'était portée aux Italiens, à la pièce des *Trois Frères jumeaux Vénitiens*, pour entendre les lazzis d'Arlequin relatifs au sieur Marin. On a été surpris qu'il les ait supprimés ; on a voulu en savoir la raison, et l'on a appris que cet acteur avait été mandé à la police, où il avait reçu une sévère réprimande et injonction de ne pas récidiver.

Enfin, par un calembour bien digne des Parisiens et qu'on répète comme une chose très-ingénieuse, on dit que Louis quinze a détruit le Parlement ancien, et que quinze louis détruiront le nouveau.

13. — On attribue au sieur Renou, peintre et poète, une brochure contre les artistes, en forme de dialogue ; on l'en soupçonne d'autant plus volontiers l'auteur, qu'il a lieu d'être fort mécontent de ses confrères et surtout du sieur Pierre, le plus maltraité. Il faut se rappeler l'anecdote de son tableau de mademoiselle Costé, qu'on a fait enlever ignominieusement du salon dernier, comme indécent et comme très-mauvais ; en outre la diatribe en question serait une vengeance sanglante dont le sieur

Pierre a été très-affecté, au point d'en tomber malade. L'auteur ne fait grace à personne, et maltraite ceux mêmes dont le talent est le plus reconnu, tels que MM. Vernet, Greuze, etc. On juge aisément, d'ailleurs, à la fabrique de l'ouvrage, à son style lourd et technique, qu'il est d'un artiste.

14. — On a vu dans le *Mercure* une lettre du fameux Gluck, musicien allemand, qui offrait aux directeurs de l'Opéra de leur envoyer ou de leur apporter plutôt l'*Iphigénie* de Racine mise en musique. Ces messieurs, peu curieux de musique étrangère, dans la crainte qu'elle ne fît tomber la leur, avaient éludé la proposition. Heureusement le sieur Gluck, a jugé à propos d'arriver, et, comme il a l'honneur d'être connu de madame la Dauphine, on espère qu'il aura assez de protection pour faire jouer son opéra. Cette princesse lui a donné ses entrées chez elle à toute heure.

15. — * Si les Mémoires dans l'affaire du sieur de Beaumarchais sont suspendus, il court des requêtes qui ne sont qu'une forme plus judiciaire de les répandre. On distribue, imprimée, celle du sieur Dairolles, principalement dirigée contre le docteur Gardanne. Il y paraît que le négociant, s'étant détaché du parti du héros principal, avait rendu plainte contre le médecin le 3 septembre, et que celui-ci a récriminé par une requête signifiée le le 14 septembre, dont le sieur Dairolles demande que son adversaire soit débouté. On y peint au surplus le sieur Gardanne comme un homme d'un caractère inquiet, zélé sans prudence, mettant dans ses procédés une chaleur, un enthousiasme capables d'entraîner les ames honnêtes dans la séduction; comme ayant apporté dans cette affaire, pour capter le témoignage du sup-

pliant en faveur du sieur de Beaumarchais, des soins empressés dont les amis essentiels sont souvent incapables et que les amis infidèles se donnent sans efforts; comme d'accusé étant devenu agresseur, et par une délation odieuse ayant obligé le sieur Dairolles à se défendre; enfin, comme ayant coopéré au premier Mémoire du sieur Caron, et réglé la dose du poison pour en étendre et répandre les ravages. Tel est le caractère du docteur, esquissé en bref, et dont on est d'autant plus porté à croire la vérité que, malgré les injonctions de la Faculté, il n'ose entrer en lice et reste dans un silence qui ne peut lui faire honneur dans le public.

16. — L'affaire du secrétaire de M. de Guignes, qui a perdu une somme énorme en Angleterre au jeu des actions, commence à faire bruit ici. Quoique cet ambassadeur renie absolument cet homme, prétende ne l'avoir pris que comme un joueur de violon, propre à faire de la musique avec lui, son évasion, sa détention à la Bastille, et l'œil vigilant qu'il porte sur lui, quoique de loin, tout fait présumer qu'il y avait de l'intelligence entre eux. On assure que les joueurs adverses sont ici et veulent intenter contre le prisonnier une action, qui ne peut faire honneur au ministre de France en Angleterre et nécessitera son rappel. En général, on parle mal à la cour et à la ville d'une inculpation aussi fâcheuse.

— Les Comédiens Français ont donné hier la première représentation de *la Sophonisbe de Mairet, réparée à neuf par M. de Voltaire.* Le concours a été immense, quoiqu'on sût que cette tragédie jouée à Fontainebleau n'y avait produit que peu d'effet. Il faut convenir que cette pièce, supérieure à toutes les pièces modernes les mieux accueillies, par la marche, la netteté, l'enchaîne-

ment de l'intrigue, par la vérité des caractères, et le naturel des situations, est froide, parce que, depuis la fin du troisième acte, Massinisse et Sophonisbe restent toujours dans la même situation, sans qu'aucun incident cause de ces révolutions qui agitent le cœur et le bouleversent. Mais le dénouement, de la plus grande beauté, répare la langueur qu'on éprouve jusque-là. On ne peut exprimer surtout l'art avec lequel le sieur Le Kain, jouant le rôle de Massinisse, y gradue les accès du poison qui circule dans ses veines, se ranime et s'éteint de la manière la plus frappante. Le style simple de *Sophonisbe* l'est aussi trop quelquefois. Il y a de ces vers ridicules, de ces expressions populaires, tels qu'on en rencontre dans toutes les pièces anciennes et souvent dans Corneille. Le public, en général, l'a mal accueillie; ce qui faisait craindre aux Comédiens qu'on ne voulût pas en tolérer une seconde représentation. En conséquence, le sieur Le Kain, comme le plus agréable au public, est venu faire l'annonce : après avoir parlé de ce qu'on donnerait le dimanche et le lundi, il a étendu les bras en signe de compassion, et, avec un ton suppliant, a dit qu'on donnerait *Sophonisbe* pour la seconde fois, le mercredi. Cette insolence vis-à-vis de M. de Voltaire et cette familiarité avec le public ont produit une sensation contraire à celle qu'elles auraient dû causer, et l'on a fort applaudi l'histrion.

— *Fragmens sur l'Inde, sur l'Histoire générale, et sur la France;* seconde partie pour servir de suite à ceux qu'on a déjà lus (1). C'est une rapsodie telle qu'en donne souvent M. de Voltaire. Il se fait toujours lire par les graces du style, par l'art avec lequel il sait rapprocher

(1) V. 20 septembre 1773. — R.

les choses les plus éloignées, et intéresser, sans cependant mériter la confiance du lecteur. Dans la première partie, il avait rapporté les désastres de la Compagnie des Indes, avait remonté à leur cause; il s'était surtout étendu sur la mort du général Lally, et s'était permis des réflexions fort extraordinaires. Aujourd'hui il donne un précis de l'histoire des Indiens et de leur religion. Par un bavardage qu'on ne peut pardonner qu'à sa vieillesse, il revient encore sur le comte de Morangiès, et donne un supplément nouveau, à ce qu'il dit, sur cette affaire. Il parle aussi du procès de l'infortuné Montbailli, et retombe à son ordinaire sur Nonotte, sur Fréron, sur La Beaumelle, sur Sabatier, etc.; puis il revient à divers points de notre histoire.

17. — Le sieur Renou, auteur de la tragédie de *Térée*, tombée à la première représentation, a fait imprimer cette pièce avec une préface, où il rend compte de ses tracasseries avec les Comédiens, et rapporte les lettres de ces histrions. Elles sont d'une insolence incroyable. Le sieur Monvel, l'un d'eux, semblant préférer à la qualité d'auteur celle d'histrion, prend parti pour ses confrères contre les gens de lettres, et répand des *Observations sur la Préface de* TÉRÉE ET PHILOMÈLE. Cette diatribe, dirigée d'abord contre le sieur Renou, implique bientôt tous les auteurs, et mériterait un châtiment sévère à l'écrivain, s'il est véritablement le père d'un pamphlet aussi indécent : le ton de la plaisanterie, en général très-déplacé, est poussé ici jusqu'à l'ironie la plus insolente.

20. — * On n'a point encore la liste des croupiers et pensionnaires de la ferme générale suivant le nouveau bail; on sait, en gros, que le total de cet objet se monte

à trois millions de rentes, ce qui fait presque la moitié du bénéfice. Quant aux acteurs, actrices et gens à talens, dont les pensions sont hypothéquées sur cet objet, on explique la chose de deux façons, ou en ce qu'ils ne font que changer de lieu de recette, c'est-à-dire qu'en place d'être portés sur l'état des Menus-Plaisirs dont on supprimera les charges d'intendans, ils le seront sur celui de la ferme générale ; ou bien en ce qu'ils ne sont pas en nom, et seulement en sous-ordre, c'est-à-dire que tous les Enfans de France, princes et princesses, auraient une certaine somme assignée sur ces fonds, qu'ils seront maîtres de faire donner aux particuliers, qu'ils voudraient obliger par humanité, par charité, par bienfaisance, ou en reconnaissance des amusemens qu'on leur aura procurés.

Mademoiselle Arnould, à qui l'on avait annoncé qu'elle avait une croupe, a écrit à cette occasion une lettre très-plaisante à M. l'abbé Terray, et l'on assure que ce ministre, qui entend raillerie, y a fait une réponse très-agréable. Voici copie de l'une et l'autre lettre.

« Monseigneur,

« J'avais toujours ouï dire que vous faisiez peu de cas des arts et des talens agréables : on attribuait cette indifférence à la dureté de votre caractère. Je vous ai souvent défendu du premier reproche ; quant au second, il m'aurait été difficile de m'élever contre le cri général de la France entière. Cependant je ne pouvais me persuader qu'un homme aussi sensible que vous aux charmes de notre sexe, pût avoir un cœur de bronze. Vous venez bien de prouver le contraire. Vous vous êtes occupé de nous au milieu de l'affaire la plus importante de votre ministère. Forcé de grever la nation d'un impôt de cent

soixante-deux millions, vous avez cru devoir en réserver une légère partie pour le théâtre lyrique et pour les autres spectacles. Vous savez qu'une dose d'Allard (1), de Caillot (2), de Raucourt (3) est un narcotique sûr pour calmer les opérations douloureuses que vous lui faites à regret. Véritable homme d'État, vous en prisez les membres suivant l'utilité dont ils sont à vos vues. Le Gouvernement fait sans doute, en temps de guerre, grand cas d'un guerrier qui verse son sang pour la patrie; mais, en temps de paix, le coup d'œil d'un militaire mutilé ne sert qu'à affliger, qu'à exciter les plaintes et les murmures du Français, déjà trop disposé à geindre. Il faut des gens, au contraire, qui le distraient et l'amusent : un chanteur, une danseuse, sont alors des personnages essentiels, et la distinction qu'on établit dans les récompenses des deux espèces de citoyens, est proportionnée à l'idée qu'on en a. L'officier estropié arrache avec beaucoup de sollicitations et de courbettes une pension modique; elle est assignée sur le trésor royal, espèce de crible sous lequel il faut tendre long-temps la main avant de recueillir quelque goutte d'eau. L'acteur est traité plus magnifiquement; il est accolé à une sangsue publique, animal nécessaire, qu'on fait ainsi dégorger en notre faveur de la substance la plus pure dont il se repaît. C'est à pareil titre, sans doute, Monseigneur, c'est à la profondeur de votre politique, que je dois attribuer le prix flatteur dont vous honorez mon faible talent. Vous m'accordez, dit-on, une croupe : ce mot m'effraierait de toute autre part, mais c'est une croupe

(1) Danseuse de l'Opéra.

(2) Chanteur retiré de la Comédie Italienne.

(3) Nouvelle actrice de la Comédie Française.

d'or. Vous me faites chevaucher derrière Plutus. Je ne doute pas que, dressé par vous, il n'ait les allures douces et engageantes. Je m'y commets, sous vos auspices, et cours avec lui les grandes aventures. Puissiez-vous, en revanche, Monseigneur, ne jamais trouver de croupe rebelle! Puissent toutes celles que vous voudrez caresser s'abaisser sous votre main chatouilleuse! Puisse la plus orgueilleuse se laisser dompter par vous, et recevoir votre grandeur avec ce frémissement délicieux, présage du plus heureux voyage, toutes les fois que vous galoperez dans les champs fortunés d'Idalie!

« Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre, etc.

Paris, ce 4 janvier 1774.

Réponse de M. le contrôleur-général.

Versailles, le 8 janvier 1774.

« On vous a mal informée, Mademoiselle; vous n'avez point de croupe dans le nouveau bail : ainsi vous ne chevaucherez derrière aucun fermier-général. Mais il vous est très-permis d'en faire chevaucher quelqu'un devant ou derrière vous. Cet accouplement ne vous sera pas moins utile; il est même très-commode en ce que, pour la mise, il n'exige qu'un très-petit fonds d'avance.

« Je suis, Mademoiselle, tout à vous. »

20. — * On parlait, il y a quelque temps, chez M. le chancelier, de son Parlement, et le chef de la magistrature se félicitait de son érection; il avouait qu'il n'aurait pas cru en être si tôt quitte, et trouver autant de sujets qui s'enrôlassent dans la nouvelle milice; un jeune seigneur lui répondit : « Mais, monsieur le chancelier, quand on veut empoissonner un étang, on ne manque jamais de fretin. »

Cette plaisanterie décontenança un peu M. de Maupeou.

27. — * L'histoire de nos modes, toutes frivoles qu'elles paraissent et qu'elles soient, pourrait être, entre les mains des critiques à venir, d'une très-grande utilité pour l'éclaircissement de quantité de faits et d'anecdotes : il en est beaucoup qui ont rapport à l'aventure du jour. On vient, par exemple, d'inventer des écrans à la Monteynard. Ils sont établis sur un pied en forme de boule, base mobile, qui sert à les faire rouler aisément partout et comme l'on veut ; mais elle est en même temps plombée de façon que, de quelque manière qu'on les renverse, les écrans se relèvent toujours d'eux-mêmes : image assez naturelle de la position où se trouve aujourd'hui le ministre très-ballotté et cependant existant.

28. — Deux Anglais s'entretenant des Français, dans ce pays-ci, l'un prétendait qu'ils aimaient l'argent, l'autre soutenait le contraire. Les contendans s'échauffent, et comme cette nation aime beaucoup les paris, celui qui était pour défendre la nôtre de l'esprit de cupidité que l'autre lui supposait, gagea que, pendant un temps déterminé, il ferait crier des écus de six livres à vingt-quatre sous, sans que toute sa marchandise, au nombre de deux cents écus, fût débitée. Les conventions bien arrêtées, on va à la Monnaie prendre un sac de douze cents livres en écus neufs ; on loue un crieur ou un aboyeur, qui, au jour, lieu et heure marqués, commence son annonce ; et l'on assure qu'au bout de deux heures, délai convenu, il ne s'était encore trouvé que cinq acheteurs. Ce pari fou, en apparence, pour celui qui le proposait, par les combinaisons des circonstances, paraît fait en connaissance de cause, et l'on assure la vérité du fait.

29. — Un Juif anglais, nommé Jonas, arrivé depuis

quatre mois environ dans ce pays-ci, ayant eu le bonheur de déployer ses talens pour l'escamotage chez les jeunes princes, est devenu tellement à la mode, qu'il n'y a point aujourd'hui de souper élégant dans Paris où il ne soit appelé, et ne serve quelque plat de son métier. Il prend au moins trois louis par séance, et l'on juge quelle fortune il doit faire : il est supérieur à Comus en cette partie, c'est-à-dire qu'il est plus fin ; mais l'autre est plus savant, et vraiment physicien. Le sieur Jonas a un air balourd, une tournure matérielle et ronde, qui en impose encore davantage, et le fait paraître plus merveilleux.

31. — * La police ayant obligé l'Arlequin de la Comédie Italienne d'aller faire des excuses au sieur Marin (1), relativement aux mauvais lazzis qu'il avait lâchés sur son compte dans la pièce des *Trois Frères jumeaux Vénitiens*, l'a désolé de nouveau par son compliment : « Monsieur, je viens vous témoigner combien je suis fâché des interprétations malignes que le public peut avoir données à mes plaisanteries innocentes. J'abjure tout sens étranger, et vous proteste que je n'ai jamais voulu donner que le sens naturel de la phrase, en disant : Ce Marin n'est pas mal bête. Oui, Monsieur, vous n'êtes pas Malbête, et je le soutiendrai envers et contre tous. »

— M. Diderot est attendu dans ce pays-ci pour le printemps prochain. Ce grand homme écrit qu'il s'ennuie à Pétersbourg, qu'il n'y trouve d'intéressant que les conversations qu'il a avec l'auguste souveraine, sa protectrice. Sans doute qu'elle ne se plaît pas moins dans ses tête à tête avec lui, mais les soins du Gouvernement la distraient, et l'empêchent d'entretenir aussi souvent qu'elle le voudrait ce fameux philosophe.

(1) V. 3 et 12 janvier 1774. — R.

1er FÉVRIER. — * On a fait de mauvais vers sur le sieur Mirlavaud, trésorier des grains au compte du roi, annoncé dans l'*Almanach royal pour* 1774. Les curieux les recueillent toujours comme faisant grande sensation en ce moment, et anecdote pour l'avenir. Les voici :

Ce qu'on disait tout bas, est aujourd'hui public :
Des présens de Cérès le maître fait trafic ;
Et le bon roi, loin qu'il s'en cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand *Almanach* sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son heureux agent.

3. — * Dans la *Gazette de France* du lundi 24 janvier, le sieur Marin fait mention d'un supplice, aussi atroce que dégoûtant, qu'il prétend usité à la Chine : il est question d'une culotte de cuir, extrêmement fort, dont on revêt les fesses du criminel ; elle est fabriquée de façon qu'il ne peut plus la défaire, et qu'obligé de prendre des alimens à l'ordinaire, il expire lentement dans un tourment dont on ne peut calculer la longueur et les angoisses. Ce détail a révolté les femmes et tous les lecteurs délicats de cette capitale. C'est sans doute un de ces derniers qui, dans sa mauvaise humeur, a exhalé ses plaintes contre le gazetier de la manière suivante :

La Culotte chinoise.

Que ne chausse-t-on à Marin
Cette culotte vengeresse
Dont, en Chine, le mandarin
Punit les gens de son espèce !
Du coupable, que l'on nourrit,
L'avant-train lentement pourrit
Corrodé par sa propre ordure ;
Puis, infecté de ces parfums

Qu'il faut que sa narine endure,
Il descend parmi les défunts.
Mais que j'abrégerais bien vite
Ce sale tourment qu'il mérite,
A ses trousses si je lâchais
Le redoutable Beaumarchais:
A l'aspect de son écritoire,
Du gazetier en désarroi,
Tremblant et pâlissant d'effroi,
Tout le sang tournerait en foire.

4. — Il court une *Épître à Margot* qui fait grand bruit dans cette capitale, à raison des allusions qu'on y croit trouver à madame la comtesse Du Barry, quoiqu'elles ne roulent, en général, que sur mille exemples qu'on voit tous les jours de courtisanes parvenues; mais la malignité du public s'exerce et donne beaucoup de vogue à cet ouvrage, bien fait d'ailleurs, mais dont l'auteur (1) est obligé par la raison ci-dessus de garder l'incognito.

Épître à Margot.

Pourquoi craindrais-je de le dire?
C'est Margot qui fixe mon goût:
Oui, Margot. Cela vous fait rire?
Que fait le nom? La chose est tout.
Je sais que son humble naissance
N'offre pas à l'orgueil flatté
La chimérique jouissance
Dont s'enivre la vanité;
Que, née au sein de l'indigence,
Jamais un éclat fastueux,
Sous le voile de l'opulence
N'a pu dérober ses aïeux;
Que sans esprit, sans connaissance,

(1) Chauderlos de Laclos, auteur des *Liaisons Dangereuses*. — R.

A ses discours fastidieux
Succède un stupide silence :
Mais Margot a de si beaux yeux
Qu'un seul de ses regards vaut mieux
Que fortune, esprit et naissance.
Quoi! dans ce monde singulier,
Triste jouet d'une chimère,
Pour apprendre qui doit me plaire,
Irai-je consulter d'Hozier?
Non : l'aimable enfant de Cythère
Craint peu de se mésallier ;
Souvent, pour l'amoureux mystère,
Ce dieu, dans ses goûts roturiers,
Donne le pas à la bergère
En dépit des seize quartiers.
Eh ! qui sait ce qu'à ma maîtresse
Garde l'avenir incertain?
Laissez-la devenir catin,
Et bientôt son heureuse adresse
Saura corriger le destin (1).
Margot, encor dans sa jeunesse,
N'est qu'à sa première faiblesse :
Joli minois, cœur libertin,
Font bien des titres de noblesse.
Margot est pauvre, j'en conviens :
Qu'a-t-elle besoin de richesse?
Doux appas et vive tendresse,
Ne sont-ce pas d'assez grands biens?
Ne sait-on pas que toute belle
Porte son trésor avec elle?
Doux trésor, objet des désirs
De l'étourdi comme du sage,
Où la nature, d'âge en âge,
A su conserver nos plaisirs.

(1) Au lieu de ces deux vers on lit dans quelques copies :

Bientôt, peut-être le Destin
La fera marquise ou comtesse. — R.

Des autres bien qu'a-t-on à faire?
Source de peine et d'embarras,
Qui veut en jouir, les altère;
Qui les garde n'en jouit pas.
Ainsi, malgré l'erreur commune,
Margot me prouve, chaque jour,
Que sans naissance et sans fortune,
On peut être heureux en amour.
Reste l'esprit... J'entends d'avance
Nos beaux diseurs, docteurs subtils,
Se récrier : « Quoi! diront-ils,
Point d'esprit! quelle jouissance!
Que deviendront les doux propos,
Les bons contes, les jeux de mots,
Dont un amant, avec adresse,
Se sert auprès de sa maîtresse,
Pour charmer l'ennui du repos?
Si l'on est réduit à se taire,
Quand tout est fait, que peut-on faire? »
Ah! les beaux-esprits ne sont pas
Grands docteurs en cette science :
Mais voyez le bel embarras!
Quand tout est fait, on recommence :
Et même, sans recommencer,
Il est un plaisir plus facile,
Et que l'on goûte sans penser :
C'est le sommeil, repos utile
Et pour les sens et pour le cœur,
Et préférable à la langueur
De cette tendresse importune,
Qui, n'abondant qu'en beaux discours,
Jure cent fois d'aimer toujours
Et ne le prouve jamais qu'une.
O toi, dont je porte les fers,
Doux objet d'un tendre délire,
Le temps que j'emploie à t'écrire,
Est sans doute un temps que je perds?

Jamais tu ne liras ces vers,
Margot, car tu ne sais pas lire ;
Mais excuse un ancien travers.
De penser la triste habitude
M'obsède encore malgré moi,
Et je fais mon unique étude,
Au moins, de ne penser qu'à toi.
A mes côtés viens prendre place :
Le plaisir attend ton retour ;
Viens, et je troque, dans ce jour,
Les lauriers ingrats du Parnasse
Contre les myrtes de l'Amour.

5. — * Le sieur Bellanger, un de ces officiers aventuriers, risquant tout parce qu'ils n'ont rien à perdre, connu dans les tripots pour tenir la banque au pharaon, a voulu tenter fortune d'une autre manière. On assure qu'il avait accepté une mission secrète pour aller en Angleterre, dont on veut que l'objet fût l'enlèvement de l'auteur du *Gazetier cuirassé*. Il avait pour associé à son expédition des suppôts de police, tels que Receveur, Cambert, Finet, etc. Malheureusement pour eux, ils n'ont pas réussi ; on a même eu vent de leur dessein ; ils ont été désignés dans les papiers publics. Le bruit avait couru qu'ils avaient été attrapés et pendus comme espions. Il est fâcheux que cela ne soit pas exactement vrai. Ils sont revenus ici, mais l'exempt Receveur en a eu une telle frayeur qu'il en est encore fou.

7. — * L'*Almanach royal* de cette année devient extrêmement recherché à cause de l'annonce nouvelle dont on a parlé, et qui n'existera plus à l'avenir. Le sieur Le Breton, l'imprimeur, en a reçu une sévère réprimande, et son imprimerie est fermée pour trois mois.

— Une Arthémise nouvelle donne à Paris le spectacle

rare d'une douleur conjugale que le temps ne peut affaiblir. C'est madame la comtesse d'Harcourt. Son mari, mort il y a près de cinq ans, fit beaucoup de bruit dans le temps à l'occasion du démêlé qu'il excita entre son confesseur, l'archidiacre Tando, et l'archevêque de cette capitale. On va voir aujourd'hui, chez le sieur Lemoine, le mausolée que son épouse doit faire élever à Notre-Dame, à la mémoire du comte. Elle y paraît les cheveux épars, et dans l'appareil douloureux et lugubre où elle doit figurer dans le cénotaphe. Elle ne s'occupe pas moins du défunt dans son intérieur. Elle lui a toujours conservé son appartement; on y trouve encore sa figure en cire, qu'elle a fait fondre en pied, à la mort de son mari : il est habillé dans sa robe de chambre; il est assis dans son fauteuil à côté de son lit, préparé comme s'il devait s'y coucher; et cette femme, dont la tête vaporeuse et mélancolique la fait passer aux yeux des profanes pour tirer un peu à la folie, s'enferme souvent en ce lieu, comme pour s'y entretenir avec cette image muette et la caresser à son aise (1).

— * Il paraît qu'un des motifs qui fait désirer au Gouvernement d'envoyer M. le marquis de Noailles à l'ambassade de la Grande-Bretagne, c'est l'ascendant qu'il a pris sur les États-Généraux relativement au commerce de l'imprimerie et de la librairie. Il s'est si bien conduit par ses insinuations secrètes et par ses réquisitions vigoureuses, que cette république est aujourd'hui presque

(1) Cette douleur fastueuse, que peu de personnes croyaient véritable, inspira à Saint-Lambert l'épigramme suivante :

Ci-gît un vieil atrabilaire.
Après l'avoir fait enterrer,
Sa veuve, n'ayant rien à faire,
Se mit un jour à le pleurer. — R.

aussi sage que Paris, et se contient, surtout en politique, au point de ne laisser paraître rien qui puisse déplaire au ministère de France. L'Angleterre est le seul État d'où il se répande encore des pamphlets désagréables et mortifians pour notre administration; mais la disposition où l'on y semble être de travailler à restreindre la liberté de la presse serait un moment favorable pour y faire arriver le marquis : il échaufferait le ministère anglais sur cet objet, lui proposerait ses idées, et lui ferait sentir combien il serait avantageux au repos de l'Europe que les têtes chaudes, les génies voulant toujours se mêler d'inspecter les souverains et de critiquer leur régime, fussent obligés de s'alimenter autrement.

8. — L'*Épître à Margot* est tellement dans le style, la manière et le genre de M. Dorat, qu'on la lui attribuait assez généralement. Le scandale que cette bagatelle a occasioné lui a paru mériter un désaveu, pour se mettre à l'abri du ressentiment de la femme puissante dont les ennemis de celle-ci ont voulu reconnaître le portrait dans Margot; mais il a cru en même temps n'y devoir mettre aucune importance, et il s'est contenté de faire une autre *Épître*, où il se défend de l'imputation, en décriant beaucoup la première pièce, qui vaut pourtant mieux que la sienne.

*Épître à ceux qui m'attribuent l'*ÉPITRE A MARGOT.

A Margot l'on me fait écrire !
Fort bien, mes honnêtes amis !
Je le vois, vous aimez à rire,
Et cela doit être permis;
Mais sous le voile heureux des Ris
Est caché le trait qui déchire;

Et m'imputer de tels écrits,
C'est raffiner sur la satire.

Autrefois, trop gaîment, dit-on,
Dans mes scandaleux opuscules,
J'ai chanté Rosire et Clairon;
Alors j'avais peu de scrupules:
J'ai grondé, sur un autre ton,
Le philosophique jargon,
Et nos amours-propres crédules,
Se heurtant dans leur tourbillon,
Et tous nos charmans ridicules
Dans ce siècle de la raison.
J'ai même, au gré de ma folie,
D'encens présenté quelques grains
A d'assez profanes lutins,
Connaissant l'emploi de la vie,
Et presque bonne compagnie,
A force de goûts libertins.
J'ai narré leurs historiettes;
Dans les annales des boudoirs
J'ai consigné leurs amourettes;
J'ai conté, dans des vers bien noirs,
Les jolis tours de nos coquettes;
J'ai peint plus d'un illustre sot,
Tout fier du succès des toilettes;
Mais le vilain nom de Margot
Ne fut jamais sur mes tablettes.
Sans doute, aux immenses atours
De quelque altesse douairière,
Ainsi que Bernard (1), on préfère
L'étroit corset, les jupons courts
D'une agile et simple bergère

(1) Qu'il est plus doux, plus piquant pour l'amour
De chiffonner ta simple collerette,
Que ces bijoux, ces clinquans de toilette,
Dont sont chargés tous nos tétons de cour!

BERNARD. *Épître à Claudine.* — R.

Croissant sous l'aile des Amours,
N'ayant pour dot que l'art de plaire
Et la fraîcheur de ses beaux jours;
Mais de Margot que peut-on faire?
Par qui ce nom fut-il cité?
Et dans quel bosquet de Cythère
Sera-t-il jamais répété?
Loin de moi les goûts qu'il faut taire!
Je veux pouvoir avec fierté
Avouer celle qui m'est chère,
L'offrir en déesse à la terre,
Dresser un trône à sa beauté,
Et semer de fleurs la fougère
Où lui sourit la volupté.
« Mais, dis-tu, Margot est divine:
L'Amour même arrangea ses traits. »
Eh! nomme-la Flore ou Corine,
Puis nous croirons à tes portraits.
Pourquoi flétris-tu ses attraits
En persiflant son origine?
Du législateur de Paphos
Apprends, apprends cet art suprême
D'alléger encor ses pinceaux
Quand on veut peindre ce qu'on aime.

Que dis-je? Ris de mes leçons;
Applaudis-toi de ton délire:
Ta maîtresse ne sait pas lire?
C'est un bonheur pour tes chansons.

Quoi qu'il en soit, bel anonyme,
Ta roturière déité
Malgré tes chants et ton estime,
Flatte fort peu ma vanité.
Jouis en paix de ta victoire:
Heureux amant, garde ton lot;
De grand cœur je te rends ta gloire,
Tes vers, ta muse et ta Margot.

— * Il paraît un *Mémoire sur une réclamation contre des vœux faits malgré l'autorité ecclésiastique.* Il est de Me La Croix et se fait lire avec le plus grand intérêt. Il s'agit d'un sieur de Poilly, fait Cordelier malgré lui, il y a près de trente-cinq ans, et qui réclame constamment depuis lors contre cette tyrannie. Le détail des vexations éprouvées par ce malheureux est incroyable, et l'on ne peut concevoir qu'il se trouve une mère assez barbare pour se porter à une persécution aussi constante. On a depuis employé la calomnie contre ce même homme, qu'on a d'abord accusé de pédérastie, et qu'on a voulu faire passer ensuite aux yeux du Gouvernement pour auteur d'un livre, dont on ne donne que les lettres initiales : *la F. de P. L. D.* Ce livre avait d'abord été répandu dans Paris par fragmens, et l'écrivain, réfugié chez l'étranger, a depuis été connu.

— M. de Rosset, président de la Chambre des Comptes de Montpellier, travaille depuis vingt-cinq ans à un poëme sur *l'Agriculture.* Il compte l'avoir mis enfin au point de perfection dont il le croit susceptible, et il s'imprime actuellement au Louvre, aux frais du roi, in-4°, avec des gravures et tous les ornemens typographiques. C'est M. Bertin, le ministre, qui ayant eu autrefois connaissance de l'ouvrage, s'en est rappelé le souvenir avec plaisir, et a procuré cet honneur à M. de Rosset. Tous les économistes sont dans l'attente de ce poëme, qui vraisemblablement n'y répondra pas. Le poète est déjà presque sexagénaire, mais a encore tout le feu d'une tête méridionale.

9. — M. de La Condamine, chevalier des Ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, l'un des Qua-

rante de l'Académie Française, de l'Académie des Sciences, de la Société royale de Londres, des Académies de Berlin, de Pétersbourg, Bologne, Cortone, Nancy, célèbre par ses voyages, entrepris par ordre du roi, pour déterminer la figure de la terre, par ses connaissances profondes en plusieurs genres, par ses divers écrits en faveur de la méthode de l'inoculation, et même par son talent pour la poésie légère, est mort âgé de soixante-quatorze ans. Malgré les infirmités dont il était accablé et surtout une surdité extrême, il a conservé jusqu'à la fin de ses jours une activité, une vivacité d'esprit et une gaieté étonnantes.

— * Les Comédiens Français doivent enfin jouer samedi *le Barbier de Séville, ou la Précaution inutile*, comédie du sieur de Beaumarchais, attendue depuis si long-temps. Elle avait été arrêtée à la police, et l'anecdote est plaisante. L'auteur s'est rendu chez M. de Sartine, pour se plaindre de l'embargo. Ce magistrat lui a répondu que c'était à cause des circonstances : à quoi le sieur Caron a répliqué que c'étaient ces mêmes circonstances qui le déterminaient à la faire jouer ; que ses ennemis ayant répandu le bruit qu'il y tournait la magistrature en ridicule, il avait le plus grand intérêt à se disculper ; d'autant qu'il avait l'approbation de M. de Sartine et de Marin même, comme censeur de la police, depuis dix-huit mois ; que si l'on s'obstinait à arrêter la représentation de sa comédie, il allait la déposer au greffe, munie de cette double approbation, et en requérir la lecture aux chambres assemblées. Le lieutenant de police n'a pu qu'être très-ému de cette réquisition, et madame la Dauphine, dont on a fait intervenir la protection, a enfin levé tous les obstacles. On assure

que cette princesse veut assister à la première représentation.

10. — Il paraît que l'on a fait lire à madame la comtesse Du Barry l'*Épître à Margot*, qu'elle n'a point plu à cette dame, et que le sieur Dorat a été obligé de brocher bien vite une rétractation poétique.

— * Il y a eu différentes assemblées d'avocats, formées à l'occasion de Me Linguet. Le résultat a été de le tenir pendant un an dans une sorte d'interdiction de la plaidoirie. Cet orateur a trouvé la pénitence trop dure, et il vient de composer une espèce de manifeste, intitulé : *Réflexions pour Me Linguet, avocat de la comtesse de Béthune*, où, après avoir rendu compte de sa conduite depuis qu'il est au barreau jusqu'en 1770, et depuis cette époque jusqu'au moment actuel, il discute la délibération de ses confrères : il la trouve illégale, un vrai délit dans l'ordre politique, un attentat à l'autorité de la cour; il la qualifie d'injuste, d'absurde, etc.; il y représente Me Gerbier comme l'instigateur des persécutions qu'il essuie; il y déclare qu'il a rendu plainte contre cet avocat, et il l'inculpe de faits si graves, qu'il le met nécessairement dans le cas de répondre. Ce combat est un nouveau spectacle qui se prépare pour les oisifs de la capitale, et qui devient intéressant à raison de la célébrité des rivaux.

12. — *Le Barbier de Séville*, demandé depuis longtemps et à plusieurs reprises par le parterre, avait été affiché pour aujourd'hui samedi; mais jeudi au soir, les Comédiens annoncèrent que cette représentation n'aurait pas lieu, qu'il était venu des ordres supérieurs qui y mettaient obstacle. M. le duc d'Aiguillon et madame la comtesse Du Barry ont requis du duc de La Vrillière,

qu'il interposât son autorité pour empêcher la publicité de cette comédie. M. de Beaumarchais paraît encore mieux disposé et intéressé à la déposer au greffe du Parlement pour se justifier.

Cette suspension fait un grand tort aux Comédiens, qui, ayant obtenu la permission de jouer cette pièce, d'après un nouvel examen plus sévère et plus détaillé, étaient dans la ferme confiance qu'elle ne souffrirait plus de difficulté, et, en conséquence, avaient fait beaucoup de dépenses en décorations, habits, etc. Tout était déjà loué pour les six premières représentations.

13. — M. le comte de Lauraguais, ce seigneur aimable, dont le fonds de gaieté inépuisable est si merveilleusement secondé par sa vive imagination, après avoir amusé Londres est venu réjouir Paris par ses saillies et ses plaisanteries ingénieuses; on en raconte une charmante.

Il a, ces jours derniers, formé une assemblée de quatre docteurs de la Faculté de Médecine, appelés en consultation. La question était de savoir si l'on pouvait périr d'ennui. Ils ont tous été pour l'affirmative, et, après un long préambule où ils motivaient leur jugement, ils l'ont signé dans la meilleure foi du monde. La famille des Brancas est assez généralement composée de personnages idiots, hypocondres, vaporeux, mélancoliques, etc. Ils ont cru qu'il s'agissait de quelque parent du consultant, et ils ont décidé que le seul remède était de dissiper le malade, en lui ôtant surtout de dessous les yeux l'objet de cet état d'inertie et de stagnation.

Muni de cette pièce en bonne forme, le facétieux seigneur est allé la déposer chez un commissaire et y porter plainte en même temps contre le prince d'Hénin qui,

par son obsession continuelle autour de mademoiselle Arnould, ferait infailliblement périr d'ennui cette actrice, sujet précieux au public, et dont en son particulier il désirait la conservation. Il y requiert en conséquence qu'il soit enjoint audit prince de s'abstenir de toute visite chez elle, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement rétablie de la maladie d'ennui dont elle est atteinte, et qui la tuerait, suivant la décision de la Faculté.

On ne dit pas comment le prince d'Hénin a pris la plaisanterie, un peu forte.

14. — On prétend que M. de Voltaire fait intriguer beaucoup, par des magistrats adroits, auprès de la famille du sieur de La Beaumelle pour faire soustraire le Commentaire que ce cruel ennemi préparait sur tous les ouvrages du grand poète en question, et principalement sur *la Henriade*. Quant à la dernière, ce serait assurément bien mal entendre ses intérêts, d'autant que le sieur de La Beaumelle, croyant mieux appuyer son Commentaire, s'était avisé de refaire le poëme. Ce n'est point par là qu'il est regretté, mais à raison de ses *Mémoires de madame de Maintenon*, de quelques écrits polémiques, et surtout d'une lettre qu'il écrivit à l'occasion de ses démêlés avec le patriarche de la littérature. On disait aussi du bien d'une traduction de Tacite qu'il digérait. Il s'était marié peu avant sa mort, et avait épousé la sœur de ce jeune La Vaysse, de Toulouse, dont il a été si souvent question lors de l'affaire des Calas; ce qui aurait dû ralentir l'animosité du philosophe, défenseur de cette famille infortunée.

15. — * Le quatrième Mémoire du sieur de Beaumarchais, tant attendu, paraît enfin. Il l'a donné dimanche aux magistrats, aux princes, à la cour, et dès la nuit il

l'a mis en vente au bal de l'Opéra, car cet auteur adroit a tourné à son profit la curiosité du public et fait un gros bénéfice de ses écrits. Celui-ci a pour titre : *Quatrième Mémoire pour*, etc., *contre M. Goëzman, juge, accusé de subornation et de faux; madame Goëzman et le sieur Bertrand, accusés; les sieurs Marin, gazetier; d'Arnaud Baculard, conseiller d'ambassade, et consorts*, etc.; *et réponse ingénue à leurs Mémoires, gazettes, lettres courantes, cartels, injures, et mille et une diffamations.*

Comme celui-ci est plus fort, plus hardi, plus insolent, plus dérisoire contre le nouveau tribunal entier, qu'aucun des autres, le sieur de Beaumarchais, qui fait tout avec finesse, a eu celle de ne le répandre que dans les jours gras, c'est-à-dire dans un temps de vacances, et de gagner ainsi quatre jours de débit.

— On parle d'une petite rixe élevée au sein de la famille royale entre M. le Dauphin et M. le comte d'Artois. C'est une affaire d'amour-propre. Il est question d'une contre-danse que désirait répéter le premier à un de ses bals, et à laquelle il ne voulait point de témoins, excluant même son frère. Celui-ci piqué a sifflé son aîné d'une tribune; ce que ce dernier a trouvé mauvais. On prétend même qu'usant de son droit d'aînesse, il s'est permis des mouvemens de colère; ce qui est assez dans le caractère de ce prince très-entier et très-violent; mais l'excellence de son cœur l'a bientôt fait revenir aux sentimens de la nature.

18. — * La curiosité de lire le dernier *Mémoire* du sieur de Beaumarchais ne peut se rendre. On en a déjà débité six mille exemplaires. Il faut convenir que celui-ci est beaucoup plus intéressant par les grands objets qu'il

traite : il est d'ailleurs infiniment mieux fait que le troisième.

L'ouverture est un chef-d'œuvre. L'auteur, par une prosopopée ingénieuse avec l'Être-Suprême, trouve le moyen de passer en revue tous ses adversaires et d'en faire des portraits encore piquans et rajeunis dans ce nouveau cadre. Outre les personnages déjà connus et baffoués, il y amène le président de Nicolaï, dont le nom, la qualité et les aventures scandaleuses fixent plus particulièrement l'attention. Il passe ensuite à un résumé clair et concis de toute l'affaire et de ses incidens, ce qui amène la discussion du second Mémoire de madame Goëzman, auquel on lui reprochait de n'avoir pas répondu. Il répand toujours à pleines mains le sarcasme sur cette dame, contre laquelle il ne saurait s'épuiser. Par une transition heureuse, il en vient à sa dénonciation contre le faux de M. Goëzman, dans l'extrait de baptême, cause du premier ajournement personnel dont a été chargé le conseiller. Il en fait voir la liaison avec son affaire. Il établit l'intérêt pressant qu'il avait à éclaircir cette anecdote de la vie du magistrat, puis il tombe à bras raccourci sur Dairolles, et se tire, sinon en brave, au moins en fin adversaire, du cartel. De cette caricature risible, il s'élève à un tableau de Michel-Ange; il décrit d'une façon majestueuse l'assemblée des chambres, et sous cet appareil imposant déguise une dérision sensible aux yeux des connaisseurs du plat aréopage. Le détail de l'insulte faite par le président de Nicolaï au sieur de Beaumarchais vient comme naturellement à la suite de cette narration, et n'est pas conté à l'avantage du magistrat. Après s'être contenu dans la gravité du sujet, l'écrivain en revient à son ami Marin, qu'il traîne encore

dans la boue et qu'il couvre d'opprobre. Enfin, pour se concilier les femmes en intéressant leur cœur, il termine par un long épisode, vrai roman, d'une histoire prétendue arrivée à sa sœur en Espagne, avec Clavijo, auteur du *Pensador*, feuille philosophique dans le goût du *Spectateur*. Il l'amène au moyen d'une lettre infame qu'il suppose que ses ennemis font courir, et qu'on soupçonne plutôt fabriquée par lui-même pour avoir lieu d'insérer cette partie de son journal, qu'il a cru devoir faire une diversion curieuse aux yeux de certains lecteurs, fatigués du récit de tant de querelles de Palais. On est obligé de convenir que ceci est de trop, en ce que le narrateur prête le flanc au ridicule par des rodomontades qui se ressentent fort du pays où il voyage, et dont ses ennemis profiteront, s'ils sont adroits. A la fin de ce Mémoire on lit une note curieuse, qui confirme l'anecdote dont on a parlé. Il paraît y persister dans sa résolution de soumettre sa pièce du *Barbier de Séville* à l'examen du nouveau tribunal, et il supplie en effet la cour d'ordonner que le manuscrit lui soit représenté, pour détruire à cet égard les imputations de ses ennemis.

19. — * L'affaire des exempts et espions qu'on disait pendus en Angleterre, acquiert plus de clarté et paraît constatée. C'est à l'occasion du sieur de Morande, auteur du *Gazetier cuirassé*, qu'il était en effet question d'enlever. Voici ce qui y avait donné lieu. Ce moderne Arétin, se trouvant encouragé par le débit de son libelle, et ayant ramassé d'autres matériaux pour y ajouter une suite, a imaginé une tournure plus prompte, moins pénible et moins dangereuse, pour gagner beaucoup d'argent. Il a écrit à quelques particuliers riches de ce pays-ci qu'il avait sur leur compte des anecdotes très-scanda-

leuses, mais qu'il croyait de son honnêteté de les en prévenir, et de savoir s'ils ne seraient pas fâchés de les voir ainsi révéler au grand jour; que moyennant telle somme, il leur épargnerait ce désagrément. Plusieurs y ont acquiescé, entre autres M. de Marigny. L'audace du sieur de Morande a été jusqu'à lui faire écrire à madame la comtesse Du Barry, pour la rançonner de la même manière. Elle en a porté plainte à M. le duc d'Aiguillon. Ce ministre s'est abouché avec l'ambassadeur d'Angleterre, qui en a écrit à sa cour; et Sa Majesté Britannique a répondu qu'elle ne s'opposerait point à ce qu'on vînt enlever dans ses États, noyer dans la Tamise, ou étouffer ce monstre, peste de la société, fléau de ses semblables, pourvu que cela se conduisît dans le plus grand mystère, et sans blesser à l'extérieur les droits de la nation. C'est en conséquence de cet accord qu'ont été dépêchés les suppôts dont on a parlé, qui, s'étant indiscrètement confiés à madame de Godeville, Française, femme perdue d'honneur et de débauches, réfugiée dans ce pays-là, ont été découverts et obligés de se tenir cachés jusqu'au moment favorable pour leur évasion.

20. — * Un faiseur d'épigrammes s'est exercé sur la querelle entre Me Gerbier et Me Linguet (1), et frappant à la fois sur les deux, les a flétris du même fer chaud. La voici :

« C'est grand dommage, dites-vous;
Ils sont fous,
Ces avocats de haut parage,
Qui, dans des écrits pleins de rage,
S'arrachent la robe et l'honneur. »
Quant à la robe, elle eut souvent pareil outrage;

(1) V. 10 février 1774. — R.

Pour l'honneur, n'ayez crainte; il est bien défendu :
Linguet n'en eut jamais, et Gerbier l'a perdu.

— *Le Taureau blanc*, conte allégorique de M. de Voltaire, est toujours très-rare. C'est une espèce de féerie, qui ressemble beaucoup à l'histoire de Nabuchodonosor changé en bête.

21. — M. Clieu d'Erchigny est un ancien gouverneur de nos colonies qui, par un exemple de désintéressement bien rare, est revenu de sa mission avec une fortune si médiocre, qu'il a été obligé de se retirer à la campagne pour y vivre dans la plus grande simplicité. Un Américain, se ressouvenant de lui, s'est empressé à son arrivée dans ce pays de s'en informer. Il l'est allé voir, et, frappé de surprise de trouver cet homme qui avait fait le destin de son pays, dans une sorte d'indigence, il en a témoigné sa douleur à ses compatriotes : ceux-ci, enflammés d'un beau zèle, se sont cotisés et ont formé une somme de cinquante mille écus qu'ils ont prié M. d'Erchigny d'accepter, en lui marquant qu'il ne s'en fît faute, et qu'on réitérerait aussi long-temps que cela serait nécessaire pour le maintenir dans l'état de décence convenable à son ancienne dignité.

22. — * On attend avec impatience *la Lingue-Morangiade*, poëme auquel travaille le sieur Robbé. On conçoit aisément qu'il roule sur le procès des Vérons, et contient une satire contre le comte de Morangiès et de Me Linguet, son défenseur. On ne sait si cela sera bien bon. Ce poète obscène n'a réussi jusqu'à présent que dans les contes et épigrammes orduriers. Malheureusement ses ouvrages ne seront peut-être jamais répandus. Il eut une pension du Gouvernement pour les brûler, ainsi que son fameux poëme de la V....., et il l'a fait reli-

gieusement; mais il les sait par cœur et les récite. Il est en outre dévot, grand convulsionnaire (1), et a fait un poëme sur les miracles du bienheureux diacre Pâris. C'est un personnage très-inconséquent, comme tous les poètes et gens qui ont plus d'imagination que de raisonnement.

24. — M. de Guibert est allé voir le philosophe de Ferney. Suivant l'usage, il a été très-bien accueilli par madame Denis; il a été retenu à dîner, mais n'a point vu M. de Voltaire, ce qui lui a inspiré une plaisanterie. Avant de partir il a demandé une plume et de l'encre, et lui a écrit ces mots : « Je vous avais toujours soupçonné d'être un Dieu, mais j'en suis aujourd'hui convaincu, puisqu'on vous boit et vous mange sans vous voir. » Cette saillie impie et galante plut tellement au patriarche qu'il se montra, et vint embrasser l'auteur du billet. Un adulateur de ce grand homme n'a pas voulu laisser perdre le bon mot, et l'a mis en vers qui courent :

O céleste génie, aimable octogénaire,
Philosophe sublime, ô grand homme, ô Voltaire!
Je vous avais toujours soupçonné d'être un Dieu;
Vous ne m'êtes plus un problême,
Puisque ainsi que l'Être suprême,
Sans vous voir on vous mange et vous boit en ce lieu (2).

(1) V. 3 juin 1762. — R.

(2) La pensée de Guibert nous semble plus heureusement exprimée dans ce quatrain :

Je croyais en ces lieux voir le dieu du génie,
L'entendre, lui parler, et m'instruire en tout point;
Mais c'est comme Jésus en son Eucharistie :
On le boit, on le mange, et l'on ne le voit point. — R.

25 — Madame de Montglas est la femme d'un président de la Chambre des Comptes de Montpellier, devenu chef du Conseil de M. le comte d'Eu. Il faut qu'elle soit encore jolie, puisqu'elle a occasioné, entre M. le prince de Nassau et M. le comte d'Esterhasi, colonel de hussards, une rivalité assez grande pour en être venus à se battre au sujet de cette Hélène. Le dernier ayant été blessé, et la cordialité ayant succédé à la fureur, les deux amoureux sont convenus de s'en rapporter au choix de leur maîtresse, se donnant respectivement leur parole d'honneur de s'y conformer et de s'éloigner sans murmurer. La dame s'est expliquée en faveur du prince de Nassau. Celui-ci est entré en pleine jouissance, mais ayant un jour trouvé madame de Montglas chez un peintre avec M. d'Esterhasi, il en est survenu une autre rixe, et le scandale a été si grand que le mari, informé des faits, a obtenu une lettre de cachet pour faire enfermer sa femme dans un couvent, où elle vient d'être conduite (1).

26. —* Le sieur Bertrand Dairolles, outre son *Mémoire à consulter*, répand une *Addition* qui fait plus de bruit : il y établit qu'il n'a jamais été l'ami du sieur de Beaumarchais, qu'il n'a jamais désiré l'être; qu'il a été injustement décrété d'ajournement personnel, puisqu'il n'avait aucun intérêt dans l'affaire; qu'il n'y est impliqué qu'à raison de services généraux et gratuits; qu'en un

(1) Il paraît qu'elle trouva moyen de s'échapper. Voltaire écrivait, le 7 mars 1774, au marquis de Florian : « Madame de Montglas, que la maréchaussée conduisait à Montpellier, pour aller pleurer ses péchés dans un couvent, ... a pris, pendant la nuit, un cheval de la maréchaussée même, et s'est échappée au grand galop, en corset et en jupon, tenant d'une main sa boîte de diamans, et de l'autre la bride de son cheval. On croit que cette brave amazone se réfugie à Genève. » — R.

mot, il y est absolument étranger. Il se défend ensuite sur des billets que répétait son adversaire, ainsi que sur le prétendu cartel. Il finit par des réflexions dolentes sur les invectives dont il a été couvert. Tout cela est appuyé, pour la forme, de la consultation d'un avocat.

Si les faits établis dans cette *Addition* sont vrais, le sieur Bertrand n'est en effet coupable que d'indiscrétion, de bonhommie trop grande et d'une bêtise extraordinaire. Du reste, on n'y trouve de curieux que le portrait suivant qu'il trace de son ennemi. Il le peint comme un homme qui, « satisfait de lui-même et mécontent des autres, se réserve une estime exclusive; qui n'ayant que l'abus de l'esprit, croit s'embellir en défigurant ceux qui lui refusent leur admiration; orateur cynique et bouffon, qui, par la licence et l'amertume de ses sarcasmes, fournit des alimens à la malignité; sophiste effronté qui, par l'audace de ses assertions, éblouit sans jamais éclairer; peintre infidèle, qui puise dans son ame la fange dont il ternit la robe de l'innocence; méchant par besoin et par goût, son cœur dur, vindicatif, implacable, repousse les sentimens doux et paisibles de ses proches, s'étourdit de son triomphe passager, étouffe sans remords la sensible humanité.... » On conviendra que ce morceau est d'un ridicule rare, et que l'auteur aurait dû s'en tenir aux faits, sans prétendre à l'éloquence. Il est difficile de composer rien de plus barbare, de plus amphigourique et de plus plat.

—* Le sieur Marin, qui voulait rester maître du champ de bataille et ôter la réplique à son redoutable adversaire, ne fait paraître qu'aujourd'hui, au moment du jugement, son nouveau factum. Il contient d'abord une réponse à ce qui le concerne dans le troisième Mémoire

du sieur de Beaumarchais. Elle est courte, et roule principalement sur des faits d'usure et autres infamies, dont il se défend par un déni formel.

Suit une *Addition* où, répondant en gros au *Quatrième Mémoire* dudit sieur de Beaumarchais, il se disculpe de la double imputation d'avoir été odieux aux auteurs dans ses censures, et d'avoir désolé, pour s'enrichir, les malheureux libraires; et il nie de nouveau tous les faits avancés en accusation contre lui. Il déclare n'être point l'auteur des articles insérés dans la *Gazette d'Utrecht* et dans les *Nouvelles à la main*. Il renouvelle à cette occasion les injures dont il a déjà chargé les rédacteurs des gazettes étrangères, en les représentant comme des écrivains forcenés qui ne respectent souvent ni les particuliers, ni les magistrats, ni les ministres, ni même les têtes couronnées. Quant aux *Nouvelles à la main* (1), il certifie aussi effrontément n'y avoir aucune part, quoiqu'on aille chez lui pour y prendre des souscriptions. Enfin il répond aux insinuations du sieur de Beaumarchais, qui prétend que le sieur Marin voudrait le faire soupçonner d'être l'auteur de la *Correspondance*. Il lui déclare au contraire qu'il le croit incapable de l'avoir faite, aussi-bien qu'*Eugénie*, quoiqu'une très-mauvaise pièce. Il lui conteste même ses Mémoires dont il veut qu'il ne fournisse que les méchancetés. Il revient sur le sieur Gardanne, ce docteur auquel il reproche les épigrammes et autres pièces satiriques faites contre lui, et qui, malgré tant d'atrocités dont il le charge, s'obstine à ne rien dire.

— * Le sieur Gardanne entre enfin en lice. Il publie une *Réponse* pour lui, docteur régent de la Faculté

(1) V. 26 avril 1773. — R.

de Médecine de Paris, médecin de Montpellier, censeur royal, correspondant de plusieurs Académies, *aux libelles imprimés et publiés par les sieurs Marin et Bertrand Dairolles.*

Cet écrit est sage, assez satisfaisant pour la justification du docteur, et ne peut que produire un bon effet; il ne contient du reste aucun détail qui vaille la peine d'être développé.

1^er^ MARS 1774. — Les Comédiens Italiens ont donné hier la première représentation de *la Rosière de Salency*, comédie en un acte et en vers, mêlée d'ariettes, et suivie d'un divertissement, qui a déjà été jouée à Fontainebleau, où elle a eu peu de succès, quoique la musique soit de Grétry. Les paroles sont d'un colonel, du marquis de Pezai, que madame la Dauphine protège. En conséquence cette princesse a honoré de sa présence le spectacle, qui n'a pas eu un succès meilleur qu'à la cour.

—* On a fait les vers suivans sur madame Goëzman; la chute en est assez heureuse, mais ils sont du reste lâches, diffus, et seulement bons comme historiques :

Quand pour ouïr sa destinée,
Aux pieds de l'auguste divan,
Tremblante, interdite, étonnée,
La tendre épouse de Goëzman
Avec pompe fut amenée,
D'un ton doux, civil et prudent,
Monsieur le premier président,
Fort expert en galanterie,
Au nom de la docte écurie
Lui fit ce joli compliment :
« Calmez vos sens; rassurez-vous, Madame,
Vous en êtes quitte à bon prix :
Vos juges, par ma voix, vous déclarent infame. »

Soudain, reprenant ses esprits :
« Quoi ! ce n'est que cette misère ?
Reprend la dame aux quinze louis ;
En vérité, dans cette affaire,
Soins superflus, Messieurs, vous avez pris.
N'était besoin de tout ce formulaire,
De ces grands mots ne disant rien,
Pour condamner à l'infamie
L'épouse d'un sujet de votre confrérie :
Avec lui suis-je pas, hélas ! commune en bien ? »

— M. le comte de Guines, notre ambassadeur auprès de Sa Majesté Britannique, est absolument décidé à ne plus retourner à Londres; il a même loué ici un petit hôtel très-médiocre : ce qui annonce un projet de se retirer des affaires, de vivre modestement et de réparer les brêches que ses deux missions lui ont fait faire à sa fortune. On juge aisément qu'un détachement aussi subit n'est pas volontaire. On convient que ce ministre avait perdu tout son crédit auprès des Anglais, et toute la confiance de notre cour par l'aventure de son secrétaire, qui lui a fait un tort irréparable. Il restera avec le sobriquet de Guines le Magnifique : c'est ainsi que l'appelait le peuple de Londres, à raison de son faste étonnant. M. Du Chatelet avait été nommé le Chicaneur; M. de Guerchy, le Contrebandier; et M. Durand, le Négociateur.

2. — M. de La Harpe, dans son *Mercure* de février, a rendu un compte tout-à-fait désavantageux d'*Orphanis*, la nouvelle tragédie de M.r Blin de Sainmore. Indépendamment de cette critique très-amère, il est tombé sur la personne et s'est permis des écarts indécens au possible, insultans même envers son confrère, dans les détails qu'il a fournis sur cette matière, et il a été aisé de concevoir que la rivalité de cet auteur, qui autrefois

avait concouru pour le prix de l'Académie Française, qui s'était plaint du jugement des Quarante et avait fait imprimer une certaine *Épître à Racine*, pour rendre le public arbitre de la querelle, a laissé un venin qui a fermenté dans le cœur du journaliste et que celui-ci a épanché dès qu'il en a trouvé le moment favorable. Le sieur Blin, piqué au vif, ayant rencontré dans la rue le sieur de La Harpe, l'a accosté, et après l'avoir mal mené de propos et de gestes, l'a colleté et traîné dans la boue : c'est à peu près le pendant de l'aventure de M. de Sauvigny avec ce même petit homme (1). On ne sait si le bafoué a réclamé ses protections, mais la rixe n'a point eu de suites, et personne ne plaint cet auteur hargneux.

3. — Le projet de la construction de la nouvelle ville sur le lac de Genève, abandonné depuis la disgrace de M. le duc de Choiseul, reprend faveur et l'on s'en occupe : seulement on ne croit pas que ce lieu, appelé Versoy, prenne le nom de Choiseul-la-ville (2), comme il aurait fait si le ministre qui le lui faisait donner fût resté en place.

4. — M. Dumouriez est un homme plein d'esprit, qui sait toutes les langues étrangères de l'Europe, qui s'est distingué dans la dernière guerre au point d'avoir obtenu la croix de Saint-Louis à vingt et un ans. M. le duc de Choiseul l'avait goûté, et avec ses talens, joints à celui de l'intrigue, il l'avait jugé propre à être envoyé en Pologne pour y fomenter des troubles et favoriser le parti de la France; mais cet officier, manquant du nerf de la politique autant que de la guerre, et n'étant pas

(1) V. 11 avril 1770. — R.

(2) V. 27 février 1773. — R.

aidé des fonds qu'on était convenu de lui faire passer, était revenu à la disgrace du duc de Choiseul. Il n'avait point voulu retourner en Pologne, lorsqu'on y envoya M. de Viomesnil. Cependant, pressé par le marquis de Monteynard, le successeur du duc de Choiseul au département de la guerre, et qui connaissait aussi les talens de M. Dumouriez, il s'était rendu à Hambourg, également autorisé par le duc d'Aiguillon, devenu ministre des affaires étrangères. Il n'avait aucun caractère; sa mission était, comme ci-devant, de négocier suivant les vues de la cour et les circonstances. C'est dans ces entrefaites qu'il fut arrêté au mois de septembre dernier; un M. Favier, autrefois attaché aux affaires étrangères, homme de lettres, coopérateur dans le temps du *Journal étranger*, le fut aussi à Paris; ainsi qu'un M. de Ségur, capitaine de cavalerie, et plusieurs autres personnes : on n'a jamais su trop au juste le fond de cette aventure. On a soupçonné seulement qu'il y avait entre ces messieurs un foyer d'intrigue pour allumer le feu de la guerre dans le Nord, et de là incendier l'Europe, malgré le vœu de Louis XV pour la paix, et les efforts du duc d'Aiguillon, secondant les intentions de Sa Majesté. On a cru que le comte de Broglio en était le centre, parce que c'est un génie factieux et turbulent, et qu'il fut exilé à la même époque (1). On parlait alors de lettres interceptées, écrites en chiffres, qui dévoilaient leur projet, et où les ministres étaient fort plaisantés, entre autres M. de Boynes, qualifié de *tête de bois*. Quoi qu'il en soit, l'affaire fut d'abord traitée très-gravement; on nomma une commission secrète, dont l'objet était d'instruire le procès des prisonniers. Soit la difficulté de les convaincre,

(1) V. 28 septembre 1773. — R.

soit leur innocence, soit le bénéfice du temps, les choses se sont civilisées. La famille de M. Dumouriez espère qu'il sortira bientôt de la Bastille. On veut de plus que M. le duc d'Aiguillon, par une générosité digne d'une grande ame, oubliant les mécontentemens personnels qu'il a contre ce jeune étourdi, se dispose à l'employer. Il espère que six mois de captivité lui auront mûri la tête, et l'auront rendu propre à déployer utilement son mérite. On croit que les autres prisonniers seront aussi élargis.

— On est fort aise que M. le baron de Pirsch, dont la tactique nouvelle avait beaucoup plu à M. de Monteynard, ait reçu un accueil aussi favorable de M. le duc d'Aiguillon. Ce nouveau ministre de la guerre prend grande confiance en cet étranger, et l'on parle de changemens considérables et utiles qu'il se propose de faire d'après le système et les instructions du baron.

5. — * Dans la quantité de mauvais vers qui sont éclos sur l'Arrêt (1) de Beaumarchais, on distingue l'épigramme suivante, comme plus courte, plus vive, et frappant également sur l'un et l'autre parti :

Contre un tribunal qui te blâme
Tu lancerais en vain tes sarcasmes amers,
Beaumarchais; te voilà bien et dûment infame :
N'es-tu pas jugé par tes pairs?

Celle-ci mérite encore d'être distinguée, quoique incorrecte :

Beaumarchais que Thémis flétrit,

(1) Par arrêt du 26 février 1774 la cour de Parlement avait condamné Beaumarchais et madame Goëzman à être blâmés. — R.

Comme certain fiacre (1) s'en rit.
Qu'importe à cette ame de boue,
Ou qu'on le blâme ou qu'on le loue.
Que Charlot (2) allume son feu,
De ses libelles qu'on s'arrache!
Sur un habit couvert de taches
Une de plus paraît bien peu.

6. — Par les arrangemens pris au sujet de M. Dumouriez, il ne doit point être libre tout de suite; il doit passer avant dans une autre prison. En sortant de la Bastille, il sera transféré au château de Caen; mais on a fait entendre que ce ne serait que pour la forme et pour peu de temps. La famille se flatte toujours que, s'il se conduit bien dans ce nouveau séjour, M. le duc d'Aiguillon ne laissera pas enfouir les talens de ce militaire distingué, et les mettra incessamment en œuvre.

— M. de La Condamine n'a pas cru devoir satisfaire à l'usage dans la dernière maladie dont il est mort. Un confesseur s'étant présenté pour lui parler de Dieu, il l'a renvoyé comme n'ayant aucun besoin de ses secours : sa famille ayant voulu profiter d'un moment d'affaissement pour le faire administrer, il est revenu à lui, et s'est refusé à cette cérémonie : enfin la machine étant absolument détraquée, on a eu recours à un bon prêtre accommodant, qui, quoique instruit des scènes précédentes, lui a donné son passe-port avec l'extrême-onction. Cet ecclésiastique trop officieux vient d'être interdit par M. l'archevêque.

(1) Le cocher Gilbert, impliqué dans le procès des Vérons contre le comte de Morangiès, fut aussi condamné au blâme, c'est-à-dire déclaré infame. Il demanda au président si cela lui ôtait le droit de mener sa voiture, et sur la réponse négative de celui-ci : « En ce cas, je m'en f..., s'écria-t-il. » — R.

(2) Nom du bourreau.

8. — * Voici une plaisanterie à l'occasion de l'arrêt du nouveau tribunal contre le sieur de Beaumarchais : pour l'entendre, il faut se rappeler qu'il se nomme Caron, et c'est sur ce mot qu'on joue. On s'adresse à ces Messieurs.

O vous qui lancez le tonnerre,
Quand vous descendrez chez Pluton
Prenez votre chemin par terre :
Vous seriez mal menés dans la barque à Caron.

9. — * Le prince de Conti couvre le sieur de Beaumarchais de la protection la plus éclatante, et malgré l'arrêt qui déclare ce particulier infame, il l'a fait souper l'autre jour chez lui avec quarante personnes très-qualifiées. Cette faveur, qui ne se manifeste ouvertement que dans ce moment-ci, mais qu'on s'aperçoit être ancienne, tourne presque en certitude les soupçons que la *Correspondance* et autres brochures de cette espèce sortaient du Temple, et se travaillaient sous les auspices de Son Altesse : une certaine identité de style, de tournure, de méchanceté et d'esprit, tout forme de fortes présomptions pour faire croire que ses ennemis ne l'ont point taxé vaguement d'avoir eu part aux écrits en question, et qu'ils avaient là-dessus de bons renseignemens.

10. — Le sieur de Rozoy, après avoir fait de petits et de grands vers, des recueils, des poésies, des tragédies, des opéras, des romans, des histoires, des journaux, et avoir ainsi échafaudé l'édifice de sa gloire très-fragile, commence à songer au solide. Il propose un *Gazetin du Patriote, ou Annonces des naissances, des mariages, des morts.* Il répand un *Prospectus* très-em-

phatique, où il prouve comment cet ouvrage doit réunir l'utile à l'agréable; comment il est nécessaire, indispensable; comment ses feuilles volantes seront infiniment plus essentielles que les registres publics, où de tout temps sont consignées ces époques importantes de la vie de chaque citoyen. Afin de procurer à son *Gazetin* toute l'utilité dont il est susceptible, ce grand politique veut que chaque province ait le sien.

11. — * M. Commerson était un docteur en médecine, médecin botaniste et naturaliste du roi. Il avait acquis de vastes connaissances en cette partie; il avait été envoyé par ordre du roi aux terres australes avec M. de Bougainville, pour y faire des observations sur les trois règnes de la nature, partout où cet officier devait le conduire. Il est resté depuis à l'Ile-de-France, où il est mort. En partant il avait laissé à M. Vachier, médecin, son ami, un testament olographe, daté des 14 et 15 décembre 1766, qui a été ouvert, et qui fait bruit par les dispositions originales, curieuses et bienfaisantes qu'il contient. Il y est dit :

« Au cas où je viendrais à décéder dans une ville où il y eût des écoles de médecine ou de chirurgie, je destine mon cadavre à être porté au plus prochain amphithéâtre d'anatomie pour y être disséqué pour l'instruction publique, priant M. le démonstrateur d'anatomie y préposé d'en faire un squelette artificiel, qui puisse déposer perpétuellement au public du désir ardent que j'ai eu toute ma vie de lui être utile. »

Il y fonde à perpétuité un prix de morale pratique, qui sera appelé Prix de vertu, et qui consistera dans une médaille de deux cents livres, portant pour légende : *Virtuti praticæ præmium*, laquelle sera délivrée tous les

ans à quiconque aura fait la meilleure action connue dans l'ordre moral et politique. Il supplie le Parlement d'être le protecteur et l'exécuteur de cette fondation.

Il lègue au cabinet des estampes du roi toutes ses collections botaniques, consistant en plus de deux cents volumes in-folio, qui contiennent les herbiers et les recherches de plusieurs botanistes de nom.

12. — Le Wauxhall de la Foire Saint-Germain continue à être fort à la mode cet hiver. Le spectacle du sieur Jonas, qui y donne publiquement des leçons d'escamotage, excite l'avidité de quantité d'enfans de famille, perdus de débauche, et qui, dans ce malheureux temps où le gros jeu est poussé à un point excessif, voudraient bien apprendre le secret de réparer leurs pertes.

13. — Le sieur de Rozoy, dont la vaste ambition littéraire semble vouloir suffire aux projets les plus vastes, a formé celui de rétablir le *Journal des Dames*, mort déjà plusieurs fois. C'est madame la baronne de Prinzen qui en est le prête-nom. Il est dédié, depuis sa résurrection, à madame la Dauphine, et le sieur de Rozoy tient la plume.

— C'est au château de Dourlens que doit être transféré M. Favier lorsque son état le lui permettra. Il passe pour être l'auteur du manuscrit intitulé : *le Tableau esquissé de la fermentation qui agite actuellement l'Empire Ottoman, la Russie et la Pologne.* Il est fâcheux que cet ouvrage, très-bien fait, n'aille que jusqu'au commencement de la guerre entre ces diverses puissances.

14. — * Un prêtre a été assez hardi pour oser déclamer en chaire contre le Bref d'abolition des Jésuites, et contre le pape qui l'a accordé à la prière du roi. C'est chez messieurs des Missions Étrangères que cet excès a

été commis le jour de Saint-François Xavier, patron des Missions. Le sieur Corion, prêchant le panégyrique de ce saint, s'emporta contre le souverain pontife au point de s'écrier :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor (1),

et de s'appuyer ainsi, dans un discours chrétien, d'un vers tiré de l'imprécation d'un poète païen. On avait d'abord dit que, sur les plaintes de M. le nonce, ce furieux avait été relégué dans une forteresse du Gévaudan; mais il paraît plus certain qu'il a été simplement enfermé à Saint-Lazare, la veille de Noël, et remis en liberté la veille du premier jour de l'an.

15. — * Samedi dernier on donnait à la Comédie Française *Crispin rival de son maître*. Il y a dans cette pièce quelques traits (2) que le public a jugé à propos d'appliquer à l'affaire du sieur de Beaumarchais, et qui ont occasioné une rumeur extraordinaire. C'est pour prévenir cette fermentation et la laisser se calmer, que les Comédiens ont reçu ordre de ne point représenter l'*Eugénie* de cet auteur, qui devait avoir lieu le lendemain dimanche. On assure même qu'on leur a enjoint de la rayer du répertoire jusqu'à ce qu'on leur permît de l'y rétablir.

17. — On ne doute pas que ce ne soit un des deux candidats exclus, par ordre du roi, du sein de l'Académie Française (3), où ils devaient être admis, qui sera nommé à la place de M. de La Condamine, Sa Majesté

(1) Virgile. *Æneid.* IV, 625. — R.

(2) « La justice est une si belle chose, qu'on ne saurait trop l'acheter, » dit Crispin. — R.

(3) V. 6, 10 et 19 mai 1772. — R.

ayant levé son exclusion peu après, ainsi qu'on l'a dit dans le temps. On croit que ce sera l'abbé Delille qui passera le premier, quoique le plus jeune, ayant plus de titres littéraires.

18. — * L'église de Lyon est une des plus anciennes et la plus célèbre de toutes celles des Gaules. Outre la prérogative qu'elle a de compter le roi pour le premier de ses chanoines, elle se glorifie d'avoir élevé dans son sein plusieurs enfans de souverains, d'avoir donné à l'Église trois papes, quatorze cardinaux, une foule de prélats, enfin d'être composée de membres choisis parmi les noms les plus illustres. Elle est surtout recommandable par son attachement à ses rites, à ses usages, à ses cérémonies. Tandis que la liturgie des autres Chapitres a éprouvé tant de révolutions, et qu'il s'y est introduit tant de nouveaux usages dans le culte extérieur, celui-ci, constant dans sa discipline et dans sa liturgie, retrace encore à nos yeux le modèle peut-être unique de cette sainte simplicité qui caractérisait l'Église naissante. Il est singulièrement attaché à l'usage du chant par cœur, au point d'avoir un séminaire commun pour y former habituellement quatre-vingts ou cent ecclésiastiques, qui composent les divers Ordres de sa hiérarchie.

Ce Chapitre, en outre, ne reconnaît point la juridiction de M. l'archevêque, et c'est vraisemblablement ce qui a produit les tentatives de ce prélat, qui veut en réformer la discipline, et surtout abolir l'usage du chant par cœur. Pour y parvenir, il a voulu changer deux fois le bréviaire en douze ans; il a cherché à introduire aussi un nouveau missel; ce qui excite une guerre fort vive entre le Chapitre de Lyon et M. de Montazet. Il y a apparence qu'elle durera encore lors de la prochaine assem-

blée du Clergé, et peut-être celle-ci terminera-t-elle ces disputes indécentes et puériles dont les profanes rient.

19.—Mademoiselle Raucourt, qui excitait une grande sensation dans ce pays-ci, n'en excite plus aucune. Elle a même été huée hier dans le rôle d'Hermione, qu'elle faisait dans la tragédie d'*Andromaque*, donnée pour la clôture. En général, cette pièce a été si mal jouée, que, au sieur Le Kain près, tous les autres acteurs ne s'écoutaient pas, et l'on causait dans les loges comme dans un cercle, sans faire aucune attention à la scène.

Cette demoiselle Raucourt, dont les plus illustres personnages briguaient aussi les faveurs, et qu'on disait inaccessible à tous les amans, est enfin entretenue publiquement par le marquis de Bièvre, mousquetaire, qui lui a donné quarante mille livres pour payer ses dettes, six mille livres de rentes viagères, et lui fournit en outre quinze cents livres par mois pour le courant de la maison. Ce mousquetaire est fort renommé pour les pointes. Il est auteur de la *Lettre écrite à madame la comtesse Tation*, par le sieur de Bois-Flotté, étudiant en droit-fil (1), et ne parle jamais qu'à double sens. On jugera de son genre par un de ses quolibets à sa maîtresse : celle-ci était à la chasse, et voulait tuer une corneille ; elle se trouva embarrassée dans des broussailles et ne put suivre l'oiseau : « Vous comptiez prendre Corneille, lui dit son ingénieux amant, mais vous avez pris Racine. »

22.— *Extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 17 mars.*

« Il court depuis quatre jours une défense au sujet de livres prohibés sur l'éveil de M. l'ambassadeur de France. En voici la traduction :

(1) Paris, 1770, in-8°. — R.

« En vertu des ordres donnés par messeigneurs les bourgmestres de cette ville, les chefs de la communauté des libraires font savoir à leurs confrères qu'ils aient à s'abstenir de la contrefaçon et du débit des deux livres suivans :

« 1° *Mémoires secrets d'une femme publique, ou Essais sur les aventures de madame la comtesse Du B****, depuis son berceau jusqu'au lit d'honneur.* Londres, quatre volumes in-8°;

« 2° L'*Histoire de la Bastille*, composée en quatre volumes; chaque volume renfermant six à sept planches.

« Amsterdam, le 11 mars 1774. »

« Le libraire Changuion a été cité, à la réquisition de l'envoyé Danois, devant messeigneurs les bourgmestres, au sujet du passage inséré dans les *Annales belgiques* en l'honneur de la clémentissime reine douairière. »

« Vous pouvez juger par-là que notre république est très-complaisante pour toutes les cours étrangères, et pour la France principalement. »

— * M. Clément, dans une note de ses *Lettres* sur M. de Voltaire, annonçait que ce grand poète était petit-neveu du fameux Mignot, pâtissier-traiteur, contemporain de Boileau. L'abbé Mignot, vrai neveu de M. de Voltaire, s'est trouvé compromis par cette note. Comme il est conseiller de Grand'Chambre, il s'en est plaint au premier président. Ce magistrat a envoyé chercher M. Clément, et lui a appris que M. de Voltaire et M. l'abbé Mignot ne descendaient nullement du traiteur, mais d'une famille ancienne de Paris, qui a passé du commerce en gros dans la magistrature au commencement du siècle. En conséquence, l'Aristarque a écrit à

l'abbé une lettre, qui se trouve dans le *Mercure* de mars, où il lui fait des excuses, et réforme une erreur aussi importante, surtout entre gens de lettres.

23. — Il court une *Épître à Ninon Lenclos*, qui est certainement de M. de Voltaire. Quoiqu'on y reconnût aisément sa touche, on ne pouvait la croire de lui à raison de son portrait qui s'y trouve agréablement fait, mais on ne peut plus flatté. Qui se serait persuadé qu'il eût pu se louer aussi impudemment lui-même? Cependant il n'est plus permis d'en douter depuis qu'il en a fait l'aveu à M. d'Argental, dans une lettre où il convient de sa faiblesse, qu'il prie de pardonner à un vieillard (1). Au reste, elle est intitulée : *Par M. le comte de Schouwalow, chambellan de l'Impératrice des Russies*, et cela devient nécessaire, relativement à ce qu'on lui fait dire. Cette idée très-bizarre amène des choses peu neuves, mais rapprochées d'une façon intéressante. Différens traits historiques enrichissent cette production pleine de poésie, de graces et de philosophie satirique, en sorte qu'elle est extrêmement courue, comme tout ce qui sort de la plume de cet auteur célèbre.

24. — * *Lettre d'un ecclésiastique de province, sur le prétendu rétablissement des Jésuites dans Paris*, 20 mars 1774. Dans ce pamphlet, attribué à M. de Voltaire et marqué au coin de sa touche satirique, l'auteur semble avoir eu moins en vue de raisonner que de plaisanter. Après avoir parlé assez sérieusement sur le premier objet, il tombe sur tous les moines en général et donne l'essor à sa bile. Au reste, tout en riant, il relève

(1) Loin de convenir d'être l'auteur de cette *Épître*, qui n'est point de lui, Voltaire s'en défend dans plusieurs lettres. Wagnière dit qu'il « la fit imprimer et y changea seulement un nom propre. » — R.

des abus sensibles et fournit des avis judicieux au ministère. Ce petit écrit se fait lire avec beaucoup d'intérêt et de plaisir : on y voudrait seulement plus de faits et plus de développemens du prétendu projet de réintégrer les Jésuites.

— C'est le marquis Du Rollet qui a amené, de Vienne en France, le sieur Gluck, et qui a fait la coupe de la tragédie de Racine d'une manière propre à être mise en musique. On commence à suivre les répétitions de cet opéra d'*Iphigénie* avec une fureur qui présage celle qu'on aura à courir aux représentations. Cet étranger, au surplus, est enchanté de nos acteurs et surtout de notre orchestre, qui exécute son ouvrage avec la plus grande précision.

Le sieur Gluck est un Allemand, élève de l'école de Naples, d'où sont sortis les grands musiciens de l'Italie, les Pergolèse, les Orlandini. Il débuta à Rome, il y a environ dix-huit ans, par deux opéras très-accueillis du peuple de cette ville, dont l'oreille superbe est réputée la plus délicate, la plus fine de ces contrées. On adopte sans examen sur les autres théâtres toute musique honorée des suffrages de cette nation. Le sieur Gluck a passé depuis à Vienne, d'où il arrive.

25. — Versoy est situé à peu près au centre du lac de Genève, bordé d'une part par la Suisse et de l'autre par la Savoie. Genève est à l'embouchure d'où découle le Rhône, mais qui n'est navigable qu'à plusieurs lieues de là, à l'endroit qu'on appelle Sessac. Il est question de former par l'intérieur des terres un canal qui conduirait de Versoy à Sessac. Par ce moyen nous nous rendrions maîtres de toute la navigation du lac, et ouvririons une communication par le Rhône avec les deux mers. Il est

fâcheux que M. Laurent soit mort, car le canal en question souffrirait des difficultés aussi considérables que celui de Picardie.

26. —* Dans le *Quatrième Mémoire* du sieur de Beaumarchais, on lit le portrait suivant du sieur Marin, dont il décrit l'enfance, pendant laquelle il était gagiste à la Ciotat, en Provence, et touchait de l'orgue : « Il quitte la jaquette et les galoches, et ne fait qu'un saut de l'orgue au préceptorat, à la censure, au secrétariat, enfin à la *Gazette*; et voilà mon Marin les bras retroussés jusqu'au coude, et pêchant le mal en eau trouble. Il en dit hautement tant qu'il veut; il en fait sourdement tant qu'il peut : il arrête d'un côté les réputations, qu'il déchire de l'autre. Censure, gazettes étrangères, *Nouvelles à la main*, à la bouche, à la presse, journaux, petites feuilles, lettres courantes, fabriquées, supposées, distribuées, etc., tout est à son usage : écrivain éloquent, censeur habile, gazetier véridique, journalier de pamphlets; s'il marche, il rampe comme un serpent; s'il s'élève, il tombe comme un crapaud : enfin se traînant, gravissant, et par sauts et par bonds, toujours le ventre à terre, il a tant fait par ses journées, que nous avons vu de nos jours le corsaire allant à Versailles, tiré à quatre chevaux sur la route, portant pour armoiries aux panneaux de son carrosse, dans un cartel en forme de buffet d'orgues, une Renommée en champ de gueule, les ailes coupées, la tête en bas, râclant de la trompette marine, et pour support une figure dégoûtée, représentant l'Europe; le tout embrassé d'une soutanelle doublée de gazettes, et surmonté d'un bonnet carré, avec cette légende à la houppe : Ques-a-co? Marino. »

Ce dicton provençal, qui veut dire qu'est-ce que cela?

a plu si fort à madame la Dauphine, lorsqu'elle a lu ce Mémoire, qu'elle l'a adopté, le répète souvent, et qu'il est devenu un quolibet de cour. Une marchande de modes a imaginé de profiter de la circonstance, elle a inventé une coiffure, qu'elle a appelée un *quesaco* : c'est un panache en plumes que les jeunes femmes, les élégantes portent sur le derrière de la tête, et qui ayant été goûté par les princesses et surtout par madame la comtesse Du Barry, acquiert une faveur singulière, et perpétue l'opprobre du Marin, baffoué jusqu'aux toilettes.

27. — Le bruit que commence à faire M. le baron de Pirsch excite la curiosité publique sur son compte et surtout celle des militaires, qui en raisonnent suivant leurs affections particulières. Voici ce qu'en raconte un de ses amis. Il prétend que dès sa plus tendre enfance ce gentilhomme a été attaché au roi de Prusse en qualité de page, qu'il a suivi ce monarque dans toutes ses campagnes et a saisi la tactique de ce prince, que de solides réflexions ont encore perfectionnée dans cette jeune tête ; qu'il était capitaine, lorsque son attachement trop grand au prince Ferdinand avait déplu au monarque, qui, par punition, l'avait fait rétrograder et l'avait envoyé caporal à Magdebourg ; que ce jeune officier craignant les suites de cette espèce de jalousie, avait pris le parti violent de contrefaire le malade, de se faire saigner vingt-deux fois, et dans cet état de demander à S. M. un congé pour aller aux eaux de Spa; que l'ayant obtenu, il en avait profité pour remplir son projet de désertion, et venir chercher du service en France, où il espérait faire valoir ses talens (1).

(1) Le roi de Prusse avait peu d'estime pour les talens du baron de Pirsch, comme on en peut juger par ce passage d'une lettre qu'il adressait à Voltaire,

27. — Sous le nom de *Réflexions d'un citoyen polonais* on vient d'imprimer un Précis des réclamations que font journellement les fidèles Polonais sur l'envahissement des provinces de ce malheureux royaume, où les puissances co-partageantes substituent aux règles de la justice et de la bonne foi, la force, la violence, l'usurpation. Cette espèce de protestation récapitulée contre tout ce qui s'est passé, a douze pages in-4°, et est suivie d'un Manifeste du comte Pulawski, maréchal de la Confédération de Lomza, dans lequel il se justifie du crime qu'on lui a imputé d'avoir ordonné l'enlèvement du roi, se plaint des calomnies qu'on s'est permises sur son compte dans cette affaire, proteste de son zèle pour la patrie, à laquelle il est prêt à sacrifier tout ce qu'il a de plus cher et lui-même.

28. — *L'Artillerie nouvelle, ou Examen des Changemens dans l'Artillerie française depuis* 1765, *par M.**** (1), *ci-devant lieutenant au corps royal d'artillerie.* Tel est le titre d'un ouvrage nouveau, qui contient fort au long l'état de la question actuelle, agitée dans le comité des Maréchaux de France. La question est de savoir : si les changemens qui ont eu lieu depuis la paix, dans tout ce qui appartient à notre artillerie, sont avantageux; si le roi, comme quelques-uns le

le 28 décembre 1774 : « Vous me parlez d'un jeune homme qui a été page chez moi, qui a quitté le service pour aller en France, où, pour trouver protection, il a épousé, je crois, une parente de la Du Barry. Si Louis XV n'était pas mort, il aurait joué un rôle subalterne dans ce royaume; mais actuellement il a beaucoup perdu : il est fort éventé; et je doute qu'il se soutienne à la longue. Avec une bonne dose d'effronterie, il s'est annoncé comme homme à talens; on l'en a cru d'abord sur sa parole. Il lui faut une quinzaine de printemps pour qu'il parvienne à maturité; il se peut alors qu'il devienne quelque chose. » — R.

(1) Tronçon du Coudray. Amsterdam et Paris, 1773, in-8°. — R.

disent, est sans artillerie, ou s'il en a une incomparablement meilleure. On examine le pour et le contre dans le long Mémoire en question, et l'auteur se décide en faveur du nouveau système : il mérite qu'on y revienne!

29. — Mademoiselle Jude était une danseuse surnuméraire de l'Opéra qui, à la faveur de ce titre, à l'abri des persécutions de ses parens et des recherches de la police, se livrait au métier de courtisane avec tant d'ardeur, d'intelligence et d'économie, que, quoique très-jeune encore, elle avait déjà des rentes, de l'argent comptant et un mobilier fort honnête. Malheureusement les suites du libertinage viennent de la conduire au tombeau. Durant sa maladie douloureuse, M. le curé de Saint-Eustache, averti du danger, a envoyé un prêtre de sa paroisse pour pourvoir au salut de l'ame de cette actrice. Celui-ci n'ayant pas été bien accueilli, le pasteur s'y est transporté lui-même, et sa charité insinuante lui a fait trouver l'accès qu'il désirait. Il s'est si adroitement conduit auprès de la malade, qu'il l'a ramenée vers Dieu, et qu'elle voulait lui donner tout son bien pour les pauvres de sa paroisse. Mais ce digne curé lui a représenté qu'elle avait des parens mal à l'aise et dans le besoin, qu'il fallait secourir d'abord : il n'a accepté qu'une légère somme pour le premier objet. Ce trait, cité avec éloge dans les coulisses et dans les foyers, fait infiniment d'honneur au zèle éclairé et judicieux de M. de Saint-Eustache.

30. —*On ne tarit point sur le sieur de Beaumarchais. Ce sont tous les jours de nouvelles facéties plus plates les unes que les autres. Il faut cependant distinguer dans le nombre un Noël, comme pièce historique relatant assez bien toute l'affaire, et comme faisant épigramme

dans quelques couplets; et une chanson extrêmement gaie et se sentant de la malignité des anciens vaudevilles. Mais la police proscrit avec raison toutes ces plaisanteries comme injurieuses à une Cour établie par le roi, et dont le public doit respecter les arrêts. On assure même que le roi, à qui l'on a rendu compte de la fermentation qui subsistait toujours dans Paris à l'occasion de ce Wilkes Français, avait dit qu'il n'y avait qu'à l'envoyer aux îles. Heureusement les défenseurs du sieur Caron ont paré le coup, en calmant le courroux de Sa Majesté, et en l'assurant que ce malheureux ne trempait pour rien dans tout cela.

31. — M. Marin étant entré ces jours derniers, à la Foire, dans une boutique voisine d'une loge où un marchand d'animaux rares et étrangers a des crieurs pour avertir le public, un malin qui avait vu le rédacteur de la *Gazette de France* donna un écu à l'aboyeur pour qu'il dît : « C'est ici que l'on voit le monstre marin, cet animal sans pareil, né à la Ciotat. » Les clameurs furent telles et attirèrent tant de monde, que M. Marin étant venu à sortir, s'arrêta pour voir ce que c'était, et ne perdit pas un mot de l'annonce, dont il sentit aisément la méchanceté. Il fit arrêter l'homme, le fit conduire au corps-de-garde; mais par l'ingénuité de la narration et de ses réponses, il fut aisé de juger qu'il était dupe de son avidité à gagner un écu. Il désigna le quidam, qui s'était enfui, comme on l'imagine aisément : en sorte que l'humanité de M. Marin ne lui permit pas de faire châtier autrement cet aboyeur.

1er Avril. — Les changemens considérables faits dans l'artillerie depuis 1765, ont été combattus dans un ouvrage intitulé : *Traité de la défense des places par les*

contremines, avec des réflexions sur les principes de l'artillerie (1), attribué à feu M. de Valière. M. le duc de Choiseul, dont l'auteur attaquait les opérations, ne s'opposa point à son livre; M. de Gribeauval, qui avait principalement dirigé la besogne du ministre, regarda cet écrit comme sans conséquence et n'y répondit pas.

Depuis on a imprimé *Observations sur un ouvrage attribué à M. de Valière*, dont le principal objet était de faire voir l'absurdité d'attribuer cette œuvre posthume à l'officier général en question.

Enfin le dernier ouvrage en ce genre est *l'Artillerie nouvelle ou Examen des changemens faits dans l'artillerie française depuis* 1765, *par M.***, ci-devant lieutenant au corps royal d'artillerie.*

Ce traité est diffus et sans méthode, comme tout ce qui sort des mains de gens peu accoutumés à écrire et à rédiger leurs idées.

L'auteur réfute les objections contre la nouvelle artillerie, et surtout l'ouvrage récent intitulé *Essai sur l'usage de l'artillerie dans la guerre de campagne et dans celle de siège, par un officier du corps* (2), qu'il semble vouloir faire entendre être M. de Saint-Auban. Mais il profite de l'*incognito* que veut garder cet officier général, pour le bourrer d'importance et lui faire voir l'absurdité de ses maximes, ou leur inutilité.

2. — Une caricature sur M. de Voltaire excitait depuis quelque temps l'indignation de son parti : elle avait été faite relativement au projet de lui ériger une statue. On l'y représentait sur un piédestal : la Religion paraît

(1) Paris, 1768, in-8°. — R.

(2) Du Puget. Amsterdam et Paris, 1771, in-8°. — R.

au-dessus de lui dans une Gloire, la foudre lui brise l'avant-bras droit; il se détache, une plume est encore dans sa main : la Sottise, à la tête des philosophes, semble consternée de cet événement et recueillir avec avidité ce triste attribut de l'écrivain. Un cadavre renversé est au bas, une Harpe à côté de lui; allégorie froide et puérile, qui semblerait désigner M. de La Harpe. De l'autre côté est le parti des dévots, des prêtres, des Jésuites, des Jansénistes, qui triomphent ensemble d'une telle vengeance. Au bas du piédestal sont les ouvrages les plus impies de cet auteur, que dévorent les flammes. Cette estampe est intitulée *la Vengeance divine.*

L'autre gravure, plus simple, plus sagement composée, est le pendant de celle-là et a été faite pour le venger; elle a pour titre *la Vengeance humaine.* M. de Voltaire est dans la même attitude que la précédente, mais c'est l'Imagination qui tient lieu de la Religion, et au lieu de le foudroyer, elle lui présente le flambeau du génie. Au bas et comme plongées dans la fange, se montrent deux figures emblématiques, que leurs attributs font reconnaître pour la Sottise et l'Envie, qui insultent, chacune à leur manière, la gloire dont il jouit. Dans toutes les deux la figure est peu ressemblante.

3. — Les partisans de madame la comtesse Du Barry lui ont fait entendre qu'elle ne pouvait mieux s'illustrer que par une protection éclatante envers les arts : ils l'ont excitée à se piquer de rivalité, à cet égard, envers madame la Dauphine, et comme cette princesse protège hautement le sieur Gluck et a favorisé son arrivée en France, ils l'ont engagée à opposer un émule à ce dernier en la personne du sieur Piccini, qu'elle fait venir d'Italie. On connaît déjà ici un opéra comique de cet au-

teur, intitulé *la Buona figliuola*, qui a eu beaucoup de succès à Paris.

4. — On s'imaginait que M. l'abbé de Beauvais, ayant réussi au-delà de ses espérances dans la station de l'année dernière, à Versailles, puisqu'elle l'a conduit à être évêque de Senez, deviendrait courtisan. Depuis qu'il est parvenu à cette dignité, il a bien trompé ceux qui l'avaient ainsi jugé : il a prêché, le jeudi-saint, devant le roi, un sermon extraordinaire, et il a tonné avec une éloquence toujours foudroyante; il a dit des vérités que le lieu seul pouvait autoriser à faire passer. On parle beaucoup de ce discours.

— Un spectacle curieux a réjoui les amateurs à Longchamp et a indigné les gens austères. On avait vu précédemment la demoiselle Duthé briller dans un pompeux équipage à six chevaux : mademoiselle Cléophile s'est piquée d'émulation et s'y est rendue, le vendredi-saint, de la même manière pour faire assaut de magnificence avec sa rivale. On est resté indécis, non sur la figure, mais sur le luxe et la richesse des habillemens, des diamans, du cortège, sur la beauté des chevaux, l'élégance des voitures, etc.

Mademoiselle Cléophile, quoique beaucoup plus jeune, n'a qu'un minois de fantaisie et ne peut lutter avec l'autre beauté, régulière, mais fade. La première appartient aujourd'hui au comte d'Aranda, qui lui donne, dit-on, trois cents louis de fixe par mois : ce qui la met dans le cas de représenter convenablement à cette dignité. C'est une petite fille qui sort de chez Audinot, et est aujourd'hui danseuse en double à l'Opéra.

5. — Le sieur Pèlerin est un vieil amateur de médailles, qui en a une collection des plus rares et des plus

complètes. L'Impératrice de Russie, instruite de l'existence de ce cabinet par ses émissaires, en quête de toutes les belles choses, a fait offrir à cet antiquaire cinq cent mille livres de son cabinet, en en conservant la jouissance jusqu'à sa mort. On assure que M. Pèlerin, peu touché de ces offres, s'est refusé à vendre son cabinet.

— Quoiqu'il y ait déjà, dans ce pays-ci, de très-grandes entraves pour l'impression des ouvrages, on vient d'en mettre une nouvelle qui gêne beaucoup les auteurs et dont ils gémissent. Autrefois, quand le manuscrit était signé d'un censeur, il ne souffrait plus aucun retard pour l'impression, et, dès qu'il était imprimé, il était mis en vente sans autre cérémonial. Cette première approbation ne suffit pas aujourd'hui; il faut que l'ouvrage imprimé soit encore revu et subisse un second examen. La raison est que plusieurs auteurs éludaient la censure, en restituant souvent des endroits rayés ou proscrits par l'approbateur; que d'ailleurs on distingue bien plus nettement un livre imprimé; que l'attention n'étant plus fatiguée à débrouiller une minute informe et mal écrite, se porte tout entière sur le sens des choses. On compte éviter ainsi la contradiction qui arrivait quelquefois de voir un ouvrage se vendre publiquement pendant quelque temps avec toutes les formalités requises, et proscrit ensuite par un arrêt du Conseil. Mais cela effraie les auteurs et plus encore les imprimeurs, qui courent risque d'être arrêtés dans le débit d'un ouvrage dont l'édition entière peut ainsi rester à leurs frais. Cela tend sourdement à la destruction de la littérature, et à introduire l'ignorance par degrés, suivant les principes du despotisme.

6. — La *Réponse de Ninon à M. de Schouwalow*, de

M. Dorat, n'est point indigne de faire le pendant de l'*Épître* de M. de Voltaire : à quelques longueurs près, et en supprimant des tournures, des pensées d'un persiflage trop puéril, c'est une pièce charmante, pleine de graces et de philosophie. On y trouve des images piquantes et vraies, des portraits de la vieille cour frappés de main de maître; c'est une des meilleures choses qu'ait faites l'auteur.

— On commence à indiquer par des affiches la vente de la bibliothèque de feu M. Flomel, qui ne commencera pourtant qu'au 2 mai prochain. Ce savant, mort depuis quelques mois, avocat au Parlement, censeur royal, ancien secrétaire d'État de la principauté de MONSIEUR, et ancien premier commis des affaires étrangères, était membre de vingt-quatre Académies d'Italie. Il avait un cabinet qu'il avait formé lui-même, et qu'il augmentait tous les jours depuis 1723. Il était composé de plus de quinze mille volumes italiens : il se faisait un plaisir de l'ouvrir à tous les amateurs de cette littérature. On commence à en distribuer le catalogue en deux volumes in-8°. Ce livre deviendra très-précieux comme une nomenclature générale de tous les livres écrits en la langue qu'il possédait si bien, et qu'il avait enrichis de notes de sa main, utiles et précieuses à coup sûr.

8. — Suivant les dernières lettres de Pétersbourg, le sieur Diderot prend de plus en plus auprès de l'impératrice des Russies : cette auguste souveraine ne peut se passer de lui, et l'on doute qu'elle se détermine à le laisser revenir, comme il l'avait annoncé. Il est vrai que le surplus de sa cour goûte peu ce philosophe, et qu'en général il n'a d'agrément que dans la société de la czarine, qui dépose pour lui toute la majesté du trône.

9. — *Considérations politiques et philosophiques sur les affaires présentes du Nord, et particulièrement sur celles de Pologne.* Tel est le titre d'une nouvelle brochure, après laquelle courent les politiques de ce pays-ci. Quoique les malheurs de cette république infortunée y soient décrits avec autant de force que d'étendue, l'auteur s'y exprime avec beaucoup de modération contre les puissances co-partageantes, auxquelles il prodigue même des éloges. Il ne peut dissimuler surtout les vexations inouïes dont les Russes ont opprimé les Polonais, mais il rejette tout sur le compte de l'abus du pouvoir des chefs, et prétend que la czarine a ignoré les horreurs dont ils se sont rendus coupables. L'objet principal de cet ouvrage est de disculper le roi des reproches qu'on lui fait sur son indolence et son inertie. L'écrivain certifie que ce monarque a fait tout ce qu'il pouvait faire; ce qui est lui supposer une grande impuissance. Du reste, on y trouve des détails instructifs sur le gouvernement de Pologne, sur les abus qui en étaient inséparables, et la conclusion naturelle est la nécessité d'une réforme, ou même d'une refonte de la constitution vicieuse de la république.

10. — * On dit que M. le contrôleur-général a fortement à cœur de consommer la construction du Louvre; qu'il visitera par lui-même les travaux; qu'il piquera de temps en temps les ouvriers, et, qu'au moment où l'on s'y attendra le moins, on espère le voir sur l'échafaud.

11. — * Il paraît qu'il y a une double intrigue à la cour pour supplanter madame Du Barry. L'une serait de faire un mariage de conscience entre Sa Majesté et la baronne de Neukerque, ci-devant madame Pater (1),

(1) V. 14 janvier 1763. — R.

qui a de grandes prétentions et telles qu'elle vient de faire dissoudre son mariage avec M. Pater. L'autre, plus convenable, serait de remarier le roi avec une archiduchesse, celle qui n'a point voulu d'époux, et a déclaré qu'elle n'en prendrait point d'autre que le roi de France. On veut que madame Louise, le chancelier et l'archevêque soient à la tête du premier, et que M. le duc d'Aiguillon soit à la tête du second.

— On sait de quelle protection éclatante madame la comtesse Du Barry honore le sieur Dauberval. On a excité les regrets de cette dame sur la perte d'un tel danseur, abîmé de dettes et obligé de passer en Russie, pour mettre ordre à ses affaires et profiter de la fortune considérable que lui fait promettre la souveraine de ces contrées éloignées. En effet, la Comtesse s'est mis en tête de ne point perdre un tel sujet : elle a fait calculer la somme dont il avait besoin pour faire face à ses affaires : on a trouvé qu'elle se montait à cinquante mille livres. En conséquence elle a fait dresser un autre état de cotisation de la cour ; elle a fait elle-même la quête proportionnément aux facultés de chacun. On ne pouvait donner moins de cinq louis; mais elle en exigeait quelquefois dix, quinze, vingt, vingt-cinq, etc. Au moyen de cette tournure, la somme a été bientôt complète, et les regrets des amateurs commencent à se calmer.

— M. de Pezai est un auteur dans le genre de M. Dorat, son ami, et qui, en cette qualité, a cru avoir son talent et s'est efforcé de le singer. Quoiqu'il ait fait de jolies choses, il n'en approche pas ; il n'a ni chaleur, ni nerf. Ce bel esprit petit-maître, d'une naissance ordinaire, a en outre des prétentions à la qualité et porte des talons rouges : il se fait appeler marquis, et se donne les airs d'un homme

de distinction. Il est rare, dans ce pays-ci, que le ridicule reste impuni ; on a fait à cette occasion l'épigramme suivante sur M. de Pezai :

Ce jeune homme a beaucoup acquis,
Beaucoup acquis, je vous assure :
En deux ans, malgré la nature,
Il s'est fait poète et marquis.

14. — On parle beaucoup d'un nouveau livre, intitulé : *Élémens de la politique, ou Recherches des vrais principes de l'économie sociale* (1). On attribue ce livre, en six volumes in-8°, à l'abbé Raynal, l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes.*

15. — Comme le docteur Commerson, dont on a vu le testament (2), avait le génie un peu romanesque, il se trouve dans sa vie des traits qui sont fort extraordinaires. Jeanne de Baret, dite de Bonne Foi, sa gouvernante, dont il parle avec affection, en fournit un qui mérite d'être rapporté. Ce médecin, en partant, l'avait laissée à Paris, où elle devait attendre son retour. Celle-ci, fort attachée à son maître et qui connaissait mieux son lit que sa cuisine, prend le parti de se déguiser en homme, de se rendre à Rochefort, où il devait s'embarquer avec M. de Bougainville, de s'y présenter comme matelot volontaire, de se faire recevoir sur le même bâtiment, et de partir avec lui, à son insu ; bien plus, craignant à chaque instant qu'il ne l'envisageât, elle se barbouillait de goudron le mieux qu'elle pouvait ; elle évitait sa présence et avait eu le courage de rester ainsi

(1) Par le comte Du Buat. — R.

(2) V. 11 mars 1774. — R.

avec lui plusieurs mois sans se faire reconnaître; enfin débarquée, et n'ayant plus à craindre d'être renvoyée, elle s'est montrée au docteur, qui n'a pu qu'être enchanté d'une telle marque de fidélité et d'attachement.

16. — M. l'abbé de La Ville, sacré évêque dimanche, est mort le jeudi suivant. Sa perte devient nulle relativement aux Affaires Étrangères, dont il était retiré; car il est décidé aujourd'hui que la place de directeur-général des Affaires Étrangères, qu'on avait créée pour lui, n'était qu'un vain titre, dont on avait décoré sa vanité, afin de l'éconduire plus agréablement. Quoique ce ne fût pas un génie, il avait fait son chemin, comme l'observe M. de Voltaire, par beaucoup de circonspection. Sa mort laisse une place vacante à l'Académie Française, dont il était membre on ne sait trop pourquoi. Il succombe aux suites de plusieurs attaques d'apoplexie qu'il avait eues successivement, fruit d'une grande intempérance. Sa table était renommée dans Versailles, comme très-délicate. Il laisse une riche dépouille en pensions et en bénéfices.

— Il ne paraît pas que le livre des *Dialogues sur la Peinture* (1) soit d'aucun des artistes auxquels on l'a successivement attribué, ni même d'aucun artiste; mais d'un homme très-versé dans les arts, très-répandu parmi ceux qui les professent, très au fait de tous les procédés, et, en outre, homme de lettres plein de goût et de jugement. Une grande connaissance de l'antique l'a rendu très-sévère sur les productions modernes : cependant, quoiqu'il critique nos peintres, nos sculpteurs, nos graveurs, nos dessinateurs, nos architectes les plus estimés, il leur rend justice quand il le faut.

(1) V. 13 janvier 1774. — R.

17. — * Le sermon de M. l'abbé de Beauvais, le nouvel évêque de Senez, prêché le jeudi saint, a fait la plus forte impression. Il roulait sur une opposition entre la vie oisive et inutile des riches, et la vie active et utile des pauvres. L'orateur entrait à cette occasion dans une peinture pathétique des misères du peuple, et, par un tour oratoire, annonçait pouvoir la faire mieux que personne, puisque lui-même sortait de cette classe. Il rappelait au roi l'époque de sa maladie de Metz, circonstance la plus glorieuse de sa vie, puisque c'est celle où l'amour de son peuple pour sa personne sacrée s'est manifesté à son plus haut degré. Il ne lui a pas dissimulé que cet amour s'affaiblissait; que le peuple, accablé d'impôts, ne pouvait plus que gémir sur ses propres maux. Il a fait sentir au monarque que, quoique sur le trône, il avait des amis sans doute, et était digne d'en avoir, mais que son meilleur ami devait être son peuple. Enfin il l'a exhorté à ne point s'en fier aveuglément, pour l'administration de son royaume, aux conseils de ses ministres, trop souvent intéressés à le tromper, mais à ne s'en rapporter qu'à lui-même, à son cœur, à l'expérience d'un règne de plus d'un demi-siècle.

Le roi n'a point été mécontent de cette hardiesse évangélique; il a très-bien accueilli le prédicateur, et lui a rappelé l'engagement qu'il avait pris de prêcher devant Sa Majesté pendant le carême de 1776; le sommant de remplir sa promesse, a ajouté Sa Majesté en riant, quoique évêque.

Ce prélat, fils d'un chapelier, et neveu, comme on a dit (1), du garde des archives du clergé, s'acquiert la plus grande considération, en remplissant ainsi son minis-

(1) V. 5 mai 1773. — R.

tère avec le zèle intrépide de nos premiers apôtres. En général, il est vu de mauvais œil de nos évêques, qui prétendent qu'on ne doit agréger à leur corps que des gens de qualité. C'est l'archevêque de Paris, l'évêque de Noyon et l'évêque de Beauvais, qui ont porté fortement cet abbé, et ont forcé la main à l'archevêque de Reims : ce prélat étant aussi imbu des mêmes préjugés, ils ont été obligés d'employer l'autorité de la famille royale.

18. — L'Académie des Sciences a été agitée d'une grande fermentation, il y a peu de temps : elle avait élu pour adjoint M. Vicq-d'Azyr, médecin consultant de monseigneur le comte d'Artois, et suivant son usage avait fait part de l'élection au ministre ayant le département de Paris, pour obtenir la confirmation de Sa Majesté. La lettre était venue; mais avec la clause que le sieur Boerhaave fût nommé adjoint surnuméraire. Cet acte de despotisme a révolté l'Académie : elle a nommé une députation vers le duc de La Vrillière, pour lui représenter combien ce coup d'autorité blessait les privilèges de la Compagnie. C'est le chevalier d'Arcy qui a porté la parole et l'a fait avec beaucoup de force et d'énergie. Le ministre s'est rendu, mais il n'a point voulu avoir le démenti. On est convenu qu'il retirerait la première lettre, qu'il en écrirait deux autres, l'une portant la confirmation de l'élection du sieur Vicq-d'Azyr, purement et simplement, par Sa Majesté; l'autre, où le roi marquerait son intention que le sieur Boerhaave fût nommé à une place de surnuméraire adjoint : ce qui a été fait, et l'on s'est contenté en cela, comme en beaucoup de choses, de sauver la forme de part et d'autre, puisqu'au fond les choses sont restées les mêmes.

19. — Tout se dispose aujourd'hui pour la première

représentation de l'opéra d'*Iphigénie*, ce qui attire un monde prodigieux, surtout depuis la certitude où l'on est que madame la Dauphine doit y venir. Dès onze heures du matin les grilles de distribution ont été assiégées, et il a fallu multiplier de beaucoup la garde, pour contenir la foule et empêcher le désordre.

20. — M. de Voltaire, dans une lettre particulière à à un de ses amis (1) qui lui avait fait l'éloge de l'*Épître* de M. de Shouwaloff, et lui en parlait comme d'un ouvrage auquel il le soupçonnait d'avoir eu part, s'échauffe à cette occasion et prétend qu'il n'est pas assez impertinent pour se louer ainsi lui-même; qu'elle est tout entière du chambellan de l'impératrice; qu'il est un prodige pour l'esprit, les graces, la philosophie. Il ajoute que l'impératrice des Russies écrit en prose aussi bien que ce seigneur en vers, que le roi de Prusse cause l'admiration de tous les Français qui le lisent. Il finit par demander à qui l'on doit attribuer ces progrès étonnans de notre langue chez les étrangers; est-ce aux énigmes du Mercure? ajoute-t-il. On voit que, s'il se défend d'un côté de se louer lui-même, il le fait, d'un autre, d'une façon adroite, il est vrai, et par insinuation seulement. Au reste, tous ces dits et contredits du philosophe de Ferney sont si communs, qu'on peut facilement ajouter foi aux uns et aux autres. Il est constant que le Russe lui avait adressé une *Épître*, mais que M. de Voltaire lui a tellement corrigé son thême, qu'il n'est pas resté un vers du premier.

21. — Le spectacle d'hier a été aussi brillant qu'il est possible. M. le Dauphin, madame la Dauphine, M. le comte et madame la comtesse de Provence, madame la

(1) Cette lettre manque aux *Œuvres* de Voltaire. — R.

duchesse de Chartres, madame la duchesse de Bourbon, la princesse de Lamballe, les princes, les ministres, toute la cour s'y étaient rendus.

Le chevalier Gluck n'a pas eu un succès aussi complet que ses partisans l'avaient annoncé. On peut même attribuer en grande partie les applaudissemens qui lui ont été prodigués, à l'envie du public de plaire à madame la Dauphine. Cette princesse semblait avoir fait cabale et ne cessait de battre des mains; ce qui obligeait madame la comtesse de Provence, les princes et toutes les loges d'en faire autant. En convenant qu'il y a de belles choses dans l'opéra d'*Iphigénie*, des morceaux sublimes, on trouve qu'il y en a de très-médiocres, et d'autres très-plats. Les airs de ballet sont absolument négligés, et l'on sait que cette partie est essentielle à Paris. Les décorations sont pitoyables; en un mot, tout l'accessoire est manqué.

22. — Un particulier de Lyon, venu en cette capitale pour y déployer son talent singulier, fait grand bruit et excite la curiosité des amateurs : on dit qu'il a l'art de déclamer ou de lire une pièce de théâtre entière, en variant tellement ses inflexions de voix, qu'il fait illusion, et qu'on croit l'entendre jouer par autant d'acteurs différens. C'est à qui aura à souper ce provincial, qui en outre exige un auditoire très nombreux. Il se nomme Texier (1).

25. — Le public est affligé d'une perte qu'on a fait

(1) Madame Du Deffand, qui avait assisté à une représentation donnée par Texier, en rend compte en ces termes : « Je voudrais bien que vous eussiez pu entendre ce que j'entendis jeudi dernier; un homme qui lit, ou plutôt qui joue une comédie tout seul si parfaitement bien qu'on croit entendre autant de personnages différens qu'il y en a dans la pièce. C'est un prodige, et rien ne m'a jamais fait autant de plaisir; on prétend que j'en aurais eu encore plus si je

faire à l'Opéra, c'est-à-dire du renvoi de mademoiselle Allard, que les directeurs ont jugé à propos de congédier, quoiqu'elle continuât de plaire, et à ne paraître qu'avec les plus grands applaudissemens. Ils ont prétendu qu'elle était devenue trop épaisse, et que, d'ailleurs, elle faisait habituellement des enfans, qui la rendaient impropre au service pendant plusieurs mois. Ce dernier motif intéresse toutes les demoiselles de ce spectacle; elles ne veulent point qu'on leur interdise une liberté qui tient à leurs plaisirs, et plus encore à leur fortune; elles ont fait cabale, et il y a eu une grande fermentation, qui est heureusement apaisée.

26. — Le pouff aux sentimens est une coiffure qui a succédé au quesaco, et qui lui est infiniment supérieure par la multitude de choses qui entrent dans sa composition, et par le génie qu'elle exige pour la varier avec art. On l'appelle pouff, à raison de la confusion d'objets qu'elle peut contenir, et aux sentimens, parce qu'ils doivent être relatifs à ce qu'on aime le plus. La description de celui de madame la duchesse de Chartres rendra plus sensible cette définition fort compliquée. Dans ce-

l'avais pu voir (*); mais j'en doute, l'illusion n'aurait pu être plus parfaite. La pièce qu'il nous lut s'appelle *l'Indigent;* il y a huit personnages : un financier jeune et fat, son valet de chambre, un vieux paysan très-malheureux, et très-honnête homme, son fils, sa fille, un notaire plein de probité, son clerc, un procureur, grand coquin; dans la dernière scène ils sont tous rassemblés, excepté le valet de chambre. Chaque rôle est si parfaitement joué et avec une telle chaleur et vivacité, qu'il serait impossible que les sept meilleurs acteurs pussent faire le même plaisir. La pièce fait un effet prodigieux jouée par cet homme qui s'appelle M. Texier. Il est de Lyon, et il y est directeur des Fermes; on dit que sa figure est bien, qu'il a beaucoup de physionomie et de grace; il y a cinq ou six pièces qu'il joue aussi parfaitement. » (*Lettres de la marquise Du Deffand à Horace Walpole*). — R.

(*) Madame Du Deffand était aveugle. — R.

lui de S. A. S., une femme est assise au fond sur un fauteuil, et tenant un nourrisson, ce qui désigne M. le duc de Valois et sa nourrice. A la droite est un perroquet becquetant une cerise, oiseau précieux à la princesse. A gauche est un petit nègre, image de celui qu'elle aime beaucoup. Le surplus est garni de touffes de cheveux de M. le duc de Chartres, son mari, de M. le duc de Penthièvre, son père, de M. le duc d'Orléans, son beau-père, etc. Toutes les femmes veulent avoir un pouff et en raffolent.

28. — * La singulière et ridicule contestation mue entre l'archevêque de Lyon d'une part, et le Chapitre de l'autre part, à l'occasion de l'impression du nouveau bréviaire, ne finit pas, et continue à bouleverser cette ville. Le prélat répand aujourd'hui un gros factum sous le titre de *Mémoire pour le syndic du diocèse de Lyon contre les doyens, chanoines et Chapitre de l'église, comtes de Lyon*, etc., etc., où il établit en bref que la cause du Chapitre est également insoutenable et dans le fonds et dans la forme, et que tout ce que contient son mémoire en maximes, en faits et en imputations, est ou contradictoire, ou faux, ou dénaturé.

— M. le Dauphin et madame la Dauphine, M. le comte et madame la comtesse de Provence, sont venus mardi dernier se promener sur les boulevards, ce qui avait d'abord fait croire qu'ils étaient attirés par l'Opéra. On observe en général que ces jeunes princes et princesses s'amusent peu à la cour. On a vu dimanche dernier avec étonnement, au grand couvert, M. le Dauphin dormir à table à côté du roi, son grand-papa, qui s'en est aperçu, et l'en a plaisanté avec bonté.

29. — * Le sieur Dauberval n'a pas manqué de témoi-

gner sa reconnaissance envers madame la comtesse Du Barry dans une lettre encore fort rare, mais dont il transpire des copies. On y remarque la même aisance, la même familiarité qu'on a déjà trouvées dans celle qu'il lui a écrite à l'occasion du mariage que cette dame voulait faire contracter au danseur avec mademoiselle Dubois (1). Cette nouvelle épître sur la quête que l'illustre protectrice a bien voulu faire en faveur de cet homme à talent, est conçue ainsi :

« Madame,

« Quelles obligations ne vous ai-je pas, et comment les reconnaître! Investi, couvert, accablé de vos bienfaits, je viens d'éprouver de votre part une faveur unique, et dont il n'est aucun exemple en France à l'égard d'un simple homme à talent. J'étais abîmé de dettes : l'inconduite trop ordinaire dans notre état; la dissipation dans laquelle nous vivons; le luxe où nous entraîne la société brillante qui nous recherche; le gros jeu, devenu un besoin général, étaient les causes naturelles de mon dérangement. Cela me donnait peu de droit à l'indulgence publique. Aussi, tourmenté par mes créanciers, ne sachant comment les satisfaire, j'avais pris le parti de m'expatrier, d'aller en Russie où l'on m'appelait, et dont le ciel, tout rigoureux qu'il soit, aurait eu pour moi moins d'inclémence. Vous n'avez point voulu, Madame, qu'une terre étrangère s'enrichît d'une perte bien faible sans doute, et que vous avez daigné exagérer : vous avez prétendu qu'il serait honteux que pour cinquante mille francs on laissât partir un danseur aussi précieux (ce sont vos termes, et je rougirais de les rapporter, si l'on pou-

(1) V. 4 mai 1773. — R.

vait être modeste, honoré d'un suffrage comme le vôtre); mais ce qui ferait tourner une tête plus forte que la mienne, c'est votre empressement à faire participer la cour entière au rétablissement de ma fortune : assurément vous pouviez seule me sauver du naufrage; c'eût été un filet d'eau échappé d'un grand fleuve : il eût été plus doux pour mon cœur de n'avoir qu'une protectrice... Que dis-je! je n'en ai qu'une en effet, et c'est à vous, Madame, que je dois rapporter les bontés de tant d'illustres personnages. Vous avez prétendu que tous, étant mes admirateurs, devaient concourir à me garder : vous avez établi une souscription, et vous sembliez n'ouvrir votre porte qu'en proportion du zèle qu'on mettait à s'y inscrire : c'était une véritable taxe dont vous greviez ceux qui vous venaient rendre leurs hommages.

« Autrefois madame la marquise de Pompadour, cette femme charmante qui vous a devancée dans la carrière brillante où vous entrez, que les Arts ont rendue immortelle, parce qu'elle les a toujours accueillis et soutenus, fit faire une loterie pour Jéliotte (1); on a donné des bals pour Granval (2), une représentation pour Molé (3) : grands hommes, infiniment supérieurs à moi, et par leur talent, et par l'excellence à laquelle ils l'ont porté. Il vous était réservé, Madame, d'envisager ma perte comme une calamité générale, et d'avoir recours, pour me conserver, à un de ces impôts extraordinaires que le patriotisme alarmé s'empresse de payer à l'envie. Mon dévouement, plus absolu que jamais, à vos amusemens, est la seule manière dont je puisse vous témoigner ma

(1) Ancien chanteur de l'Opéra.

(2) Ancien acteur de la Comédie Française.

(3) Acteur de la Comédie Française.

reconnaissance. C'est aux artistes, c'est aux gens de lettres à vous célébrer plus dignement. Qu'est-ce que le génie ne doit pas attendre d'une divinité aussi tutélaire, si vous daignez faire tant de choses à l'égard d'un homme à talent, uniquement recommandable par le bonheur qu'il a de contribuer à vos plaisirs? Déjà la peinture, la sculpture, la gravure se sont disputé la gloire de transmettre à l'Europe étonnée les graces séduisantes de votre figure. Déjà les Muses vous ont couronnée de leurs guirlandes; déjà le patriarche de la littérature, le prince de nos poètes et de nos philosophes, le vieillard de Ferney, s'est abaissé à vos genoux (1), et vous a, en sa personne, rendu les adorations et du Parnasse et du Portique. Puisse son exemple encourager ceux dont le respect captivait la langue! Qu'il s'élève un concert général de vos louanges, et que le sceptre des arts et de la philosophie, tombé des mains de la marquise adorable qu'ils pleurent encore, passe dans vos mains, et leur rende en vous une autre Minerve!

« Je suis avec un profond respect, etc.

« Paris, ce 10 avril 1774. »

30.— * *Extrait d'une Lettre de Londres, du 15 avril.*

« Le soi-disant chevalier de La Morande, auteur du *Gazetier cuirassé*, a pour véritable nom Théveneau : il est fils d'un honnête praticien d'Arnay-le-Duc, en Bourgogne, qu'il a fait mourir de chagrin. L'argent que lui a valu son infame brochure, lui fait former le projet de vivre de libelles. Du fond de son repaire, il a en effet menacé plusieurs personnes opulentes, à Paris, d'imprimer des anecdotes secrètes et scandaleuses sur leur compte,

(1) V. 23 août 1773. — R.

si elles ne subissaient pas la rançon qu'il leur imposait, ce qui lui a réussi à l'égard de plusieurs.

Son second libelle a été contre le comte de Lauraguais, qui l'avait traité de gredin dans un factum, intitulé *Mémoire pour moi et par moi*, lors de son procès contre son secrétaire (1). Morande n'a point publié ce libelle contre le comte, qu'il désignait sous le nom de Bras-Cassé (Brancas), parce qu'ayant eu la maladresse, pour en préparer la vente, de répandre des vers calomnieux dans un des papiers publics de cette capitale, le comte lui intenta un procès, qui eût dû écraser l'insecte venimeux. Il s'est contenté d'obliger ce *scribler* à brûler toute l'édition de son libelle, et l'a fait signer dans toutes les gazettes anglaises, qu'il se reconnaissait, lui Morande, pour un imposteur. Il a répandu le Prospectus d'un ouvrage en quatre volumes, qu'il va publier sous le titre de *Mémoires secrets d'une femme publique*, etc., avec des gravures. C'est une compilation infernale. *Le Gazetier cuirassé* est à l'eau rose en comparaison de ce nouveau chef-d'œuvre. Le but de Morande était de se faire acheter l'édition par les parties intéressées. Ses demandes étaient fort modérées : il ne voulait que cinq cents louis comptant et quatre mille livres de pension sur sa tête, réversible sur celles de sa femme et de son fils. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que la comtesse Du Barry ait donné là-dedans; qu'il soit venu des intrigans de Paris chargés de cette belle négociation, avec une escorte de la sacro-sainte police (2), ce qui a fait présumer qu'ils n'y allaient pas de bonne foi, et voulaient enlever le digne auteur. Morande, plus

(1) V. 7 juin 1773. — R.

(2) V. 5 février 1774. — R.

fin qu'eux, a débuté par leur emprunter à chacun une trentaine de louis; après quoi il a sonné le tocsin de telle manière que les négociateurs, véhémentement suspectés par le peuple anglais, se sont cachés, et ont repassé l'eau le plus tôt qu'ils ont pu. En attendant la confection de son édition, Morande va lisant des copies de lettres qu'il dit écrites à M. le chancelier, à M. le duc d'Aiguillon, etc., dans lesquelles il les menace et les accable d'injures et de bourrades. »

5 MAI. — * Rien de plus plaisant que de voir l'auteur de la *Gazette ecclésiastique*, dans sa feuille du 25 avril, reprocher au sieur Marin d'être trop philosophe, à l'occasion d'un article de la *Gazette de France*, du 4 avril, où celui-ci prétend qu'un goût inné pour la liberté est l'attribut des peuples du demi-continent septentrional de l'Amérique. On sait que les philosophes lui reprochent au contraire d'être trop simple, trop crédule, de remplir son journal de contes populaires, et surtout d'être un fauteur ardent du despotisme. Ainsi cet animal amphibie, proscrit également de tous les partis, devient odieux même au gazetier ecclésiastique, et sera désormais obligé de se suffire à lui-même.

6.—*Le sieur d'Hémery est un exempt de police chargé de la librairie; en conséquence il a cru devoir avoir une bibliothèque, et il n'a pas eu de peine à s'en composer une très-précieuse à bon marché, au moyen des captures qu'il faisait et qu'il fait journellement. Il a voulu se donner un air de curieux et de philosophe; il a composé un cabinet d'histoire naturelle de pièces qu'il a escamotées de droite et de gauche, et qui ne lui ont pas coûté beaucoup plus cher que les livres. Il avait établi tout cela à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, ci-devant hôtel

de Pompadour, où il s'était fait loger; mais le sieur Baujon, banquier de la cour, ayant acheté ce palais, le sieur d'Hémery a été obligé de déguerpir. Il a voulu tirer parti de cet événement, et il a fait entendre à ce financier qu'un homme comme lui devait avoir une bibliothèque, un cabinet, etc.; que la sienne et sa collection d'histoire naturelle se trouvaient déjà placées, qu'il les lui vendrait s'il voulait : bref, le Turcaret en a donné quarante mille livres. Cette acquisition en a entraîné une autre, celle d'un bibliothécaire. Il s'est trouvé un homme de lettres assez bas pour accepter cet emploi par le canal du même suppôt de police; c'est le sieur Meusnier de Querlon. Le banquier de la cour lui donne un logement, sa table et douze cents livres, en forme de pension, réversible sur la tête de sa femme.

8. — * Hier, à trois heures du matin, Sa Majesté a dit au duc de Duras de faire venir l'abbé Maudoux, son confesseur. Sa Majesté est restée quinze à seize minutes avec lui, ensuite elle a eu une conférence particulière avec M. le grand-aumônier; enfin elle a reçu ses sacremens. Avant, le cardinal de La Roche-Aymon a prononcé le discours suivant au nom du roi :

« Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé du scandale à ses sujets, et déclare qu'il ne veut vivre désormais que pour le soutien de la foi et de la religion, et pour le bonheur de ses peuples. »

— * La châsse de sainte Geneviève est découverte à l'occasion de la maladie du roi. Du reste, les moines ont fait ce qu'ils ont pu pour piquer davantage la curiosité du public; ils ont formé une espèce de chambre noire dans l'enceinte où est la châsse, afin de faire mieux res-

sortir l'éclat des pierreries qui enrichissent la relique.

9. — * M. l'archevêque de Paris n'a contribué en rien à la conversion de Sa Majesté; il n'est entré en aucune conférence avec elle, et le Clergé est furieux contre lui du peu de zèle et de fermeté qu'il a déployé dans cette occasion. Les évêques qui sont à Versailles l'ont très-mal mené, et surtout le cardinal de Rohan; mais les plaisans n'ont point laissé perdre cette occasion de jeter du ridicule sur le prélat. Pour entendre le bon mot suivant, il faut savoir que M. de Beaumont a une maladie qu'on nomme la diurie, qui fait pisser le sang; cela a fait dire que cet archevêque pissait le sang à Paris, et ne faisait que de l'eau claire à Versailles.

10. — * Dès le commencement de la petite vérole du roi, un médecin anglais, nommé Sutton, de la famille de ce nom, célèbre par une méthode particulière d'inoculation et par un spécifique contre cette maladie, se trouvant à Paris, s'est présenté pour traiter Sa Majesté; mais nos docteurs français l'ont écarté de bien loin. Depuis que Sa Majesté est désespérée, on a fait chercher cet étranger. M. le duc d'Orléans et madame Adélaïde lui ont offert cent mille écus pour donner son secret, et en laisser faire l'analyse avant d'en faire usage pour le prince. Il a prétendu que c'était un secret de famille dont il n'avait point la clef, et que d'ailleurs il était trop tard.

11. — *Le Taureau blanc, traduit du syriaque, par M. Mamaki, interprète du roi d'Angleterre pour les langues orientales* (1). Tel est le titre d'un pamphlet de M. de Voltaire, annoncé depuis long-temps, resté

(1) Il existe une édition donnée sous le nom de *Dom Calmet;* Memphis, 1774, in-8°. — R.

manuscrit, peu répandu en conséquence, et qui acquiert aujourd'hui plus de publicité par l'impression.

Le Taureau blanc est Nabuchodonosor, dont le changement en bête fait le fond de ce roman. Son objet est de tourner en ridicule les événemens extraordinaires dont est remplie l'histoire sainte, en les assimilant à quantité de fables de l'antiquité, dont celles de la Bible paraissent dérivées; mais cette allégorie n'est nullement soutenue. Il y a plusieurs personnages et maintes historiettes dont on ne sent pas l'allusion. Celle-ci ressemble assez aux contes des *Mille et une Nuits*.

—Madame Du Barry, qu'on avait dit faussement sortie de Ruel, y est encore; mais on ne présume pas qu'elle puisse y rester long-temps. On croit qu'elle y attendra les ordres du roi. Au reste, sa douleur l'a si peu distraite de son goût pour le luxe et la vie molle, que, ne se trouvant point assez bien couchée dans le lit de la duchesse d'Aiguillon, elle a envoyé chercher son lit de Versailles.

Le nom de Du Barry était devenu, depuis sa retraite de la cour, en si grande horreur, que la jeune marquise Du Barry (1), voyant combien ce mépris public influait sur elle-même, avait pris le parti de faire ôter la livrée à ses gens. On sait qu'elle a toujours répugné à cet hymen auquel elle a été sacrifiée, ce qui la rend véritablement à plaindre.

— Le cadavre du roi, qui est mort hier, s'est trouvé tellement infect qu'aucun chirurgien n'a osé en faire l'ouverture. On croit qu'on y a mis sur-le-champ de la chaux vive, puis il a été revêtu d'un cercueil de bois de cèdre et d'un autre de plomb.

Le palais est doublement infecté et du cadavre du feu

(1) Mademoiselle de Fumel. — R.

roi et de la multitude d'odeurs et de parfums que, depuis douze jours, chacun des courtisans portait sur lui, dont est résulté un pot-pourri plus affreux que l'odeur fétide de la maladie pestilentielle de Sa Majesté.

— Le corps du feu roi ne restera que jusqu'au jeudi soir à Versailles : il doit être transféré tout de suite à Saint-Denis avec quelques gardes-du-corps.

On a pris aujourd'hui le deuil de décence, en attendant que tout soit disposé pour le grand deuil qui doit avoir lieu dimanche.

12. — On parle d'un porte-feuille remis par le feu roi à M. le prince de Soubise, et dont la clef a été confiée par la feue Majesté à madame Adélaïde.

Un autre porte-feuille a, dit-on, été remis par Louis XV au sieur de La Borde, son premier valet de chambre, pour suivre la destination qu'il lui a prescrite. On croit qu'elle regarde la comtesse Du Barry et les enfans naturels que laisse Sa Majesté, dont le nombre est considérable.

— Le *Dialogue de Pégase et du Vieillard* est une satire dans laquelle M. de Voltaire a enchâssé les noms de tous les écrivains, qui sont depuis long-temps l'objet de ses sarcasmes. Il y fait voir aussi celui de M. l'abbé Terray contre lequel il a toujours une dent. On voit qu'il se ressouvient encore des cent mille écus de rescriptions qu'il avait dans son porte-feuille, lorsque ce contrôleur-général en suspendit le paiement. La pièce, du reste, est peu saillante et a besoin du nom de M. de Voltaire pour avoir de la vogue.

13. — L'*Espagne littéraire* est un journal commençant qui pourrait être neuf, curieux et instructif. Malheureusement les entrepreneurs ne paraissent pas assez

en fonds, et l'on juge qu'ils sont absolument dénués de correspondance dans ce royaume étranger. On voit qu'ils ont entre les mains cinq ou six livres anciens de cette nation, qu'ils dépècent alternativement et dont ils remplissent leurs feuilles. D'ailleurs il résulte de cette disette qu'il n'y a dans leur ouvrage aucune critique, et l'on sait qu'elle est l'ame de ces sortes d'écrits qu'elle aiguise par son sel. C'est M. de La Dixmerie qui tient la plume en chef, quoiqu'il ne sache pas un mot d'espagnol.

14. — * Madame la comtesse Du Barry donne une grande vogue à l'*Almanach de Liège*, devenu très-recherché depuis sa disgrace. Dans ce livre bleu il est fait mention, au mois d'avril, d'une grande dame qui joue un rôle dans une cour et qui cessera de le faire. Elle avait la modestie de s'attribuer la prédiction, et elle disait : « Je voudrais bien voir passé ce vilain mois d'avril. »

15. — *Lettre du Roi à M. le comte de Maurepas.*

Choisy, le 11 mai 1774.

« Dans la juste douleur qui m'accable et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir : je suis roi, et ce nom renferme toutes mes obligations; mais je n'ai que vingt ans, et je n'ai pas toutes les connaissances qui me sont nécessaires. De plus, je ne puis voir aucun ministre, tous ayant vu le roi dans sa dernière maladie. La certitude que j'ai de votre probité et de votre connaissance profonde des affaires, m'engage à vous prier de m'aider de vos conseils. Venez donc le plus tôt qu'il vous sera possible, et vous me ferez grand plaisir. »

— Ce qui rend la comtesse Du Barry plus odieuse à

la cour, c'est une anecdote qui passe pour certaine, et la fait regarder comme cause de la mort du roi. On prétend que dans une partie de Trianon, où il était question de dissiper Sa Majesté, toujours frappée de la mort subite du marquis de Chauvelin, de celle du maréchal d'Armentières, et bourrelée par les remords qu'avait excités dans son cœur l'évêque de Senez, lors de son sermon du jeudi saint, on s'aperçut que le monarque avait jeté des yeux de concupiscence sur la fille d'un menuisier des environs; qu'on avait fait venir cette enfant encore novice, qu'on l'avait décrassée, parfumée, et introduite ainsi dans le lit de Sa Majesté, pour qui ce morceau friand aurait été de dure digestion, si l'on ne l'eût aidé avec des confortatifs violens; ce qui lui avait effectivement été d'un grand secours et procuré plus de plaisir qu'on n'en éprouve ordinairement à cet âge. On ajoute que cette enfant, se sentant déjà malade, avait eu beaucoup de peine à se prêter à ce qu'on en exïgeait, et ne s'était rendue qu'intimidée par les menaces et aiguillonnée par l'espoir d'une fortune. On ignorait qu'elle eût le germe de la petite-vérole, qu'elle a communiquée au roi et dont elle est morte avant lui.

16. — On assure que la lettre de cachet adressée à madame la comtesse Du Barry n'est point dure; que Sa Majesté y dit que des raisons d'État l'obligent de lui ordonner de se rendre en couvent, qu'il n'oubliera point qu'elle était honorée de la protection de son aïeul; et qu'au premier Conseil on pourvoira à lui donner une pension convenable, si sa situation pouvait en avoir besoin.

Cette générosité de Louis XVI est d'autant plus grande, que tous les courtisans savent que la favorite s'exprimait

très-indécemment sur son compte : on en peut dire autant de la reine qui aurait à la faire punir de propos encore plus outrageans : ces deux Majestés, à l'exemple de Louis XII, ne veulent point se ressouvenir sur le trône des injures qui leur ont été faites avant d'y monter.

— Le sieur Goord est un personnage jovial et plein d'esprit, qui a le talent de la pantomime au suprême degré, qui contrefait surtout l'Anglais, et a reçu le surnom de milord Goord (1). Il était fort lié avec le comte Jean, beau-frère de la comtesse Du Barry. Celui-ci, au moment de la mort du roi, lui demanda conseil sur ce qu'il devait faire? « Ma foi, mon cher comte, lui dit le facétieux milord après s'être frotté le front, l'écrin et des chevaux de poste. » Le Du Barry s'indigne d'un tel avis : « Moi ! fuir comme un coquin. » Le sieur Goord se frotte encore le front : « Eh bien ! lui répond-il, des chevaux de poste et l'écrin. »

17. — Le roi a fait écrire sur-le-champ, après la mort de son aïeul, une lettre à M. l'archevêque de Paris, en date du 10 mai, pour lui annoncer cette mort, et lui recommander de faire faire des prières publiques pour le repos de son ame.

Le *Mandement* donné, en conséquence, le 11 mai, est très-bien fait, plein d'onction, écrit avec noblesse et

(1) Dans une *Épître* de Lebrun *sur la bonne et la mauvaise plaisanterie*, on trouve ces vers sur mylord Goord :

Je connais tout le prix d'un riant badinage ;
Mais je hais d'un farceur l'absurde personnage,
Ses grossiers calembours, ses burlesques accens :
Un bouffon sait tout feindre, excepté le bon sens.
D'un baron d'Onderwal l'un prend l'air hypocondre ;
Exprès pour m'ennuyer l'autre arrive de Londre :
Mais quelque nom qu'il prenne, ou baron ou mylord,
Un sot est toujours sot, et l'on reconnait Goord. — R.

digne du sujet. On y rapporte les faits principaux qui ont caractérisé l'événement, tels que la douleur du roi d'être obligé de se séparer de sa famille par la nature de sa maladie; l'embarras de sa langue, qui le détermina à demander ses sacremens, et qui augmenta au point de ne pouvoir articuler l'amende honorable que le grand-aumônier fit pour lui; le trait de M. le Dauphin faisant distribuer des aumônes aux pauvres pour les inviter à demander au ciel la conservation des jours de son grand-père.

19. — On a fait une épitaphe abominable sur le feu roi, qu'on conserve dans les anecdotes comme historique: elle peint la dissolution des mœurs sur la fin de son règne et l'austérité de celles qu'on espère voir renaître sous le règne actuel, d'après l'exemple du maître.

Quittez la cour, partez, catins,
Partez, m..... et p.....;
Ci-gît Louis, quinze du nom,
Dit le bien-aimé par surnom,
Et de ce titre le deuxième:
Dieu nous préserve du troisième!

Pour l'intelligence de cette épitaphe, il faut se ressouvenir que Charles VI avait aussi été surnommé le bien-aimé, avant sa démence.

20. — * C'est M. l'évêque de Senez, ci-devant abbé de Beauvais, qui est chargé de faire l'Oraison funèbre de Louis XV à Saint-Denis. Cette commission devient délicate pour cet orateur, après son éloquent et terrible discours du jeudi saint, qui a si fort épouvanté le monarque. M. de La Luzerne, évêque de Langres, est chargé de l'Oraison funèbre du même monarque à Notre-Dame.

23. — M. le comte de Maurepas est un seigneur de beaucoup d'esprit, qui, né en 1701, fut fait secrétaire d'État en 1725, et entra au Conseil avant d'être majeur. Il était homme de plaisir et de toutes les parties du roi; mais alors ces parties consistaient plus en fêtes de table qu'en galanterie. C'était le goût général de la nation. M. de Maurepas fut disgracié pour avoir chansonné madame de Pompadour (1).

— On écrit de Toulouse que, dès qu'on y a reçu la nouvelle du renvoi de madame Du Barry de la cour, et même avant la mort du roi, la populace s'est vengée des insolences du comte Guillaume, mari de cette dame, l'a hué, lui a jeté de la boue. On ne doute pas que ces avanies n'aient augmenté depuis la mort du roi, si ce malheureux n'a pas eu la précaution de s'enfuir.

26. — Il paraît que la dénomination donnée par le vœu général au roi actuel, est celle de Louis-le-Désiré, satire la plus forte qu'on puisse faire du règne précédent, et qui annonçant au jeune monarque tout ce qu'on en espère, lui trace ses obligations.

27. — On a beaucoup de peine à trouver ici des exemplaires du véritable *Almanach de Liège*, par le soin qu'avait eu madame Du Barry d'en faire retirer tous les

(1) La marquise de Pompadour ayant offert au roi son amant un bouquet de roses blanches, le comte de Maurepas fit courir ce quatrain qui causa sa disgrace :

La marquise a bien des appas,
Ses traits sont vifs, ses graces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas;
Mais, hélas ! ce sont des fleurs blanches.

Le duc de Richelieu, un moment soupçonné d'être l'auteur de ce couplet, prouva son innocence en produisant l'original écrit de la main du ministre dont il avait corrompu le valet de chambre. Une chanson faite à la même époque, et pareillement attribuée à Maurepas, paraît être de Pont-de-Veyle. —R.

exemplaires qu'il a été possible de trouver. La phrase (1) est ainsi conçue : « Une dame des plus favorisées jouera son dernier rôle, etc. »

28. — On répand dans le public le discours suivant, comme tenu par le roi, dans son Conseil d'État du vendredi 20 mars, aux ministres assemblés :

« Ma juste douleur cède au devoir indispensable de la royauté. Je vous ai mandés pour vous instruire de mes intentions. Indépendamment des Conseils où je me propose d'assister régulièrement, et où j'appellerai les personnes qui m'en ont paru dignes par leur zèle et leurs lumières, que chacun de vous se tienne prêt, aux heures que j'indiquerai, à me rendre un compte clair et exact de son département et à y prendre mes ordres pour la sûreté des opérations qui y sont relatives. Comme je ne veux m'occuper que de la gloire de mon royaume et du bonheur de mes peuples, ce n'est qu'en vous conformant à ces principes que votre travail aura mon approbation. »

— La reine, étant Dauphine, avait témoigné son désir d'avoir une maison de plaisance à elle, où elle pût faire ce qu'elle voudrait. Sa Majesté, qui en était instruite, lui a dit, il y a quelques jours : « Madame, je suis en état de satisfaire à présent votre goût. Je vous prie d'accepter, pour votre usage particulier, le grand et le petit Trianon. Ces beaux lieux ont toujours été le séjour des favorites des rois, conséquemment ce doit être le vôtre. » La reine a été très-sensible à ce cadeau, et surtout au compliment galant par où l'offre en a été terminée. Elle a répondu au roi, en riant, qu'elle acceptait le petit, à condition qu'il n'y viendrait que lorsqu'il y serait invité.

— M. le marquis de Létorière, un des plus beaux

(1) V. 14 mai 1774. — R.

hommes de Paris, la coqueluche des femmes, et renommé par ses bonnes fortunes, ayant été trop fréquemment à Versailles pendant la maladie du feu roi, y a vraisemblablement gagné la petite-vérole et vient de mourir. C'est une grande désolation parmi les femmes galantes de Paris.

— Le sieur Marin, dans la *Gazette de France* du 13 mai, fait un pompeux éloge de Louis XV : il prétend que son règne sera célèbre à jamais par nombre de victoires, par l'acquisition de la Lorraine. On a trouvé qu'il était fort imprudent à ce gazetier de rappeler un pareil événement, et l'on craint que cette gaucherie ne fasse une sensation fâcheuse sur l'Empereur, qui n'avait pas besoin qu'on lui remît sous les yeux cette perte du patrimoine de ses ancêtres, et qui la regrette chaque jour.

29. — On parle d'un ouvrage anglais (1) en sept dialogues, concernant *le Partage de la Pologne* où Louis XV est fort maltraité. On mande de Hollande qu'il y en a une traduction sous presse, et l'on attend avec impatience cet ouvrage important dans les circonstances.

30. — Une rixe survenue entre le marquis de Langeac, fils de madame Sabbatin, et M. d'Égreville, est la matière des conversations et des plaisanteries de la cour et de la ville. Le premier voudrait épouser la belle-sœur du second. Quelqu'un en parlait à M. d'Égreville, et lui témoignait sa surprise qu'il ne détournât pas la veuve de son frère d'un pareil hymen. M. d'Égreville s'est défendu sur ce qu'il n'avait aucune autorité sur sa belle-sœur; en avouant cependant que si la chose dépendait de lui, il n'y consentirait pas, et se lâchant en propos désavantageux sur le compte du futur beau-frère. Celui-

(1) *The Polish partition, etc.* London, Elsmley, 1774, in-8°. V. 19 septembre 1774. — R.

ci, instruit du propos, étant à souper chez sa mère avec M. d'Égreville, le provoqua de manière à lui faire sentir qu'il n'ignorait pas ce qu'il avait dit; la conversation s'est échauffée là-dessus entre eux, et ils sont sortis pour se battre; mais il s'est trouvé des gardes des maréchaux de France qui, comme apostés-là, les ont arrêtés. L'affaire portée au tribunal, M. de Langeac, en qualité d'agresseur, a été condamné à six mois de prison.

En général, on regarde cette aventure comme un complot formé entre la mère et le fils. Madame de Langeac voulait que celui-ci eût l'air d'un brave, qui ne souffre point de mauvais propos, et cependant, graces aux précautions qu'elle avait prises, ne courût aucun risque.

31. — On a fait un calembour sur la position où la cour se trouve, ou, pour mieux dire, sur celle des personnages les plus puissans de la vieille cour; le voici: « Les *barrils* s'enfuient, l'*aiguillon* ne pique plus, *la vrille* est usée, le pouls est lent. »

— Mademoiselle Arnould, chanteuse de l'Opéra, une des courtisanes les plus renommées pour les bons mots, dit, en parlant de la mort du roi et de l'exil de madame Du Barry et en déplorant le sort de ses semblables: « Nous voilà orphelines de père et de mère! »

3 JUIN. —* Il semble que le peuple regarde l'époque de la mort des rois comme le moment de se venger de toutes les calamités qu'il a souffertes. C'est dans cet esprit qu'a été faite l'épitaphe suivante de Louis XV, où l'on suppose qu'il est puni en enfer des malheurs de son règne. Elle est remarquable par son naïf, sa gaieté et son laconisme:

Ci-gît le bien-aimé Bourbon,
Monarque d'assez bonne mine,

Et qui paye sur le charbon
Ce qu'il gagnait sur la farine (1).

4. — On est si disposé à regarder déjà M. le duc de La Vrillière comme retiré et même comme mort, qu'on lui a fait l'épitaphe suivante :

Ci-gît, dans ce petit tombeau,
Le petit monsieur Phelippeau,
Qui fut, malgré sa taille ronde,
Compté parmi les grands du monde,
Parce qu'il était, ce dit-on,
Grand imbécile et grand fripon.

5. — Depuis l'avènement du roi au trône, et l'expulsion de madame Du Barry, on avait parlé de l'exil de madame de Langeac, maîtresse de M. le duc de La Vrillière, à laquelle ce dernier avait paru renoncer, pour se conformer à la décence des mœurs de la nouvelle cour; mais la vérité de ce premier bruit ne s'est pas réalisée, et pour mieux le démentir, cette dame avait affecté de se promener sur les boulevards et de se faire voir autant qu'elle avait pu. On a su depuis l'aventure du comte de Langeac : elle en a été si piquée, qu'elle a envoyé un cartel à M. d'Égreville, où elle lui offre de prendre la querelle de son fils en prison, et de se battre au pistolet. L'adversaire a ri du défi, et a présenté la lettre aux maréchaux de France. La marquise de Langeac ne s'est pas contentée d'une pareille folie, elle a eu l'insolence d'écrire au tribunal d'une manière très-impertinente. Le tribunal a envoyé la lettre au roi, et madame de Langeac a reçu ordre de se tenir à une certaine distance

(1) V. 1er février 1774. — R.

de la cour, que la lettre de cachet fixe, dit-on, à cinquante lieues. On assure que cette dame est près de Caen. Le duc de La Vrillière, depuis ce temps, ne cesse de pleurer comme un enfant, et l'on ne doute pas que cette imbécillité ne mette le comble à sa disgrace. On prétend que s'il ne donne promptement sa démission, il aura l'ordre de le faire.

6. — Madame la duchesse de Chartres et madame la princesse de Lamballe avaient fait, ces jours passés, la partie d'aller chez madame la duchesse de Bourbon, qui les devait recevoir dans sa petite maison de Vanvres. M. le duc de Chartres a voulu en être. Les princesses ont refusé de l'admettre, sous le prétexte qu'elles ne voulaient point d'homme. M. le duc de Chartres a beaucoup insisté, et s'est enfin rendu à leur refus. Il a donné le mot à M. de Fitz-James et à M. de Thiers. Il s'est déguisé en ours, le second seigneur en tigre, et le dernier a joué le rôle de conducteur. Ils se sont ainsi transportés à Vanvres, comme si les princesses avaient voulu s'amuser à voir l'ours. Elles n'avaient donné aucun ordre à cet égard, et cette arrivée les a d'abord surprises, enfin elles ont consenti à les voir. Ces animaux ont commencé par des gentillesses qui leur ont plu; ils ont paru fort apprivoisés; mais peu après ils sont devenus plus méchans, et ont fait une peur terrible à Leurs Altesses : ils ont bientôt brisé leur chaîne, et sont montés au château. Tout le monde avait le mot. C'était l'heure du dîner : on est venu avertir les princesses épouvantées d'arriver, que les animaux féroces mangeaient tout le repas; et après beaucoup de singeries, le mystère s'est éclairci, et l'on a ri en toute liberté.

8. — * Le sieur Pierre Rousseau, de Toulouse, auteur

du *Journal Encyclopédique*, avait entrepris depuis quelques années à Bouillon une *Gazette des Gazettes*, qui se publiait de quinzaine en quinzaine et embrassait le résumé de toutes les nouvelles de l'Europe. Les auteurs du *Journal historique et politique*, entrepris sur le même plan et sous les auspices du ministre des affaires étrangères, ont porté envie au premier : on a profité de l'imprudence qu'il a eue de parler avec trop de complaisance de l'évêque de Rennes, de son procès avec M. de Verdun, de ses discussions avec le Parlement de Bretagne ; on a fait valoir aux yeux du duc d'Aiguillon les louanges qu'il prodiguait au premier, comme injurieuses à ce ministre, ennemi personnel de l'abbé de Girac, le prélat en question, ainsi qu'au Parlement maltraité dans ses Mémoires. On a échauffé l'animosité de cette Compagnie : en conséquence, Arrêt condamnant le cahier du journal du sieur Rousseau, où il rend compte de cette affaire, à être lacéré et brûlé par la main du bourreau. L'Arrêt a été exécuté à Rennes au mois de janvier, et par suite l'introduction de son ouvrage était défendue en France. Cet auteur s'est remué de son mieux, est venu s'établir à Paris pour solliciter la liberté de son journal ; enfin, ne pouvant rien gagner, il a menacé le duc d'Aiguillon de donner à son affaire la plus grande publicité, de dévoiler les menées sourdes qu'on avait employées, et toutes les passions qu'on y mettait en jeu. Le ministre, loin de sévir contre ce malheureux auteur, s'est rendu à ses dernières réquisitions ; il venait de permettre de nouveau l'introduction du *Journal Encyclopédique*, lorsqu'il a été disgracié.

9. — *Chanson de M. Collé sur le nouveau règne.*

Sur l'air *des Pendus.*

Or, écoutez, petits et grands,
L'histoire d'un roi de vingt ans,
Qui va nous ramener en France
Les bonnes mœurs et l'abondance.
D'après ce plan que deviendront
Et les catins et les fripons?

S'il veut de l'honneur et des mœurs,
Que deviendront nos grands seigneurs?
S'il aime les honnêtes femmes,
Que feront tant de belles dames?
S'il bannit les gens déréglés,
Que feront nos riches abbés?

S'il dédaigne un frivole encens,
Que deviendront les courtisans?
Que feront les amis du prince,
Autrement nommés en province (1)?
Que deviendront les partisans,
Si ses sujets sont ses enfans?

S'il veut qu'un prélat soit chrétien,
Un magistrat homme de bien,
Combien de juges mercenaires,
D'évêques et de grands vicaires
Vont changer de conduite? *Amen!*
Domine salvum fac Regem.

(1) Voyez dans *la Pucelle*, chant I^er^, ces vers sur l'excellent conseiller Bonneau :

Il eut l'emploi qui, certes, n'est pas mince,
Et qu'à la cour, où tout se peint en beau,
Nous appelons être l'ami du prince,
Et qu'à la ville, et surtout en province,
Les gens grossiers ont nommé m..... — R.

L'orateur s'interrompt par la nouvelle de la maladie des trois filles du roi; il convient que la patronne de Paris a été invoquée en peu de temps pour les jours du premier Dauphin, pour son épouse, pour sa mère, enfin pour le feu roi, et toujours inutilement.

—*De la Mort de Louis XV, et de la Fatalité* (1). Suivant M. de Voltaire, le roi avait rencontré un enterrement à la chasse. Il demanda ce que c'était; on lui dit que c'était une jeune fille morte de la petite vérole : il ne fit paraître aucune émotion; mais dès lors son teint changea. Il veut que son dentiste Bourdet, en lui visitant la bouche, ait reconnu aux gencives les approches d'une maladie grave, et l'ai dit à un ministre d'État. Personne ne savait ici cette anecdote, et il est plaisant que le philosohe de Ferney nous l'apprenne du fond de sa solitude. Il y a apparence que, n'osant conter le fait comme il s'est passé (2), il a substitué celui-ci au véritable. Quoi qu'il en soit, il part de là pour prêcher en faveur de la méthode de l'inoculation : il cite l'exemple de quantité de souverains actuels, et peut-être que sa brochure, qu'aura lue le jeune roi, n'a pas peu contribué à déterminer Sa Majesté au parti qu'elle a pris.

15.—L'enthousiasme au sujet du nouveau règne continue à se manifester, soit par la satire du règne précédent, soit par des acclamations sur l'actuel. C'est ainsi qu'à Saint-Denis, au pied du cercueil de Louis XV, on a trouvé l'inscription : HIC JACET : DEO GRATIAS; et à la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf, RESURREXIT.

16. — Les poètes ont donné l'essor à leur imagina-

(1) Cette brochure, quoique ayant une pagination particulière, fut distribuée avec l'*Éloge de Louis XV*. — R.

(2) V. 15 mai 1774. — R.

tion. MM. Dorat, Lemière, de Rozoy, etc., se sont signalés; mais on ne trouve encore rien qui soit digne du monarque. Un M. Person, dit chevalier de Bérainville, a composé une médaille allégorique sur le nouveau règne; il y a joint des vers, et a présenté le tout à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, pour qu'il voulût bien faire agréer cet hommage à Sa Majesté. Ce seigneur lui a répondu que le roi n'aimait point les lettres, qu'il prendrait ces vers avec indifférence, les mettrait dans sa poche, et les y laisserait sans les lire et sans en faire aucun cas.

— * M. le duc de La Vrillière persiste à ne point vouloir quitter; il se rassure même, et prétend que Sa Majesté lui a dit qu'il resterait tant que sa santé lui permettrait de lui rendre des services. Cette obstination a donné lieu à un vaudeville très-malin et fort bien fait, sur un air tiré du ballet de *l'Union de l'Amour et des Arts*. Il fait fortune, et, comme ce ministre est détesté, il est couru avec beaucoup d'empressement.

17. — Il court une *Lettre* (1), du comte Jean Du Barry, qu'on suppose écrite de Suisse, où il s'est réfugié. Il y rend compte de son désastre, de sa fuite, de sa retraite; il fait un parallèle piquant des mœurs du pays où il vit avec celles de Paris; il regrette cette dernière ville, pleine de ressources pour les gens industrieux comme lui; au lieu qu'il n'en voit aucune où il est. Il fait quelques réflexions sur sa belle-sœur, et finit par philosopher sur les vanités de ce monde. Cet écrit, qu'on ne peut raisonnablement croire authentique, n'en est pas moins agréable, et contient des anecdotes curieuses: il est encore rare.

(1) V. 30 juin 1774. — R.

18. — Un peintre, connu sous le nom de chevalier de Lorge, a fait un portrait en pied de la reine, qu'il a exposé, pendant quelque temps aux Tuileries, où on l'allait voir, à des heures indiquées, sous le titre du Tableau d'un amateur. Il paraît que les artistes le critiquent beaucoup et n'en sont pas contens.

19. — Quoiqu'on ne parle plus guère de madame Du Barry, un plaisant s'est avisé de mettre en vers un quolibet qui a couru sur cette dame. Il a intitulé sa pièce : *les Cinq ponts, complainte de madame Du Barry :*

Les ponts ont fait époque dans ma vie,
Dit l'Ange (1), en pleurs dans sa cellule en Brie :
Fille d'un moine et de Manon Giroux,
J'ai pris naissance au sein du Pont-au-Choux (2).
A peine a lui l'aurore de mes charmes,
Que le Pont-Neuf (3) vit mes premières armes.
Au Pont-au-Change à plaisir je fêtais
Le tiers, le quart, soit noble, soit bourgeois.
L'art libertin de rallumer les flammes
Au Pont-Royal me mit le sceptre en main.
Un si haut fait me loge au Pont-aux-Dames (4),
Où j'ai bien peur de finir mon destin.

20. — M. de La Harpe n'a pas voulu rester muet dans une aussi belle occasion de déployer ses talens : il a embouché la trompette et adressé une épître héroïque *A S. M. Louis XVI sur son Édit de mai*, enregistré le 30 dudit mois.

22. — On avait trouvé à la statue d'Henri IV, sur le

(1) Nom qu'elle portait étant fille. V. 3 juin 1771. — R.

(2) Sa mère avait été cuisinière. — R.

(3) Où se réunissaient alors les filles publiques. — R.

(4) Le Pont-aux-Dames en Brie, où elle venait d'être exilée. — R.

Pont-Neuf, écrit en gros caractère, le mot *Resurrexit.* On y a depuis attaché deux vers, tout-à-fait naïfs et qui, rappelant le fameux propos de ce bon roi, père de son peuple, prescrivent à son successeur ce qu'il doit faire pour imiter parfaitement ce modèle. Voici ce distique :

Resurrexit! J'approuve fort ce mot;
Mais pour y croire il faut la poule au pot.

23. — On raconte que M. l'abbé de Sainte-Geneviève se trouvant à dîner dans une maison où il y avait beaucoup de monde, des jeunes gens l'entreprirent et le turlupinèrent sur sa sainte, dont la puissance paraissait bien nulle aujourd'hui que sa châsse avait été découverte et descendue si inutilement. Il les laissa dire, et quand ils eurent fait tous leurs reproches : « Eh bien! Messieurs, qu'avez-vous à reprocher au ciel? répondit-il; est-ce qu'il n'est pas mort? »

24. — M. de Voltaire, qui se joue de la vérité depuis si long-temps, renie aujourd'hui l'*Éloge de Louis XV*, comme lui étant faussement attribué : il dit qu'il a été prononcé dans l'Académie de Valence par M. Chambon, qu'il en a trouvé par hasard deux exemplaires à Genève, où Louis XV est fort regretté et Louis XVI adoré, et qu'il les envoie à son ami. Ce ne sera pas une petite peine pour les Saumaises futurs de débrouiller le chaos de mensonges et de contradictions que ce singulier philosophe a répandu dans l'histoire de notre littérature moderne.

25. — *L'Agriculture*, poëme en six chants, par le président de Rosset, dont on a annoncé, il y a quelques mois, l'impression exécutée au Louvre, paraît depuis peu de temps, et ne répond pas à la magnificence de ce luxe typographique. Tout en est fort beau, papier, dorure,

images, caractère, hormis les vers (1). Cet ouvrage est en six chants : c'est une énumération longue, minutieuse et sèche de tous les travaux de la campagne, sans aucune fiction, sans aucun épisode agréable. L'auteur s'est piqué de n'omettre aucun détail, de nommer tous les instrumens, et de prouver qu'on pouvait faire entrer dans la poésie ce qu'on voulait. C'est réellement un amas de préceptes fort bons à pratiquer ; mais c'est un détestable poëme qui ne sera lu de personne.

26. — *Perrin et Lucette*, espèce de pastorale qu'ont jouée hier les Italiens, ne doit pas son faible succès au musicien, qui est le sieur Cifolelli. La musique en est petite et médiocre, même dans cette espèce. Le poëme (2) est très-peu de chose aussi : il est même bizarre par le mélange de mœurs très-simples, avec un dénouement magnifique et romanesque. C'est cependant celui-ci qui a été fort applaudi à raison d'une action noble et généreuse sur laquelle le parterre s'est enthousiasmé, et est sorti de la langueur où il était. Il a demandé l'auteur, et le musicien a profité de ce mot générique pour se produire aussi de bonne grace aux yeux des spectateurs.

— La célébrité du chevalier d'Éon de Beaumont rend intéressante une collection de ses œuvres, qu'il vient de donner au public sous le titre de ses *Loisirs*. Ils sont

(1) Benserade ayant fait paraître une traduction des *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux*, Perpetit de Grammont lui décocha une épigramme, aussi en rondeau, qui se terminait par ces vers.

De tes refrains un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire :
Mais quant à moi, j'en trouve tout *fort beau*,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine. — R.

(2) De Davesne. — R.

immenses, car ils contiennent treize volumes in-8.

27. — Les Comédiens Le Kain et Préville viennent d'obtenir un privilège pour une école de déclamation, dont ils seront les professeurs, le premier pour le tragique, et le second pour le comique. Cette institution, qui pourrait être bonne, a besoin d'être développée et perfectionnée pour en tirer tout le parti possible.

28. — * M. de Boynes n'a pas été épargné dans les vaudevilles, épigrammes et bons mots qui courent sur les ministres. Voici la chanson sur lui :

On rit d'un ministre bourgeois (1)
Que chacun abandonne,
Pour n'avoir dans tous ses emplois
Fait plaisir à personne :
Je crois que c'est injustement
Que si fort on le fronde,
Car il va faire, en s'en allant,
Plaisir à tout le monde.

— * On voit une estampe, gravée dans la manière du sieur Cochin, qui représente le sieur Linguet. Il tient en main un livre ouvert, intitulé *Plaidoyer de Morangiès*. A ses pieds sont Platon, Démosthènes, etc.; au bas est cette légende : « *Patrono suo dicat Morangiès.* » On assure que ce n'est point une caricature, que c'est un monument élevé de bonne foi par le maréchal de camp à son défenseur, et que l'ouvrage a été commandé au sieur de Saint-Aubin, peintre, auteur de ce dessin. Les partisans même du comte trouvent ce genre de reconnaissance bien bas et bien fou.

(1) Son nom de famille est Bourgeois.

30. — *Copie d'une Lettre de M. le comte Du Barry, écrite de Lausanne à M. de Saint-R***, son ami.*

« Voilà mon rêve fini, mon cher ami, et après m'être endormi en France, je suis tout étonné de me réveiller en Suisse; je me vois dans la capitale du pays de Vaud, et dans une ville où l'industrie qui m'est propre trouvera difficilement à s'exercer. Les mœurs y sont simples, les femmes y sont sages; les hommes y sont francs, et les filles y sont observées; les lois y sont sévères. Que voulez-vous que je devienne? Ce n'est pas là mon élément. Le jeu et la galanterie y sont peu recherchés; et si l'on voulait trafiquer de Suissiennes, il faudrait les vendre à la livre. L'art ne contribue pas à les raffiner, et leurs goûts sont plus matériels que délicats. Tout ce qui m'environne me paraît étranger. Je vois de la simplicité, de la bonne foi, de la continence, de l'amitié, de la réserve, et toutes ces vertus me parlent suisse, et je n'en connais pas une seule.

« J'étais à Paris à la tête d'une milice brillante, et les filles n'oublieront jamais combien mon crédit a fait fleurir leur empire. La saison était favorable pour faire fructifier mes talens, et leur reconnaissance devrait m'élever des trophées dans la place du Palais-Royal : j'avais établi dans ma famille le canal des graces et des richesses; c'était une source dont le débordement et le limon engraissaient mes domaines. Par quelle fatalité la jeunesse détruit-elle un cours que la vieillesse fortifiait de plus en plus! L'on m'a à peine laissé le temps d'emporter une partie du produit de mes travaux, et je me vois réduit à boire et à rêver à la Suisse, sans éprouver les marques

de considération que les ames nobles me prodiguaient à la cour : mon plus grand embarras est de savoir où je pourrai faire agréer mon ministère. Ma réputation est généralement établie, mais les potentats de l'Europe s'observent ou sont observés ; ainsi, n'ayant point d'aptitude au service militaire, je crains qu'ils ne me trouvent trop dévorant pour m'employer à celui de leurs chambres. J'apprends avec douleur que mes meilleurs amis, que j'ai cent fois reçus chez moi, pour qui j'ai sollicité des graces, à qui j'ai souvent prêté de l'argent, me désavouent hautement aujourd'hui, et sont les premiers à me déchirer. Je rougis de leur ingratitude ; mais s'ils me méprisent, je leur rends bien le change. J'ai laissé deux ménages à Paris, que je vous prie d'alimenter. Je vous ferai passer des fonds en une pacotille de fromages ou de vulnéraires, car l'inaction m'est mortelle. Je m'attendris sur le sort de ma pauvre belle-sœur, qui n'avait pas fait son noviciat dans des couvens (1) si austères que celui dans lequel on la tient renfermée. Si l'on ne m'eût pas séparé d'elle, j'en aurais encore tiré parti ; mais c'est une mauvaise tête qui n'a pas voulu me croire, ni me prendre pour son dépositaire. Mon frère n'est pas mieux traité, mais c'est un sot, et il sera encore trop heureux de glaner dans un champ qu'il n'a point cultivé. Quand on est dans la disgrace, tout concourt à nous accabler : ma noblesse sera hardiment contestée, et les Barrys anglais seront morts pour moi. J'avais projeté de passer en Turquie, et de me faire marchand d'esclaves ; mais l'on m'a assuré que le grand-Seigneur me ferait ôter le pouvoir d'essayer ma marchandise. Je ne sais donc plus quel parti prendre : lorsque je serai décidé, je vous dou-

(1) V. 3 juin 1771. — R.

nerai de mes nouvelles. J'ai été obligé de changer de nom, et l'on m'appelle ici M. de Vandernon. Écrivez-moi sous ce nom au Marché au Poisson. La vertu et les talens ont des momens brillans, mais ils sont souvent persécutés. Plaignez votre ancien ami, qui, dans les temps sereins ou orageux, ne cessera d'être, etc. »

1^er^ JUILLET. — On peut se rappeler que dans le *Quatrième Mémoire* du sieur de *Beaumarchais* il y a un épisode concernant ses aventures d'Espagne que tout le monde a jugé très-romanesque. Un auteur (1) l'a trouvé propre à en composer un drame en trois actes : il a exécuté ce projet et a eu peu de chose à y mettre du sien. Il l'a fait jouer sur un théâtre particulier à la barrière du Temple. La pièce a paru intéressante, et l'on en a été si content qu'on en a donné une seconde représentation. Le sieur de Beaumarchais y assistait et a fixé tous les regards.

2. — On attribuait la lettre du comte Du Barry au chevalier de Boufflers. Il y a apparence que ce seigneur eût imaginé quelque chose de plus plaisant sur un sujet qui prêtait autant. Il est plus à présumer qu'elle est de l'avocat Marchand, dont le pinceau, naturellement lourd et grossier, doit être encore affaibli par l'âge.

4. — On s'entretient d'une autre plaisanterie, imprimée sous le nom du comte Du Barry. Ce sont des lettres écrites par ce personnage obligeant aux différens souverains de l'Europe, où il leur offre ses services, et les réponses qu'il en reçoit. On dit que cela est gai, malin, et que le génie de l'homme, ainsi que celui de chaque

(1) Marsollier a fait jouer à Lyon, le 3 mars 1785, un drame intitulé : *Norac* (Caron) *et Javolci* (Clavijo). Peut-être est-ce le drame dont il est ici question. — R.

potentat auquel on le fait s'adresser, y est bien peint.

8. — * On parle beaucoup d'un *Mandement* de l'évêque d'Alais, à l'occasion de la mort de Louis XV. Il est très-étendu, et contient des choses fortes, des peintures énergiques des événemens du dernier règne, de la révolution arrivée dans la magistrature. On prétend qu'il a tellement déplu au Gouvernement, qu'il est arrêté, et qu'on en empêche la distribution dans la capitale.

9. — * On a cité le distique supposé trouvé à la statue de Henri IV, à l'occasion du mot *Resurrexit* qu'on y avait mis précédemment; c'est un M. Du Mersans qui en est l'auteur. Comme il a été fort altéré par la tradition, on le donnera ici tel qu'il a été enfanté :

D'Henri ressuscité j'approuve le bon mot;
Mais, pour m'en assurer, j'attends la poule au pot.

Il ne faut pas oublier de faire aussi mention d'un genre de tabatières, qui, dans l'histoire de nos modes, doit faire époque et caractériser le génie du siècle et la façon générale de penser sur la mort du feu roi. On les appelle une consolation dans le chagrin, parce qu'elles sont de chagrin noir, à raison du deuil, et qu'on y incruste le portrait du roi et de la reine.

10. — * A la naissance de M. le duc de Berry, aujourd'hui Louis XVI, on fit une gravure relative au retour du Parlement, arrivé à la même époque. On la reproduit aujourd'hui, et l'on voudrait bien en pouvoir frapper une pareille dans le moment actuel.

12. — * L'estampe dont on a parlé est ainsi composée : elle a d'abord pour titre *le Retour du Parlement.* On y voit la Justice prête à rendre ses jugemens, assise

sur un cube, sous un palmier, symbole de stabilité et de paix, tenant sur son bras droit le buste du roi couronné d'olivier. Au haut est cette inscription : REGI PACIFICATORI, au Roi pacificateur. Appuyée sur un bouclier, le faisceau à côté, elle porte de l'autre main la balance et l'épée enlacées d'un rameau d'olivier : auprès d'elle, la couronne royale est posée sur le globe de la France, et le flambeau du schisme sous ses pieds. On lit sur le bouclier, où est gravé un calice : OB LEGES ET S. S. CAN. SERV., pour la conservation des lois et des saints canons. Enfin, au bas de la gravure est cette autre inscription : JUSTITIA REDUX. IV. SEPT. M. DCCLIV, le retour du Parlement, le 4 septembre 1754.

Ensuite est un petit médaillon représentant, dans ses langes, le duc de Berry, né à Versailles le 23 août 1754. Il est entouré de lauriers qu'enlacent les couleuvres qui semblent respecter son berceau. Au-dessus de sa tête on lit : PIGNUS PACIS, gage de la paix.

C'est surtout ce médaillon-ci dont on a voulu rapprocher les circonstances avec celle actuelle, et M. le duc d'Orléans, s'imaginant que peut-être le monarque serait flatté de se trouver, à son avènement au trône, dans le cas de rétablir une paix dont il avait été le gage à sa naissance, est allé à Marly montrer au roi l'estampe en question que, pour cette raison, on recherche aujourd'hui avec empressement.

16. — * On s'impatiente de ne pas voir dans le ministère les changemens dont on se flattait. Depuis la démission du duc d'Aiguillon tout est au même état. Voici des espèces d'épigrammes ou couplets qui courent en attendant et caractérisent le vœu public, s'ils n'annoncent pas un grand génie dans le satirique.

Sur le duc de La Vrillière.

Ministre sans talent, et sujet sans vertu,
Homme plus avili qu'un mortel ne peut l'être,
Pour te retirer, dis, réponds donc, qu'attends-tu?
Je le vois; qu'on te jette enfin par la fenêtre.

Sur M. Bourgeois de Boynes.

Pour toi, Bourgeois, fameux par cent traits de démence,
Qui fais rire l'Anglais, et fais gémir la France,
Pour te mettre en la place où tu peux être bon,
Il convient que tu sois ministre à Charenton!

Sur M. l'abbé Terray.

Pour vous, monsieur l'abbé, digne de plus d'éclat,
Entre tous ces messieurs, si chers à la patrie,
Vous fûtes le moins sot et le plus scélérat:
Montfaucon doit payer votre rare génie.

17. — * Indépendemment de l'estampe dont on a parlé, frappée en 1754 pour fixer l'époque du *Retour du Parlement*, il en fut imaginé une autre plus flatteuse pour le nouveau-né, qui en fait l'objet principal, à laquelle on joignit des vers. C'est celle-ci que M. le duc d'Orléans et M. le duc de Chartres ont présentée à Sa Majesté. En voici le détail sur lequel les vers qu'on va citer d'abord jetteront un grand jour; ils en sont comme l'explication :

Astre naissant, dont la lumière
Doit aujourd'hui des lois éclairer le retour,
Pour te voir commencer ta brillante carrière,
Quel moment plus heureux eût choisi notre amour?

Le ciel est pur et sans nuage,
Les vents se taisent dans les airs,
Tranquille après un long orage
Le timide Alcion s'élève sur les mers.
Thémis arrive au port : elle voit sur la rive
Cet astre dont l'Aurore amène les beaux jours.
Sur un berceau de fleurs qu'entourent les Amours,
Louis fixait encore une vue attentive,
Et du héros naissant consultait les destins.
Il aperçoit Thémis, l'enfant lui tend les mains,
Le monarque sourit à cet heureux présage;
Peuple, ce sourire est le gage
Qui répond à vos vœux du bonheur des humains.

Au milieu de l'estampe on voit Louis XV tenant la massue d'Hercule, emblème du fanatisme qu'il vient de détruire. La scène est fort éclairée; des rayons de lumière dardent de toutes parts et caractérisent la Vérité qui vient de dessiller les yeux du monarque : dans les airs vole l'Alcion, cet oiseau symbole du calme après l'orage. Thémis, sa balance sous son bras, son glaive à la main, est représentée comme échappée à la tempête et débarquant. Elle porte ses premiers regards sur un enfant qui est présenté au roi par une femme ailée: une aigrette de feu sort de sa tête, on suppose que c'est l'Aurore mentionnée dans les vers. Le jeune prince tend les bras vers la déesse de la Justice. Au devant du tableau est son berceau de fleurs, autour duquel voltigent les Amours. Au bas est cette inscription : NAISSANCE DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY, NÉ A VERSAILLES LE 23 AOUT 1754, QUI SERT D'ÉPOQUE AU RETOUR DU PARLEMENT.

18. — On a fait mention du mot *Resurrexit*, trouvé à la statue de Henri IV. On dit qu'à Saint-Denis on a trouvé aussi ce terme expressif auprès de Louis XV. On

a attribué la pasquinade à quelque parlementaire, fâché de voir le chancelier toujours en règne. Elle prouve, au surplus, combien aisément le Français passe de l'éloge outré à la satire la plus injuste.

— On parle beaucoup de la croix de Saint-Louis que le sieur Bouret d'Érigny, fermier général, a obtenue de M. le duc d'Aiguillon. On a fait à cette occasion l'épigramme suivante :

D'un Ordre militaire on décore un traitant :
A quel titre obtient-il ce ruban éclatant?
Quels sont donc les exploits de sa valeur insigne?
De la croix par quel sang versé
Aujourd'hui s'est-il rendu digne?
— Eh! comptez-vous pour rien celui qu'il a sucé!

20. — On prétend que le paroles de *la Fausse Peur* (1) sont de l'abbé de Voisenon, quoiqu'on ne retrouve nullement sa manière dans cet ouvrage, où tous les rôles paraissent sacrifiés à celui de M. Raille, que fait le sieur Trial. Ce rôle est visiblement calqué sur un homme de société très-connu, et qu'on appelle, par dérision, milord Goord (2). C'est un plaisant qui prend les allures de toutes les nations, et surtout d'un Anglais. On peut se rappeler son histoire avec madame de Crussol, lorsque, se faisant passer dans un souper pour un médecin étranger, il capta la confiance de cette dame, qui désira d'avoir un tête-à-tête avec lui, et lui fit des aveux dont elle se repentit fort lorsqu'elle apprit qu'elle était dupe.

(1) Comédie en un acte, mêlée d'ariettes, jouée à la Comédie Italienne le 18 de juillet. Les paroles étaient de Marsollier, et la musique de Darcis. — R.

(2) V. 6 mai 1774. — R.

Ce M. Raille possède aussi le talent inimitable de contrefaire au suprême degré ceux qu'il veut imiter, et joue également un rôle de médecin. Le surplus de la pièce ne ressemble en rien à la première aventure.

25. — On prétend que M. l'abbé de Beauvais, évêque de Senez, a fait en Sorbonne une répétition de son *Oraison funèbre* du roi, qu'il doit prononcer après-demain à Saint-Denis, et que, tout en admirant l'éloquence forte et pathétique de cet orateur, on avait voulu qu'il en supprimât certains morceaux comme trop forts, trop injurieux à la mémoire du monarque : mais qu'il avait répondu ne pouvoir les ôter, et qu'il aimerait mieux ne pas prononcer son discours.

26. — M. le cardinal de Gesvres vient de mourir assez avancé en âge, d'autant plus qu'il était contrefait et bossu. Il plaisantait lui-même de ce dernier défaut naturel et disait en riant, qu'il n'aimait pas qu'on l'appelât Son Éminence. Il avait résigné depuis peu son évêché de Beauvais. Il laisse tous ses biens aux hôpitaux de cette ville; ce qui déplaît fort à sa famille. Elle veut travailler à faire casser ce testament.

28. — * La cérémonie de Saint-Denis a été remplie hier avec toute la pompe usitée; rien n'a été omis; elle a duré depuis midi et demi jusqu'à cinq heures et demie. Les princes qu'on avait déjà désignés pour y représenter le deuil s'y sont rendus en effet, savoir : les deux frères du roi, Monsieur et M. le comte d'Artois, et le prince de Condé. M. le duc de Bourbon y a rempli les fonctions de grand-maître. Les révérences ont été faites avec beaucoup de grace de la part de MONSIEUR, dont on a admiré la bonne mine; il n'en a pas été de même de M. le comte d'Artois.

Le discours de M. de Senez a fait une grande sensation par des morceaux très-hardis : il a pris pour division les bonnes qualités et les défauts du roi. On a cru remarquer qu'il improuvait la destruction des Jésuites, et approuvait la destruction de la magistrature. On ne peut rendre compte de l'ouvrage, débité à la hâte, fort long et très-mal saisi par la plupart des spectateurs.

Les prélats qui sont à Paris, au nombre de soixante, avaient été avertis qu'ils ne pouvaient s'y trouver qu'au nombre de quarante. C'est M. le cardinal de la Roche-Aymon qui a officié, malgré son grand âge. La superbe de ce prélat aimant le faste et la représentation, a soutenu sa caducité durant cette longue et fatigante cérémonie.

29. — Le Père Neuville, ce Jésuite si renommé pour la prédication, vient de mourir à Saint-Germain en Laye, dans un âge avancé : il s'y était retiré sous un habit d'abbé.

30.—*Épître à Henri IV sur l'avènement de Louis XVI, par M. de V....* On aurait peine à croire que cette bagatelle fût du vieillard poète dont elle porte le nom, si son *Avis au lecteur* et plusieurs passages de sa petite poésie, comme il l'appelle, n'attestaient leur auteur. Elle n'est distinguée des autres que par une adulation encore plus basse; et, en effet, il a grand besoin de flatter le jeune monarque, fortement prévenu contre lui. Un trait très-connu prouve combien il le déteste : un jour on demandait à ce prince, devenu Dauphin, quel spectacle il désirait : « Tout ce que vous voudrez, répondit-il, pourvu que ce ne soit pas de Voltaire (1). »

31. —* Il se répandait, depuis quelques jours, le bruit

(1) *L'Épître* dont on parle n'est pas de M. de Voltaire. — W.

que Me Drou, l'avocat des Vérons, était interdit pour trois mois. Cette nouvelle se confirme, et l'on assure que la peine est prononcée par un arrêt du Conseil. On veut que ce soit pour avoir parlé indécemment des magistrats. Sur quoi l'on observe que s'il les a calomniés, il doit être puni plus sévèrement : s'il a dit vrai, ils ne méritent aucune considération, mais, au contraire, d'être eux-mêmes mulctés pour leurs prévarications. En sorte que le public impartial est plus que jamais convaincu de l'iniquité criante avec laquelle on a conduit toute l'affaire.

— L'assemblée qui s'est rendue à la chapelle du Louvre pour entendre l'Oraison funèbre de Louis XV par M. l'abbé de Boismont, était très-brillante et très-nombreuse. Messieurs les Quarante y étaient en grande quantité : ils avaient repris le crêpe et les pleureuses. L'orateur a produit une grande sensation, qu'on attribue principalement à son débit, à son talent de comédien, poussé au plus haut degré; talent d'autant plus marqué, qu'il a un organe très-ingrat, et que dans les inflexions basses et douloureuses, sa voix se perd absolument. Tout est artifice chez lui, et son ouvrage est un chef-d'œuvre d'adresse qu'on ne pourra bien apprécier qu'à la lecture. Les connaisseurs sont partagés : il en est qui le préfèrent à celui de l'évêque de Senez : d'autres trouvent le prélat infiniment plus éloquent.

— L'abbé de Neuville, avant de mourir, a renouvelé une espèce de protestation semblable à celle qu'on a déjà lue dans sa Lettre insérée dans les Gazettes : il a déclaré qu'il devait à la vérité de jurer qu'il n'avait jamais vu ni connu dans la Société dont il avait l'honneur d'être membre, rien qui méritât les imputations dont on l'avait

chargée. Il n'a point voulu faire de testament, suivant la règle qui ne permet point aux religieux de tester: ce qui annonce sa résolution et son idée d'être toujours Jésuite. Il a seulement légué ses manuscrits à un autre ex-Jésuite (1), qui est venu s'emparer incontinent de ce trésor précieux. Il avait quatre-vingt-deux ans.

1^er^ AOUT. — On est enfin parvenu à recueillir les pièces authentiques constatant les deux suicides arrivés à Saint-Denis le jour de Noël dernier (2). L'attention du Gouvernement à les soustraire dans le temps de la première fermentation, les avait rendus rares alors, et, depuis, de nouveaux événemens avaient fait perdre de vue celui-là. Toutefois, il est trop extraordinaire pour n'en pas conserver les détails et les monumens, en quelque sorte, dans toute leur intégrité. Les pièces recouvrées sont au nombre de trois :

1° La *Lettre de M. de Rulhières*, lieutenant de la maréchaussée, où il rend compte à son supérieur de toute l'aventure et en dresse une sorte de procès-verbal;

2° Un *Testament* que les deux dragons ont dressé en commun, avant de se tuer; morceau très-singulier qui, bien loin d'annoncer de la folie, caractérise au contraire un très-grand sang-froid, et un esprit de détail que l'on conserve difficilement en circonstance pareille;

3° La *Lettre* de l'un d'eux à un officier qui l'honorait de son amitié et de son estime; lettre où l'on retrouve le même esprit philosophique que dans le *Testament*, et en outre plus de liberté et de gaieté, telles qu'en comporte le genre épistolaire.

Voici ces trois pièces :

(1) Querbœuf. — R.

(2) V. 28 décembre 1773. — R.

I.

Lettre de M. de Rulhières.

Du 26 décembre 1773.

Mon cher inspecteur,

Deux dragons, l'un du régiment de Belsunce, et l'autre du régiment de Mestre-de-camp-général, se sont tués hier à cinq heures après-midi dans une auberge dite l'Albalêtre, vis-à-vis la maison que j'habite à Saint-Denis. Averti de cet événement, j'y ai accouru. Le serrurier avait ouvert la porte qu'on a trouvée fermée en dedans. Ils étaient assis chacun sur une chaise de l'un et de l'autre côté de la cheminée, un pistolet à leurs pieds, la mâchoire fracassée et la cervelle emportée. Une femme qui logeait au-dessus a entendu deux coups très-distincts; ce qui prouve que chacun d'eux s'est tué de son côté. Ils avaient une table entre eux deux, sur laquelle reposaient depuis le matin trois bouteilles de vin de Champagne. On a trouvé sur cette table un écrit, dont j'ai l'honneur de vous adresser copie dans la même forme, ainsi que la copie d'un brouillon de lettre écrite à M. de Clérac, officier au régiment de Belsunce. Ils étaient arrivés d'avant-hier à l'auberge; ils ont été occupés toute la journée à écrire quatorze lettres qu'ils ont mises à la poste, et dont on dit qu'une, plus grande que les autres, est adressée à M. de Sartine. La justice de Saint-Denis a fait faire la levée des deux cadavres, qu'elle m'a remis aujourd'hui pour être transportés à la basse geôle du Châtelet. C'est de moi dont il est question dans cet écrit sous le nom de Rh..... Le dragon de Belsunce passait à Saint-Denis, l'année dernière, allant au régiment; il était

avec un de ses camarades qui, étant ivre, avait fait quelque tapage dans cette même auberge, où je fus appelé, et j'eus lieu d'être content de la conduite du sieur Bourdeaux.

J'ai l'honneur, etc.

II.

Testament des deux dragons.

Un homme qui meurt avec connaissance ne doit rien laisser à désirer à ceux qui lui survivent. Nous sommes dans ce cas plus qu'aucun autre. Notre intention est d'empêcher que nos hôtes ne soient inquiétés, et de faciliter la besogne à ceux que la curiosité, sous prétexte de formalités et de bon ordre, transportera ici pour nous rendre visite. Humain est le plus grand de nous deux, et moi, Bourdeaux, je suis le plus petit. Il est tambour-major de Mestre-de-camp-général des dragons; et moi je suis simple dragon de Belsunce. La mort est un passage : je m'en rapporte au procureur fiscal de Saint-Denis et à son premier clerc qui va lui servir d'adjoint pour faire une descente de justice. Ce principe, joint à l'idée que tout doit finir, nous met le pistolet à la main. L'avenir ne nous offre rien que de très-agréable; mais cet avenir est court. Humain n'a que vingt-quatre ans; pour moi je n'ai pas encore quatre lustres accomplis. Aucunes raisons pressantes ne nous forçaient d'interrompre notre carrière; mais le chagrin d'exister un moment, pour cesser d'être une éternité, est le point de réunion qui nous fait prévenir de concert cet acte despotique du sort. Enfin le dégoût de la vie est le seul motif qui nous la

fait quitter. Si tous les malheureux étaient sans préjugés et pouvaient regarder leur destruction en face, ils verraient qu'il est aussi aisé de renoncer à l'existence, que de quitter un habit dont la couleur nous déplaît. On peut s'en rapporter à notre expérience. Nous avons éprouvé toutes les jouissances, même celle d'obliger nos semblables. Nous pourrions nous les procurer encore; mais tous les plaisirs ont un terme, et ce terme en est le poison. Nous sommes dégoûtés de la scène universelle; la toile est baissée pour nous, et nous laissons nos rôles à ceux qui sont assez faibles pour vouloir en jouir encore quelques heures. Quelques grains de poudre vont briser les ressorts de cette masse de chair mouvante que nos orgueilleux semblables appellent le roi des êtres. Messieurs de la justice, nos corps sont à votre discrétion (1), nous les méprisons trop pour nous inquiéter de leur sort. Quant à ce qui nous reste, moi, Bourdeaux, je laisse à M. de Rh..... mon épée d'acier : il se souviendra que l'an passé, presque à pareil jour, il eut l'honnêteté de m'accorder de l'indulgence pour le nommé Saint-Germain qui lui avait manqué. La servante de cette auberge pren-

(1) Le 19 février 1774 le prévôt de Paris rendit une sentence qui déclarait Humain et Bourdeaux « duement atteints et convaincus du suicide commis par chacun d'eux personnellement, à coups de pistolet, de dessein prémédité et à l'instigation l'un de l'autre; » pour réparation, les condamnait « à être pendus par les pieds, par effigie, chacun à une potence qui, pour cet effet, serait plantée dans la principale place de la ville de Saint-Denis; » ordonnait que « les écrits trouvés sur ledit Bourdeaux, ensemble celui signé desdits Humain et Bourdeaux, trouvé sur la table de la chambre dans laquelle le suicide a été commis, seraient lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute-justice; » qu'il serait informé « contre ceux qui, méchamment, témérairement, et comme malavisés, ont donné ou laissé prendre des copies d'aucuns desdits écrits et en ont favorisé la publicité. » Cette sentence fut confirmée par Arrêt du Parlement du 20 avril 1774. — R.

dra nos mouchoirs de poche et de cou, ainsi que les bas que j'ai sur moi et autres linges quelconques. Le reste de nos effets sera suffisant pour payer les frais de l'information et de procès-verbaux inutiles qu'on fera à notre sujet. L'écu de trois livres qui restera sur la table paiera la dernière bouteille que nous avons bue.

A Saint-Denis, le jour de Noël 1773. Signé: BOURDEAUX, HUMAIN.

P. S. Il y a encore une bouteille de surplus qu'on prendra sur nos effets. Signé: BOURDEAUX.

III.

Lettre à M. de Clérac, officier de dragons au régiment de Belsunce, à Guise.

Monsieur,

Pendant mon séjour à Guise vous avez paru m'honorer de votre amitié, il est temps que je vous en remercie. Je crois vous avoir dit plusieurs fois, dans nos conversations, que mon état actuel me déplaisait : cet aveu était sincère, mais peu exact. Je me suis examiné depuis plus sérieusement, et j'ai reconnu que ce dégoût s'étendait sur tout, et que j'étais également rassasié de tous les états possibles, des hommes, de l'univers entier et de moi-même. De ces découvertes il m'a fallu tirer une conséquence. Lorsqu'on est las de tout, il faut renoncer à tout : ce calcul n'est pas long; je l'ai établi sans le secours de la géométrie. Enfin, je suis sur le point de me défaire de mon existence, que je possède depuis près de vingt ans, et qui m'a été à charge pendant quinze ans: je ne dois des excuses à personne. Je déserte, c'est un crime; mais je dois me punir, et la loi sera satisfaite.

J'avais demandé à mes supérieurs un congé pour avoir l'agrément de mourir à tête reposée; ils n'ont pas daigné me répondre : j'en serai quitte pour me dépêcher un peu plus vite.

Je mande à Bard de vous remettre quelques cahiers que je lui ai laissés à Guise, et que je vous prie d'accepter : vous y trouverez quelques morceaux de littérature assez bien choisis; ils suppléeront au mérite personnel qu'il m'aurait fallu pour m'obtenir une place dans votre souvenir. Adieu, mon cher lieutenant, soyez constant dans votre amour pour Saint-Lambert et pour Dorat; du reste, voltigez de fleurs en fleurs, et continuez d'enlever le suc de toutes les connaissances, comme de tous les plaisirs.

Quant à moi, j'arrive au trou
Que n'échappe fou ni sage,
Pour aller je ne sais où (1).

Si l'on existe après cette vie, et qu'il y ait du danger à la quitter, je tâcherai de m'absenter une minute pour venir vous l'apprendre : s'il n'y en a point, je conseille à tous les malheureux, c'est presque dire à tous les humains, de suivre mon exemple.

Si vous écrivez quelquefois à M. de Cerisi, saluez-le de ma part; je lui dois à tous égards de la reconnaissance.

Lorsque vous recevrez cette lettre, il y aura tout au plus vingt-quatre heures que j'aurai cessé d'être avec la plus sincère amitié, mon cher lieutenant, etc.

BOURDEAUX.

Jadis élève des pédans, puis de Cujas, puis aide de chicane, puis moine, puis dragon, puis rien.

(1) V. 28 octobre 1772. — R.

5. — On ne peut rien voir de plus ridicule qu'un acrostiche imaginé par le sieur Ducroc, secrétaire de M. d'Alembert, pour mettre au bas du portrait de ce philosophe. Le voici :

Du meilleur des mortels reconnaissez l'image :
A son aspect heureux l'humanité sourit,
La vérité renaît, la vertu prend courage
Et le germe des arts se ranime et produit.
Mépriſant des grandeurs un vain titre emprunté,
Bienfaiteur des humains est celui qu'il préfère.
Etre à la fois leur guide et leur servir de père,
Régner sur les talens par la fécondité,
Tels sont ses justes droits à l'immortalité.

On ajoute cependant que le philosophe a trouvé ces vers trop mauvais pour les adopter par l'impression ou la gravure qu'il en permettrait; mais il ne semble pas trouver mauvais que l'auteur les répande et en donne des copies.

6. — * Le discours prononcé par l'abbé Rousseau, à Saint-Jean-en-Grève, fait encore plus de bruit que celui de l'évêque de Senez. Sans être aussi éloquent, il est plein de hardiesses qui ont fort déplu à beaucoup de gens, par l'improbation de l'expulsion des Jésuites et une sortie audacieuse contre l'ancienne magistrature. On regarde cet éclat général dans toutes les chaires, comme une espèce de confédération de la puissance ecclésiastique pour manifester son vœu dans une aussi belle occasion.

7. — On dispute aujourd'hui plus sérieusement à M. l'abbé Sabatier l'honneur d'avoir fait le dictionnaire des *Trois Siècles :* on veut qu'il soit d'un certain abbé Martin, vicaire de la paroisse de Saint-André-des-Arts,

chez lequel le premier allait tous les matins se styler et s'instruire. Cette assertion est avancée hautement dans une nouvelle brochure intitulée : *Observations sur les* TROIS SIÈCLES DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, *à M. S*** (1), par M. Du Parc, ci-devant Jésuite.

8. — Plusieurs confrères de M. Gresset, c'est-à-dire les Académiciens encyclopédistes, sont furieux de son dernier discours à la réception de M. Suard, auquel il a répondu comme directeur. On assure que cet Académicien, qui n'était point venu à Paris depuis long-temps, a été fort scandalisé de cette multitude de mots nouveaux, formant la langue de grand nombre de sociétés, connue sous le nom de persiflage : ce qui a allumé sa bile, et a donné lieu à la sortie qu'il a faite contre le siècle. D'ailleurs, on sait qu'il est aujourd'hui dans la plus haute dévotion, et l'on veut que sa tête s'en ressente. En conséquence ces Messieurs traitent de radotage tout ce qu'il a dit, et il faut convenir que son ouvrage, malgré les bonnes choses qu'il y avait, méritait un peu ce titre. Ils doivent se réunir pour engager M. Gresset à ne pas le publier.

— La musique d'*Orphée et Euridice* était depuis huit à dix ans imprimée à Paris, mais elle faisait si peu de sensation, que l'imprimeur, au bout de ce temps, n'en avait pas débité douze exemplaires. Il paraît cependant que tout le monde n'ignorait pas cette mine d'harmonie : on a été très-surpris de retrouver à la représentation, que MM. Philidor, Gossec, Floquet, etc., y avaient puisé à leur aise, et que des morceaux entiers de leurs ouvrages s'y retrouvaient ; ce qui les rend un peu confus.

10. — * La grande sensation qu'a faite l'*Oraison fu-*

(1) Amsterdam et Paris, 1774, in-12. — R.

nèbre par M. l'abbé Rousseau, a produit différens effets, suivant les affections de ceux qui l'ont entendue. Il paraît que le Clergé en a été enchanté, puisque trois évêques ont déjà retenu cet orateur pour prononcer successivement ce discours dans leurs diocèses. Il doit commencer par Meaux; puis il ira à Chartres, dont il est chanoine, enfin il se transportera en Provence, pour y monter dans la chaire de la cathédrale d'Aix.

10. — Les ennemis du chevalier Gluck, ou plutôt les détracteurs de sa musique, ne cessent de lancer des brocards contre ce compositeur. Comme, au second acte d'*Orphée*, il y a des Champs-Élysées qui, quoique traités très-différemment de ceux de l'opéra de *Castor et Pollux*, semblent devoir avoir quelque analogie, on dit qu'*Orphée* n'est qu'un *demi-Castor*.

On parle d'une caricature représentant le théâtre de l'Opéra enrichi de magnifiques décorations et rempli de dindons, que le chevalier Gluck semble conduire dans son costume allemand, c'est-à-dire grossièrement vêtu, le chapeau sur la tête, un bâton à la main. Au bas on lit: Glou! Glou! Glou! cri ordinaire de cette volatile ignoble.

11. — * L'*Oraison funèbre de Louis XV*, par M. l'évêque de Senez, est imprimée : elle est écrite avec beaucoup plus de force, de simplicité, de clarté, de noblesse, que celle de l'abbé de Boismont; elle contient plus d'historique et est enrichie de plus d'anecdotes; mais on n'y remarque aucun de ces morceaux saillans capables d'exciter la fermentation qui régnait et d'empêcher l'apparition de cette pièce d'éloquence. Il ne parle de l'expulsion des Jésuites et de la dissolution du Parlement que rapidement et d'une manière très-décente, en manifestant cependant son opinion sur l'un et l'autre de ces événe-

de la Compagnie en question, et qu'il a épousé la demoiselle Panckoucke, sœur du libraire, assez jolie femme. Cette épigramme est intitulée *les Trois exclamations* :

Auprès d'Arnaud le gazetier Suard
A pris hier place à l'Académie :
Certain Anglais s'y trouvant par hasard
Dit à quelqu'un : « Monsieur, je vous en prie,
Qu'a, s'il vous plaît, produit ce bel esprit?
— Pendant quatre ans il a, Monsieur, écrit
Notre *Gazette*. — Ah, peste! — Et puis, en outre,
Il a traduit avec beaucoup de goût
Le Robertson. — Ah, diable! — Et ce n'est tout.
Tenez, voyez : c'est là sa femme. — Ah f.....! »

Autre, intitulée *Dialogue* :

Sait-on quel écrivain succède par hasard
A l'évêque de Tricomie (1)?
— C'est un froid traducteur sans esprit et sans art.
— Fort bien, j'en ai l'ame ravie.
— Vous aimez donc monsieur Suard?
— Non; mais je hais l'Académie!

— Il paraît que M. Gresset n'a pas eu égard aux représentations que ses confrères voulaient lui faire pour l'empêcher de publier son *Discours*, qu'ils appelaient un rabâchage. Il est imprimé, à peu près tel qu'il l'a prononcé, et il faut convenir qu'il est absolument indigne de son auteur.

16. — * On plaisantait, après la mort du roi, l'abbé de Sainte-Geneviève sur le peu de vertu de la châsse en cette occasion; on a cité (2) la réponse qu'il avait faite : quelqu'un l'a tournée en épigramme. La voici :

(1) L'abbé de La Ville.

(2) V. 23 juin 1774. — R.

Sur Geneviève que l'on vante,
Sur sa châsse dont, autrefois,
La découverte ou la descente
Du ciel, en faveur de nos rois,
Suspendait les fatales lois,
On faisait mainte raillerie :
A la sainte on donnait le tort,
Quand le chef de sa lithurgie
N'y peut tenir, se lève, et crie :
« Incrédules! n'est-il pas mort? »

17. — Le pamphlet nouveau, attribué à M. de Voltaire contre l'auteur des *Trois Siècles*, consiste dans deux lettres d'un théologien à l'abbé Sabatier. Sous cette tournure, il dévoile les manœuvres du parti encyclopédique, dont il regarde cet abbé comme un suppôt, et relève en même temps des erreurs ou les faux jugemens du critique. Il profite aussi du personnage emprunté pour se donner sans façon les louanges les plus outrées; elles semblent devoir être d'autant moins suspectes, qu'il les met dans la bouche d'un ennemi, c'est-à-dire d'un défenseur zélé de la religion. Il dénigre par la même voie, sans ménagement, plusieurs grands hommes, depuis long-temps l'objet de sa jalousie et de ses atteintes indirectes. On reconnaît dans l'ouvrage la méchanceté du philosophe de Ferney, infatigable à vomir des libelles; mais on y trouve moins d'agrément et de légèreté, quoiqu'il soit impossible, au premier coup d'œil de l'ensemble de sa composition, de douter qu'elle soit de lui.

Quelques connaisseurs cependant attribuent cette diatribe au marquis de Condorcet, qui commence à s'exercer dans l'art du libelle et est pourvu de la méchanceté suffisante pour y réussir, et, d'ailleurs, ne manque pas des autres talens de l'écrivain.

18. — * La police a forcé le sieur Dorat de retrancher du premier acte de sa tragédie différens endroits qui prêtaient à l'allusion, et avaient fait beaucoup de sensation, entre autres ces deux vers prononcés par Pépin à son couronnement :

J'enchaîne la Discorde aux pieds de la Justice,
Et rends aux tribunaux leur auguste exercice.

On a fait substituer :

Et laisse aux tribunaux, etc.

Quoi qu'il en soit, la pièce, suivant la coutume, est montée aux nues. La cabale de l'auteur y est accourue, renforcée de beaucoup. On a vu, au milieu du parterre, le sieur Fréron donnant le ton à ses suppôts, et s'épuisant à battre des mains. Au surplus, il y a quelques changemens qui rendent la pièce moins mauvaise, mais non moins absurde. Tous les gens de lettres impartiaux conseillent au sieur Dorat de ne plus faire de tragédie, ce genre étant absolument au-dessus de ses forces.

— Le parti de M. de La Harpe, dans l'Académie Française, ne pouvant cette année lui faire adjuger le prix, qui, comme l'observe plaisamment Fréron, semble avoir été fondé pour lui, à cause d'autres pièces dont ils ne pouvaient méconnaître la supériorité, a cabalé pour empêcher du moins qu'il ne fût adjugé, et il est décidé qu'il n'y en aura pas.

21. — * Les discussions concernant les inconvéniens de laisser subsister le nouveau Parlement, ou de rétablir l'ancien, sont exposées dans l'épigramme suivante; car chaque fait historique se trouve ainsi consigné dans une méchanceté du moment, bonne ou mauvaise. Voici celle annoncée :

De nos deux Parlemens l'extrême différence
Doit, pour les rapprocher, causer de l'embarras.
Thémis les a pesés dans sa juste balance;
Et l'antique est trop haut, le moderne trop bas.

22. — Une *Épître* adressée par M. de Rulhières à M. de Champfort est très-estimée des connaisseurs. Elle est remplie de poésie et de philosophie, et roule sur quelques anecdotes connues qui la rendent plus intéressante, en la faisant distinguer de tant d'autres qui ne sont que des lieux communs. On lui reproche seulement trop de longueur et quelques détails exprimés trivialement; ce qui les rend disparates d'avec le surplus de l'ouvrage écrit noblement.

23. — Madame la princesse d'Hénin est une jeune et jolie femme qui a eu depuis peu la petite vérole; ce qui a effarouché tous ses nombreux adorateurs, même le chevalier de Coigny. M. De Lisle, capitaine de dragons, a profité de cette désertion pour pousser sa pointe, et voici comme il a ingénieusement fait sa déclaration sous le voile de l'allégorie suivante :

La Rose et l'Étourneau,

FABLE.

L'aimable fille du printemps,
La Rose, à qui tout rend hommage,
Vit au nombre de ses amans
Un Étourneau du voisinage :
Sans regret il avait quitté
De ses frères la troupe errante,
Pour ranger son ame inconstante
Sous l'empire de la beauté.

Perché sur un buisson d'épine
Où la Rose tenait sa cour,
Il ne cessait à sa voisine
De jurer un fidèle amour :
« Mille autres amans, lui dit-elle,
Chaque jour m'en jurent autant;
Mais si je cessais d'être belle
Aucun d'eux ne serait constant.
— Ah! dit l'oiseau, vous verriez naître
En moi des feux toujours nouveaux;
J'ose en prendre à témoin le maître
Des Roses et des Étourneaux. »
Le petit Dieu dans sa volée
Entendit faire ce serment;
Il retint son souffle un moment,
Et la nature fut glacée.
La Rose en perdit ses appas;
Son éclat, sa fraîcheur passèrent;
Zéphirs, papillons délogèrent;
L'Étourneau ne délogea pas :
« Calmez, lui dit-il, vos alarmes;
Si mon cœur suffit à vos vœux,
Il vous reste bien plus de charmes
Qu'il n'en faut pour me rendre heureux. »
Sans faire une épreuve nouvelle
L'Amour, étonné du succès,
A la fleur rendit ses attraits,
Et l'oiseau seul fut aimé d'elle.

De la Rose facilement
On devine la ressemblance :
C'est moi qui suis l'oiseau constant;
Mais je n'ai pas sa récompense.

24. — * On a encore fait un dernier changement au vers de la pièce de M. Dorat qui avait excité tant de rumeur : au lieu de,

Et laisse aux tribunaux,

on a mis,

Conserve aux tribunaux,

ce qui a absolument éloigné toute idée d'allusion.

— * C'est l'abbé Mercier, qui est à la Bastille, qui passe, dit-on, pour le colporteur d'une pièce atroce contre la reine, intitulée *la Nouvelle Aurore*. Elle roule sur des promenades nocturnes de Sa Majesté, et tendrait à diffamer ses mœurs. Comme l'objet des exécrables auteurs d'un pareil libelle était d'allumer la jalousie du roi, on veut qu'on l'ait fait trouver adroitement dans le secrétaire du monarque; mais les coupables calomniateurs ont échoué dans leur dessein. On a peine à croire que l'abbé Mercier se soit rendu aussi criminel, et la prison ne serait pas un supplice proportionné à son forfait.

28. — * Le sieur abbé Mercier est sorti de la Bastille, ce qui le disculpe des infamies atroces et sacrilèges dont on l'accusait dans le monde.

31. — M. Colardeau avait fait insérer dans le *Mercure* d'août, dans les feuilles de Fréron et autres ouvrages périodiques, le désaveu d'un libelle manuscrit qui courait dans les sociétés, et qu'on lui attribuait. Cette démarche a réveillé la curiosité des amateurs, dont le grand nombre ignorait absolument ce dont il s'agissait. On a découvert que c'était une satire en vers contre une demoiselle Verrière, fameuse et antique courtisane, avec laquelle ce poète a vécu; mais on a été confirmé dans la certitude que l'ouvrage était de lui. On y reconnaît absolument sa touche. On croit que, impatient de voir

percer un pareil ouvrage dans le public, et voulant le faire rechercher, il a pris cette tournure usitée depuis long-temps par M. de Voltaire, et que ce philosophe met encore tous les jours en pratique. La charlatanerie est devenue fort à la mode dans notre monde littéraire.

1er SEPTEMBRE. — Le cadre dans lequel M. Colardeau a enchâssé sa satire contre mademoiselle Verrière est d'une tournure piquante. Il suppose que cette courtisane, déjà vieille en effet, a eu un songe qui l'effraie; qu'elle a prévu par anticipation l'état d'abandon, de décrépitude, de laideur où l'âge l'a réduite; que, pour prévenir cette époque fatale, elle veut se retirer au couvent. En conséquence, il lui fait écrire à l'abbesse de Saint-Cyr pour lui demander de la recevoir parmi ses ouailles, et, à cette occasion, elle fait une confession générale de sa vie, où l'épisode de ses amours, de ses infidélités, de ses perfidies envers le sieur Colardeau, n'est point oublié. Dans cet ouvrage, quoique long, il y a beaucoup d'anecdotes indiquées, de très-beaux vers, des morceaux de poésie et de sentiment, qui le rendent recommandable et fort recherché; mais il faudrait des notes, qui, en éclaircissant certains passages, les rendraient plus intéressans.

3. — Il court dans les rues une chanson telle que la police en permet souvent pour amuser le peuple. Le renvoi de M. le chancelier (1) a donné lieu d'en faire une sur le même air, qu'on appelle l'air *de l'amitié*, et que la populace chante aussi à la sourdine :

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine,

(1) Il avait été exilé, le 24 août 1774, à sa terre de Roncherolles, en Normandie. — R.

Pour voir la f..... mine
Du chancelier Maupeou,
Sur la rou... sur la rou... sur la route de Chatou.

On voit que tout le sel de cette plaisanterie grossière consiste dans l'équivoque, auquel l'air donne lieu, et qui exprime le désir d'une canaille effrénée, qui se déchaîne avec fureur contre les ministres que la disgrace laisse exposés à son indignation.

6. — * M. Devaines, qui remplace M. Le Clerc en qualité de premier commis des finances, ne l'imitera vraisemblablement pas dans son luxe. La philosophie dont il est sectateur le rendra traitable et modeste. Il est connu pour avoir travaillé à des morceaux de l'*Encyclopédie*, ce qui donne une grande idée de ses lumières et de sa sagesse. M. Turgot est aussi renommé pour son attachement à cette école, ainsi que M. d'Angevillers, directeur des bâtimens. Tous ces choix annoncent que l'on rend justice à cette secte, qu'on avait noircie dans l'esprit du feu roi, en la peignant sous les plus affreuses couleurs.

7. — M. de Pont-de-Veyle, frère du comte d'Argental, ministre de Parme en France, vient de mourir. C'était un homme de beaucoup d'esprit, auteur de plusieurs ouvrages agréables, mais surtout de quelques comédies, qui sont presque les dernières qui nous rappellent le vrai genre. Il était extrêmement lié avec M. de Maurepas : ils avaient toujours vécu ensemble, ils avaient composé de ces folies de société (1), où, sous les apparences les plus frivoles, règne une philosophie aimable, ornée de

(1) Les couplets qui firent exiler Maurepas, en 1749, sont attribués à Pont-de-Veyle. — R.

graces et pleine de gaieté. Ils ne passaient presque pas un jour sans se voir, et l'on peut juger combien cette séparation a dû être douloureuse pour le ministre.

— MONSIEUR a toujours passé pour un prince très-instruit, ami des arts et des lettres. Lorsqu'on agitait quelque question devant le Dauphin, aujourd'hui Louis XVI, et qu'on ne pouvait la résoudre, il disait : « Il faut demander cela à mon frère de Provence. » Son Altesse Royale justifie aujourd'hui cette bonne opinion. On cite un *Impromptu* en vers attribué à ce prince. Il fait honneur à la facilité et aux graces de son esprit, surtout si c'est en effet le fruit d'un premier moment de veine.

MONSIEUR avait cassé un éventail à la reine; il a voulu réparer le tort qu'il avait causé à Sa Majesté, et lui en a envoyé un autre avec les vers suivans :

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
J'aurai soin près de vous d'amener les Zéphyrs :
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

— * L'abbé Mercier est sorti de la Bastille depuis quelques jours, et réclame hautement sa place à la *Gazette de France*, ce qui détruit absolument les imputations atroces dont on l'avait chargé. On ne peut savoir au juste la cause de sa détention; mais il est à coup sûr innocent de la pièce abominable contre la reine qu'on lui attribuait; pièce qui, vraisemblablement, n'existe que dans l'imagination des nouvellistes qui en ont parlé, et qui varient tous sur sa nature. Les uns prétendent que c'est une chanson, les autres un poëme, d'autres un roman. Le titre même n'est rapporté par personne avec exactitude : c'est *le Point du Jour*, c'est *la Nouvelle*

Aurore. Enfin, personne digne de foi ne peut assurer l'avoir lue ni vue. De là encore la fausseté de tous les autres bruits, relatifs au chancelier et à sa disgrace, dont on voulait aussi trouver la cause dans les révélations qu'aurait faites l'abbé Mercier comme induit par M. de Maupeou à composer son exécrable satire.

8. — * Le service de Notre Dame a eu lieu hier. Pendant l'Oraison funèbre, le feu a pris à une Gloire de l'autel; mais les précautions étaient si bien prises, qu'à l'instant il a été éteint, et l'orateur s'étant arrêté un moment, a continué avec la même présence d'esprit.

Suivant un usage qui n'a lieu que pour les rois, l'extérieur de l'église était précédé d'un péristyle en décoration très-noble, composé de six colonnes d'ordre corinthien. On y voyait en bas-reliefs la représentation des événemens les plus glorieux du règne de Louis XV, et le fond était chargé d'inscriptions tirées de l'Écriture Sainte, et relatives, soit à la vie, soit à la mort du roi. L'entrée était pratiquée de façon qu'elle ressemblait à l'ouverture d'un antre funéraire. Cette architecture est de la composition du sieur Chalier.

9. — M. de Vergennes vient de prévenir, par une lettre, le sieur Marin que la *Gazette de France* allait désormais être confiée à l'abbé Aubert, connu par des *Fables* et autres petits ouvrages, actuellement chargé des *Petites Affiches*, et professeur d'éloquence française au Collège Royal. Il a rédigé aussi pendant quelque temps le *Journal de Trévoux*, intitulé aujourd'hui *Journal des Sciences et des Beaux-Arts* (1).

11. — * On parle de l'Ordonnance du lieutenant de police, qui, renouvelant d'anciens Réglemens, défend

(1) V. 15 novembre 1773. — R.

17. — *De l'Encyclopédie;* tel est le titre d'une légère brochure, en six pages, attribuée encôre à M. de Voltaire. L'honneur que la secte lui a fait de le choisir pour son coryphée, l'oblige d'en prendre la défense. Aussi ce pamphlet roule-t-il sur l'énorme dictionnaire en question, dont il fait l'éloge et fustige les détracteurs.

19. — Une brochure in-8°, de quatre-vingts pages d'impression, ayant pour titre *le Partage de la Pologne*, perce dans ce pays-ci et occupe les politiques. Ce sont, comme l'annonce le titre, sept dialogues en forme de drames, dans lesquels on fait parler les princes intéressés conformément à leurs principes et à la conduite qu'ils tiennent en Pologne, avec quelques interlocuteurs subalternes. Cette conversation entre des personnages aussi distingués pouvait être très-piquante, si elle eût été maniée par un homme d'esprit qui eût la légèreté française. Mais les plaisanteries en sont dans le goût allemand, c'est-à-dire lourdes. Cet écrit a été imprimé à Londres et se ressent de la liberté anglaise. Les puissances y sont peu respectées et le roi de France y joue un piètre rôle.

20. — * On parlait depuis long-temps (2) d'un *Mandement* de l'évêque d'Alais, dont on avait arrêté le débit dans ce pays-ci; ce qui, suivant la coutume, a irrité les désirs des curieux. Il en a enfin percé quelques exemplaires. Il paraît que la sainte hardiesse du prélat a occasioné la proscription annoncée. Voici les endroits qui

(1) *Le Partage de la Pologne, en sept dialogues en forme de drame, ou Conversation entre des personnages distingués, dans laquelle on fait parler les interlocuteurs conformément à leurs principes et à leur conduite, par Gotlieb Pansmouser; traduit de l'anglais par milady ***, duchesse de ***.* Londres, 1775, in-8°. Attribué à Mirabeau. — R.

(2) V. 8 juillet 1774. — R.

ont pu ne pas plaire au Gouvernement. Dans l'un, le prélat ne dissimule pas le débordement des mœurs du roi; il dit:

« La destinée de ce prince est couverte à nos yeux d'un voile impénétrable; mais si les faiblesses et, par conséquent, les scandales qui se sont succédé sur le trône, ont été trop visibles pour être désavoués, leur réparation n'a-t-elle pas été assez authentique pour nous donner les espérances les plus consolantes? Que de témoins respectables ce prince n'a-t-il pas appelés pour en faire les dépositaires de ses regrets et les hérauts de sa pénitence! Que de voix se font entendre aujourd'hui pour répéter l'amende honorable qu'a faite à son peuple cet illustre pénitent! »

Le tableau suivant a paru trop fort aux courtisans.

« Que le monarque aime Dieu, et il aimera son peuple, et il portera au pied du trône des regards bienfaisans, jusqu'au fond de ces provinces dont les tristes habitans manquent quelquefois de pain, ou le trempent souvent dans leurs larmes; et l'on cessera bientôt de voir le royaume partagé, pour ainsi dire, en deux classes; dans l'une, les dépouilles des provinces servir de trophée au luxe et au faste de quelques familles, méprisables autant par leur origine que par leurs mœurs, qui ne voient jamais de superflu dans leur opulence; tandis que dans l'autre des milliers de familles, tirant à peine le nécessaire d'un travail pénible, semblent reprocher à la Providence cette humiliante iniquité. »

Enfin, les allusions suivantes ont paru trop recherchées, quoique tirées de l'Écriture, et capables d'occasioner de la fermentation dans un temps où le Gouver-

nement ne paraissait pas disposé au retour du Parlement.

« Venez avec confiance et je vous exaucerai. J'étendrai ma main pour ôter l'écume et l'étain qui est en vous; je rétablirai vos juges comme ils étaient auparavant; vos conseillers rentreront dans leurs anciens droits. »

Du reste, cet ouvrage est écrit avec une éloquence noble, vigoureuse et patriotique; c'est un des meilleurs qui aient été faits sur la mort du roi.

22. — Le nouvel ouvrage du sieur Mercier, qui fait bruit par la rareté et par l'impudence de ses assertions, a pour titre : *Du Théâtre, ou Nouvel essai sur l'art dramatique* (1). Les chapitres XXVII, *des Soi-disant critiques*, et XXIX, *des Comédiens*, sont très-propres à attirer des ennemis à l'auteur. Dans le total de ce traité, il semble regarder le drame comme le chef-d'œuvre du théâtre par excellence, et surtout quand il est bien romanesque, bien noir, bien atroce. Il ne veut pas qu'on fasse rire dans la comédie. Rien de plus ridicule que cet écrit, par l'air confiant de l'écrivain et par son ton fastidieux. A cette occasion on le reconnaît pour l'auteur de *l'An deux mille quatre cent quarante.*

— * M. l'abbé Terray, disgracié comme M. de Maupeou, et non moins abhorré du public que ce chancelier, est aussi chansonné par un vaudeville assez plat et digne de la canaille qui le chante. Ce couplet ne mériterait pas d'être conservé, s'il ne servait à constater la filiation des anecdotes du jour :

Chacun le pense, le pense,
L'abbé Terray est en transe,

(1) Amsterdam, 1773, in-8° de 372 pages. — R.

L'abbé Terray est aux abois :
Chacun le pense, le pense,
Il ne peut plus en France
Piller comme autrefois.
Chacun le pen.... le pen... se,
L'abbé Terray est en transe.

23. — * Il paraît décidé que le sieur Marin n'a plus la censure de la police, qu'on dit accordée au sieur de Crébillon. Il faut qu'on soit réellement très-mécontent de cet homme, puisque, pour la place de gazetier comme pour celle-ci, on lui a refusé la grace qu'il demandait de paraître se retirer, donner sa démission, et obtenir une pension en conséquence. On assure qu'il n'a aucun traitement. M. Le Noir a dit à madame la comtesse de Crussol, qui sollicitait pour lui : « Madame, j'admire votre courage, votre générosité; vous êtes la seule qui ayez la bonté de me parler pour cet homme-là. »

24. — On admire au salon de Saint-Luc le portrait de mademoiselle Dubois, exposé depuis peu; il est d'un sieur de Saint-Aubin. Elle est représentée en Melpomène. La vérité de l'expression, la beauté des étoffes, le précieux du coloris, des chairs vives et animées, tout rend cet ouvrage digne de figurer ailleurs qu'au salon de l'Académie de Saint-Luc. Ce portrait est daté de 1769. On lit au bas le quatrain suivant :

Le myrthe, le laurier me parent tour à tour;
De tous côtés ma victoire est certaine,
Et je soumets à Melpomène
Les cœurs échappés à l'Amour.

26. — * Un plaisant a fait une accolade des quatre mi-

nistres disgraciés, dans une épigramme intitulée : *le Vinaigre des quatre Voleurs.*

Ami, connaissez-vous l'enseigne ridicule
Qu'un peintre de Saint-Luc fait pour des parfumeurs?
Il met en un flacon, en forme de pilule,
Boynes, Maupeou, Terray, sous leurs propres couleurs;
Il y joint d'Aiguillon, et puis il l'intitule :
VINAIGRE DES QUATRE VOLEURS.

27. — Le petit pamphlet de M. de Voltaire, intitulé *de l'Encyclopédie*, est la plus aimable gaieté qui lui ait échappé depuis long-temps. Point d'âcreté, point d'humeur, un persiflage léger et du meilleur ton, le vrai style d'un homme de cour. Aussi est-ce là qu'il place ses interlocuteurs, puisque la scène est à Trianon. Ce sont Louis XV, le duc de La Vallière, le duc de Nivernois, madame de Pompadour, le comte de Coigny. Il s'élève entre eux une discussion sur la meilleure poudre à tirer : tous conviennent ne pas savoir un mot de la manière dont elle se fabrique. On regrette l'*Encyclopédie*, que Sa Majesté a fait arrêter, et qui contenait tous ces détails utiles. Le roi, pour se justifier, ordonne qu'on aille chercher ce livre abominable. On l'apporte, on y trouve les meilleures choses du monde, et sur toutes les matières. Le dénouement est un regret du monarque d'avoir méconnu si long-temps l'excellence d'un livre dont les étrangers ont déjà fait quatre éditions, qui leur ont valu un million huit cent mille écus. C'est sur ce faible canevas que le philosophe appuie sa morale exquise.

28. — On assure que M^e^ Linguet, se plaignant amèrement de n'avoir reçu de M. le duc d'Aiguillon ni honoraires, ni protection, pour le zèle avec lequel il

l'a défendu si éloquemment dans son célèbre procès, ne recevant pas même de réponse à ses sollicitations, a fait un Mémoire manuscrit, pour mettre les lecteurs dans son parti. Il rapporte des lettres qui deviennent piquantes dans les circonstances actuelles. On connaît d'ailleurs l'énergie du style de cet écrivain, et sa fougue lorsqu'il est agité de quelque passion violente.

3o. — On peut se rappeler l'histoire de la poule au pot (1). Elle a occasioné le quatrain suivant :

Enfin la poule au pot sera donc bientôt mise ;
On doit du moins le présumer,
Car depuis deux cents ans qu'on nous l'avait promise,
On n'a cessé de la plumer.

1er OCTOBRE. — *Vers à quelqu'un qui demandait ce qu'on disait du roi à Paris.*

Ami, notre jeune monarque,
En véritable Télémaque,
A pris le bon sens pour mentor,
Et pour conseil l'expérience,
La probité, la prévoyance :
L'économie est son trésor ;
Il a pour femme la tendresse,
Tous ses sujets pour ses enfans,
Et la vérité pour maîtresse.
Que deviendront les courtisans ?
S'il est possible, honnêtes gens.

Entre toutes les fadeurs débitées sur le nouveau règne, il faut convenir que celle-ci est sans contredit la meilleure, par la justesse des pensées, la vérité de l'allégorie, et surtout par une chute heureuse et piquante.

— *Voyage d'une Française à Londres, ou la Calomnie*

(1) V. 22 juin 1774. — R.

détruite par la vérité des faits : tel est le titre d'une brochure venue de Londres qui, sous cette annonce piquante, ne contient qu'un bavardage de femme très-long et très-insipide. Cette Française est madame de Godeville, dont on avait annoncé depuis long-temps les Mémoires; on les attendait avec impatience, comptant y rencontrer des anecdotes curieuses et du moins beaucoup d'esprit. On est tout surpris, quand on a lu cette rapsodie, de se trouver la tête, le cœur et la mémoire également vides. Tout ce qui en résulte, c'est que l'héroïne est sortie de France pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, et qu'en ayant fait de nouveaux à Londres, elle quitte ce pays-là encore pour la même raison : du reste, aucuns détails sur les libelles qu'on l'accusait d'avoir composés, sur ses liaisons avec les libellistes, sur les exempts envoyés (1). Il y a quelque facilité dans le style.

— * Un bon mot du comte d'Aranda mérite, quoique ancien, d'être recueilli, d'autant qu'il est peu connu et ne se cite que dans le moment. Il remonte à la fin d'août, où le chancelier et l'abbé Terray ont été disgraciés. Quelqu'un disait, devant ce seigneur : « Voilà une belle Saint-Barthélemi de ministres, » par allusion au jour de Saint-Barthélemi, où leur a été signifiée la lettre de cachet : « Oui, répondit en souriant malignement la flegmatique Excellence, mais ce n'est pas le massacre des Innocens. »

2. — Les Comédiens Italiens ont donné hier la première représentation d'une pièce nouvelle en un acte et en vers, mêlée d'ariettes, intitulée *le Retour de tendresse.* Quant au drame (2), c'est moins que rien ; il roule sur des tracasseries domestiques d'une espèce très-com-

(1) V. 19 février 1774. — R.

(2) C'est un opéra comique de Poinsinet, joué en 1765 sous le titre de *la*

mune. La musique a eu quelque succès : elle est du sieur Méreaux, organiste. A la fin on a demandé l'auteur; un acteur a dit que celui des paroles était feu Poinsinet, ensuite celui de la musique s'est montré, et, par un geste de modestie, a paru renvoyer à l'orchestre les applaudissemens dont on le comblait; ce qui lui en a valu de nouveaux.

4. — Un courier arrivé de Rome avant-hier a apporté la nouvelle de la mort du pape. Depuis quelque temps Sa Sainteté éprouvait des accidens qui indiquaient un grand délabrement dans la machine; elle avait des ulcères aux jambes, qui lui avaient fait annoncer, à son exaltation, qu'Elle n'avait pas plus de six ans à vivre : la pierre lui était survenue, et l'on prétend que le frère Côme devait partir pour aller tailler le Saint-Père. Malgré toutes ces causes de mort connues, ou du moins que font connaître les partisans des Jésuites, des Jansénistes charitables assurent que ces derniers ont accéléré les jours du Pontife (1).

Si les prétentions du cardinal de Bernis pouvaient se réaliser, ce serait dans ce moment-ci, où, devenu noble Vénitien, il ne semble plus susceptible d'exclusion, et où il pourrait réunir le vœu du plus grand nombre des cours pour son exaltation au trône pontifical. Les gens de lettres, les philosophes le désirent; mais les plus fins politiques ne regardent cette belle spéculation que comme une chimère. Il serait trop plaisant de voir l'auteur de l'acte d'*Anacréon* (2) et d'autres poésies galantes, nous donner des *Agnus* et des bénédictions.

Réconciliation Villageoise, qu'Anseaume avait arrangé en substituant aux vau devilles des morceaux propres à être mis en chant. — R.

(1) V. 24 septembre 1773. — R.

(2) L'acte d'*Anacréon* n'est pas de Bernis, mais de Bernard. — R.

7. — On a parlé du *Discours* de M. Gresset à l'Académie et de l'étrange sensation qu'y avait causée cet orateur qu'on n'avait pas vu depuis quinze ans à Paris. On sait que certains membres de la secte encyclopédique avaient réuni leurs efforts pour l'empêcher de faire imprimer son *Discours*. Il se plaint aujourd'hui lui-même de cette impression, et il en fait faire une autre à Amiens où il est de retour. Ce *Discours* doit être précédé d'une *Lettre*, en date du 10 septembre, *à M****, où il rend compte de son ouvrage, de ce qui s'est passé le jour qu'il l'a prononcé, et des raisons qui l'engagent à en publier une seconde édition. On voit que non-seulement il ne se repent pas de l'avoir fait, mais qu'il y a ajouté plus de choses et lui donne encore un supplément par cette *Lettre*, roulant principalement sur la même matière. Il y a joint des vers qui contiennent une critique surabondante du persiflage, du néologisme et d'autres ridicules du langage moderne. Il faut convenir que le tout est bien inférieur aux poésies de cet auteur dans son printemps.

8. — Ces jours derniers, le roi est allé passer cinq jours à Choisy. M. le duc d'Aumont, gentilhomme de la chambre de service, lui a demandé, suivant l'étiquette, quels seigneurs Sa Majesté désirait nommer pour être du voyage? « Mettez sur la liste ceux qu'il vous plaira, a répondu le monarque : tous me sont égaux, pourvu qu'ils soient au-dessus de trente ans; je suis las de voir des jeunes gens : » ce qui annonce une singulière maturité de raison dans un prince qui n'a que vingt ans.

9. — Le roi paraît vouloir prendre une inspection particulière sur la *Gazette de France* : il a ordonné qu'on lui en envoyât régulièrement les épreuves.

12. — Un projet dont on parlait depuis quelque temps,

et qui devait paraître beaucoup plus tôt, n'a été retardé que par les formalités dont on l'a voulu revêtir pour lui donner plus d'authenticité. Quoiqu'il ne soit pas d'usage d'accorder un privilège pour ces sortes de pamphlets, celui-ci en a un qui passera au sceau demain, et rien n'empêchera pour lors qu'il ne soit répandu dans le public. On juge par les précautions du Gouvernement pour lui donner de la vogue et de la consistance, combien il le favorise déjà et le trouve bon. Il a pour titre : *Plan d'impositions économiques et d'administration des finances, présenté à monseigneur Turgot, ministre et contrôleur-général des finances, par M. Richard des Glanières.* Cet auteur montre une lettre du ministre, en date du 13 septembre, qui prouve le vœu de ce dernier. La voici :

« Lorsque je vous dis, Monsieur, de faire imprimer votre projet, c'était pour mettre le public à portée de le juger. Je suis donc bien éloigné de m'opposer à la distribution des exemplaires, et vous êtes bien le maître de la commencer aussitôt que votre ouvrage sera imprimé.

« Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

« Signé : TURGOT. »

14. — *Les Amans généreux* ont enfin été joués hier avec un succès mérité. Le fond est historique, à ce qu'assure l'auteur. Il est question d'un officier accusé d'exactions auprès du roi de Prusse actuel, et qui, cru coupable sur les premiers indices, avait été à la veille d'être dégradé, mais qui, la religion du monarque étant mieux instruite, fut trouvé digne par ce souverain des marques de son estime et de sa reconnaissance. C'est sur ce canevas très-simple que M. Rochon a bâti sa fable, bien arrangée,

pleine de mouvement, où tout se développe avec aisance et clarté. On y trouve la peinture nouvelle des mœurs allemandes, et, par un art très-difficile, le comique et le pathétique s'y réunissent sans un contraste trop dur. Tous les personnages de la pièce sont vertueux, sans qu'il en résulte aucune monotonie insipide. Les caractères sont extrêmement bien soutenus, et le dénouement est un des plus heureux, des plus justes et des plus imprévus qu'il y ait au théâtre. Cette comédie fait beaucoup d'honneur au poète, et lui donne droit de prétendre au premier rang parmi nos jeunes comiques.

15. — La querelle survenue entre mademoiselle Arnould et mademoiselle Raucourt a dégénéré en une guerre ouverte (1). Le sieur Bellenger, dessinateur des Menus-Plaisirs et amant de la première, a pris fait et cause pour elle contre le marquis de Villette, chevalier de la seconde, et les propos ont été si vifs de la part du premier, que celui-ci a voulu en venir aux voies de fait et écraser le polisson qui osait lui tenir tête. Cette scène s'étant passée en présence de beaucoup de témoins, Bellenger, craignant le ressentiment du marquis, a porté plainte contre lui au criminel. Cependant des médiateurs se sont interposés entre eux, et par un arrangement bien ridicule, on est convenu que les deux rivaux se présen-

(1) Le passage suivant de la *Correspondance littéraire* de La Harpe suffira pour faire comprendre quelle dissidence pouvait exister entre les deux actrices : « Si les folies et les vertiges de Paris vont quelquefois jusqu'à la cour de Pétersbourg, V. A. I. a sans doute entendu parler des grands succès de la célèbre Raucourt, de l'enthousiasme qu'elle inspirait à toutes les grandes dames, surtout à cause de *sa vertu;* des présens dont elle était comblée, et toujours à cause de *sa vertu*. Il y a environ deux ans que les demoiselles de la Comédie auraient été fort embarrassées de vivre avec cette grande *vertu* de mademoiselle Raucourt. » Cette actrice vivait encore quand La Harpe fit paraître sa *Correspondance littéraire*. — R.

teraient l'un contre l'autre l'épée à la main, et qu'on les séparerait : ce qui a été fait. C'est à l'occasion de ce raccommodement burlesque qu'a été écrite la plaisanterie suivante :

Extrait de la GAZETTE DE BERNE, *article de* PARIS, 6 *octobre* 1774.

On écrit de Lesbos une nouvelle qui paraît avoir beaucoup de fondement : la souveraine de cette île (1), qui est, dit-on, cujointe avec le prince Lapon, ci-devant Patagon (2), cunnu par ses arrière-exploits, fait cugratuler ce prince sur ce qu'il vient d'être cupris dans le traité de pets cuclu entre les Turcs et Russes, en cusidération des services postérieurs qu'il a rendus dans les guerres des Pays-Bas et des vœux cutinuels qu'il a faits pour que les Turcs nous tournassent le derrière. Les parties cutractantes sont cuvenues dans la cuférence de Bucharest de cucéder au prince Lapon l'isle de Chio, telle qu'elle se cuporte avec son cutour, pour en jouir, à l'exception des dépendances, pour lui et ses hoirs en ligne directe, mais masculine. Ladite isle cucédée a été érigée, en cuséquence, en cuté et vicuté, aux cuditions cutenues dans la cuvention, dont suivent les articles les plus cusidérables.

Primo. La souveraineté du seigneur cute et vicute de Chio cuprendra toutes les cuquêtes des Russes dans cette partie de l'Archipel;

(1) Mademoiselle Raucourt. On sait quels étaient les goûts en amour de Sapho de Lesbos. — R.

(2) Le marquis de Villette. Il est d'une petite taille, et dans une querelle qu'il avait dernièrement contre un homme plus poltron que lui, il disait qu'il avait six pieds contre lui; de là les désignations de Lapon et de Patagon.

Secudo. Il n'y aura dans l'isle que le seul culte des Cuformistes;

Tertio. La garde du seigneur cute et vicute sera cuposée d'habitans d'Ancula, Florence, Rome et autres villes circuvoisines, à l'exclusion seulement de ceux de la marche d'Ancone, qui ne pourront jamais servir sous ledit seigneur cute et vicute;

Cuarto. On cuférera tous les curés de l'isle; on réformera les confesseurs, on ne cusentira jamais à l'établissement d'aucune confrairie; mais on cusentira à la cufirmation des custitutions des Jésuites;

Cuinto. Ledit seigneur cute et vicute sera général né de l'arrière-garde des Cufédérés, et elle sera tenue d'y cuparaître toutes les fois qu'ils seront cuvoqués, et de cucourir en tout au bien cummun;

Sexto. Les revenus du seigneur cute et vicute de Chio seront custitués sur tous les particuliers ayant droit de latrines, fosses d'aisance, vidanges, etc., lesquelles cutributions seront payées cutant à l'hôtel de son cutrôle particulier;

Septimo. Enfin le seigneur cute et vicute, au moyen de ladite érection et cucession, sera tenu de renoncer à tous les droits sur l'isle Maquerelle; en dédommagement de quoi on lui a cuféré la propriété du Bourget et de la Villette, avec permission d'en porter le nom et les armes.

On peut juger, au surplus, par cette facétie, qui amuse beaucoup de sociétés, du délire qui a tourné les têtes pour une aussi plate querelle.

15. — M. le chevalier de Laurès vient d'adresser à M. le comte de Maurepas une petite pièce en vers, intitulée *le Songe*. C'est une allégorie ingénieuse de l'état

où était la France et de celui où elle se trouve. Il y a beaucoup de poésie et d'harmonie dans cet ouvrage. Les louanges ainsi enveloppées ne sont point fades, d'autant plus qu'elles ont pour fondement la vérité.

16. — * Tous les financiers sont furieux contre le projet de M. Richard des Glanières. Les fermiers-généraux surtout ne peuvent digérer une petite puérilité qu'il s'est permise sur leur compte. On sait qu'on les appelle par dérision les colonnes de l'État. L'auteur, en soutenant cette allégorie, présente dans son ouvrage deux estampes : l'une est une colonne minée par les fondemens, percée à jour de toutes parts, dégradée et vacillante sur sa base ; l'autre est une colonne bien droite, ferme, solide, n'ayant que l'ouverture nécessaire ; et il joint une explication à l'une et à l'autre figure, par laquelle la première désigne l'administration ancienne, dont il énonce les vices principaux ; la seconde, la nouvelle administration, dont il fait voir les qualités essentielles.

Au surplus, ce projet qui présente un tableau de huit cents millions de revenus pour le roi, en divisant les sujets de Sa Majesté, qu'il porte à dix-huit millions, en huit classes, depuis trois livres jusqu'à cinq cents livres par tête, n'a rien de neuf, et n'est que *la Richesse de l'État* (1) de M. Roussel, conseiller au Parlement, qui a paru il y a dix ou douze ans et occasiona tant de fermentation. Celui-ci n'avait que huit pages in-4°, et portait un caractère de simplicité plus séduisant. Celui-là a trente-cinq pages in-4°, et contient beaucoup plus de détails et de calculs, qui annonceraient plus d'érudition s'ils étaient justes.

(1) V. 31 mai 1763. — R.

— Le bruit, assez vague jusqu'à présent, de l'empoisonnement du pape, se soutient et acquiert plus de créance. Il paraît que Sa Sainteté n'avait ni la pierre, ni les ulcères aux jambes dont on a parlé. Il n'est nullement question de ces accidens dans les lettres détaillées, venues de Rome, et l'on a remarqué même que c'étaient des Jésuites ou leurs partisans qui semaient ces bruits. On assure encore que la maladie du pontife a été très-violente, qu'il est mort dans des douleurs aiguës et tellement enragé, que dans son désespoir, ne se souciant plus de rien, il n'a pas même voulu nommer les cardinaux *in petto* qu'il avait réservés. On ajoute que le cardinal de Bernis ayant désiré visiter le souverain pontife dans ces derniers momens, avait été forcé de parler haut et avait trouvé le pape agonisant entre les bras de ses ennemis.

On s'aperçoit déjà combien était chimérique le projet du cardinal de Bernis de devenir pape, d'autant que la faction française dans le Conclave sera très-faible, puisque tous nos cardinaux sont hypothéqués, hors d'état de s'y rendre, et que le seul cardinal de Luynes pourra entreprendre ce voyage. D'ailleurs l'exemple de Ganganelli l'effraie, et il craint, dit-on, le boucon : il aime mieux vivre en particulier avec sa maîtresse dans une douce quiétude, que de se voir environné, sur la chaire de saint Pierre, de soupçons et d'alarmes.

17. — * Le sieur Panckoucke, libraire très-avide, avait établi un *Journal de politique*, commencé il y a environ deux ans, sous les auspices du duc d'Aiguillon : il se flattait de faire tomber celui de Bouillon, ce qui n'a pas réussi. Il avait travesti un autre ouvrage périodique intitulé l'*Avant-Coureur* sous le nouveau titre de *Gazette de Littérature*, et cette métamorphose, exécutée depuis

peu, n'a pas eu plus de succès. Il fait une troisième refonte aujourd'hui et réunit ensemble ces deux ouvrages périodiques sous la dénomination de *Journal de politique et de littérature*. C'est le 25 de ce mois que l'ouvrage commencera, et c'est Me Linguet qui doit principalement tenir la plume. On annonce avec affectation ce journaliste, dans l'espoir qu'il attirera des souscripteurs : on en conclut plus douloureusement pour lui qu'il se regarde comme anéanti au barreau, et qu'il n'a pas plus d'espoir d'y reparaître sous l'ancien Parlement que sous le nouveau, par le secret qu'il a eu de se brouiller avec tous les partis.

— L'affaire de Me Linguet avec M. le duc d'Aiguillon ne fait pas honneur au premier. Il est constant qu'il avait reçu mille louis de cet illustre accusé pour le défendre ; que depuis sa disgrace il l'a fait assigner comme s'il n'en avait pas été payé, et qu'il a produit un Mémoire énorme de ses prétentions, montant à plus de soixante mille francs; que M. le duc d'Aiguillon, craignant de reparaître sur la scène, aime mieux payer, et qu'il s'est déjà acquitté en partie.

18. — * On assure que le projet de M. Richard des Glanières est arrêté, et qu'il ne se vend plus que clandestinement, ce qui l'a fait renchérir beaucoup. On s'informe de la personne depuis qu'il en est question, et après plusieurs recherches, il se trouve que c'est un homme qui a été dans les emplois, qui en a eu de bons, mais qui a marché en rétrogradant et est mal à l'aise aujourd'hui. Quand on lui conteste quelque point de son projet, il le défend avec chaleur, mais non avec grande force ou étendue de raisonnement; il ne paraît pas foncé, comme il devrait l'être, sur une pareille matière : d'où

bien des gens concluent que le projet n'est pas de lui, qu'il n'est qu'un prête-nom.

20. — Les Comédiens Français viennent de perdre un acteur distingué en la personne du sieur Feulie. Il faisait certains rôles de valets gais, pour lesquels il avait une aisance, une vérité, un masque unique. Il est mort de la petite-vérole, pour avoir été traité à la manière moderne.

22. — * On a fait des *Commandemens* du roi à son garde des sceaux. On voit aisément qu'ils sont calqués sur ceux de Henri IV à son petit-fils (1). Cependant ils contiennent quelques anecdotes relatives à ce chef actuel de la justice, qui les rendent précieux. Les voici :

Commandemens de Louis XVI, à M. de Miromesnil, garde des sceaux.

I.

Ton seul prince tu serviras,
Après les lois premièrement.

II.

Jamais ne te parjureras,
Comme Maupeou, vilainement.

III.

Les sceaux de ton mieux garderas,
En les appliquant justement.

IV.

Le Parlement rétabliras,
Pour exister plus longuement.

V.

Charges point ne supprimeras,
Qu'en remboursant loyalement.

(1) Les *Commandemens de Henri IV à son petit-fils Louis XVI* se trouvent, à la date du 24 juin 1774, dans le *Journal historique* que nous avons déjà cité. — R.

VI.

Toujours la vérité diras,
Sans crainte aucune absolument.

VII.

Paillard honteux toujours seras,
Puisque ne peux être autrement.

VIII.

Mais avec ta femme vivras,
Pour bon exemple seulement.

IX.

Tous ses travers excuseras,
Pour qu'on l'excuse également.

X.

Ainsi glorieux tu seras
Dans l'histoire, éternellement.

Pour l'intelligence de ceci, il faut savoir que M. de Miromesnil a été obligé de faire enfermer sa femme pour ses déréglemens.

23.— On apprend de Rome que le Conclave est commencé du 6 de ce mois; que les Jésuites font des menées extraordinaires contre lesquelles le cardinal de Bernis est obligé d'employer toute son adresse, et que le Saint-Esprit aura bien de la peine à se faire entendre au milieu de cette assemblée tumultueuse; que du reste on n'y doute pas que le pape n'ait été empoisonné, et que son sort intimide beaucoup d'aspirans du parti contraire aux Ignaciens.

24.—* Monsieur a présenté un mémoire au roi contre le Parlement. Il a été remis à Sa Majesté la veille du départ pour Fontainebleau. C'est le sieur Cromot et le sieur de Fontette, l'un surintendant des finances, bâtimens,

cours et jardins, et l'autre chancelier, garde-des-sceaux, chef du Conseil de ce prince, qui passent pour auteurs de cet ouvrage. Il est intitulé : *Mes Idées* (1).

25. — M. de Bernières, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, connu par diverses machines qu'il a imaginées, s'est proposé de faire un miroir ardent, tel que celui qu'on attribue à Archimède. Il en a fait l'essai, il y a quelques jours, dans le jardin de l'Infante, donnant sur la rivière, et il paraît que ses soins n'ont point été infructueux. Il doit incessamment en réitérer les opérations en présence de MM. de l'Académie des Sciences, auxquels il fera voir la machine.

26. — * On parle d'une estampe, intitulée *la France sauvée*, qui a été arrêtée par la police. On y voyait Louis XV au tombeau, et le chancelier en fuite, poursuivi par la Justice, armée de son glaive. On voyait, en outre, madame Du Barry frappant à la porte d'un couvent, et Louis XVI rayonnant de gloire. Les peuples, par leurs acclamations, semblaient témoigner leur joie. On conçoit qu'on ne pouvait tolérer une caricature aussi indécente, quoique portant de grands caractères de vérité.

27. — L'*Oraison funèbre de Louis XV*, prononcée dans l'église de Toulouse, le 7 septembre dernier, par l'abbé Vammalle, grand-vicaire de M. l'archevêque, est sans contredit un très-beau discours. On admire comment, en présence du Parlement même, il a gémi sur les malheurs de la magistrature, et formé des vœux pour le rétablissement de l'ancienne.

28. — Le sieur Artaud, auteur de la comédie intitulée *la Centenaire* (2), et bibliothécaire de M. le duc

(1) Ce mémoire se trouve, à la date du 6 novembre 1774, dans le *Journal historique* plusieurs fois cité. — R. (2) V. 18 février 1773. — R.

de Duras, vient d'être chassé de chez ce seigneur, pour escroqueries et vols qu'il a faits. On a découvert qu'il avait vendu plusieurs livres de la bibliothèque.

31. — * Le premier cahier du *Journal de politique et de littérature* de Me Linguet, contenant les principaux événemens de toutes les cours, les nouvelles de la république des lettres, paraît depuis le 25 de ce mois. On y trouve un long préambule, où cet auteur, gonflé de vent, se montre égoïste à son ordinaire, et ne parle que de lui. Il prétend qu'il voulait garder l'*incognito*, et qu'une méprise singulière a divulgué son secret, etc. Il ne conte point cette méprise : on peut la mettre au rang de ces suppositions gratuites, de ces mensonges habituels, qu'il se permet en écrivant. Il rassure ses ennemis sur leurs craintes qu'il n'abusât du sceptre de la critique dont il s'empare aujourd'hui, et que, suivant ses expressions, il ne le transformât en poignard; il se compare modestement à Adrien et à Louis XII, et dit à ses prétendus persécuteurs littéraires : « Vous voilà sauvés. »

— Le pauvre diable de Baculard d'Arnaud reparaît encore sur la scène, par une *Requête à M. le lieutenant-criminel contre Lecerf, Lévi, Mérouville et leurs adhérens*. Il y parle au nom de sa femme aussi et du sieur Le ***, son ami. C'est la suite de son affaire à l'occasion de lettres de change, faites à un Juif pour fonds nécessaires à l'impression d'une nouvelle édition de ce poète, que l'usurier devait fournir, qu'il n'a point donnés, et qu'il a réclamés cependant. C'est aujourd'hui contre son *Mémoire* que le sieur d'Arnaud revient, s'y prétendant injurié, calomnié, ainsi que sa femme et son ami.

1er Novembre. — On a dit que le *Journal des Dames* recommençait depuis cette année, et que le privilège

en avait été accordé à une certaine baronne de Prinzen, fort entichée de la manie de faire des vers, et remplissant ce journal de ses insipides productions. Cette dame se trouvait, il y a peu de temps, dans une petite société littéraire, où chacun a la liberté de produire ses ouvrages. Un sieur Gilbert, poète dans toute la valeur du terme, qui ne manque pas de talent, et surtout est doué d'une chaleur singulière, telle qu'il a l'air d'un énergumène en récitant ses opuscules, lisait une pièce de poésie de sa façon. La baronne, sans égard pour l'amour-propre de l'auteur, causait et riait avec une grande indécence, pendant cette lecture, au point que le sieur Gilbert s'en apercevant, et ne pouvant y tenir de rage, met son papier sur la table, et regardant madame de Prinzen, lui adresse le quatrain suivant :

Ah ! Prinzen, par pitié, daignez du moins m'entendre :
Oui, mes vers sont d'un froid et d'un lourd sans égal ;
Mais le mal que je fais vous pouvez me le rendre :
Faites-moi quelque jour lire votre *Journal*.

2. — M. l'abbé Baudeau, économiste dans les mêmes principes que M. Richard des Glanières, mais qui a plus de tête, plus de méthode, plus de raisonnement et plus de style, vient de lui faire une réponse (1), dont se prévalent les ennemis du projet, mais qui, au fond, n'en est que la confirmation, plus sage, plus réfléchie et plus développée.

3. — On écrit de Vienne que l'Empereur s'est piqué d'émulation envers le chevalier Gluck ; qu'il ne veut pas

(1) *Questions proposées à M. Richard des Glanières sur son* PLAN D'IMPOSITION *soi-disant économique.* 1774, in-8°. — R.

que ce musicien distingué quitte sa cour, et que, pour l'y attacher, il lui fait deux mille écus de pension; mais, en même temps, pour ne pas le priver des avantages qu'il retire en France, il lui permet d'y venir tous les ans faire exécuter quelqu'un de ses ouvrages.

5. — * Les ennemis du retour de la magistrature répandent un petit pamphlet manuscrit, qui annonce bien sous quelles couleurs odieuses on voulait la représenter au roi. Il est en forme de *Questions proposées à M. de Miromesnil.*

8. — * On ne doute pas que les écrits sur les affaires du Parlement ne reprennent aujourd'hui plus librement leur cours. Il en paraît un nouveau, intitulé : *Lettre du sieur Sorhouet au sieur de Maupeou* (1). Ce titre semblerait annoncer une suite de la *Correspondance;* mais l'auteur n'est certainement pas le même. Il n'a ni la plume, ni le génie de son prédécesseur. Dans cette épître, datée *des bords du Styx, ce... septembre* 1774, on suppose que l'ombre du défunt voit arriver celle du sieur abbé Petit de Bellaunay, un de ses confrères du grand Conseil mort depuis la disgrace du chancelier. Il se lie une conversation entre elles, et la dernière rend compte à l'autre de ce qui se passe sur terre. On sent que ce dialogue pouvait fournir matière à une conversation historique très-intéressante, mais rien que de trivial dans les faits; point d'anecdotes, et des injures grossières; voilà à peu près la quintessence de la brochure. Un passage concernant les liaisons du chancelier avec le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, est la seule chose curieuse qui s'y rencontre, encore n'y a-t-il rien de détaillé qui puisse la rendre piquante. On parle ambigue-

(1) On le trouve dans le *Maupeouana*, tome V, p. 45-56. — R.

ment de la prétendue brochure de *la Nouvelle Aurore* (1), et l'historien ne s'explique pas en homme mieux instruit que les autres sur ce point. Enfin il aurait pu se dispenser de prendre la plume pour ne rien dire de plus intéressant. Le Mémoire même de Monsieur, intitulé *Mes Idées*, y est travesti et attribué aux évêques, ce qui est une absurdité. On ne voit pour but principal dans ce pamphlet qu'un dessein formé de ramener sur la scène des personnages du nouveau tribunal, déjà trop baffoués et devenus trop méprisables, surtout depuis leur chute, pour mériter qu'on en entretienne le public.

9. — * Il paraît des *Lettres à un ami sur la destruction des Jésuites*. Ce qui rend ces lettres précieuses, outre qu'elles sont très-bien faites, c'est qu'elles ont été composées par ordre de M. le duc d'Aiguillon, lorsqu'il était ministre des affaires étrangères. Ce seigneur voyant toutes les puissances, et surtout celles de la maison de Bourbon, conjurées contre la Société, a cru devoir se laver de l'attachement pour elle dont on l'accusait, et il a jugé ne pouvoir mieux prouver son impartialité qu'en chargeant quelqu'un de tirer au clair les griefs de cette Société, et les motifs de la nécessité de sa destruction.

10. — MM. Diderot et Grimm sont revenus de leurs longues courses. Ils sont arrivés chargés des présens de la magnifique souveraine qui les avait appelés, et de différens princes à la cour desquels ils ont passé.

11. — * Il est arrivé d'Angleterre un cinquième volume des *Efforts de la liberté et du patriotisme contre le despotisme du sieur de Maupeou, chancelier de France.*

(1) V. 24 août 1774. — R.

14. — Par un abus, né de la corruption des mœurs de la capitale, lorsqu'une femme voulait se soustraire à l'empire de son mari, une fille à l'autorité de son père ou de sa mère, elle se faisait inscrire sur la liste des filles de l'Opéra, et sans avoir aucun talent ni disposition pour le théâtre, elle devenait libre de vivre dans le désordre, sans que la police pût avoir inspection sur elle à cet égard, et la faire retourner sous la puissance de ceux de qui elle dépendait. Sa Majesté instruite de cet abus, et voulant rétablir, autant qu'il est possible dans une grande ville, le bon ordre et l'honnêteté des mœurs, vient d'abolir ce réglement détestable.

15. — L'*Henri IV* de M. de Rosoy a été joué, hier lundi, à la Comédie Italienne. La fable de ce drame lyrique roule sur un *incognito* de ce prince, dont l'auteur n'a pas tiré tout le parti possible, et qui, d'ailleurs, ne présente rien de neuf, après les situations du *Roi et le Fermier* (1), et celles de *la Partie de Chasse*, de M. Collé. Celui-ci a lieu peu avant la bataille d'Ivry, et n'est motivé de la part de Sa Majesté que sur une disposition militaire qu'il veut faire, en sorte que l'amour ne devient qu'épisodique dans la pièce, et n'échauffe que des personnages subalternes. La bienfaisance d'Henri, son courage, son sang-froid dans les actions périlleuses, sont les principales qualités que l'auteur lui fait déployer ici. Il a saisi quantité de traits, sentences et bons mots de la vie de son héros, qu'il accroche de droite et de gauche, et qu'il place ainsi. Le dialogue est donc excellent, toutes les fois que M. de Rosoy fait parler Henri IV d'après lui-même et d'après l'histoire; mais toutes les fois qu'il veut mettre du sien, donner de son esprit à ce mo-

(1) De Sédaine. — R.

narque, et lui inspirer des madrigaux, rien de plus froid et de plus ridicule. On ne trouve pas moins extravagant de faire chanter à Henri IV son plan de bataille. Le seul moment où l'on eût pu donner au roi ce genre de gaieté, c'était à table; car il y a aussi un repas, ce qui devient bien trivial après ceux des deux pièces déjà citées, et dont il ne résulte pas d'ailleurs les allusions ingénieuses, les détails piquans, et l'aimable enjouement des autres. A bien discuter cette pièce, il n'y a donc eu aucun mérite à la composer, et tout le succès est dans le titre.

La musique du sieur Martini est peu analogue au drame, et semblerait n'être pas faite pour s'y adapter en beaucoup d'endroits. Il y a cependant de jolies choses. Le moment de la bataille, qui se donne entre le second et le troisième acte, et dont on entendait le bruit dans le lointain, produit de l'effet. C'est une invention heureuse; c'est l'endroit le mieux senti de la part du musicien, quoiqu'il ne soit pas poussé au point de perfection où il pouvait aller.

17. — Les Comédiens Français voyant les Italiens primer pour offrir Henri IV au public, n'ont point voulu rester en arrière. Ils se sont pressés de se mettre en état de jouer *la Partie de Chasse* de M. Collé, et ils l'ont exécutée hier. Quoique cette pièce, imprimée depuis long-temps, et jouée partout, fût très-connue, on ne peut rendre l'empressement du public pour la voir à ce théâtre, où pourtant elle n'a pas fait la sensation qu'on attendait. Beaucoup de monde dans les coulisses, où la foule des spectateurs s'est rendue, ne pouvant se répandre ailleurs : une nuit qui n'a point été exécutée, quelques défauts dans le costume, des acteurs mal servis par leur mémoire, ont contribué au défaut d'illusion. D'ailleurs

Brizard n'a pas rendu le rôle d'Henri IV aussi parfaitement qu'on l'eût cru.

18. — * *Lettre à un duc et pair.* Dans cette brochure de plus de soixante pages, on discute d'une manière claire et précise tout ce qu'ont osé dire les prêtres depuis plus d'un siècle pour établir leur empire au mépris des lois et des magistrats qui en sont les organes. L'auteur conduit leurs intrigues jusqu'aux derniers événemens, dont il prétend qu'ils ont été les auteurs : il n'hésite point à leur imputer tous les maux que notre auguste monarque vient de réparer. Il rappelle tout ce que leurs partisans ont fait pour empêcher cette glorieuse époque de sa sagesse et de sa bienfaisance. Cette *Lettre*, fort noblement écrite, part sûrement d'un homme très-instruit. Elle est datée du 30 septembre dernier.

19. — * *Mes Réflexions sur les* IDÉES *d'un inamovible et compagnie ; octobre* 1774. Tel est le titre d'une réfutation du mémoire intitulé *Mes Idées* (1), que l'auteur feint d'attribuer à M. Gin, pour pouvoir le réfuter plus à son aise et plus gaiement. Quoique la discussion ne soit pas en règle et complète, il tombe sur les endroits les plus saillans de l'ouvrage, et tourne le Conseil parfaitement en ridicule. Il fait voir aussi l'odieux de ces *Idées*. Ce petit pamphlet est assez légèrement fait, et sera lu avec d'autant plus de plaisir qu'il est court. Le Clergé n'y est point épargné, et y reçoit son coup de patte, relativement au zèle qu'il a témoigné pour le soutien des inamovibles, voulant les identifier avec la religion, qu'il prétend devoir s'écrouler avec eux. L'abbé Terray y figure aussi, et la phrase dont Messieurs se glorifient lui attire un épisode où le sarcasme et l'in-

(1) V. 24 octobre 1774. — R.

dignation se succèdent tour à tour. On y joint quelques anecdotes piquantes et propres à réveiller les amateurs.

— * La première des *Lettres à un ami sur la destruction des Jésuites*, datée du 3 novembre 1773, n'embrasse que leur système théologique, et quoique très-importante pour justifier l'ouvrage du Saint-Père, est peu amusante, et conséquemment peu intéressante pour la plupart des lecteurs.

La seconde est un *Commentaire du* BREF *de Clément XIV*. Elle embrasse cette destruction sous un coup d'œil plus général. Elle discute tous les griefs énoncés dans la bulle, et prouve que la Société a justement mérité sa suppression totale, par la nature et les caractères de son régime; par son ambition excessive pour tout envahir; par une cupidité effrénée pour amasser des richesses; par les troubles qu'ont excités dans l'Église ses nouveautés en matière de doctrine; par le renversement scandaleux de tous les principes de la morale; par la perte de la religion dans les missions; par sa révolte persévérante contre toute autorité; enfin par ses intrigues, ses cabales dans tous les États.

Tous ces points sont développés ensuite avec beaucoup d'étendue, et soutenus par une multitude de citations historiques et d'anecdotes recueillies par l'auteur dans les différens États d'où les Jésuites ont été expulsés. Mais son but essentiel est d'éclairer sur une assertion que ses membres dispersés affectent de répandre en France, savoir que, n'y ayant plus de Jésuites en ce royaume, la publication du *Bref* était inutile. L'auteur prétend, au contraire, qu'il est essentiel de donner sur ce *Bref* des Lettres-Patentes, qui, légalement enregis-

trées, assurent la pleine et entière exécution de la constitution *Dominus*, parce que l'extinction de la Société ne peut être secrète, mais publique; que la connaissance en doit être légale, pour la rendre obligatoire et règle de conduite; qu'elle ne peut être règle, suivant nos libertés, sans avoir été rendue notoire, et qu'elle ne peut être notoire sans Lettres-Patentes; en un mot, qu'il est indispensable d'ôter aussi aux membres dispersés de l'Ordre, la faculté de corrompre encore par l'enseignement public ou la direction secrète.

20. — * Pour entendre l'acrostiche suivant, il faut se rappeler que le nom de baptême de M. de Maupeou est René, et que le 12 novembre, jour où le Parlement a été remis dans ses fonctions, est celui où l'on célèbre la fête de ce saint.

Reçois pour ton bouquet ce grand événement;
En ce jour solennel renaît le Parlement.
Zon, l'on ne pouvait pas mieux célébrer ta fête;
Et pour la compléter, il y faudrait ta tête.

On voit par cette petite pièce de vers que les esprits ne sont pas encore aussi calmes que le désirerait le Gouvernement. La suivante en est une nouvelle preuve.

Louis voulait être Titus;
Mais Maupeou voulait le contraire,
Car il comptait pour jours perdus,
Tous ceux qu'il passait sans mal faire;
Mais le coquin n'en perdait guère.

22. — M. de Rosoy a fait quelque changement à son drame lyrique d'*Henri IV*, ce qui le rend moins ridicule. Cet auteur a composé douze vers sur le retour du Parle-

ment, qu'il mettait dans la bouche de son héros. Ils devaient se débiter à la première représentation ; mais on lui a conseillé de les ôter et d'avoir égard aux instances de quelques-uns des membres du Grand-Conseil, qui sont venus le prier de ne point augmenter l'opprobre dont on les couvrait en les traduisant encore sur le théâtre.

23. — M. Dorat vient de faire imprimer trois ouvrages nouveaux. L'un est une *Épître à Thémis ;* elle roule sur le retour du Parlement, et l'auteur finit par voir réalisé l'âge d'or, que l'imagination fabuleuse d'Ovide avait esquissé. Il y a beaucoup de facilité dans cet ouvrage, une marche, un plan, des détails qui annoncent des connaissances de l'histoire et des diverses législations des États de l'Europe, anciens et nouveaux. On ne peut y trouver à redire qu'un caractère d'adulation trop marqué.

Le second ouvrage est un *Dialogue entre Pégase et M. Clément.* L'auteur avertit que son but est de venger M. de Voltaire des attentats de ce critique ; c'est le prétexte : mais M. Dorat a passé aussi sous cette coupelle, et son amour-propre est aussi chatouilleux qu'un autre. Il est fort à craindre que sa facétie ne lui concilie pas le vieillard de Ferney, et ne réveille l'Aristarque, bien propre à donner de nouvelles mortifications à M. Dorat. Du reste, la fable de cette diatribe est absolument calquée sur celle du *Dialogue de Pégase et du Vieillard* (1) de M. de Voltaire, et l'on ne voit pas trop comment est amené ce cheval ailé, dont la brusque incartade est mal motivée ; il y a quelque défaut de sens commun dans le plan et la marche de ce petit poëme.

Le troisième est une *Épître* adressée *à M. de Champ-*

(1) V. 2 mai 1774. — R.

fort, après la lecture de son *Éloge de La Fontaine*. Elle est faible de choses et de coloris, ne porte sur rien. On juge que M. Dorat a pris la plume avant d'avoir bien conçu ce qu'il avait à dire.

— L'Académie royale de Musique a donné hier la première représentation d'*Azolan, ou le Serment indiscret*, ballet héroïque en trois actes (1). On a remarqué dans le parterre deux partis fort distincts; ce qui empêche de fixer encore une opinion certaine sur cet ouvrage. La pantomime de *Bacchus et Ariane* n'a point souffert d'indécision, et a été généralement applaudie.

24. — * Il se répand une nouvelle brochure, intitulée *les Derniers soupirs du soi-disant Parlement*. C'est une réfutation de l'Arrêté du 19 octobre, dont on dissèque chaque phrase et qu'on décompose en onze articles. Au bas de chacun est la réfutation. On ne peut qu'applaudir aux bons principes de l'auteur et à la solidité de ses raisonnemens; mais on désirerait qu'il ne les eût pas entrelardés de mauvaises plaisanteries, toujours déplacées dans un ouvrage de discussions sérieuses, et plus indécentes vis-à-vis de gens qui ne peuvent plus répondre.

A la suite est une *Réponse aux* QUESTIONS (2) *du Tripot*, au nombre de dix. Ce sont celles répandues avec l'Arrêté susdit et qui y étaient jointes. Même logique, et point de turlupinades, ce qui n'est que mieux.

25. — Un Mémoire qui paraît en ce moment en faveur du comte de Guines, dans le procès que lui intente son secrétaire, est fort recherché à cause de la nature de l'affaire, très-curieuse, et du nom de l'avocat,

(1) Paroles de Lemonnier, musique de Floquet. — R.

(2) V. 5 novembre 1774. — R.

Me Target, qui reparaît pour la première fois, depuis la catastrophe du Parlement.

Quoi qu'il en soit, M. de Guines, dans ce Mémoire, ne se contente pas de faire tomber l'imputation atroce du sieur Tort, en la niant sans aucun risque, puisqu'elle n'a d'autre appui que l'assertion de l'accusateur, répétée par ses témoins d'après lui seul et sur sa bonne foi, mais il entreprend de prouver que l'accusation est fausse.

A la tête du pamphlet, on voit, en ordre symétrique, une multitude de petites têtes figurant l'assemblée du tripot. Elles sont autour d'un carré vide. Au milieu est celle du chancelier, et autour cette épigraphe :

Quid nobis superest si non suspiria Maupeou!

26. — Les brocards ne tarissent point sur messieurs du Grand-Conseil. Un plaisant a fait une chanson où il introduit en scène le roi avec l'archevêque de Paris, et, dans un style peu convenable, sans doute, au souverain, il lui fait manifester ses volontés à l'égard du renvoi du Parlement Maupeou. On sait que Sa Majesté appelle le prélat mon cousin, à raison de sa dignité de pair, quand il lui écrit. On est parti de là pour choisir l'air si connu sur le refrain : *Voilà, mon cousin, l'allure, mon cousin*, et noter les paroles, dont certains couplets sont fort grossiers, mais d'autres ont du sel. On dit que ce vaudeville a fait fortune à la cour et que le monarque en a même ri. Le voici :

Après la Saint-Martin,
Mon cousin,
Le Parlement déniche,

Et fait place à l'ancien,
Mon cousin,
Qui l'envoie faire fiche,
Mon cousin :
Voilà, mon cousin, l'allure,
Mon cousin.
Voilà, mon cousin, l'allure.

Entrez dans les raisons,
Mon cousin,
Qui me font le détruire :
Ce sont tous des fripons,
Mon cousin,
Qui ne savent pas lire,
Mon cousin :
Voilà, mon cousin, l'allure
Mon cousin,
Voilà, mon cousin, l'allure.

De ce corps avoir soin,
Mon cousin,
Sera charité pure :
Vous êtes son soutien,
Mon cousin,
Lui votre créature,
Mon cousin.
Voilà, mon cousin, l'allure,
Mon cousin.
Voilà, mon cousin, l'allure.

Desirat, Bilheux, Gin,
Mon cousin,
Feront triste figure ;
Sans honneur et sans pain,
Mon cousin :
La cruelle aventure,
Mon cousin !

Voilà, mon cousin, l'allure,
Mon cousin.
Voilà, mon cousin, l'allure.

Tonsurez le dragon (1),
Mon cousin,
Qu'en l'Église on le place.
Il porte mal, dit-on,
Mon cousin,
La robe et la cuirasse,
Mon cousin.
Voilà, mon cousin, l'allure,
Mon cousin.
Voilà, mon cousin, l'allure.

De bon cœur je les plains,
Mon cousin,
Je vous les recommande:
A chacun d'eux, enfin,
Mon cousin,
Donnez une prébende,
Mon cousin:
Voilà, mon cousin, l'allure,
Mon cousin.
Voilà, mon cousin, l'allure.

27. — * Une *Lettre de M. l'archevêque d'Utrecht et de MM. les évêques de Harlem et de Deventer, ses suffragans, à M. l'archevêque de Toulouse*, fait grand bruit ici dans un certain monde et surtout parmi les Jansénistes. Elle est écrite au sujet du rapport de M. de Brienne contre le concile d'Utrecht de 1763, fait dans l'assemblée générale du Clergé de France en 1765, et de la censure qui en a été la suite. Elle est bien écrite et

(1) M. de Nicolaï, ci-devant colonel de dragons.

encore mieux raisonnée. Elle contient d'abord une plainte de ce prélat et de ses confrères au sujet de l'entreprise de l'assemblée du Clergé de France, dont on démontre l'irrégularité et l'injustice. On prouve que les faits historiques énoncés dans le décret sont altérés ou controuvés; on relève les méprises grossières sur les membres du Concile, les faux reproches sur les articles de doctrine adoptés par le Concile. On fait voir qu'il n'y a ni omissions essentielles, ni réticences affectées, ni nouveautés de langage, encore moins des erreurs. On réfute les vaines déclamations, uniquement fondées sur le décret de Rome contre ledit Concile, décret manifestement obreptice et subreptice. On y oppose l'applaudissement universel que ces actes ont reçu dans toutes les parties de l'Église catholique. On rétorque l'accusation de l'esprit de parti qui règne tout entier dans la censure de l'assemblée du Clergé de France. On finit par des réflexions sur le prononcé, où la vérité, la justice, la sincérité sont si cruellement offensées.

Il serait difficile de trouver un ouvrage de controverse mieux fait que cette *Lettre,* datée d'Utrecht, le 20 mars 1774. Elle est écrite avec une modération rare dans les disputes théologiques. On y trouve, qui plus est, une politesse, une urbanité de mœurs et de style, qui doit faire regretter à nos prélats de recevoir une pareille leçon de prélats hollandais, à qui notre langue et notre aménité littéraires devraient être étrangères. M. l'archevêque de Toulouse y est spécialement convaincu de l'ignorance la plus crasse ou de la mauvaise foi la plus décidée, et ce petit écrit sera à jamais l'opprobre du Clergé de France.

30. — Entre les pièces de vers dont la ville de Rouen

a été inondée, dans l'ivresse de la joie générale concernant le retour du Parlement, on distingue une *Epître* adressée *à Nosseigneurs du Parlement de Normandie*, où il y a de la poésie et des images.

1er Décembre. — * Malgré son état d'humiliation sous la flétrissure que lui a imprimée le Parlement-Maupeou, le sieur de Beaumarchais se ranime depuis la destruction de ce corps, et il commence à faire le plaisant et à se répandre en nouveaux bons mots. On assure même, ce qui est assez vraisemblable, qu'il songe à faire casser l'arrêt qui le blâme. Dans ce projet, sans doute, il est allé trouver un avocat, Me Target, le plus agréable au Parlement rentré, par son dévouement absolu et la cessation entière de toutes les fonctions durant l'exil. Ne l'ayant point trouvé, il a écrit ce billet chez le portier : « Le martyr Beaumarchais est venu pour voir la vierge Target. »

— L'opéra d'*Azolan*, que les mauvais plaisans appellent *désolant*, excite une guerre vive entre les partisans de Floquet et ceux de Gluck. Ces derniers intriguent tellement, que l'orchestre fait de son mieux pour faire tomber l'ouvrage du compositeur français par son exécution gauche et capable de désorienter les chanteurs et même les danseurs. C'est au point que le mardi, jour de la quatrième représentation, les directeurs n'ont pas eu cent louis de rétribution. Le pauvre Floquet a été obligé de faire des bassesses auprès de ces ménétriers pour les solliciter en sa faveur, et leur faire oublier les choses dures qu'il leur avait dites dans ses momens d'humeur. Les défenseurs de ce musicien, en convenant de la supériorité des talens de l'Allemand, ajoutent qu'il y a de très-jolis morceaux dans *Azolan*, et qu'enfin on

doit encourager un jeune homme qui n'a que vingt-quatre ans, et ne pas le comparer à un compositeur consommé de soixante ans.

2. — M. Dupré de Saint-Maur, maître des Comptes, et l'un des Quarante de l'Académie Française, vient de mourir à près de quatre-vingts ans. On ne connaissait de lui qu'une traduction de Milton (1), encore la lui conteste-t-on. Son *Essai sur les Monnaies* (2) n'est point un titre littéraire, et, en général, il passait pour un homme très-médiocre. Sa femme a beaucoup plus de prétentions au bel esprit. C'est une des virtuoses renommées de cette capitale.

3. — Il paraît un *Précis historique de la vie de madame la comtesse Du Barry*. Cet ouvrage, que les colporteurs n'auraient pas osé débiter plus tôt, commence à percer, mais ne répond pas à l'empressement des curieux. Il contient très-peu de faits, presque tous faux ou défigurés, qui se trouvent noyés dans un amas de réflexions et de dissertations morales, ce qui fait de cet écrit galant un très-ennuyeux sermon. De pareils Mémoires ne peuvent être bien composés que par quelqu'un de la cour, à portée de connaître toutes les anecdotes de la vie de cette courtisane, comme la qualifie assez malignement l'auteur, qui a quelquefois, mais rarement, de bonnes plaisanteries. Du reste, un style incorrect, lourd, des phrases d'une longueur à perte d'haleine, fatiguent le lecteur, et l'obligent à quitter souvent cette brochure d'un volume assez mince, puisqu'elle n'a pas quatre-

(1) *Le Paradis perdu de Milton, traduit en français avec les remarques d'Addison.* Paris, 1729, 3 vol. in-12. Collé, dans ses *Mémoires*, attribue cette traduction à Boismorand. — R.

(2) Paris, 1746, in-4°. — R.

vingt-dix pages. On voit à la tête un portrait de madame Du Barry, aussi défiguré que son histoire.

Suivant quelques passages du livre, tirés de l'anglais, dont on cite le texte, il y aurait dans cette langue un écrit de la même nature, mais dont le rédacteur ne serait pas mieux instruit, puisqu'il ne fournit rien de bon à son copiste. Il est à espérer qu'un jour on aura la vie de la comtesse en question, rendue d'une façon plus intéressante et plus détaillée pour le fond et pour la forme (1).

5. — * Entre toutes les plaisanteries qui éclosent chaque jour sur les événemens du moment, on distingue deux chansons ; l'une, du grand faiseur, le sieur Collé, intitulée *les Revenans*, sur l'air : *Chansons, chansons.* Il faut savoir, pour l'intelligence de cette facétie, que M. le chancelier se servait de cette expression en parlant du Parlement exilé, et quand il voulait enrôler quelqu'un dans sa nouvelle milice, il lui disait : « N'ayez pas peur des revenans. »

L'autre, intitulée *l'Encan du Louvre*, est sur l'air : *Vous m'entendez bien*, et roule sur la transformation de messieurs du nouveau Parlement en Grand-Conseil, sur les honneurs du mortier, du manteau herminé, de la robe rouge, etc., qui leur tiennent au cœur, et auxquels ils ont peine à renoncer (2).

6. — Le procès élevé depuis quelque temps entre le maréchal duc de Richelieu et la présidente de Saint-Vincent, commence à prendre couleur. Ces jours der-

(1) On a publié récemment des *Mémoires de madame la comtesse Du Barry* en six volumes in-8°, qui ont obtenu beaucoup de succès. On les attribue à un ex-rédacteur du *Messager des Chambres* connu par quelques prix remportés à l'Académie Française. — R.

(2) V. 15 décembre 1774. — R.

niers, le premier est allé voir M. de Gourgues, président de Tournelle, et lui a demandé un bon rapporteur. « Il n'y en a point d'autre aujourd'hui, monsieur le maréchal, » lui a répondu sèchement et avec hauteur le magistrat piqué.

7. — * La ville de Rouen, pour témoigner à M. le garde-des-sceaux sa vive reconnaissance du rétablissement du Parlement, a arrêté qu'il serait placé dans le sanctuaire de la justice l'effigie de marbre de M. de Miromesnil représenté en pied. Les principaux habitans se sont cotisés sur-le-champ pour contribuer aux frais de ce monument, et par cet empressement ont ôté au plus grand nombre la liberté et le plaisir de le faire.

9. — Les partisans du sieur Floquet se cotisent pour lui faire faire un voyage d'Italie, dans l'espoir que ce jeune musicien s'y perfectionnera dans son art.

13. — * Un conseiller au Parlement de Rouen, ancien confrère de M. de Miromesnil, a excité sa verve en une aussi belle occasion, et lui a adressé une *Épître* en vers où, à travers beaucoup d'incorrections dues en grande partie, sans doute, à l'infidélité des copistes, on trouve de très-beaux vers, des images fort poétiques, et deux portraits de M. le comte de Maurepas et du chancelier, qui contrastent à merveille par leur vérité. Il serait à souhaiter que cet ouvrage, purgé à l'impression de toutes ses fautes, parût dans son véritable éclat. Il ne peut que faire beaucoup d'honneur au talent du poète. On va le consigner ici tel qu'il est manuscrit :

Épître à M. le garde-des-sceaux.

PAR UN CONSEILLER AU PARLEMENT DE ROUEN.

Sage Miromesnil, que le pouvoir suprême
Voulut combler d'honneurs pour s'honorer lui-même,
Ah! que ton sort est doux, puisqu'il est mérité :
Tout l'État applaudit à ta prospérité.
Dans son ambition en vain nourri de brigues,
Un lâche s'agrandit par de viles intrigues,
Cette secrète voix qui tonne au fond du cœur,
L'accable sous sa honte et flétrit sa grandeur.
Ton bonheur est plus pur : dans ta noble carrière
Ton œil peut sans effroi regarder en arrière ;
Au sentier de l'honneur tous tes pas imprimés
Nous rappellent partout des abus réprimés,
L'orphelin défendu, la veuve protégée,
Et du vice puissant l'innocence vengée.
Reçois donc de ma main un encens qui t'est dû :
Quel autre a plus de droits d'admirer ta vertu ?
Jadis le compagnon, le témoin de ton zèle,
Je te voyais de près lorsque ta main fidèle
Soutenait la balance et le glaive des lois,
Ou lorsque, déployant ta séduisante voix,
Maître en l'art de parler, par ta flatteuse adresse
Aux esprits égarés tu rendais la sagesse.
Je crois te voir encor, par des discours vainqueurs,
Enchanter notre oreille et subjuguer nos cœurs.
Ce temps dura trop peu ! Bientôt d'affreux orages
Ont sur un ciel serein déployé leurs ravages.
Mais que dis-je ? ces jours sont ceux de ta grandeur :
Oui, sans doute, à ta gloire il manquait le malheur.
Par le choc des revers un cœur noble s'enflamme.
Cet homme et faible et vain, sans ressort et sans ame,
Peut-être eût été grand, sensible et généreux ;
Mais il eut le malheur d'être toujours heureux.

D'autres pourront te peindre avec plus d'éloquence

Présidant au sénat regretté par la France,
Lui soufflant ton génie, et de ce vaste corps
Vers le bonheur public dirigeant les ressorts;
Mais moi, je te peindrai grand, même en ta retraite,
Tranquille, heureux; goûtant, dans une paix parfaite,
Les délices des arts, les douceurs du repos;
Et, loin des dignités, du bruit et des complots,
Habitant fortuné du château de tes pères,
Errant, un livre en main, dans tes bois solitaires.
Mais l'État te réclame, et du sein de ces bois
On t'appelle aujourd'hui près du trône des lois.
Notre destin par toi voulut enfin s'absoudre :
Aux grandeurs condamné, daigne donc t'y résoudre;
Immole ton repos à nos pressans besoins :
La France t'attendait; que tes généreux soins
Lui rendent et sa force et sa splendeur auguste.
Ce corps majestueux, si sain et si robuste,
Peut languir, accablé par des coups rigoureux.
Tu parais; il s'élève : et bientôt vigoureux,
Que ne devra-t-il pas au médecin habile
Qui tend une main prompte à sa grandeur débile?
Je ne te promets point la faveur de ton roi,
De l'or, des dignités; que seraient-ils pour toi?
Nos cœurs, voilà ton prix. Malheureux un ministre
S'il s'annonce à l'État comme un astre sinistre!
Qu'il verse, comme toi, ses rayons bienfaisans.
D'infames ennemis, d'avides courtisans
Pourront tromper ton maître et monter à ta place,
Mais les regrets publics vengeraient ta disgrace.
On emporte, en quittant, dans son cœur satisfait
Nos vœux, sa propre estime, et le bien qu'on a fait.

Enfin arrive un jour qu'appelé par son maître
Après sa longue éclipse on le voit reparaître :
Alors, servant l'État sans lui rien demander,
Lui désignant les chefs, sans vouloir commander,
Il appelle aux honneurs la vertu, la prudence,
Et voit son roi s'armer de son expérience.

Tout bénit son retour. Tel un fleuve fécond
Quelquefois englouti dans un gouffre profond,
Se perd, et pour un temps disparaît sous la terre;
Mais bientôt, s'échappant du cachot qui l'enserre,
Il se montre, et grossi par de nouvelles eaux,
Il porte aux champs des sucs et des bienfaits nouveaux.
D'un ministre chéri telle est l'heureuse image.

Tel n'est point ton destin, toi, l'horreur de notre âge,
Qui comme un songe vain regardes la vertu,
Ministre corrupteur autant que corrompu!
Des valets, des flatteurs, d'odieuses richesses,
De l'impure Phrygné les vénales caresses,
Voilà donc pour quels biens foulant aux pieds l'honneur,
Sans pudeur sur le front, sans pitié dans le cœur,
Tu ris des vains soupirs des peuples qui gémissent,
Tu marches aux clameurs des voix qui te maudissent?
Le remords s'assoupit dans la prospérité;
Mais attends qu'un revers loin des cours t'ait jeté;
Au remords, à la rage, à l'infamie en proie,
Fuyant sous les éclats de la publique joie,
Dans un asile honteux tu chercheras la paix:
L'or ne la donne point. Courbé sous tes forfaits,
De vertueux vassaux enviant les misères,
Tu seras en horreur à leurs yeux; et les pères,
En te montrant de loin, diront à leurs enfans:
« Le voilà, ce cruel qui dévorait nos champs. »

15. — * Voici les deux chansons dont on a parlé précédemment, et qui font trop anecdote pour les omettre.

I.

Les Revenans,

Par M. Collé.

Air: *Chansons, Chansons.*

Un esprit fort, dont notre histoire
Nous conservera la mémoire

Dans tous les temps,
Aux compagnons de sa victoire
Disait qu'il ne fallait pas croire
Aux revenans.

Il s'en souvient, ils s'en souviennent :
Mais quand les revenans reviennent
Après quatre ans,
Leur apparition notoire
Force d'en revenir à croire
Aux revenans.

Grand roi, ta divine puissance
Evoque les ombres en France :
Spectres errans,
Apparaissez, bravez l'envie ;
Louis rend l'honneur et la vie
Aux revenans.

Les dieux sont dieux par leur clémence,
Et c'est à regret qu'on encense
Les dieux tonnans.
Deviens dieu par ta bienfaisance ;
Tu l'es déjà par la présence
Des revenans.

Sur ces héros patriotiques,
Et de leurs couronnes civiques
Tout rayonnans,
Plane le Romain Malesherbes,
L'un des plus grands, des moins superbes
Des revenans.

Toi, Miromesnil, ombre fière,
Toi, du trône et de la barrière
L'un des tenans,
Avec quels doux transports, chère ombre,

Nous t'avons vu d'abord au nombre
Des revenans.

Toi, revenant qui fut des nôtres,
Toi qui fais revenir les autres
Et le bon temps,
Ministre sans titre et sans gages,
Maurepas, reçois les hommages
Des revenans.

Au comble aujourd'hui de la gloire,
Puisses-tu lire notre histoire
Dans deux cents ans!
Tu t'y verrais, sur ma parole,
Jouer le plus auguste rôle
Des revenans.

II.

L'Encan du Louvre.

Air : *Vous m'entendez bien.*

Quiconque a besoin de mortier,
Peut voir les consorts de Berthier :
Leur crieur vient d'apprendre,
Eh bien!
Qu'ils en ont à revendre.
Vous m'entendez bien.

Dans leur état de discrédit,
Chacun d'eux vend son bel habit :
Leur figure est trop plate,
Eh bien!
Pour porter l'écarlate.
Vous m'entendez bien.

Les pauvres diables sont à bout,
Réduits à faire argent de tout;
Dans ce temps de froidure,
Eh bien!
Ils vendent leur fourrure.
Vous m'entendez bien.

Ils méritent bien le mépris
Qu'on a pour eux dans tout Paris.
Trop long-temps la vermine,
Eh bien!
A logé sous l'hermine.
Vous m'entendez bien.

On est sensible aux accidens
Qu'éprouvent les honnêtes gens;
Mais tous coups sont risibles,
Eh bien!
Sur les inamovibles.
Vous m'entendez bien.

—On a parlé de la chanson des *Revenans*, de M. Collé. L'abbé de Lattaignant a ranimé sa Muse décrépite à cette occasion, et a adressé à l'auteur le couplet suivant, très-galant. Il est sur le même air que la chanson en question.

Est-ce Anacréon, est-ce Horace,
Qui chantait ces vers pleins de grace,
Dans son printemps?
Collé, recevez-en la gloire,
Ou vous nous forcerez à croire
Aux revenans!

— Le roi est venu hier poser la première pierre des Écoles de Chirurgie. Ce monument est presque fini, et

doit faire honneur à son architecte, le sieur Gondouin, quoiqu'il y ait deux grands défauts. Le premier, que le péristyle immense et qui annonce un vaste édifice est suivi d'une cour trop petite, et conduit à un corps-de-logis qui ne répond pas à cette magnificence. Le second, c'est qu'il manque de point de vue. On espère remédier à ce dernier inconvénient, en faisant devant ce bâtiment une place, au moyen de l'église des cordeliers qu'on abattra en partie.

Sa Majesté s'est rendue à Paris par les nouveaux boulevards. Elle a traversé au milieu des acclamations d'un peuple immense. En s'en allant, elle a passé par-devant l'Hôtel de la Monnaie, bâtiment d'un autre genre et qui a des beautés plus mâles et plus solides.

16. — * On voit encore une nouvelle brochure sur les événemens du jour; elle a pour titre *la Ligue découverte, ou la Nation vengée; Lettre d'un Quakre à F. M. A. de V.* (François-Marie-Arouet de Voltaire) *sur les affaires du temps et l'heureux avénement au trône de Louis XVI.* Elle est dirigée contre M. de Voltaire, à qui l'on reproche son silence. Il est d'autant plus extraordinaire, en effet, que cet auteur est toujours fort empressé à saisir l'à-propos; mais il a si hautement affiché sa façon de penser, qu'il est aujourd'hui fort embarrassé pour se rétracter. Quoiqu'il en soit, on tourmente à cet égard le vieux philosophe de Ferney, et la matière prêterait infiniment à un meilleur plaisant. Celui-ci est lourd, sans sel, et son pamphlet ne signifie rien, à quelques anecdotes près très-clair-semées: mauvais style d'ailleurs, et satire dégoûtante, dont l'écrivain est anonyme et fait prudemment.

17. — * On écrit de Genève qu'on y voit un *Journal*

historique de la révolution opérée dans la constitution de la Monarchie Française, par M. de Maupeou, chancelier de France (1). Cet ouvrage a plusieurs volumes, et va jusqu'à la réunion des princes à la cour, en décembre 1773. Il est en forme de tablettes, jour par jour, et contient des anecdotes très-piquantes. On ajoute que ce n'est qu'une contrefaçon de l'original, imprimé vraisemblablement en Angleterre dans des temps plus critiques.

18. — * On a parlé de *la Poule au pot* (2), bon mot occasioné par le *Resurrexit!* trouvé à la statue d'Henri IV. Il a donné lieu à une épigramme qui n'est pas fine, mais énergique.

Grace au bon roi qui règne en France,
Nous allons voir la poule au pot:
Cette poule, c'est la Finance,
Que plumera le bon Turgot.
Pour cuire cette chair maudite,
Il faut la Grève pour marmite,
Et l'abbé Terray pour fagot.

20. — * On peut se rappeler certains *Dialogues*, de l'abbé Galiani, *sur le Commerce des blés* (3), où il plaisantait très-lestement les économistes. Deux coryphées de ce parti lui voulaient répondre (4), l'abbé Baudeau, dont l'ouvrage fut arrêté à la seconde feuille d'impression, et l'abbé Morellet, dont l'ouvrage imprimé fut

(1) V. 24 juillet 1771. Il est à remarquer que cet article, où se trouvent annoncés les premiers volumes du *Journal*, fait lui-même partie de ce *Journal*. — R.

(2) V. 22 juin et 30 septembre 1774.— R.

(3) V. 9 février 1770. — R.

(4) V. 18 mars 1770. — R.

enfermé à la Bastille. Le ministre favorisait alors le premier ouvrage, composé par ses ordres, à ce que prétendent les adversaires de l'Italien, et pour la composition duquel ils veulent qu'il ait reçu cent louis. Les principes du Gouvernement ayant changé, l'ouvrage (1) de M. l'abbé Morellet est sorti de la Bastille, et est aujourd'hui en vente.

21. — * M. le chevalier de Chastellux, auteur de *la Félicité publique*, de comédies jouées en société (2), et l'un des coryphées du parti encyclopédique, briguait fortement pour avoir la place vacante à l'Académie Française par la mort de M. Dupré de Saint-Maur; mais ayant su que M. de Malesherbes se mettait sur les rangs, il s'est désisté de ses prétentions, et tous les suffrages doivent se réunir sur ce magistrat, non moins recommandable par l'éloquence de ses discours que par la fermeté de sa conduite. On attend avec impatience l'expiration des six semaines nécessaires avant de procéder à l'élection.

22. — *Extrait d'une Lettre de Ferney, du 8 décembre.*

« M. de Voltaire est un homme si illustre que tout en est intéressant. Je vais donc entrer dans des détails qui paraîtraient minutieux en tout autre cas. Sa vie ordinaire est de rester dans son lit jusqu'à midi. Il se lève et reçoit du monde jusqu'à deux heures, ou travaille. Il va se promener en carrosse jusqu'à quatre, dans ses bois ou à la campagne, avec son secrétaire, et presque toujours sans autre compagnie. Il ne dîne point, prend du café

(1) *Réfutation des* DIALOGUES SUR LE COMMERCE DES BLÉS. — R.

(2) V. 17 novembre 1770. — R.

ou du chocolat. Il travaille jusqu'à huit, et se montre alors pour souper, quand sa santé le lui permet. On remarque depuis cet automne qu'elle est bien chancelante, qu'elle varie d'un jour à l'autre; qu'il est si faible à certains jours, qu'il est hors d'état de paraître, et que le lendemain on ne s'en aperçoit plus. Il est d'une gaieté charmante. J'ai visité et compté sa bibliothèque : elle est de six mille deux cent dix volumes. Il y en a beaucoup de médiocres, surtout en fait d'histoire. Il n'y a pas trente volumes de romans : mais presque tous ces livres sont précieux par les notes dont M. de Voltaire les a chargés. Il a cent cinquante mille livres de rentes, dont une grande partie gagnée sur les vaisseaux. La dépense de sa maison se monte à quarante mille livres environ : on en met vingt mille livres pour le gaspillage, les incidens, etc.; restent quatre-vingt-dix mille livres, qu'il amasse ou place. Il fait bâtir beaucoup de maisons, qu'il loue à deux et demi pour cent. Il commande une maison à son maçon, comme un autre commanderait une paire de souliers à son cordonnier. Il a grande envie que Ferney devienne considérable. Il secourt les habitans et leur fait tout le bien possible. En général, c'est lui qui se mêle de toute l'administration extérieure et intérieure de son bien. Madame Denis n'y a rien à voir et ne s'en mêle aucunement. J'ai visité l'église et le tombeau de ce philosophe, qui est dans le cimetière attenant l'église, de pierre de taille et simple. »

23. — * *Extrait d'une autre Lettre de Ferney, du* 10 *décembre.*

« Nous avons reçu le procès-verbal du Lit de justice.

On a lu devant M. de Voltaire les Édits; il a tout admiré, et surtout celui concernant le rétablissement du Parlement de Paris, dont les articles lui ont paru très-propres à brider cette Compagnie. Il fait un très-grand éloge de M. le comte de Maurepas. Quant à M. Turgot, il est payé pour cela, c'est son ancien ami et partisan. Il en a reçu ces jours-ci une lettre de quatre pages, qui l'a comblé de joie. Mais ce qui l'a plus affecté encore, c'est une réponse qu'il a reçue de M. de Buffon, auquel il avait écrit. Je suis bien aise de vous apprendre que ces deux grands hommes se sont réconciliés. On en fait honneur à madame de Florian, mais la gloire en est due à M. Guéneau de Montbelliard.

« Pour revenir aux détails intérieurs, vous seriez surpris comment le sieur Wagnière, qui de postillon du philosophe de Ferney est devenu son secrétaire et son ami, peut suffire seul aux écritures immenses qu'il a.

« Une des choses qui font le plus d'honneur à M. de Voltaire, c'est le soin qu'il prend de faire fleurir son village. Il y a établi une manufacture de montres, qu'il protège par son crédit et par son argent. En 1773 il est sorti de ce lieu quatre mille montres, faisant un commerce d'environ quatre cent mille livres. Il y a douze maîtres horlogers. Il y a entre autres un M. Delfin, beau-frère du fameux L'Épine, auteur d'une pendule curieuse qu'il a présentée au feu roi comme de lui, et qui est réellement l'ouvrage de l'autre.

« *P. S.* M. de Voltaire a reçu ces jours-ci de Suisse un mouchoir, sur lequel est représentée l'histoire des Jésuites (1). »

(1) Ces deux lettres sont d'un M. de Saint-Remi. Les détails sur M. de Voltaire qu'on y lit sont, en partie, justes... La réconciliation de M. de Vol-

24. — L'*Henri IV* de M. de Rosoy, joué devant le roi la semaine dernière, n'a pas reçu l'approbation de ce monarque. Il a été scandalisé de la façon peu digne dont l'auteur fait figurer ce prince en plusieurs endroits, et Sa Majesté a déclaré que si les représentations n'en étaient pas aussi avancées, elle ferait arrêter ce drame lyrique.

Ces jours derniers, dans le parterre, un provincial émerveillé de la pièce, demandait quel en était l'auteur? Quelqu'un lui répondit: « C'est Henri IV. — Oui, le héros de la pièce : mais l'auteur? — Henri IV, vous dis-je. » Il ne put en tirer autre chose, et ce bon mot seul indique combien est nul le mérite du poète.

26. — * *Lettre du chancelier de Maupeou à M. de Miromesnil, garde des sceaux.* Ce pamphlet (1) manuscrit est daté de Thuy, le 10 octobre, terre qu'a nouvellement acquise le chef de la magistrature, et où il a choisi le lieu principal de son exil. C'est un des ouvrages les plus adroitement faits en sa faveur. On y a parfaitement pris la tournure de son génie et de son style. Il cherche à y prouver que tout ce qui se fait aujourd'hui n'est que le résultat de ses dispositions éloignées, et que si l'autorité du roi est consolidée, malgré le retour du Parlement, c'est à lui qu'est dû cet heureux accord. Il se disculpe sur les maux passagers qu'il a été obligé de

taire avec M. de Buffon, qu'il attribue à M. Guéneau de Montbelliard, est bien due aussi à madame de Florian. Quant à l'article qui me concerne, je remercie M. de Saint-Remi du titre honorable qu'il me donne ici d'ancien postillon de M. de Voltaire; et quoique je n'aie jamais eu l'honneur d'exercer une charge si importante, ma reconnaissance envers M. de Saint-Remi, pour sa bonne volonté à mon égard, n'en doit pas être moins vive. — W.

(1) On le trouve dans *les Efforts de la liberté et du patriotisme, etc.*, t. VI p. 347-350; et dans la *Correspondance secrète, politique et littéraire*, tome I^er^ pages 189-194. — R.

faire, toujours inévitables dans les révolutions promptes et nécessaires. Il fait un portrait du feu roi, malheureusement trop ressemblant à celui qu'en tracera l'histoire. Il rend justice aux excellentes qualités du jeune monarque. Il traite un peu lestement M. le comte de Maurepas, et rabaisse tant qu'il peut la gloire de M. de Miromesnil, qu'il appelle plaisamment et avec ce ton de familiarité qui lui est ordinaire, son vicaire. On trouve beaucoup de finesse, de légèreté, de vérité dans cet ouvrage, où les deux partis sont presque également maltraités. On ne doute pas qu'il ne soit imprimé incessamment, vu la multitude de copies et la curiosité générale du public pour cette facétie intéressante.

— M. La Grange de Chécieux, censeur royal, vient de mourir. C'était un homme de lettres très-obscur, remarquable seulement par sa bizarrerie de mettre en vers *l'Écossaise* de M. de Voltaire et de la faire jouer aux Italiens.

— * M. de Malesherbes ne s'est pas mis sur les rangs : c'est par une admiration extraordinaire des hautes qualités de ce magistrat que l'Académie, s'élevant au-dessus des règles, a arrêté de le recevoir, et de l'inviter à venir prendre place dans son sein.

27. — * On a parlé de la chanson des *Revenans* de M. Collé. On parle d'une *Réponse en parodie*, beaucoup mieux faite pour la partie technique, et où il y a plus de causticité (1).

— M. Quesnay, docteur en médecine, mais plus connu par ses écrits sur les matières d'agriculture et d'administration, le chef de la secte des économistes, celui qu'ils appelaient par excellence *le Maître*, est mort le 16 de ce

(1) V. 4 janvier 1775. — R.

mois, et laisse une dignité à remplir, à laquelle ces Messieurs n'ont point encore nommé.

— * On vient de faire un vaudeville sur l'air : *Chansons, chansons* (1). On serait d'abord tenté de le croire fabriqué par quelque financier enragé contre M. Turgot et qui voudrait donner une opinion défavorable de ses projets pour l'amélioration des revenus de l'État et le rétablissement du crédit public, en faisant regarder comme des contes tout ce qu'on dit de consolant à cet égard; mais comme il y a beaucoup de gaieté, cette chanson est, au fait, plus maligne que méchante.

29. — M. de La Harpe vient de publier une satire manuscrite, qu'il a modestement intitulée : *Vers à deux de mes amis* (2). Il y a pris en effet le ton familier de l'amitié, et ce ton est quelquefois bas. Boileau, parmi les morts, et parmi les vivans MM. Dorat, l'abbé Baudeau, Rochon, d'Arnaud, Aubert, Marin, Fréron, Clément, mais surtout M. Rigoley de Juvigny, sont ceux qu'il passe en revue et plaisante. Il fait parfois aussi le politique. M. Turgot, comme tenant la bourse, y est loué; mais la secte des économistes n'est point exempte de ses coups de patte; il n'est pas jusqu'à M. de Maupeou et sa séquelle dont il ne médise impunément. Il y a beaucoup d'inégalités dans cet ouvrage; la facilité du vers est ce qui le caractérise principalement.

31. — M. l'abbé de Voisenon est revenu de sa maladie dont on le croyait mortellement attaqué; mais il est si chétif, qu'on doute qu'il puisse aller loin. Lui-même en

(1) V. 7 janvier 1775. — R.

(2) La Harpe l'a publiée en 1792, avec quelques autres poésies, sous ce titre : *l'Impromptu de Campagne, à deux amis qui venaient souper chez l'auteur en revenant de Fontainebleau.* — R.

est frappé, et a fait en conséquence un retour vers Dieu qui, vraisemblablement, sera plus long et plus solide que les précédens: car on sait que cet abbé, dont la tête est aussi faible que le cœur, a souvent varié de principes, ou plutôt qu'il n'en a pas et se laisse aller à toutes les circonstances. Il a pris un confesseur, même un directeur en règle, et consacre aujourd'hui, dit-on, sa muse à la religion.

31. — * Il paraît que M. Turgot, mécontent de la manière dont Me Linguet, toujours vif et ardent dans la dispute, a traité les économistes et leur système dans sa dernière lettre à M. l'abbé Roubaud, a saisi ce prétexte pour l'empêcher d'écrire sur ces matières, en paraissant improuver seulement ses invectives et ses calomnies.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

JUN 2 8 1989